



Mobilisés pour la relance

Rapport financier 2020

Préambule	2
Comptes consolidés	7
Rémunération des dirigeants	223
États financiers de la Section générale	231
États financiers du Fonds d'épargne	277

Rapport financier 2020

Préambule

Notre modèle

Le modèle du groupe Caisse des Dépôts est unique. Dépositaire et gestionnaire de confiance de mandats publics confiés par la loi ou par l'État depuis plus de deux cents ans, l'Établissement public s'est développé pour mobiliser une partie de ces fonds dans des financements de projets au service de l'intérêt général et du développement économique du pays.

Une partie de ces ressources est aussi investie dans des actifs financiers afin d'assurer la liquidité et la rémunération des fonds confiés tout en participant au financement de l'économie. Les actifs financiers et les participations stratégiques contribuent également par leurs résultats au financement des missions d'intérêt général.

Dépositaire et gestionnaire de confiance. La Caisse des Dépôts gère des mandats publics confiés par la loi ou l'État, soit pour l'essentiel une partie de l'épargne réglementée (Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret d'épargne populaire), les fonds des professions juridiques, comme les dépôts réalisés auprès des notaires, les régimes de retraites de la fonction publique, le Compte personnel de formation.

Investisseur de long terme sur les marchés financiers. La Caisse des Dépôts place une partie des fonds qui lui sont confiés sur les marchés financiers avec un double objectif : assurer la sécurité, la liquidité et la rémunération des fonds et générer des résultats réguliers afin de renforcer ses fonds propres et investir dans des projets d'intérêt général.

Prêteur et investisseur dans des projets d'intérêt général. La Caisse des Dépôts présente deux bilans distincts, celui des Fonds d'épargne et celui de la Section générale.

Elle transforme une partie de l'épargne réglementée en prêts de long terme sur fonds d'épargne, jusqu'à quarante ans. Ces prêts financent des programmes d'intérêt général en faveur de l'économie responsable et de la transition énergétique et écologique (TEE) désignés comme prioritaires par l'État : logement social, politique de la ville, investissements de long terme des collectivités locales...

Sur ses fonds propres, au sein du bilan « Section générale », la Caisse des Dépôts finance en apport de capital des projets innovants public-privé (Sociétés d'économie mixte) ou des sociétés créées ad hoc pour des projets immobiliers (Ehpad, tourisme, cliniques...).

Opérateur par le biais de ses filiales. La Caisse des Dépôts détient des participations stratégiques dans le domaine de la banque/assurance (actionnaire majoritaire du Groupe La Poste), l'immobilier/tourisme (Icade, Compagnie des Alpes) et dans la mobilité/énergie et ingénierie (Transdev Group, RTE, CNR et Egis). Ces filiales sont en partie des activités qui ont été créées par la Caisse des Dépôts et qui se sont développées puis ont été filialisées. C'est le cas de Transdev, Egis, Icade, Compagnie des Alpes...

Nos missions

« La Caisse des Dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le Groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles. [...] La Caisse des Dépôts et consignations est un investisseur de long terme et contribue, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux, au développement des entreprises. » article L. 518-2 du Code monétaire et financier (modifié par la loi de modernisation de l'économie de 2008).

Intérêt général, confiance, long terme : telles sont les valeurs qui nous animent au quotidien et qui déterminent le sens de nos actions depuis plus de deux cents ans. Nous mobilisons l'ensemble de nos expertises et capacités d'intervention pour répondre aux défis auxquels notre pays doit faire face et agissons en faveur : du développement économique du pays, du développement durable et de la cohésion sociale.

Nos activités sont organisées en quatre métiers au sein de l'Établissement public, auquel s'ajoutent deux partenaires majeurs, Bpifrance et Le Groupe La Poste.

La Banque des Territoires

Elle accompagne les acteurs publics en proposant des solutions adaptées aux enjeux locaux : conseil, prêts et investissements en capital. Elle s'adresse aux collectivités, organismes de logement social, entreprises publiques

La direction des Gestions d'actifs (GDA)

Elle gère l'ensemble des placements financiers de la Caisse des Dépôts, issus des bilans du Fonds d'épargne et de la Section générale. Premier gérant d'actifs de statut public avec 200 milliards d'euros d'encours d'actifs sous gestion, GDA investit dans toutes les classes d'actifs, directement ou au travers de ses filiales.

Alors que la crise sanitaire fragilise des pans entiers de notre économie, la Caisse des Dépôts a lancé avec la Fédération française des assureurs (FFA) l'initiative

locales, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers avec l'ambition d'agir pour des territoires plus inclusifs, plus durables, plus attractifs et plus connectés.

commune des fonds Relance Durable France, dont le programme d'investissement atteint 2,2 milliards d'euros. Il s'agit à la fois de renforcer notre souveraineté sanitaire, contribuer à la relance du tourisme et soutenir les PME et ETI de l'industrie et du service en s'engageant auprès des entreprises dans la durée, afin de financer leur développement, permettre leur relocalisation et stimuler leurs activités de R&D.

La direction des politiques sociales

Opérateur de confiance, la direction des retraites et de la solidarité (DRS) accompagne les parcours de vie des Français, de la retraite à la formation et de l'insertion à la solidarité. Partenaire clé de 63 000 employeurs publics, la DRS est aussi un acteur pivot de la formation professionnelle avec « Mon compte formation » et poursuit son développement. Le 1^{er} mars 2021, la direction des retraites et

de la solidarité est devenue la direction des politiques sociales afin de mieux répondre aux attentes de ses millions de bénéficiaires, de ses mandants et de ses collaborateurs. Elle adopte une organisation plus lisible qui affirme les ambitions de la Caisse des Dépôts de devenir un opérateur global des politiques publiques dans la sphère sociale.

La gestion des participations stratégiques

Elle a en charge les opérations d'acquisition ainsi que le pilotage actionnarial d'une vingtaine de sociétés dont la Caisse des Dépôts est actionnaire de référence. En tant qu'investisseur de long terme, elle accompagne dans la durée le développement de ses filiales dont les résultats financiers soutiennent ses missions d'intérêt général. La Caisse des Dépôts conduit sa politique actionnariale sur la base de trois critères : l'intérêt patrimonial de la Caisse des Dépôts, l'intérêt à long terme des entreprises concernées, de leurs clients et de leurs collaborateurs et l'intérêt général. Ces sociétés sont des acteurs majeurs des secteurs banque et assurance, immobilier et tourisme, mobilité, énergie et ingénierie. Les dividendes des participations

stratégiques (Transdev Group, Egis, Icade, Compagnie des Alpes, RTE...) viennent soutenir le financement des missions d'intérêt général de la Caisse des Dépôts.

Par ailleurs, à l'issue d'un accord engageant, la Caisse des Dépôts a racheté en 2020 la totalité de la participation détenue par La Banque Postale au capital de SFIL (soit 5 %) et la totalité de la participation détenue par l'État (soit 75 %), à l'exception d'une action ordinaire que l'État conservera. La Caisse des Dépôts est ainsi l'actionnaire de référence de SFIL, nouvelle filiale du Groupe, septième banque française par la taille de bilan et premier émetteur d'obligations sécurisées du secteur public en Europe.

Bpifrance

Au service du financement et du développement des entreprises, Bpifrance, Banque publique d'investissement, est une filiale détenue à parité par la Caisse des Dépôts et de l'État. Métier à part entière au sein de la Caisse des Dépôts, il lutte contre le creusement des inégalités territoriales en mettant au service des entreprises un

continuum de financement (prêts, garanties, prises de participations, conseil et accompagnement) à toutes les étapes de leur développement en France comme à l'international. Partenaire de confiance des entrepreneurs, elle a, depuis sa création, soutenu 306 000 entreprises.

Groupe La Poste

Le rapprochement entre le groupe Caisse des Dépôts et Le Groupe La Poste a été finalisé le 4 mars 2020. Au terme de cette opération, la Caisse des Dépôts devient l'actionnaire majoritaire de La Poste avec 66 %, l'État conservant 34 %, et La Banque Postale détient 62 %

du capital de CNP Assurances, favorisant l'émergence d'un bancassureur de premier plan, sur le modèle des principales banques françaises, tout en préservant le modèle ouvert et multipartenarial de CNP.

Gouvernance

La Caisse des Dépôts est placée selon la loi de 1816 « de la manière la plus spéciale, sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative ». Son statut particulier assure son indépendance. Le Parlement exerce le contrôle de ses activités et garantit son autonomie par l'intermédiaire d'une Commission de surveillance qui lui rend compte, au moins une fois par an, des travaux réalisés en son sein. Avec la loi Pacte adoptée en 2019, sa composition a été modifiée et ses missions renforcées : elle a désormais un pouvoir délibérant et rend des décisions qui doivent être mises en œuvre par le directeur général. Elle contrôle la gestion de la Caisse des Dépôts et surveille le respect des limites de l'exposition au risque, elle délibère sur la stratégie et l'appétence en matière de risques et sur la politique d'égalité professionnelle et salariale. Elle approuve l'organisation générale ainsi que les comptes sociaux et consolidés. Enfin, elle décide de la fixation du besoin de fonds propres et de liquidité adaptés au risque et de l'adoption du budget de l'Établissement public. La Commission de surveillance est composée de seize membres, dont cinq personnalités désignées par le Parlement, cinq élus du Parlement, un

représentant de l'État, trois personnalités qualifiées désignées par l'État et deux représentants du personnel.

Le directeur général de la Caisse des Dépôts est nommé par décret du président de la République après audition devant les commissions des finances du Parlement. Nommé pour cinq ans, il dispose de pouvoirs de gestion étendus et d'une grande autonomie vis-à-vis de l'exécutif, qui ne peut le relever de ses fonctions qu'après avis de la Commission de surveillance. Il est personnellement responsable de la gestion des fonds confiés à la Caisse des Dépôts.

Le comité exécutif, présidé par le directeur général de la Caisse des Dépôts, est le principal organe de pilotage du groupe Caisse des Dépôts. Sa composition reflète les cinq métiers qui constituent le cœur des activités du Groupe : le soutien aux projets des territoires ; le financement des entreprises via sa filiale commune avec l'État : Bpifrance ; les métiers des retraites et de la formation professionnelle ; les Gestions d'actifs ; le suivi des filiales et participations. Il suit les performances opérationnelles de la Caisse des Dépôts et veille à la bonne adéquation de son offre aux besoins de ses clients, partenaires et usagers.

Politique durable

Investisseur de long terme au service de l'intérêt général, la Caisse des Dépôts accompagne les politiques publiques pour favoriser un développement économique soutenable et inclusif sur tous les territoires. Le développement durable est donc au cœur de nos missions. Notre démarche repose sur la consultation, la transparence, l'impact et le suivi. Notre politique durable se décline en quatre axes : l'accélération de la transition écologique, la cohésion sociale, la cohésion territoriale et la contribution au développement économique des territoires et des entreprises. Elle est ancrée dans nos processus de décision, des plus opérationnels (comme la sélection des projets que nous finançons) jusqu'aux plus stratégiques, comme la définition de notre plan stratégique à moyen terme validé par nos instances de gouvernance (comité exécutif et Commission de surveillance). Elle combine deux approches : l'intégration des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies à notre pilotage stratégique et la gestion des risques extra-financiers.

Cette intégration passe notamment par le développement d'offres de produits et services à impact social et/ou environnemental positif(s) au sein de chaque segment d'activité. Pour les métiers d'investissement, le déploiement de pratiques financières durables constitue un enjeu majeur avec la mise en place d'une politique d'investissement responsable alliant intégration ESG, dialogue actionnarial et exclusions normatives et sectorielles. Dans son volet d'exemplarité interne, la politique durable inclut codes déontologiques, politique en matière de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, maîtrise des impacts négatifs des activités et du fonctionnement ainsi qu'une politique de gestion des ressources humaines responsable.

En 2019, la politique climat du Groupe a été réactualisée pour s'inscrire dans un objectif d'alignement de l'ensemble des activités vers une trajectoire de réchauffement climatique limitée si possible à 1,5°. Celui-ci se traduit en particulier par un objectif de neutralité carbone des portefeuilles de titres.

Environnement économique 2020

Contexte économique

La conjoncture internationale au cours de 2020 s'est très fortement dégradée en raison de la crise sanitaire mondiale. L'activité a ainsi été très volatile au fil des trimestres, soumise aux mesures de restriction (confinements, couvre-feu...) avec globalement des chutes record au printemps, suivies de rebonds historiques au cours de l'été – essentiellement mécaniques à la faveur de la réouverture des économies – et

massivement soutenus par des politiques monétaires et budgétaires extrêmement accommodantes. Enfin, une nouvelle vague épidémique s'est propagée au cours du dernier trimestre 2020, en particulier en Europe où, en conséquence, de nombreux pays ont enregistré une nouvelle récession, moins marquée qu'au printemps cependant. Ainsi, en France, le PIB a reculé de - 8,2 % sur l'ensemble de l'année (contre + 1,5 %

en 2019), soit une contraction trois fois plus importante qu'en 2009 lors de la « grande crise financière ». La persistance du risque sanitaire à court terme, en dépit du déploiement initié des vaccins, limitera la reprise attendue pour 2021.

Parallèlement, depuis l'irruption de la crise sanitaire en mars 2020, les forces désinflationnistes (faible demande de biens et services, stock de biens à écouler) l'ont emporté

sur les risques inflationnistes (forte reprise de la demande au moment du déconfinement, hausse des coûts liés aux nouvelles normes sanitaires, abondante création monétaire). Ainsi, en France, l'inflation est passée de 1,5 % en janvier à 0,0 % en décembre, avec une moyenne annuelle de 0,5 % contre 1,1 % en 2019.

Contexte financier

L'année 2020 a été marquée, sur les marchés financiers, par les retombées de la crise sanitaire en termes de perception du risque par les investisseurs dans un premier temps et par les fortes réactions accommodantes des grandes banques centrales. Les marchés financiers ont d'abord connu une forte vague de défiance (chute boursière, creusement des taux sans risque, forte hausse des primes de risque), puis les politiques ultra-accommodantes des grandes banques centrales, qui ont déployé leur arsenal pour faire face à la crise, ont contribué à apaiser les marchés grâce à la liquidité disponible en abondance et à la communication autour des perspectives durablement très accommodantes. En fin d'année, les marchés ont été galvanisés par les bonnes nouvelles autour de la sortie des vaccins et des plans de relance et de soutien, dans un contexte de liquidité toujours abondante. Au total :

- sur le marché monétaire, le contexte est resté caractérisé par des taux bas en zone euro. La BCE a gardé ses taux à leur niveau plancher et son taux de dépôt à -0,5 %. Elle a cependant inondé le marché de liquidités avec l'annonce de nouveaux programmes de TLTRO et a lancé un programme massif d'achat d'actifs supplémentaire. Elle a indiqué que sa politique monétaire resterait accommodante tant que l'inflation n'aura pas durablement atteint sa cible. Le taux Euribor 3 mois finit l'année 2020 à 0,55 %, en deçà de son niveau de fin 2019 (0,38 %) en raison de l'abondance de liquidités. De son côté, la Fed a également procédé à une baisse des taux *Fed funds* à leur plancher [0 % - 0,25 %] et a relancé ses programmes d'achat d'actifs ;
- sur le marché obligataire français, le taux OAT 10 ans a sensiblement augmenté dans un premier temps face à l'aversion pour le risque lors des premiers confinements en Europe, avant de diminuer tendanciellement au long de l'année : il finit 2020 à -0,34 %, très sensiblement en

dessous de son niveau de fin 2019 (+0,12 %). Plusieurs éléments tendent à justifier ces taux très bas : (1) le stock d'actifs détenus par la BCE a très fortement augmenté avec la reprise de ses achats (programme d'achat d'actifs exceptionnel pour faire face à la crise sanitaire), alors que la demande d'obligations de la part des investisseurs a été forte (allocations de portefeuille défensives face aux nombreux risques économiques). Cela a sensiblement modifié le rapport offre/demande, provoquant une augmentation des prix et une baisse des taux, d'autant plus que les investisseurs ont fait face à une liquidité disponible en abondance sur les marchés ; (2) la perspective de politiques monétaires ultra-accommodantes des grandes banques centrales s'est matérialisée par l'intégration par les marchés de taux durablement bas ; (3) l'absence de redressement de l'inflation et des anticipations d'inflation au plus bas ;

- sur les marchés actions, malgré une forte galvanisation en fin d'année, le CAC 40 termine l'année en deçà de son niveau de fin 2019 : le CAC 40 a perdu -7,1 % en 2020, après un début d'année marqué par une chute historique des bourses mondiales, puis a connu une sensible hausse en fin d'année expliquée par la combinaison de plusieurs facteurs : (1) les annonces autour de la sortie des vaccins ont provoqué un regain de confiance de la part des investisseurs et une vague d'exaltation sur les marchés risqués ; (2) la liquidité (liquidités apportées des banques centrales et cash des agents) disponible en abondance sur les marchés ; (3) la confiance des investisseurs envers les plans de soutien et les plans de relance annoncés. La hausse des marchés actions en fin d'année n'est cependant pas due à une amélioration des anticipations macroéconomiques ni aux attentes concernant les résultats d'entreprises qui ont été sensiblement révisés à la baisse tout au long de l'année 2020.

Variation des indices actions	2017	2018	2019	2020	2020 T1	2020 T2	2020 T3	2020 T4
France	9,3 %	-11,0 %	26,4 %	-7,1 %	-26,5 %	12,3 %	-2,7 %	15,6 %
Allemagne	12,5 %	-18,3 %	25,5 %	3,5 %	-25,0 %	23,9 %	3,7 %	7,5 %
Espagne	7,4 %	-15,0 %	11,8 %	-15,5 %	-28,9 %	6,6 %	-7,1 %	20,2 %
Italie	13,6 %	-16,1 %	28,3 %	-5,4 %	-27,5 %	13,6 %	-1,9 %	16,9 %
Portugal	15,2 %	-12,2 %	10,2 %	-6,1 %	-22,0 %	7,9 %	-7,4 %	20,4 %
Royaume-Uni	7,6 %	-12,5 %	12,1 %	-14,3 %	-24,8 %	8,8 %	-4,9 %	10,1 %
États-Unis	19,4 %	-6,2 %	28,9 %	16,3 %	-20,0 %	20,0 %	8,5 %	11,7 %
Japon	19,1 %	-12,1 %	18,2 %	16,0 %	-20,0 %	17,8 %	4,0 %	18,4 %
Hong Kong	36,0 %	-13,6 %	9,1 %	-3,4 %	-16,3 %	3,5 %	-4,0 %	16,1 %
Bésil	26,9 %	15,0 %	31,6 %	2,9 %	-36,9 %	30,2 %	-0,5 %	25,8 %
Mexique	8,1 %	-15,6 %	4,6 %	1,2 %	-20,6 %	9,2 %	-0,7 %	17,6 %

Source : Bloomberg.

Les chiffres clés

Le groupe Caisse des Dépôts

(en milliards d'euros)	2019	2020
Total du bilan consolidé	180,6	1 015,0
Capitaux propres part du Groupe (hors plus ou moins-values latentes)	33,1	33,6
Capitaux propres part du Groupe (y compris plus ou moins-values latentes)	41,6	39,1
Résultat net consolidé part du Groupe	2,1	0,6

Le Fonds d'épargne

(en milliards d'euros)	2019	2020
Total prêts signés	13,2	13,5
Prêts logement social et politique de la ville	12,3	11,4
Prêts aux collectivités territoriales	0,8	1,1
Prêt à Bpifrance		1,0
Encours de prêts	190,0	191,9

Notations long terme, court terme de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, créée par la loi du 28 avril 1816, est un établissement public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays.

La Caisse des Dépôts est placée, de la manière la plus spéciale, sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative.

Les agences de notation considèrent la Caisse des Dépôts comme une agence d'État bénéficiant par-là, de la même note que la République française.

Le tableau ci-après résume les notations long terme et court terme de la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2020 :

Notations	Standard & Poor's	Moody's	Fitch
Caisse des Dépôts	AA/Stable/A-1 +	Aa2/Stable/P-1	AA/Negative/F1+
EMTN & BMTN Programmes	AA	Aa2	AA
CD Programme	A-1+	P-1	F1+
Global CP Programme	A-1+	P-1	F1+

Relations investisseurs :

Financements court terme : CDC.TREASURY@caissedesdepots.fr

Financements long terme : EMTN-CDC@caissedesdepots.fr

Certification des comptes

Conformément à l'article L. 518-15-1 du Code monétaire et financier :

« Chaque année, la Caisse des Dépôts et consignations présente aux commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances ses comptes annuels et consolidés, certifiés par deux commissaires aux comptes. »

États financiers consolidés	10
Notes annexes aux états financiers consolidés	28

Comptes consolidés

du groupe Caisse des Dépôts
au 31.12.2020

examinés et arrêtés par le directeur général
de la Caisse des Dépôts en date du 09.03.2021

Sommaire

1 États financiers consolidés	10
1.1 Faits marquants groupe Caisse des Dépôts	10
1.2 Événements postérieurs à la clôture	18
1.3 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2020	18
1.4 État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres	20
1.5 Bilan consolidé au 31 décembre 2020	21
1.6 Tableau de passage des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020	22
1.7 Tableaux des flux de trésorerie relatifs à l'année 2020	24
1.8 Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	25
1.9 Information sectorielle 2020	26
2 Notes annexes aux états financiers consolidés	28
2.1 Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe	28
2.1.1 Base de préparation des états financiers	28
2.1.2 Principes de consolidation	31
2.1.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation	33
2.2 Moratoires et prêts garantis par l'État	54
2.2.1 La Banque des Territoires	54
2.2.2 La Banque Postale	54
2.3 Notes relatives au compte de résultat consolidé	56
2.3.1 Produits et charges d'intérêts	56
2.3.2 Produits et charges de commissions	57
2.3.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	57
2.3.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	58
2.3.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	58
2.3.6 Produits et charges des autres activités	58
2.3.7 Charges générales d'exploitation	58
2.3.8 Coût du risque de crédit	59
2.3.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs	59
2.3.10 Impôts sur les bénéfices	60
2.4 Notes relatives au bilan consolidé	61
2.4.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	61
2.4.2 Instruments dérivés de couverture – actif et passif	62
2.4.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	63
2.4.4 Titres au coût amorti	65
2.4.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	66
2.4.6 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	67
2.4.7 Impôts courants et différés	68
2.4.8 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	69
2.4.9 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés	71
2.4.10 Participations dans les entreprises associées et coentreprises	71
2.4.11 Immobilisations	74
2.4.12 Écarts d'acquisition	77

2.4.13	Dettes représentées par un titre	78
2.4.14	Dettes envers les établissements de crédit	79
2.4.15	Dettes envers la clientèle	79
2.4.16	Compensation des actifs et passifs financiers	80
2.4.17	Provisions	80
2.4.18	Intérêts minoritaires	81
2.5	Activités d'assurance	82
2.5.1	Placements des activités d'assurance	82
2.5.2	Provisions techniques des entreprises d'assurance et comptabilité reflet	83
2.5.3	Produits nets des sociétés d'assurance	84
2.5.4	Impact de l'application de l'approche par superposition pour les entités d'assurance du Groupe La Banque Postale	85
2.6	Engagements donnés et reçus	86
2.6.1	Engagements donnés et reçus	86
2.6.2	L'exposition au risque de crédit sur les engagements de financement et de garantie donnés	87
2.7	Juste valeur des instruments financiers	88
2.7.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	88
2.7.2	Information sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	88
2.7.3	Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon une technique utilisant des données non observables (Niveau 3)	90
2.8	Réforme des taux d'intérêt de référence	91
2.8.1	Relations de couverture relevant de l'amendement « Réforme des taux d'intérêt de référence »	92
2.9	Facteurs de risques	93
2.9.1	Risques liés aux instruments financiers	93
2.9.2	Risques opérationnels et de non-conformité	156
2.9.3	Risque juridique et fiscal	158
2.10	Transactions avec les parties liées	159
2.10.1	Relations entre les sociétés consolidées du Groupe	159
2.10.2	Entités non contrôlées par le Groupe	160
2.11	Rémunérations et avantages consentis au personnel	162
2.11.1	Charges de personnel	162
2.11.2	Effectif moyen des entreprises contrôlées	162
2.11.3	Engagements sociaux	162
2.12	Informations relatives aux titres mis en équivalence	165
2.12.1	Coentreprises significatives	165
2.13	Honoraires des commissaires aux comptes	170
2.14	Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts	171
2.15	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	214

1. États financiers consolidés

1.1 Faits marquants groupe Caisse des Dépôts

1.1.1 Rapprochement de La Poste et de la Caisse des Dépôts pour la création d'un grand pôle financier public

Le 4 mars 2020, les opérations relatives à la constitution du grand pôle financier public ont été réalisées. Annoncée par le ministre de l'Économie et des finances le 30 août 2018, cette concrétisation se fait via l'apport par l'État et la Caisse des Dépôts à La Poste, puis par celle-ci à La Banque Postale, de leurs participations au capital de CNP Assurances. Depuis le 4 mars 2020, la Caisse des Dépôts est l'actionnaire majoritaire de La Poste et La Banque Postale est l'actionnaire majoritaire de CNP Assurances.

Dans le cadre de la constitution de ce pôle financier public, les opérations suivantes ont été réalisées le 4 mars 2020 :

- l'apport par l'État et la Caisse des Dépôts à La Poste de leurs participations respectives d'environ 1,1 % et 40,9 % du capital de CNP Assurances rémunérées, dans le cadre d'une augmentation de capital, par l'attribution d'actions La Poste à l'État et à la Caisse des Dépôts ;
- puis l'apport par La Poste à La Banque Postale de l'intégralité des actions CNP Assurances ainsi reçues de l'État et de la Caisse des Dépôts, rémunérée par une augmentation de capital de La Banque Postale ;
- l'acquisition par la Caisse des Dépôts, auprès de l'État, d'une participation complémentaire au capital de La Poste pour un montant de près de 1 milliard d'euros.

Aux termes de ces opérations, l'État détient 34 % du capital et des droits de vote de La Poste et la Caisse des Dépôts 66 % du capital et des droits de vote de La Poste.

La Banque Postale, filiale à 100 % de La Poste, détient, au 4 mars 2020, 62,13 % du capital de CNP Assurances.

Concomitamment à la réalisation de l'opération, l'État et la Caisse des Dépôts ont conclu un nouveau pacte d'actionnaires afin de refléter dans l'organisation de leurs rapports d'actionnaires les modifications intervenues au sein du capital de La Poste.

1.1.1.1 Comptabilisation de l'opération La Poste

Les comptes de La Poste et CNP Assurances sont mis en équivalence dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts jusqu'au 29 février 2020, puis consolidées par intégration globale à compter du 1^{er} mars 2020.

Au jour de leurs réalisations, ces opérations ont généré les impacts suivants sur les comptes du groupe Caisse des Dépôts :

- le reclassement en résultat net des réserves de conversion et gains latents de La Poste et CNP Assurances pour les quotes-parts du Groupe avant l'opération, générant un produit de 1,3 milliard d'euros ;
- la dépréciation de la valeur des titres CNP Assurances précédemment mis en équivalence au regard du cours de Bourse de l'action au jour de l'opération et la valeur de ces titres dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts, le 4 mars 2020 ;
- la constatation d'un *badwill* correspondant à la différence entre, d'une part, la quote-part du Groupe dans l'actif net du Groupe La Poste valorisé à la juste valeur, d'autre part, la valeur des titres La Poste le jour de l'opération.

Le *badwill* ainsi que la dépréciation des titres de participations antérieurement détenus constituent un produit net total de 12 millions d'euros.

La méthode de détermination de l'écart d'acquisition retenue est la méthode du *goodwill* partiel.

La juste valeur des actifs acquis et passifs assumés en date du 4 mars 2020 et l'impact de l'opération en résultat consolidé 2020 se présente ainsi :

(en millions d'euros)	La Poste	La Banque Postale	CNP Assurances	Groupe La Poste
Actif				
Caisse, banques centrales		17 203		17 203
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	812	12 846	182 841	196 499
Instruments financiers dérivés de couverture		1 785		1 785
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	1	14 543	218 206	232 750
Titres au coût amorti		30 217	166	30 383
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	734	73 054	1 722	75 510
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	1 184	123 108	2 346	126 638
Actifs d'impôts	1 305	285	416	2 006
Comptes de régularisation et actifs divers	4 325	3 351	29 270	36 946
Actifs non courants destinés à être cédés et activités	149			149
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	211	55	487	753
Immeubles de placement			3 079	3 079
Immobilisations corporelles	8 876	1 018	172	10 066
Immobilisations incorporelles	756	736	2 681	4 173
Écarts d'acquisition				
Total actif	18 353	278 201	441 386	737 940
Passif				
Banques centrales				
Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	22	1 723	1 879	3 624
Instruments dérivés de couverture		826	5	831
Dettes représentées par un titre	6 688	25 159		31 847
Dettes envers les établissements de crédit	995	31 720	296	33 011
Dettes envers la clientèle	214	199 243	12 969	212 426
Passifs d'impôts	38	475	1 292	1 805
Comptes de régularisation et passifs divers	8 820	4 517	17 705	31 042
Passifs non courants destinés à être cédés	112			112
Provisions	4 605	2 585	379 060	386 250
Dettes subordonnées		3 225	6 648	9 873
Total passif	21 494	269 473	419 854	710 821
Actifs et passifs acquis	(3 141)	8 728	21 532	27 119
Intérêts minoritaires comptabilisés par Le Groupe La Poste				(11 882)
Retraitement des titres subordonnés hybrides perpétuels comptabilisés par Le Groupe La Poste				(744)
Actifs et passifs acquis retraités				14 493
Actifs et passifs acquis par la Caisse des Dépôts (66 %)				9 565
Prix de la transaction des titres La Poste				(6 732)
Écart d'acquisition négatif				2 833
Impact en résultat de la réévaluation à la juste valeur des titres antérieurement détenus				(2 821)
Impact en résultat 2020 de l'opération La Poste				12

L'impact de l'opération est comptabilisé dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs » du compte de résultat consolidé.

1.1.1.2 Contribution au compte de résultat consolidé des entités du Groupe La Poste par intégration globale suite au rapprochement avec La Poste

31.12.2020	Montants comptabilisés dans le compte de résultat depuis le 4 mars 2020	Montants qui auraient été comptabilisés dans le cas où la date d'acquisition avait été le 1 ^{er} janvier 2020 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	25 812	31 331
Résultat net	(1 321)	(1 206)

(1) Soit deux mois d'activité complémentaire du Groupe La Poste, janvier et février 2020.

1.1.2 Rachat par la Caisse des Dépôts de la totalité de la participation au capital de SFIL détenue par l'État (75 %) et La Banque Postale (5 %)

L'État, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale ont finalisé le 30 septembre 2020 le rachat par la Caisse des Dépôts de la totalité de la participation au capital de SFIL détenue par l'État (soit 75 %), à l'exception d'une action ordinaire que l'État conservera et de la totalité de la participation détenue par La Banque Postale (soit 5 %), selon les modalités annoncées les 9 octobre et 4 mars derniers.

L'actionnariat de SFIL reste entièrement public : ses actionnaires continueront à veiller à ce que sa solidité financière soit préservée et sa base économique protégée conformément à la réglementation applicable.

La Caisse des Dépôts devient à cette occasion le nouvel actionnaire de référence de SFIL.

L'État continuera par ailleurs à être présent au conseil d'administration de SFIL par l'intermédiaire d'un censeur, compte tenu des missions d'intérêt public confiées à SFIL que sont le financement des collectivités territoriales et des hôpitaux français et le refinancement des grands contrats de crédit à l'export.

La Banque Postale renouvelle par anticipation et jusqu'à fin 2026 son partenariat avec SFIL pour la commercialisation des prêts de moyen et long termes aux collectivités territoriales et hôpitaux publics.

L'acquisition de SFIL par la Caisse des Dépôts permet de renforcer le grand pôle financier public au service des territoires autour de la Caisse des Dépôts, en lui associant une banque publique de développement, septième banque française par la taille de bilan et premier émetteur d'obligations sécurisées du secteur public en Europe.

1.1.2.1 Comptabilisation de l'opération SFIL

Les comptes de SFIL sont consolidés par intégration globale depuis le 1^{er} octobre 2020.

La juste valeur des actifs acquis et passifs assumés en date du 1^{er} octobre 2020 et l'impact de l'opération en résultat consolidé 2020 se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Groupe SFIL
Actif	
Caisse, banques centrales	1 279
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 547
Instruments financiers dérivés de couverture	5 209
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	563
Titres au coût amorti	8 406
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	365
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	51 982
Actifs d'impôts	529
Comptes de régularisation et actifs divers	2 775
Immobilisations corporelles	13
Immobilisations incorporelles	27
Total actif	75 695
Passif	
Banques centrales	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 120
Instruments dérivés de couverture	7 729
Dettes représentées par un titre	64 537
Dettes envers les établissements de crédit	4
Comptes de régularisation et passifs divers	1 683
Provisions	14
Total passif	75 087
Actifs et passifs acquis	608
Prix de la transaction des titres SFIL (dont 300 millions d'euros en numéraire)	320
Souscription par SFIL aux émissions de la Caisse des Dépôts	114
Emprunts octroyés par La Banque Postale à SFIL	379
Écart d'acquisition négatif	23
Impact en résultat 2020 de l'opération SFIL	23

L'impact de l'opération est comptabilisé dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs » du compte de résultat consolidé.

1.1.2.2 Contribution au compte de résultat consolidé de SFIL par intégration globale

31.12.2020	Montants comptabilisés dans le compte de résultat depuis le 1 ^{er} octobre 2020	Montants qui auraient été comptabilisés dans le cas où la date d'acquisition avait été le 1 ^{er} janvier 2020 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	113	383
Résultat net	29	195

(1) Soit neuf mois d'activité complémentaire du groupe SFIL du 1^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2020.

1.1.3 Caisse des Dépôts – Section générale

1.1.3.1 Incidences de la crise sanitaire Covid-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 affecte les économies avec une ampleur inédite et les mesures de confinement prises par de nombreux gouvernements ont conduit à une forte baisse de l'activité mondiale. Malgré le soutien des gouvernements et des banques centrales, tant en matière de liquidité que de garanties de crédit, des incertitudes fortes pèsent sur l'intensité et la durée de la crise. Dans ce contexte, la Caisse des Dépôts met en œuvre un plan ambitieux de relance pour assurer une croissance durable dans des secteurs qui touchent le quotidien des Français et qui contribueront à accélérer un développement économique plus respectueux de l'environnement. La Caisse des Dépôts déploiera son plan massif sur quatre axes prioritaires : la transition écologique, le logement, le soutien aux entreprises et la cohésion sociale.

La Caisse des Dépôts en tant qu'investisseur de long terme détient des portefeuilles d'actifs financiers importants et diversifiés cotés ou non. La crise actuelle a conduit un nombre significatif d'entreprises à supprimer ou reporter le versement des dividendes. Ces mesures visent à conforter les capitaux propres des sociétés et dans certains cas, elles sont rendues obligatoires par les gouvernements ou les régulateurs. Les mesures sanitaires destinées à lutter contre la propagation du Covid-19 ont provoqué un choc économique majeur en 2020, en particulier pour certains secteurs industriels, parfois déjà fragilisés avant cette crise sanitaire. Bien que les impacts à moyen terme soient encore inconnus, la Caisse des Dépôts a pris en compte les probables dégradations de probabilités de défaut sur la base d'estimations raisonnables.

1.1.3.1.1 Paramètres de calibrage

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, la Caisse des Dépôts (Section générale) a fait le choix de retenir trois scénarios macroéconomiques (dont deux scénarios dégradés « sévères et plausibles »), construit par le service des études et de la conjoncture économique et financière de la Caisse des Dépôts, avec une couverture assez large de conditions économiques futures potentielles. Ces différents scénarios ont été utilisés dans le cadre du processus budgétaire et de planification à moyen terme du groupe Caisse des Dépôts.

- **Un scénario central** : après une récession sévère en 2020 due au choc Covid-19, la reprise de l'activité

postconfinement associée aux divers plans de soutien monétaires et budgétaires annoncés permettrait un rebond sensible de l'activité se traduisant par un rebond du PIB en 2021. Toutefois, les stigmates de la crise (faillites, chômage, aversion pour le risque, poids de la dette) pèseraient pendant la reprise, de sorte que l'activité ne retrouverait son niveau pré-crise de 2019 que courant 2024. Le contexte serait globalement peu inflationniste, engendrant une politique monétaire durablement expansionniste (taux directeurs bas, achats d'actifs prolongés) : les taux d'intérêt resteraient à un bas niveau. Les rendements resteraient faibles sur les marchés financiers au regard des rendements historiques, étant entendu qu'autour de ce scénario les cours des actifs pourraient toutefois connaître des perturbations et une déconnexion à leurs fondamentaux du fait du contexte de liquidités abondantes.

- **Un scénario dégradé**, destiné à stresser les activités financières de la Caisse des Dépôts. Il intègre un choc récessif du PIB (de nature sanitaire, financière ou conjoncturelle), avec baisse des marchés actions et des taux d'intérêt l'année du choc. La croissance potentielle est affaiblie après le choc, limitant le rebond conjoncturel, de sorte que les taux d'intérêt restent structurellement bas.
- **Un scénario « Krach obligataire »**, qui vise notamment à stresser les activités immobilières de la Caisse des Dépôts (dépôts des notaires, investissements immobiliers...) et engendrerait une crise type « crise des dettes souveraines » avec pentification de la courbe des taux. Dans ce scénario de crise, les taux longs français se tendraient sensiblement mais la crise ne dégénérerait pas en crise systémique embarquant les banques. Les taux resteraient à un niveau élevé, hypothèse permettant de contraindre durablement le marché immobilier et les dépôts des notaires.

Pour l'évaluation des pertes de crédit attendues, les probabilités d'occurrence retenues sont les suivantes :

1.1.3.1.1.1 Déclassement en « bucket 2 » par voie de mises sous surveillance sectorielles

Les analystes financiers de la Caisse des Dépôts ont étudié les secteurs méritant un classement en liste de surveillance du fait des incertitudes liées à la crise. Le classement en liste de surveillance entraîne automatiquement un classement des expositions en « bucket 2 »,

avec calcul des pertes de crédit attendues à maturité du titre.

	Décembre 2020
Scénario central	75 %
Scénario dégradé	19 %
Scénario « Krach obligataire »	6 %

1.1.3.1.1.2 Impact sur les comptes de la Section générale au 31 décembre 2020

Sur la base des travaux précisés dans les paragraphes précédents, les impacts de ces paramètres sont une charge complémentaire de 34 millions d'euros pour atteindre 56 millions d'euros au 31 décembre 2020 (« bucket 1 & 2 »). Cet impact est mesuré pour la Section générale, traduisant à la fois la qualité globale du portefeuille et l'environnement de taux bas qui soutient les acteurs économiques.

1.1.3.2 Plan de soutien à l'économie

La Caisse des Dépôts est acteur de la transformation de notre pays grâce à sa capacité à mobiliser l'épargne des Français et à fédérer des acteurs privés et publics pour apporter des solutions sociales et économiques. La Caisse des Dépôts mobilise 26 milliards d'euros de fonds propres dans des secteurs qui touchent le quotidien des Français et qui contribueront à accélérer un développement économique plus respectueux de l'environnement. Afin de développer une économie durable et solidaire, la Caisse des Dépôts déploiera son plan d'action massif sur quatre axes prioritaires : la transition écologique, le logement, le soutien aux entreprises et la cohésion sociale. L'objectif est d'investir dans les deux ans à venir près de 80 % de ces 26 milliards d'euros.

1.1.3.2.1 Favoriser la transition écologique : 6,3 milliards d'euros

Au-delà de la rénovation thermique des logements et bâtiments publics, elle investira massivement dans les infrastructures durables dans les territoires. Un plan d'envergure dédié à la mobilité durable sera mis en place pour notamment développer les flottes et recharges de voitures électriques. En matière d'énergies renouvelables, la Banque des Territoires qui investit déjà beaucoup dans les parcs éoliens et solaires accentuera son action pour couvrir davantage les besoins des Français en énergie via des sources vertes. Elle favorisera également l'essor des secteurs de l'hydrogène vert et de la biomasse. Ce sont au total 8,8 GW de puissance nouvelle d'énergies renouvelables qui sont prévus, soit le tiers de l'effort à mener sur les ENR pour rééquilibrer notre mix énergétique, permettant d'accélérer la part des énergies renouvelables dans l'énergie que nous consommons. La Caisse des Dépôts via la Banque des Territoires poursuivra également sa démarche en faveur du développement de l'économie circulaire, avec pour cible notamment l'assainissement de l'eau et le recyclage des déchets. Un Plan Climat dédié à la lutte contre le réchauffement climatique a été communiqué le 9 septembre par la Banque des Territoires et Bpifrance.

1.1.3.2.2 Soutenir massivement les secteurs de l'habitat et de la construction : 11,1 milliards d'euros

La Caisse des Dépôts fléchera la moitié de sa capacité d'investissement vers le secteur du logement avec un objectif fondamental : permettre à tous de se loger. Pour cela, l'Institution poursuivra le déploiement de son Plan Logement lancé en 2018 grâce auquel les fonds propres des organismes de logement social seront renforcés via notamment l'acquisition par la CDC de titres participatifs. Une attention particulière sera par ailleurs portée aux publics prioritaires, dits « travailleurs clés », comme les soignants. Pour accélérer la construction de logements neufs sociaux, intermédiaires et abordables, sa filiale CDC Habitat a lancé le 25 mars 2020 un appel à projet dans le but de permettre l'engagement, en 2021 et 2022, de la production de 42 000 logements locatifs sociaux. Au 31 décembre 2020, pour soutenir la mise en œuvre de ce programme, la Caisse des Dépôts a doté sa filiale de 1,2 milliard d'euros de fonds propres supplémentaires. Les Français pourront également compter sur la Caisse des Dépôts, acteur clé de la politique de la ville à travers notamment le développement du programme Action cœur de ville, le NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) et la réhabilitation des propriétés dégradées.

1.1.3.2.3 Sécuriser/financer les entreprises et investir sur le long terme : 8,3 milliards d'euros

Sur le plan sectoriel, la Banque des Territoires et sa filiale Bpifrance ont annoncé en mai dernier le Plan tourisme du groupe Caisse des Dépôts pour amorcer la reprise et accompagner les professionnels du secteur dans leurs projets futurs. La préservation du tissu économique de tous les territoires passera par la préservation des petits commerces de proximité et de première utilité. Pour accélérer la dynamisation des centres-villes, la Banque des Territoires lancera d'ici la fin de l'année un programme spécifique d'aide aux commerçants indépendants en proposant aux collectivités locales de créer jusqu'à 100 foncières pour acquérir et rénover le petit commerce. La Caisse des Dépôts mobilisera par ailleurs ses gestions d'actifs pour assurer pleinement son rôle d'investisseur de long terme ; en réabondant ou relançant des fonds Nov' de nouvelles générations au bénéfice des PME et ETI notamment dans le secteur de la santé ; en investissant sur des valeurs moyennes sur les marchés financiers ou en soutenant les entreprises globales françaises via le fonds Lac d'Argent géré par Bpifrance.

1.1.3.2.4 Contribuer à la cohésion sociale : 0,5 milliard d'euros

La Caisse des Dépôts poursuivra le développement de son offre de services dans la sphère sociale, en s'appuyant notamment sur son expertise pour créer des plateformes. Outre l'appui aux employeurs publics pour améliorer la gestion des retraites – lancement en juin dernier de la plateforme PEP'S au service des 63 000 employeurs publics

et de la demande de réversion en ligne pour les assurés –, la Caisse des Dépôts se mobilise en faveur des compétences à partir du développement de MonCompteFormation, mais aussi pour améliorer l'insertion des personnes handicapées via sa plateforme Handicap. Chaque Français de moins de vingt-cinq ans, sans qualification, aura accès via MonCompteFormation à une formation dans des métiers d'avenir, intégralement financée par le service public d'ici à la fin de l'année 2020.

1.1.4 Groupe La Poste

1.1.4.1 Rachat des minoritaires La Banque Postale IARD

La Banque Postale a acquis le 7 avril 2020 la participation de 35 % détenue par Groupama dans La Banque Postale Assurances IARD. La Banque Postale détient dorénavant 100 % du capital de cette société, déjà consolidée par intégration globale. Cette acquisition s'est traduite par le rachat de titres à Groupama pour un montant de 167 millions d'euros, sans impact significatif sur les capitaux propres.

1.1.4.2 Émission obligataire La Poste

La Poste a procédé le 21 avril 2020 à deux émissions obligataires pour un montant de 1,8 milliard d'euros :

- une émission d'un montant de 1,15 milliard d'euros à échéance avril 2032 au taux de 1,375 % ;
- une émission d'un montant de 0,65 milliard d'euros à échéance 2026 au taux de 0,625 %.

1.1.4.3 Émissions d'obligations subordonnées CNP Assurances

CNP Assurances a procédé le 30 juin 2020 à une émission de titres de dette subordonnée pour un montant de 0,75 milliard d'euros à échéance 30 juin 2051, portant intérêt fixe de 2,5 % jusqu'au 30 juin 2031.

En date du 8 décembre 2020, CNP Assurances a finalisé une émission de titre de dette pour un montant de 0,5 milliard d'euros arrivant à maturité le 8 mars 2028 et portant intérêt fixe 0,375 %.

1.1.4.4 Partenariat entre CNP Assurances et Caixa Seguridade

Le 30 décembre 2020, CNP Assurances et la société brésilienne Caixa Seguridade, filiale de Caixa Econômica Federal ont signé un accord de distribution exclusive jusqu'en 2046, portant sur les produits de prévoyance, d'assurance emprunteur consommation et de retraite au Brésil.

Cet accord de distribution a été mis en œuvre à travers une nouvelle société d'assurance commune créée à cet effet par CNP Assurances et Caixa Seguridade. Les droits de vote de cette nouvelle société sont répartis à hauteur de 51 % pour CNP Assurances et 49 % pour Caixa Seguridade.

Objectif : 100 000 formations qualifiantes ou préqualifiantes dans les métiers d'avenir, notamment ceux du numérique. En matière de santé, elle appuiera en particulier les solutions de télémédecine et répondra massivement aux besoins de financement des hôpitaux publics, grâce aux capacités de sa filiale SFIL et de La Banque Postale. Des moyens nouveaux seront aussi consacrés à rénover et investir dans les Ehpad.

Outre la consolidation par intégration globale de la société créée, cet accord génère les effets suivants sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2020 :

- inscription au bilan d'un actif incorporel pour un montant de 3 milliards d'euros correspondant à l'accord de distribution, amortissable linéairement sur la durée du contrat ;
- constatation d'intérêts minoritaires dans les capitaux propres pour un montant de 1,8 milliard d'euros.

1.1.4.5 Accord de partenariat entre CNP Assurances et Caixa Seguridade sur le segment « Consorcio »

CNP Assurances a conclu avec la société brésilienne Caixa Seguridade un protocole relatif à la distribution exclusive d'une durée de vingt ans dans le réseau Caixa Econômica Fédéral au Brésil, portant sur le produit « consorcio » notamment dans les secteurs de l'immobilier et de l'automobile. Ce nouvel accord arrive en complément de celui signé en août 2018 (et amendé en septembre 2019) sur les produits de prévoyance, d'assurance emprunteur consommation et de retraite (Vida, Prestamista, Previdência).

Le nouvel accord de distribution sera mis en œuvre à travers une société constituée à cet effet, laquelle aura un management et une gouvernance partagés entre CNP Assurances et Caixa Seguridade ; CNP Assurances détiendra 50,01 % des actions ordinaires avec droits de vote ; Caixa Seguridade détiendra 49,99 % des actions ordinaires avec droits de vote et 100 % des actions de préférence sans droits de vote ; il en résultera une répartition des droits économiques à hauteur de 25 % pour CNP Assurances et 75 % pour Caixa Seguridade.

L'accord prévoit le paiement par CNP Assurances d'un montant fixe de 250 millions de reais à effectuer à la réalisation de la transaction.

La réalisation de la transaction reste soumise à différentes conditions suspensives, dont notamment l'accord des autorités réglementaires compétentes requises en matière bancaire et de concurrence. Sous cette réserve, le closing de l'opération devrait intervenir au plus tard le 30 mars 2021.

1.1.4.6 Incidences de la crise sanitaire du Covid-19 pour Le Groupe La Poste

Les principales incidences de la crise sanitaire sur la valorisation des éléments d'actif du bilan du Groupe La Poste sont présentés ci-après :

1.1.4.6.1 Revue des indices de perte de valeur

Outre les tests réalisés au moins une fois par an sur toutes les unités génératrices de trésorerie (UGT) comportant des écarts d'acquisition, d'autres UGT ont également fait l'objet de tests en fonction des indices de pertes de valeur ayant pu être détectés.

Ces tests ont conduit à la dépréciation des actifs de l'UGT Courrier pour 900 millions d'euros. La forte diminution des volumes du courrier enregistrée en 2020 en raison de la crise du Covid-19, constitue un indice de perte de valeur qui a nécessité la réalisation d'un test de perte de valeur des actifs immobilisés de cette UGT. Ces actifs ne comportent pas d'écarts d'acquisition et sont constitués exclusivement d'éléments amortissables : des logiciels, des matériels industriels, des agencements ainsi que des droits d'utilisation sur les immeubles et véhicules enregistrés conformément à la norme IFRS 16.

Le test a été réalisé sur la base d'un business plan établi au mieux des prévisions d'activité sur cinq ans avec un WACC de 7 %. Le taux de croissance normatif retenu est de - 5 % et prend en compte une baisse structurelle des volumes courrier. Le résultat du test est très peu sensible à la variation de ces paramètres.

La dépréciation enregistrée dans les comptes se décompose ainsi :

- Immobilisations incorporelles : 201 millions d'euros ;
- Immobilisations corporelles : 288 millions d'euros ;
- Droits d'utilisation : 411 millions d'euros.

Soit un impact global de - 594 millions d'euros en quote-part groupe Caisse des Dépôts.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les immeubles et véhicules en pleine propriété appartenant à un autre secteur du Groupe La Poste et utilisée par l'UGT Courrier, actifs dont la valeur de marché est appréciée comme supérieure à la valeur nette comptable.

Il convient de noter que l'activité de transport de colis de La Poste constitue une UGT différente pour laquelle il n'y a aucun indice de perte de valeur.

1.1.4.6.2 Examen de la recouvrabilité des impôts différés actifs

En raison de l'évolution de l'activité courrier et de la dégradation des prévisions de résultat fiscal bénéficiaire de La Poste SA qui en découle, il existe une incertitude sur le recouvrement des impôts différés actifs de La Poste SA et du groupe d'intégration fiscale auquel elle appartient. En conséquence les impôts différés actifs nets de ce groupe d'intégration fiscale ont été intégralement dépréciés à fin décembre 2020. Le montant de la dépréciation enregistrée dans les comptes 2020 s'élève à 298 millions d'euros, soit 197 millions d'euros en quote-part groupe Caisse des Dépôts. Par ailleurs, les impôts différés actifs non reconnus de l'année 2020 s'élèvent à 852 millions d'euros.

1.1.4.6.3 Impacts sur l'évaluation du risque de crédit

La crise du Covid-19 a généré une incidence défavorable estimée à 454 millions d'euros sur l'évaluation du risque de crédit de La Banque Postale en 2020, dont 364 millions

d'euros au titre des personnes morales et 90 millions d'euros au titre des personnes physiques.

Conformément aux dispositions réglementaires et comptable en vigueur, La Banque Postale a mis en œuvre une approche de provisionnement prudente et équilibrée afin de tenir compte des éléments connus de la crise reposant sur des observations du portefeuille et sur l'expertise des équipes commerciales et de la direction des risques.

1.1.4.6.3.1 Personnes morales

Le coût du risque de crédit des personnes morales est la résultante :

- du processus de surveillance des expositions de la banque ;
- des prises de décisions spécifiques de provisionnement dans les instances dédiées aux dossiers en souffrance ;
- de l'application de dispositions de provisionnement collectif.

Sur ce dernier volet, au cours du dernier trimestre 2020, le mécanisme de provisionnement collectif a été élargi à un plus grand volume de clients et secteurs, tout en ciblant mieux les zones de risque au sein d'un secteur donné. À fin décembre 2020, les secteurs soumis à une mesure sectorielle (déclassement en *bucket 2*) sont :

- le secteur du tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs ;
- le transport privé de passagers aérien et terrestre ;
- le secteur de l'énergie photovoltaïque en France pour cause de révision des conditions tarifaires ;
- certains segments de la Distribution ;
- l'automobile.

La crise de Covid-19 impacte le coût du risque de crédit des personnes morales à hauteur de 364 millions d'euros, dont 95 millions d'euros d'effets paramétriques et 211 millions d'euros de dotations de provisions collectives. Enfin, les provisions passées sur des dossiers significatifs que la crise a directement mis en difficultés sont estimées à 58 millions d'euros.

1.1.4.6.3.2 Personnes physiques

Les effets de la crise de Covid-19 ont eu jusqu'à présent un impact limité sur les expositions de crédit aux personnes physiques de La Banque Postale. Néanmoins, cette crise pourrait dans les prochains mois avoir un impact significatif sur le profil de risque de son portefeuille.

Dans ce cadre, afin d'adapter le niveau des provisions à ce nouvel environnement, une révision des paramètres de risque associés aux probabilités de défaut et aux scénarios macroéconomiques, a été réalisée au second semestre. En outre, des mesures de déclassement en *bucket 2* ont été prises pour certaines catégories socio-professionnelles pour lesquelles il a été considéré qu'elles risquaient d'être significativement impactées par le deuxième confinement.

Concernant les contrats ayant fait l'objet de reports d'échéance en lien avec la crise et ne répondant pas à des dispositions contractuelles (crédits immobiliers et réaménagements au-delà des dispositions contractuelles pour les crédits à la consommation), réalisés sur demandes clients ou à l'initiative de la banque, il a été considéré

que les clients concernés présentaient à travers ces reports, un risque de crédit en dégradation. Ils ont ainsi fait l'objet d'un déclassement en catégorie sensible (*bucket 2*), sauf exceptions, et se sont vu attribuer une provision à maturité en conséquence. À l'issue d'une période probatoire de trois mois à compter de la reprise des paiements d'échéances, les expositions en question sont reclassées le cas échéant en sain (*bucket 1*).

À fin décembre 2020, le profil des expositions de crédit aux personnes physiques ne présente pas d'évolution

notable, les effets de la crise n'ayant pas encore d'impact significatif sur la structure des expositions de La Banque Postale.

Ainsi, l'évolution du coût du risque est principalement liée à la révision des paramètres de risque en anticipation des effets de la crise (65 millions d'euros) et au déclassement en catégorie sensible (*bucket 2*) d'une partie des contrats ayant fait l'objet d'un report d'échéances (8 millions d'euros) et de clients appartenant à certaines catégories socioprofessionnelles (18 millions d'euros).

1.1.5 Groupe Bpifrance

1.1.5.1 Fusion-absorption de Bpifrance SA par Bpifrance Financement

Les assemblées générales des actionnaires de Bpifrance SA et de Bpifrance Financement ont approuvé, le 18 décembre 2020, la fusion-absorption de la société holding Bpifrance SA par sa filiale, établissement de crédit, Bpifrance Financement, avec un effet immédiat au plan juridique.

1.1.5.2 Impact de la crise sanitaire

L'exercice 2020 a été marqué par une crise sanitaire sans précédent liée au Covid-19. Cette pandémie affecte les activités économiques et sociales à une échelle internationale et ses répercussions économiques sont majeures. Investi d'une mission d'intérêt général de financement et de développement des entreprises, en appui des politiques publiques, Bpifrance est pleinement engagé dans le soutien des entreprises françaises pendant cette période.

1.1.5.2.1 Dispositifs de soutien mis en place par Bpifrance

Bpifrance intervient à travers divers mécanismes de soutien aux entreprises, soit pour son compte propre soit pour le compte de tiers. Les activités gérées par Bpifrance pour le compte de tiers ne figurent pas au bilan de Bpifrance.

1.1.5.2.2 Produits mis en place pour compte propre, Modalités d'intervention

Bpifrance a mis en place trois nouveaux produits dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.

En lien avec le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie et afin de répondre à des besoins de trésorerie exceptionnels liés à la situation conjoncturelle ou un besoin en fonds de roulement, Bpifrance propose :

- des prêts garantis par l'État (PGE) à hauteur de 90 %, destinés aux TPE, PME et ETI clients de Bpifrance, de tous secteurs d'activité, sous réserve que les conditions d'octroi soient respectées ; enveloppe de 3 milliards d'euros, encours au 31 décembre 2020 de 0,8 milliard d'euros ;
- des prêts de soutien à l'innovation (PSI) garantis par l'État à hauteur de 90 %, destinés à des start-up, PME et ETI innovantes de moins de 5 000 salariés et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliard d'euros, immatriculées en France et soumises au droit français, de tous

secteurs d'activité, sous réserve que les conditions d'octroi soient respectées ; pas de plafond, encours au 31 décembre 2020 de 0,5 milliard d'euros.

Les PGE et PSI sont des prêts in fine d'une durée d'un an, assortis d'une clause de prorogation actionnable sans frais par l'emprunteur qui lui permet à l'issue de la première année soit d'amortir le prêt sur une période d'un à cinq ans soit de différer le remboursement d'un an supplémentaire puis d'amortir le prêt sur une période d'un à quatre ans.

Outre le PGE et le PSI, Bpifrance a également mis en place le prêt Atout. Disponible pour les TPE, PME et ETI, il vise également à financer les besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle ou un besoin en fonds de roulement exceptionnel. Il est proposé sur trois à cinq ans et assorti d'une option de différé d'amortissement de douze mois maximum. Le taux d'intérêt, fixe ou variable, est déterminé selon les conditions en vigueur lors de l'octroi. La quotité garantie sur ce type de prêt est comprise entre 70 % et 90 %. Enveloppe de 3 milliards d'euros, encours au 31 décembre 2020 de 2,4 milliards d'euros.

Par ailleurs, des modifications ont été apportées à certains produits existants. Selon les cas, le Groupe a procédé à une augmentation des volumes prévus, un élargissement des critères d'éligibilité (entreprises et dépenses éligibles), une redotation de fonds de garantie, ou enfin une modification des caractéristiques du prêt ou de la garantie (allongement de la maturité et/ou du différé d'amortissement, augmentation de la quotité garantie), ne concernant que la production nouvelle des dispositifs concernés. Deux dispositifs ont été particulièrement renforcés :

- le prêt Rebond : prêt de développement territorial à moyen terme à taux zéro d'une durée de sept ans avec deux années de différé adossé à une dotation octroyée par chaque région française. Ce prêt vise à renforcer la trésorerie des PME dans le cadre de la crise sanitaire ; enveloppe de 1 milliard d'euros, encours au 31 décembre 2020 de 0,8 milliard d'euros ;
- le prêt Tourisme : prêt à taux fixe d'une durée de deux à douze ans avec un différé de six à trente-six mois adossé au fonds de garantie Tourisme. Ce prêt vise à renforcer la trésorerie des PME et ETI du secteur du tourisme ; enveloppe de 0,8 milliard d'euros, encours au 31 décembre 2020 de 0,1 milliard d'euros.

1.2 Événements postérieurs à la clôture

1.2.1 Groupe La Poste

Le 11 janvier 2021, La Poste a procédé à deux émissions obligataires pour un montant total de 1 750 millions d'euros :

- une émission d'un montant de 1 000 millions d'euros à échéance janvier 2036 au taux de 0,625 % ;

- une émission d'un montant de 750 millions d'euros à échéance juillet 2029 à taux de 0 %.

1.2.2 Icade

Le 11 janvier 2021, Icade a procédé à une émission obligataire de 600 millions d'euros, d'une maturité de dix ans, assortie d'un coupon annuel de 0,625 %. L'utilisation de ces fonds sera principalement allouée au remboursement anticipé de la souche obligataire 2022 pour un montant de 395,7 millions d'euros prévu le 24 février 2021. Icade a également anticipé le 18 janvier 2021 le remboursement de l'échéance finale de sa souche avril 2021 pour 257,1 millions d'euros conformément à ce que sa documentation permettait.

Le 1^{er} février et le 19 février 2021, Icade a signé deux promesses de vente sur les immeubles Millénaire 1 à Aubervilliers et Loire à Villejuif pour plus de 300 millions d'euros. Elles ont été réalisées dans des conditions normales de marchés et sont en ligne avec les valeurs d'expertises du 31 décembre 2020. Il n'y a pas d'autre événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice susceptible de remettre en cause de façon significative les comptes et les résultats du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2020.

1.3 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2020

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Intérêts et produits assimilés	2.3.1	3 903	1 406
Intérêts et charges assimilées	2.3.1	(639)	(1 116)
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
Commissions (produits)	2.3.2	1 787	22
Commissions (charges)	2.3.2	(3 018)	(38)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat	2.3.3	4 432	778
Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	2.3.4	216	681
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	2.3.5	18	(11)
Produits des autres activités	2.3.6	54 346	12 787
Charges des autres activités	2.3.6	(25 852)	(3 872)
Impact de l'approche par superposition (effet brut)		(692)	
Produit net bancaire		34 501	10 637
Charges générales d'exploitation	2.3.7	(30 114)	(7 879)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	2.4.11	(3 740)	(906)
Résultat brut d'exploitation		647	1 852
Coût du risque de crédit	2.3.8	(986)	(37)
Résultat d'exploitation		(339)	1 815
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)	2.4.10	220	366
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Coentreprises)	2.4.10	1 527	723
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.3.9	186	(17)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.4.12	(111)	
Résultat avant impôt		1 483	2 887
Impôts sur les bénéfices	2.3.10	(1 076)	(526)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		3	2
Résultat net		410	2 363
Intérêts des minoritaires	2.4.18	156	(307)
Résultat net part du Groupe		566	2 056

1.4 État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Résultat net	410	2 363
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat net		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(79)	(28)
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	8	9
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	(764)	3 614
Réévaluation des instruments dérivés de couverture sur instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat net comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(310)	503
Total des éléments non recyclables ultérieurement en résultat net	(1 145)	4 098
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net		
Écarts de conversion	(935)	11
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 140	(9)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(43)	(92)
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net comptabilisés directement en capitaux propres des autres entreprises mises en équivalence	(1 543)	504
Total des éléments recyclables ultérieurement en résultat net	(1 381)	414
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(2 526)	4 512
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(2 116)	6 875
Dont part du Groupe	(1 869)	6 570
Dont part des intérêts minoritaires	(247)	305

1.5 Bilan consolidé au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Actif			
Caisse, banques centrales		20 518	3 263
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	2.4.1	212 553	10 674
Instruments financiers dérivés de couverture	2.4.2	8 817	1 747
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	2.4.3	266 152	34 567
Titres au coût amorti	2.4.4	75 401	55 708
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2.4.5	134 712	15 116
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2.4.6	186 855	4 221
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		128	
Actifs d'impôts	2.4.7	2 456	250
Comptes de régularisation et actifs divers	2.4.8	44 989	6 348
Actifs non courants destinés à être cédés et activités	2.4.9	220	1 405
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	2.4.10	18 733	24 520
Immeubles de placement	2.4.11	21 693	16 544
Immobilisations corporelles	2.4.11	13 969	4 339
Immobilisations incorporelles	2.4.11	6 684	733
Écarts d'acquisition	2.4.12	1 164	1 193
Total actif ⁽¹⁾		1 015 044	180 628

(1) Dont 752 milliards d'euros au titre du Groupe La Poste et 76 milliards d'euros au titre du Groupe SFIL.

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Passif			
Banques centrales			
Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	2.4.1	4 740	803
Instruments dérivés de couverture		10 079	1 346
Dettes représentées par un titre	2.4.13	128 521	34 221
Dettes envers les établissements de crédit	2.4.14	54 238	12 830
Dettes envers la clientèle	2.4.15	310 674	71 546
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		23	
Passifs d'impôts	2.4.7	4 186	2 752
Comptes de régularisation et passifs divers	2.4.8	43 833	10 256
Passifs non courants destinés à être cédés	2.4.9	143	12
Provisions	2.4.17	7 011	1 298
Provisions techniques des sociétés d'assurance et comptabilité reflet	2.5	379 830	
Dettes subordonnées		10 325	
Capitaux propres part du groupe			
Réserves consolidées		33 031	31 053
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		5 489	8 535
Résultat de l'exercice		566	2 056
Total Capitaux propres part du groupe		39 086	41 644
Intérêts minoritaires	2.4.18	22 355	3 920
Total Capitaux propres		61 441	45 564
Total passif ⁽¹⁾		1 015 044	180 628

(1) Dont 752 milliards d'euros au titre du Groupe La Poste et 76 milliards d'euros au titre du Groupe SFIL.

1.6 Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				
	Réserves consolidées	Variation de juste valeur des instruments financiers sous IAS 39 de CNP Assurances	Variation de juste valeur des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Réserves de conversion
<i>(en millions d'euros)</i>					
Capitaux propres au 01.01.2019	29 776	1 312	(10)	(230)	(270)
Affectation du résultat 2018	1 768				
Solde du versement à l'État au titre du résultat 2018	(372)				
Premier règlement au titre du versement à l'État calculé sur la base des résultats du premier semestre 2019	(404)				
Distribution aux minoritaires					
Options de rachat d'intérêts minoritaires	(6)				
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	38				(4)
Autres variations	(6)		2	2	(2)
Résultat de la période					
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Écarts de conversion					12
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	259	900	37	(42)	
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat					
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat		(469)		(2)	
Autres variations de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Capitaux propres au 31.12.2019	31 053	1 743	29	(272)	(264)
Changement de méthode comptable					
Capitaux propres au 01.01.2020	31 053	1 743	29	(272)	(264)
Affectation du résultat 2019	2 056				
Solde du versement à l'État au titre du résultat 2019	(666)				
Premier règlement au titre du versement à l'État calculé sur la base des résultats du premier semestre 2020					
Distribution aux minoritaires					
Options de rachat d'intérêts minoritaires	26				
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	42		3		
Autres variations	(70)		(2)	(1)	6
Résultat de la période					
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Écarts de conversion					(77)
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	590	(1 743)	377	(76)	
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat					
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat					
Autres variations de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			128	21	
Capitaux propres au 31.12.2020	33 031		535	(328)	(335)

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables										
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Variation de valeur des écarts actuariels	Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Réserves Intérêts minoritaires	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des minoritaires	Résultat des minoritaires	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
(27)	(132)	3 622		1 768	35 809	3 377	122	147	3 646	39 455
				(1 768)		147		(147)		
					(372)					(372)
					(404)					(404)
						(308)			(308)	(308)
					(6)					(6)
		9			43	177			177	220
		8			4	100			100	104
				2 056	2 056			307	307	2 363
					12		(1)		(1)	11
		3 975			5 129		(24)		(24)	5 105
9					9					9
					(471)		23		23	(448)
	(165)				(165)					(165)
(18)	(297)	7 614		2 056	41 644	3 493	120	307	3 920	45 564
(18)	(297)	7 614		2 056	41 644	3 493	120	307	3 920	45 564
				(2 056)		307		(307)		
					(666)					(666)
						(351)			(351)	(351)
					26	11			11	37
					45	1 887			1 887	1 932
(9)	(48)	33			(91)	17 158	(61)		17 097	17 006
				566	566			(156)	(156)	410
					(77)		(637)		(637)	(714)
		(1 567)			(2 419)	5	386		391	(2 028)
11					11		(2)		(2)	9
	(102)				47		195		195	242
(16)	(447)	6 080		566	39 086	22 510	1	(156)	22 355	61 441

1.7 Tableaux des flux de trésorerie relatifs à l'année 2020

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte. Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires. Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Résultat avant impôts (hors activités abandonnées)	1 705	2 887
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4 392	1 423
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	422	(38)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	2 333	(26)
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence (entreprises associées et coentreprises)	(1 746)	(1 089)
Pertes nettes/gains nets des activités d'investissement	68	781
Produits/charges des activités de financement		
Autres mouvements	13 203	114
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	18 672	1 165
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	4 398	(2 882)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	21 213	5 721
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	(1 092)	(108)
Flux liés aux immeubles de placement	(1 953)	26
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	2 504	72
Impôts versés	(918)	(181)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	24 152	2 648
Flux de trésorerie nets générés par l'activité opérationnelle	44 529	6 700
Flux liés aux actifs financiers et participations	19 936	(1 640)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(7 485)	(809)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement	12 451	(2 449)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	1 960	(943)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	214	627
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement	2 174	(316)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	66	
Effet des activités abandonnées sur la trésorerie		(3)
Effet des changements méthode sur la période		(1)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	59 220	3 931
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	7 007	3 076
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	3 263	1 043
Solde net des comptes de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 744	2 032
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	66 226	7 007
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	22 803	3 263
Solde net des comptes de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	43 424	3 744
Variation de la trésorerie nette	59 220	3 931

1.8 Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit, ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance en général inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020		31.12.2019	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Caisse	1 290		3	
Banques centrales	21 512		3 260	
Sous-total	22 802		3 263	
Soldes à vue sur les établissements de crédit	50 600	7 932	4 720	1 232
OPCVM monétaires	754		256	
Sous-total	51 354	7 932	4 976	1 232
Solde net de trésorerie et équivalents de trésorerie	66 226		7 007	

1.9 Information sectorielle 2020

(en millions d'euros)	Pôle Caisse des Dépôts		Groupe Bpifrance		Groupe La Poste	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Intérêts et produits assimilés	1 352	1 403			2 596	
Intérêts et charges assimilées	(745)	(926)			254	
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette						
Commissions (produits)	24	22			1 759	
Commissions (charges)	(34)	(36)			(2 979)	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(54)	772			4 376	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	402	678			(192)	
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	15	(11)				
Produits des autres activités	1 041	1 211			43 122	
Charges des autres activités	(741)	(888)			(22 432)	
Produit net des activités d'assurance					(692)	
Produit net bancaire	1 260	2 225			25 812	
Charges générales d'exploitation	(583)	(712)			(22 819)	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(187)	(175)			(2 722)	
Résultat brut d'exploitation	490	1 338			271	
Coût du risque de crédit	(74)	(45)			(841)	
Résultat d'exploitation	416	1 293			(570)	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (entreprises associées)	48	44			113	279
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (coentreprises)	49	56	(48)	502	1 375	(40)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	56	(56)			(2)	
Variations de valeur des écarts d'acquisition						
Résultat avant impôt	569	1 337	(48)	502	916	239
Impôt sur les bénéfices	(149)	(435)			(898)	
Résultat net d'impôt des activités abandonnées						
Résultat net	420	902	(48)	502	18	239
Intérêts des minoritaires	(7)				106	
Résultat net part du Groupe	413	902	(48)	502	124	239

(en millions d'euros)	Pôle Caisse des Dépôts		Groupe Bpifrance		Groupe La Poste	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Contribution Bilan	164 615	153 354	1 586	1 985	752 314	4 987

Pôle Gestion des Participations Stratégiques

Groupe SFIL		Immobilier & Tourisme		Infrastructure & Transport		Total	
31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
(49)				3	3	3 903	1 406
47		(128)	(136)	(67)	(54)	(639)	(1 116)
4						1 787	22
(4)				(1)	(2)	(3 018)	(38)
111		2	4	(3)	2	4 432	778
				6	3	216	681
3						18	(11)
		2 153	2 799	8 030	8 777	54 346	12 787
1		(1 205)	(1 349)	(1 475)	(1 635)	(25 852)	(3 872)
						(692)	
113		822	1 318	6 493	7 094	34 501	10 637
(20)		(640)	(724)	(6 051)	(6 443)	(30 114)	(7 879)
(5)		(169)	(142)	(657)	(589)	(3 740)	(906)
88		13	452	(215)	62	647	1 852
(48)		(16)	11	(7)	(3)	(986)	(37)
40		(3)	463	(222)	59	(339)	1 815
		1	8	57	35	220	366
		(11)	(10)	162	215	1 527	723
		2	(21)	131	60	186	(17)
		(111)				(111)	
40		(122)	440	128	369	1 483	2 887
(11)		14	(33)	(31)	(58)	(1 076)	(526)
		3	2			3	2
29		(105)	409	97	311	410	2 363
		47	(266)	11	(41)	156	(307)
29		(58)	143	108	270	566	2 056

Pôle Gestion des Participations Stratégiques

Groupe SFIL		Immobilier & Tourisme		Infrastructure & Transport		Total	
31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
75 607		13 700	13 441	7 221	6 861	1 015 044	180 628

2. Notes annexes aux états financiers consolidés

2.1 Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe

2.1.1 Base de préparation des états financiers

Le groupe Caisse des Dépôts applique le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2020. En particulier, le Groupe a choisi de faire usage des dispositions du règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne adoptant la norme IAS 39 à l'exception de certaines dispositions pour la comptabilisation des opérations de macro-couverture. Ce règlement européen permet ainsi d'élire aux relations de couverture de juste valeur certaines des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle).

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr.

Le groupe Caisse des Dépôts a préparé ses comptes consolidés au 31 décembre 2020 sur la base des principes de reconnaissance et d'évaluation des normes IFRS et interprétations de l'IFRS IC (IFRIC) telles qu'elles étaient applicables à la date de clôture.

Ces normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2019, à l'exception des amendements IFRS décrits ci-dessous (cf. point 2.1.1.1).

2.1.1.1 Amendements IFRS applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020

Les amendements IFRS applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020 sont présentés ci-dessous. Leur application n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2020. Sont concernés :

« Amendements des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS » (règlement UE n° 2019/2075 du 29 novembre 2019)

Le 29 mars 2018, l'IASB a publié une version révisée du Cadre conceptuel de l'information financière qui sous-tend les normes IFRS.

Les amendements des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS visent dès lors à mettre à jour les références faites au Cadre conceptuel dans les normes et interprétations existantes.

Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme "significatif" » (règlement UE n° 2019/2104 du 29 novembre 2019)

Ces amendements visent à clarifier la définition du terme « significatif » pour permettre aux entreprises de juger plus facilement du caractère significatif ou non d'une information et pour améliorer la pertinence des informations fournies dans les notes annexes aux états financiers.

Ils visent également à aligner la définition du terme « significatif » entre les différentes IFRS afin d'accroître la cohérence de son application aux états financiers.

Amendements à IFRS 3 « Définition d'une entreprise » (règlement UE no 2020/551 du 21 avril 2020)

Ces amendements clarifient la définition d'une entreprise, en précisant que l'ensemble acquis, pour être qualifié d'entreprise, doit comprendre a minima une entrée et un processus substantiel qui contribuent ensemble à générer des sorties.

Ils visent ainsi à permettre aux entités de déterminer si une acquisition doit être comptabilisée en tant que regroupement d'entreprises selon IFRS 3 pour une acquisition qualifiée d'entreprise, ou à défaut comme une acquisition d'actifs isolés.

Amendement à IFRS 16 « Allègements de loyer liés au Covid-19 » (règlement UE no 2020/1434 du 9 octobre 2020)

L'amendement offre aux preneurs la faculté de s'exempter d'évaluer si un allègement de loyers lié au Covid-19 est une modification de contrat. Il s'agit d'une dispense opérationnelle temporaire et facultative qu'a décidé de retenir le groupe Caisse des Dépôts sur l'exercice 2020.

L'application de l'amendement permet en pratique aux preneurs de comptabiliser les allègements de loyers liés au Covid-19 comme s'il ne s'agissait pas d'une modification de contrat. Cela revient ainsi à reconnaître l'impact de

l'allègement de loyers dans le résultat de la période des preneurs (loyer variable négatif), et non à l'étaler sur la durée résiduelle du contrat. Le droit d'utilisation n'est quant à lui pas impacté et son amortissement se poursuit sans changement.

Cet amendement ne concerne toutefois que les allègements de loyers liés au Covid-19 qui remplissent les trois conditions cumulatives suivantes :

- le changement apporté aux paiements de loyers a pour résultat que la contrepartie révisée du contrat de location est pour l'essentiel identique, ou inférieure, à la contrepartie du contrat de location immédiatement avant ce changement ;
- s'il y a réduction des paiements de loyers, celle-ci ne porte que sur les paiements originellement exigibles au plus tard le 30 juin 2021 ;
- il ne doit y avoir aucun changement substantiel dans les autres termes et conditions du contrat.

Cette exemption doit être appliquée de manière cohérente aux contrats ayant des caractéristiques similaires et dans des circonstances similaires (ou à tous les contrats).

Son application est rétrospective, mais les chiffres comparatifs des exercices antérieurs n'ont pas à être retraités.

Il est par ailleurs rappelé que le groupe Caisse des Dépôts a appliqué par anticipation, dès le 1^{er} janvier 2019, les amendements aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « *Réforme des taux d'intérêt de référence* » (dite « Phase 1 ») qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020 (règlement UE n° 2020/34) et qui ne sont d'application obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le principal objectif de ces amendements est d'assouplir les conditions d'éligibilité des normes IFRS 9 et IAS 39 aux relations de couverture du risque de taux d'intérêt, pour éviter tout arrêt d'une relation de couverture du seul fait des incertitudes nées de la réforme des taux d'intérêt interbancaires court terme sur les flux de trésorerie contractuels futurs.

Le règlement de l'Union européenne n° 2016/1011 du 8 juin 2016 (« Règlement Benchmark ») instaure en effet un cadre commun visant à garantir l'exactitude et l'intégrité des indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers.

Au titre de ce règlement, les indices de référence de taux d'intérêt EONIA, Euribor et LIBOR ont été déclarés comme étant des indices de référence d'importance critique, indices qui à terme ont ou pourraient avoir vocation à disparaître. À ce stade de la réforme, des incertitudes demeurent quant aux conditions de substitution des taux de référence dans les contrats financiers existants. Des incertitudes existent également de ce fait sur l'appréciation des flux de trésorerie futurs de certaines opérations de couverture.

Les amendements aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « *Réforme des taux d'intérêt de référence* » (dite « Phase 1 ») visent dès lors à modifier les exigences en matière de comptabilité de couverture uniquement pendant la période précédant la mise en œuvre de la réforme des

taux d'intérêt. L'amendement cessera d'être appliqué dès lors que l'incertitude créée par la réforme des taux est levée quant à l'échéance et au montant des flux de trésorerie de l'élément couvert qui sont fondés sur un taux d'intérêt de référence, ou qu'il est mis fin à la relation de couverture dont l'élément couvert fait partie.

Ces amendements consistent à maintenir les relations de couverture existantes en ignorant les incidences liées aux nouveaux taux et en supposant que le taux d'intérêt de référence sur lequel sont basés les flux de trésorerie couverts et les flux de trésorerie de l'instrument de couverture ne sont pas altérés par la réforme des taux d'intérêt interbancaires.

D'une manière pratique, ces amendements permettent d'éviter un arrêt potentiel de la comptabilité de couverture sur certaines opérations liées aux incertitudes de la réforme des taux d'intérêt.

Le groupe Caisse des Dépôts applique également les amendements à IFRS 4 « *Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance* » (règlement UE n° 2017/1988 du 3 novembre 2017) qui a vocation à aligner la date de première application de la norme IFRS 9 avec celle de la nouvelle norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance (application au 1^{er} janvier 2021, sous réserve de son adoption par l'Union européenne, cette date du 1^{er} janvier 2021 devant être repoussée au 1^{er} janvier 2023, suite aux amendements à IFRS 17 publiés par l'IASB le 25 juin 2020). À ce titre, le groupe Caisse des Dépôts a décidé d'appliquer les dispositions de la norme IFRS 9 en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et des passifs financiers de ses filiales d'assurance, en utilisant l'approche par « superposition » pour la présentation du résultat net des actifs financiers désignés.

Enfin, dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 « *Contrats de location* », l'IFRS IC a confirmé, lors de sa réunion du 26 novembre 2019, l'approche applicable concernant la durée du bail à retenir pour les contrats à durée indéterminée ou en tacite prolongation pouvant être résiliés sous respect d'un préavis par le bailleur et/ou le preneur. Il convient d'apprécier la durée raisonnablement certaine du contrat en tenant compte des pénalités selon une approche économique plutôt que juridique. Ainsi, tant que l'une des parties a une incitation économique à ne pas résilier le contrat (i.e. qu'elle encourt une pénalité plus que négligeable en cas de résiliation), le contrat est exécutoire.

Au 31 décembre 2020, la pratique du groupe Caisse des Dépôts concernant la durée des baux à retenir est jugée conforme à la décision de l'IFRS IC dans la mesure où les baux à durée indéterminée ou en tacite prolongation peuvent être résiliés à tout moment par l'une et l'autre partie en s'exposant tout au plus qu'à une pénalité négligeable et que la valeur nette des agencements concernés ne peut, dans les cas considérés, constituer une pénalité plus que non significative.

2.1.1.2 Normes et amendements IFRS adoptés par l'Union européenne et non applicables de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2020

Le groupe Caisse des Dépôts n'applique pas les normes, amendements et interprétations susceptibles d'être appliqués par anticipation au 1^{er} janvier 2020.

Il en est ainsi notamment des amendements aux normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 « Réforme des taux d'intérêt de référence » (dite « Phase 2 ») qui ont été adoptés par l'Union européenne le 13 janvier 2021 (règlement UE n° 2021/25) et qui seront applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2021.

Ces amendements relatifs à la réforme des taux d'intérêt de référence (dite « phase 2 ») apportent une réponse aux problématiques comptables soulevées lors du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par les nouveaux indices (par exemple, EONIA par €STER) ou lors de changement de formule de calcul des indices (Euribor Hybride) induites par la réforme des taux de référence. Ils permettent de neutraliser les éventuels impacts comptables en traitant notamment :

- des conséquences comptables d'une modification des flux de trésorerie d'un instrument financier engendrée par le changement contractuel d'indice ;
- des conséquences du changement d'indice sur la comptabilité de couverture ;
- des informations à fournir en annexe.

En pratique, les amendements à IFRS 9 permettent de :

- considérer que la modification d'un instrument financier résultant directement de la réforme des taux d'intérêt de référence se traduit par une mise à jour prospective du taux d'intérêt effectif pour refléter la variation de l'indice de référence plutôt que par un ajustement à constater en compte de résultat. De cette manière, le remplacement des anciens indices de taux par les nouveaux ne génère pas d'impact comptable en résultat ;
- maintenir les relations de couverture affectées par la réforme des taux d'intérêt de référence au moment du remplacement effectif des taux dans les contrats.

Des informations complémentaires sont à fournir en annexe, notamment sur la nature et l'ampleur des risques découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence et sur la manière dont l'entité gère la transition vers les différents taux de référence.

L'analyse de l'incidence du passage aux nouveaux taux d'intérêt de référence est en cours au sein du groupe Caisse des Dépôts.

2.1.1.3 Normes et amendements IFRS non encore adoptés par l'Union européenne

Le groupe Caisse des Dépôts n'applique pas les normes et amendements publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union européenne.

Cela concerne notamment la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

Publiée par l'IASB le 18 mai 2017, cette norme remplacera la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurance. Initialement applicable à compter du 1^{er} janvier 2021, cette norme ne devrait finalement n'entrer en vigueur qu'à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'IASB a en effet décidé de reporter l'application de la norme IFRS 17, des clarifications venant d'être apportées sur certains points de la norme dans des amendements publiés le 25 juin 2020.

L'objectif de cette nouvelle norme IFRS 17 est de prescrire les principes du traitement comptable, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application.

La norme IFRS 17 aura des implications pour le groupe CNP Assurances et les autres activités assurances du Groupe La Banque Postale.

Les impacts relatifs à la norme IFRS 17 sont en cours d'analyse par le Groupe La Banque Postale.

Utilisation du format d'états de synthèse bancaire recommandé par l'Autorité des normes comptables

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n° 2017-02 du 2 juin 2017 de l'Autorité des normes comptables.

Le groupe Caisse des Dépôts a ainsi opté, conformément à la norme IAS 1 révisée, pour une présentation distincte du compte de résultat consolidé détaillant les composantes de son résultat net. Il présente par ailleurs dans l'« État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés nettes d'impôts directement en capitaux propres », le résultat net et le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts.

Le groupe Caisse des Dépôts a également choisi de présenter les informations spécifiques aux activités d'assurance en annexe, selon l'option proposée par la recommandation.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers du groupe Caisse des Dépôts exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci, notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés enregistrés dans les postes du bilan : « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », « Instru

ments financiers dérivés de couverture », « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » ;

- le montant des dépréciations des actifs financiers (actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables, titres au coût amorti, prêts et créances au coût amorti) ;
- le montant des dépréciations des participations dans les entreprises mises en équivalence ;
- la juste valeur des immeubles de placement présentée dans une note annexe ;
- le montant des dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles et des écarts d'acquisition ;

2.1.2 Principes de consolidation

2.1.2.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Caisse des Dépôts Section générale, les comptes consolidés des sous-groupes et les comptes des entités sur lesquelles la Caisse des Dépôts exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable et dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

2.1.2.2 Méthodes de consolidation et notion de contrôle

Les filiales (et entités structurées) sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont consolidées par intégration globale. Le groupe Caisse des Dépôts possède le contrôle lorsqu'il détient le pouvoir de diriger les activités clés, qu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables, et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur ces rendements.

Les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires sont pris en compte pour apprécier le contrôle dès lors que ces droits sont exerçables en temps utile pour diriger les activités clés.

Le Groupe exerce un contrôle conjoint dans un partenariat lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions sur les activités pertinentes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. À ce titre, deux types de partenariat doivent être distingués, la coentreprise, d'une part, et l'entreprise commune, d'autre part.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Une coentreprise est consolidée par mise en équivalence.

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à celle-ci. Une entreprise commune est consolidée en intégrant l'ensemble des intérêts détenus par le groupe Caisse des Dépôts dans l'activité commune, à savoir :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement le cas échéant ;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement le cas échéant ;
- sa quote-part des produits issus des ventes ;

- les impôts différés ;
- les provisions techniques des entreprises d'assurance ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan (dont les provisions sur avantages du personnel et la provision épargne-logement) destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises ;
- l'évaluation des actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés.

- les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement le cas échéant.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence dans les comptes consolidés. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Les résultats des entités acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective. Les résultats des entités qui ont été cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les états financiers consolidés jusqu'à la date à laquelle le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable a cessé.

Dates d'arrêté des comptes des entités consolidées

La quasi-totalité des entités consolidées clôture ses comptes au 31 décembre. Les sociétés consolidées qui clôturent leurs comptes à une date différente de plus de trois mois sont intégrées sur la base d'une situation au 31 décembre. Dans le cas où la date d'arrêté serait comprise dans le délai de trois mois, et lorsque l'image fidèle et économique du Groupe le nécessite, les opérations significatives intervenues entre la date de clôture et le 31 décembre sont prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés.

2.1.2.3 Exclusions du périmètre de consolidation

Les participations détenues par le groupe Caisse des Dépôts dans une coentreprise ou une entreprise associée dans le cadre d'une activité de capital investissement peuvent être exclues du périmètre de consolidation conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 28.18. Ces participations sont alors comptabilisées en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les sociétés ESH (Entreprises sociales pour l'habitat) sont exclues du périmètre de consolidation, au motif que le Groupe ne peut exercer un contrôle sur ces entités au sens des normes IFRS. Les titres des sociétés ESH sont ainsi comptabilisés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou, sur option, en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ».

Les sociétés d'économie mixte (SEM, SAIEM) sur lesquelles le groupe Caisse des Dépôts n'exerce pas de contrôle sont exclues du périmètre de consolidation. Les titres de ces sociétés sont ainsi comptabilisés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou, sur option, en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ».

Les titres de sociétés acquis en vue d'une cession ultérieure à brève échéance, sont exclus de la consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les caractéristiques des conventions signées entre l'État et la Caisse des Dépôts concernant le Programme d'Investissement d'Avenir entraînent, en application du référentiel comptable IFRS, une décomptabilisation des actifs et passifs liés à ces conventions dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts. Ils sont compris dans les comptes de régularisation des états financiers établis en normes françaises par la Caisse des Dépôts Section générale.

2.1.2.4 Retraitements et opérations internes

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs. Les méthodes comptables des coentreprises et des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des sociétés consolidées par intégration globale.

En ce qui concerne les entreprises consolidées par mise en équivalence, les profits et pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés à hauteur de la détention du Groupe dans la coentreprise ou l'entreprise associée, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

2.1.2.5 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts sont présentés en euros. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Toutes les différences de conversion résultant de la conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

2.1.2.6 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à l'exception des regroupements sous contrôle commun et de la formation d'une coentreprise qui sont exclus du champ d'application d'IFRS 3.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée à la date d'acquisition.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et que leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont comptabilisés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date d'acquisition. Les ajustements de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté et sont comptabilisés en résultat, sauf si ces ajustements interviennent dans un délai de douze mois et sont liés à des faits et circonstances existants à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. À cette date, l'écart d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans le poste « Écarts d'acquisition » s'il est positif. Il est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les intérêts minoritaires peuvent être évalués, soit pour leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise (écart d'acquisition « partiel »), soit à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée (écart d'acquisition « complet »). Cette option est appliquée regroupement par regroupement.

Le groupe Caisse des Dépôts dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation tels que décrits au paragraphe 2.1.3.10.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à

la juste valeur à la date de prise de contrôle. À cette date, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans l'entité acquise est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

De même, la perte de contrôle d'une filiale consolidée se traduit par la réévaluation à la juste valeur par contrepartie du résultat de la participation éventuellement conservée.

2.1.2.7 Transactions avec les intérêts minoritaires

Le groupe Caisse des Dépôts comptabilise en capitaux propres la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net retraitée acquise, lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale alors que le contrôle était déjà établi. Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en minoration des capitaux propres.

De même, les cessions partielles sans perte de contrôle réalisées par le Groupe avec les intérêts minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

2.1.2.8 Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale

En application des dispositions de la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », le groupe Caisse des Dépôts enregistre une dette financière au titre des options de vente consenties aux actionnaires minoritaires de filiales consolidées. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, les normes IFRS ne précisent pas les modalités de comptabilisation de la contrepartie.

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de comptabiliser la différence entre l'engagement et le montant des intérêts minoritaires en contrepartie des capitaux propres. Les

variations ultérieures de la dette liées à l'évolution du prix d'exercice estimé de l'engagement de rachat et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.1.2.9 Information sectorielle

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle présentée est fondée sur le *reporting* interne utilisé par la direction générale du groupe Caisse des Dépôts. Cette information reflète l'organisation du Groupe en termes de pôles d'activité. Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des services rendus.

L'activité du groupe Caisse des Dépôts est présentée ainsi au 31 décembre 2020 :

- Pôle Caisse des Dépôts composé principalement de :
 - Caisse des Dépôts – Section générale
 - SCET
 - CDC Habitat
- Groupe Bpifrance
- Groupe La Poste
- Pôle Gestion des Participations Stratégiques composé principalement de :
 - Groupe SFIL
 - Immobilier & Tourisme
 - Icade
 - Compagnie des Alpes
 - Infrastructure & Transport
 - Egis
 - Transdev Group
 - Coentreprise de Transport d'Électricité
 - Holding d'Infrastructures Gazières

Au 31 décembre 2019, le Pôle La Poste comprenait les participations mises en équivalence de la Caisse des Dépôts dans CNP Assurances et La Poste.

2.1.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1.3.1 Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers du 31 décembre 2020 selon les dispositions de la norme IFRS 9 et selon les amendements à IFRS 9 « Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative ». L'approche par « superposition » est retenue pour la présentation du résultat net des actifs financiers désignés détenus par les filiales d'assurance (cf. point 2.1.3.2.1.1).

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

2.1.3.1.1 Évaluation des actifs et des passifs financiers

2.1.3.1.1.1 Date d'enregistrement initiale

Les titres sont inscrits au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les prêts et créances sont quant à eux enregistrés au bilan en date de décaissement.

Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de la catégorie comptable des instruments financiers concernés.

2.1.3.1.1.2 Évaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Il s'agit du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation (cf. point 2.1.3.1.7).

2.1.3.1.1.3 Évaluation ultérieure

Après leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers non dérivés sont évalués en fonction de leur classification, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à la juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont quant à eux toujours évalués à la juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du TIE, de toute différence entre le montant initial et le montant à l'échéance et, dans le cas d'un actif financier, diminué de la dépréciation pour risque de crédit le cas échéant.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'actif financier ou du passif financier de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier (i.e. le coût amorti sans tenir compte de toute dépréciation pour risque de crédit) ou le coût amorti du passif financier.

Ce calcul intègre les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, les coûts de transaction ainsi que toutes surcotes ou décotes.

2.1.3.1.2 Comptabilisation des actifs financiers

La comptabilisation des actifs financiers dépend du modèle économique de gestion et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments (cf. point 2.1.3.1.2.3).

2.1.3.1.2.1 Modèles de gestion

Le modèle de gestion de l'entité représente la manière dont elle gère ses actifs financiers en vue d'atteindre un objectif économique donné. Trois modèles de gestion sont définis par IFRS 9 :

- Le « modèle de collecte » dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Ce modèle, dont la notion de détention est assez proche d'une détention jusqu'à maturité, n'est toutefois pas remis en question si des cessions interviennent dans les cas suivants :
 - les cessions résultent de l'augmentation du risque de crédit ;
 - les cessions interviennent peu avant l'échéance et à un prix reflétant les flux de trésorerie contractuels restant dus ;
 - les autres cessions sont compatibles avec les objectifs du « modèle de collecte » des flux contractuels si elles ne sont pas fréquentes (même si elles sont d'une valeur importante) ou si elles ne sont pas d'une valeur importante considérées tant isolément que globalement (même si elles sont fréquentes).
- Le « modèle mixte » dont l'objectif est à la fois de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de céder les actifs financiers. Dans ce modèle, la perception des

flux de trésorerie et la vente d'actifs financiers sont toutes les deux essentielles.

- Les « autres modèles » qui sont définis par opposition au « modèle de collecte » et au « modèle mixte ». Ils concernent les portefeuilles d'instruments dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie par voie de vente des actifs ou ceux qui sont gérés et dont la performance est appréciée sur la base de la juste valeur.

2.1.3.1.2.2 Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments (critère dit « SPPI » – « Remboursement uniquement du principal et des intérêts »)

Un actif financier est dit « SPPI » (ou « basique ») si les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts calculés sur le principal restant dû. La détermination du caractère « basique » est à réaliser pour chaque actif financier lors de sa comptabilisation initiale.

Le principal est défini comme la juste valeur de l'actif financier à sa date d'acquisition. Les intérêts représentent la contrepartie de la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associé au principal, mais également d'autres risques comme le risque de liquidité, les coûts administratifs et une marge.

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts, il faut considérer les termes contractuels de l'instrument. Cela implique d'analyser tout élément qui pourrait remettre en cause la représentation exclusive de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit. A titre d'exemple, peuvent être cités :

- Les événements venant modifier le montant et la date de survenance des flux de trésorerie.

Toute modalité contractuelle qui générerait une exposition à des risques ou à une volatilité des flux sans lien avec un contrat de prêt « basique », comme par exemple une exposition aux variations de cours des actions ou d'un indice boursier, ou encore l'introduction d'un effet de levier ne permettrait pas de considérer que les flux de trésorerie contractuels revêtent un caractère « SPPI ».
- Les caractéristiques des taux applicables (par exemple, la cohérence entre la période de refixation du taux et la période de calcul des intérêts).

Dans les cas où une analyse qualitative ne permettrait pas d'obtenir un résultat précis, une analyse quantitative (« *benchmark test* ») consistant à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié avec les flux de trésorerie contractuels d'un actif de référence, est effectuée. Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif étudié et ceux de l'actif de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un prêt « basique » qui satisfait le critère « SPPI ».
- Les modalités de remboursement anticipé et de prolongation.

La modalité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier

demeure compatible avec le critère « SPPI » des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

Par ailleurs, bien que ne remplissant pas strictement les critères de rémunération de la valeur temps de l'argent, certains actifs comportant un taux réglementé sont considérés comme « basiques » dès lors que ce taux d'intérêt réglementé fournit une contrepartie qui correspond dans une large mesure au passage du temps et qu'il n'entraîne pas d'exposition aux risques ou à la volatilité des flux de trésorerie contractuels qui soient incompatibles avec un contrat de prêt « basique ».

Pour être qualifiés d'actifs financiers « basiques », les titres détenus dans un véhicule de titrisation doivent répondre à des conditions spécifiques. Les termes contractuels de la tranche doivent remplir le critère « SPPI », de même que le pool d'actifs sous-jacents. Le risque inhérent à la tranche doit par ailleurs être égal ou plus faible que l'exposition aux actifs sous-jacents de la tranche.

2.1.3.1.2.3 Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers sont classés au bilan dans les trois catégories comptables suivantes : le coût amorti, la juste valeur par capitaux propres et la juste valeur par résultat, en fonction des modèles de gestion et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels attachés aux instruments (cf. points 2.1.3.1.2.1 et 2.1.3.1.2.2).

2.1.3.1.2.3.1 Instruments de dette (prêts, créances, titres)

Les instruments de dette (prêts, créances, titres) peuvent être comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres recyclables ou à la juste valeur par résultat.

2.1.3.1.2.3.1.1 Instruments de dette comptabilisés au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« modèle collecte ») et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et des intérêts sur le principal restant dû (critère « SPPI »).

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui inclut les coûts de transaction et les coupons courus (sauf lorsque le caractère non matériel des coûts de transaction est démontré).

Lors des arrêts ultérieurs, ces actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du TIE.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des coûts de transaction sur la durée de vie résiduelle de ces instruments est comptabilisé en résultat selon la méthode du TIE dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Ces actifs financiers font l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe « Dépréciation pour risque de crédit » (cf. point 2.1.3.1.4).

Ils sont présentés au bilan dans les postes « Titres au coût amorti », « Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti » et « Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti » en fonction de la nature des instruments.

2.1.3.1.2.3.1.2 Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs (« modèle mixte ») et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et des intérêts sur le principal restant dû (critère « SPPI »).

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui inclut les coûts de transaction et les coupons courus (sauf lorsque le caractère non matériel des coûts de transaction est démontré).

Lors des arrêts ultérieurs, ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus qui sont comptabilisés selon la méthode du TIE dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat).

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des coûts de transaction sur la durée de vie résiduelle de ces instruments est également comptabilisé en résultat selon la méthode du TIE dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Ces actifs financiers font l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe « Dépréciation pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan) (cf. point 2.1.3.1.4).

Ils sont présentés au bilan dans le poste « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

2.1.3.1.2.3.1.3 Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par résultat

Tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à une comptabilisation au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables sont évalués à la juste valeur par résultat.

Cette catégorie comprend :

- les instruments de dette classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers :
 - détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession, ou
 - dont la gestion ainsi que l'appréciation de la performance reposent sur la juste valeur.

Dans les deux catégories de portefeuille mentionnées ci-dessus, bien que des flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel l'entité détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- Les instruments de dette qui ne satisfont pas le critère « SPPI ». C'est notamment le cas des OPCVM et des FCPR.
- Les instruments de dette classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit volontairement une valorisation à la juste valeur par résultat afin de supprimer ou de réduire une distorsion de traitement comptable dans l'évaluation ou la comptabilisation qui autrement découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs selon des bases différentes.

Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat qui s'exerce lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier et qui est irrévocable.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors coûts de transaction (lesquels sont directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Lors des arrêtés ultérieurs, ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », en contrepartie du compte d'encours.

Ces actifs financiers ne font pas l'objet de dépréciation.

Ils sont présentés au bilan dans le poste « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

2.1.3.1.2.3.2 Instruments de capitaux propres (actions)

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont évalués à la juste valeur par résultat, ou, sur option, à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les instruments de capitaux propres ne font pas l'objet de dépréciation.

2.1.3.1.2.3.2.1 Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors coûts de transaction (lesquels sont directement enregistrés en résultat).

Lors des arrêtés ultérieurs, ces instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », en contrepartie du compte d'encours.

Ils sont présentés au bilan dans le poste « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

2.1.3.1.2.3.2.2 Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables s'apprécie au niveau transactionnel (ligne

d'achat par ligne d'achat) et doit être prise dès la comptabilisation initiale de l'instrument (ou lors de la première application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction ne sont pas éligibles à cette option.

Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, en intégrant les coûts de transaction (sauf lorsque le caractère non matériel des coûts de transaction est démontré).

Lors des arrêtés ultérieurs, ces instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables dans le poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » du bilan.

Lors de la cession des instruments des capitaux propres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat. Le résultat de cession reste ainsi comptabilisé dans les capitaux propres.

Le groupe Caisse des Dépôts a toutefois choisi de reclasser en « Réserves consolidées » la part des capitaux propres non recyclables comptabilisés dans le poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » correspondant à l'éventuelle plus ou moins-value de cession constatée.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres », dès lors qu'ils correspondent à un retour sur l'investissement et non pas à un remboursement de l'instrument de capitaux propres.

Ils sont présentés au bilan dans le poste « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

2.1.3.1.2.4 Reclassement des actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers ne sont pas autorisés, sauf en cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers.

De tels changements sont censés se produire peu fréquemment (principalement lorsque l'entité commence ou cesse une activité qui est importante pour son exploitation) et ils doivent être décidés par l'organe de direction de l'entité.

Le reclassement de la totalité des actifs financiers du portefeuille est alors obligatoire. Ce reclassement est prospectif à compter de la date de reclassement et aucun gain, perte ou intérêts comptabilisés antérieurement à cette date ne doit être retraité.

2.1.3.1.2.5 Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, l'actif financier est décomptabilisé et tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont enregistrés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou de conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. Leur comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du respect, ou non, du critère « SPPI » (cf. point 2.1.3.1.2.3).

2.1.3.1.2.6 Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrés) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan du cédant. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

2.1.3.1.3 Comptabilisation des passifs financiers

2.1.3.1.3.1 Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts, sont ainsi classés en instruments de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, sont classées en dettes financières.

2.1.3.1.3.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes : la juste valeur par résultat (par nature ou sur option) et le coût amorti.

2.1.3.1.3.2.1 Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat par nature

Les passifs financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, ceux faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés gérés ensemble dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme et ceux qui répondent à la définition d'un dérivé (à l'exception des instruments de couverture désignés et efficaces) sont comptabilisés à la juste valeur par résultat par nature.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat par nature sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors coûts de transaction (lesquels sont directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Lors des arrêts ultérieurs, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », en contrepartie du compte d'encours.

Ils sont présentés au bilan dans le poste « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

2.1.3.1.3.2.2 Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'une des trois conditions suivantes peuvent être comptabilisés à la juste valeur par résultat sur option :

- passif financier comprenant un dérivé incorporé séparable que l'entité ne souhaiterait pas ou ne pourrait pas séparer ;
- volonté de l'entité de supprimer ou de réduire une distorsion de traitement comptable dans l'évaluation ou la comptabilisation qui autrement découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs selon des bases différentes ;
- gestion d'un groupe de passifs financiers (ou d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers) et appréciation de la performance effectuées sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement établie par écrit.

Cette option s'exerce lors de la comptabilisation initiale du passif financier et elle est irrévocable.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sur option sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors coûts de transaction (lesquels sont directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Lors des arrêts ultérieurs, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées :

- en résultat s'agissant des variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre (poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat) ;

- en capitaux propres non recyclables s'agissant des variations de juste valeur liées au risque de crédit propre (poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » au bilan).

Ils sont présentés au bilan dans le poste « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

2.1.3.1.3.2.3 Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Les passifs financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui inclut les coûts de transaction et les coupons courus (sauf lorsque le caractère non matériel des coûts de transaction est démontré).

Lors des arrêts ultérieurs, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du TIE.

Ils sont présentés au bilan dans les postes « Dettes représentées par un titre », « Dettes envers les établissements de crédit » et « Dettes envers la clientèle » en fonction de la nature des instruments.

2.1.3.1.3.3 Reclassement des passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

2.1.3.1.3.4 Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, annulée ou qu'elle arrive à expiration ;
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. La différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et du nouveau passif financier est comptabilisée immédiatement en résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est comptabilisée immédiatement en résultat en date de modification, puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

2.1.3.1.4 Dépréciation pour risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du groupe Caisse des Dépôts.

La norme IFRS 9 instaure un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues (« *Expected Credit Losses* » – « ECL »), ce modèle visant à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit.

2.1.3.1.4.1 Champ d'application du modèle de dépréciation « ECL »

Le modèle de dépréciation au titre des pertes de crédit attendues (« ECL ») s'applique sur les encours suivants, dès lors qu'ils ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat :

- les actifs financiers qualifiés d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts, créances, titres) ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ;
- les créances commerciales et les actifs sur contrats générés par des transactions entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15 ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 (cf. point 2.1.3.1.9) ;
- les engagements de financement (cf. point 2.1.3.1.10).

En conséquence, les instruments de capitaux propres, qu'ils soient comptabilisés à la juste valeur par résultat ou, sur option, à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

2.1.3.1.4.2 Modèles fondés sur les pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit correspondent à la différence entre le total des flux de trésorerie qui sont dus à l'entité selon les dispositions contractuelles et le total des flux de trésorerie que l'entité s'attend à recevoir, actualisés au TIE initial.

Les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recevoir doivent comprendre les flux provenant de la vente d'actifs reçus en garantie ou d'autres rehaussements de crédit qui font partie intégrante des modalités contractuelles de l'instrument financier.

Les pertes de crédit attendues correspondent dès lors à la moyenne des pertes de crédit pondérée selon les risques de défaillance de la contrepartie.

2.1.3.1.4.2.1 Modèle général des pertes de crédit attendues

Le modèle général des pertes de crédit attendues s'appuie sur une approche à trois niveaux de risque fondée sur l'importance de la détérioration de la qualité du crédit d'un actif financier depuis sa comptabilisation initiale :

- « Niveau 1 » : ce niveau de risque comprend tous les actifs financiers dès leur comptabilisation initiale ainsi qu'aux dates d'arrêts comptables ultérieurs, dès lors qu'ils n'ont pas subi d'augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale.

L'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur les douze mois à venir pour ces actifs financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE appliquée à la valeur comptable brute des encours (i.e. coût amorti avant prise en compte de la dépréciation).

- « Niveau 2 » : ce niveau de risque regroupe les actifs financiers ayant subi une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale. L'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'instrument financier. Les produits

d'intérêts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE appliquée à la valeur comptable brute des encours (i.e. coût amorti avant prise en compte de la dépréciation).

Par la suite, si la qualité du crédit s'améliore au cours d'une période ultérieure, à tel point que l'augmentation du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale n'est plus considérée comme significative, la dépréciation pour risque de crédit est de nouveau évaluée en fonction des pertes de crédit attendues sur les douze mois à venir. L'actif financier est alors reclassé en « niveau 1 » de la classe de risque.

- « Niveau 3 » : ce niveau de risque regroupe les actifs financiers dépréciés pour lesquels il est observé une indication objective de perte de valeur. Il s'agit d'actifs financiers pour lesquels se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs, après leur comptabilisation initiale. Ce niveau de risque regroupe ainsi les actifs financiers en situation de défaut (douteux). L'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'instrument financier. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE appliquée à la valeur comptable nette des encours (i.e. coût amorti après dépréciation).

Par la suite, si la qualité du crédit s'améliore au cours d'une période ultérieure, l'actif financier est reclassé en « niveau 2 », puis éventuellement en « niveau 1 » de la classe de risque. Les modalités d'évaluation des dépréciations pour risque de crédit et des produits d'intérêts sont alors modifiées en conséquence.

2.1.3.1.4.2.2 Modèle simplifié des pertes de crédit attendues pour les créances clients, les actifs sur contrats et les créances locatives

Une approche simplifiée est introduite par la norme IFRS 9 pour les créances clients et les actifs sur contrat entrant dans le champ d'application d'IFRS 15, ainsi que pour les créances locatives entrant dans le champ d'application d'IFRS 16. En appliquant cette approche simplifiée, qui permet d'éviter le suivi des changements de la qualité de crédit de la créance et le calcul des pertes attendues sur les douze mois à venir, la dépréciation est toujours égale aux pertes de crédit attendues à maturité.

Cette approche simplifiée est obligatoire pour les créances clients et les actifs sur contrat qui ne comportent pas de composante de financement significative. Elle est optionnelle pour les créances clients et les actifs sur contrat comportant une composante de financement significative ainsi que pour les créances locatives.

Le groupe Caisse des Dépôts a décidé de retenir cette approche simplifiée pour le calcul des dépréciations des créances locatives ainsi que des créances clients et des actifs sur contrats comportant une composante de financement significative.

Ainsi, l'ensemble des créances clients, des actifs sur contrats et des créances locatives font l'objet d'une

évaluation des pertes de crédit attendues à maturité des encours concernés (avec un classement en « niveau 2 » sur en « niveau 3 » de la classe de risque).

2.1.3.1.4.3 Augmentation significative du risque de crédit, définition du défaut (douteux) et indication objective de perte de valeur

Dans le modèle général des pertes de crédit attendues (cf. point 2.1.3.1.4.2), le classement dans les différents niveaux de risque est basé sur les notions d'augmentation significative du risque de crédit, de défaut (douteux) et d'indication objective de perte de valeur.

2.1.3.1.4.3.1 Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit s'apprécie sur base individuelle ou, le cas échéant, sur une base de portefeuilles homogènes d'actifs, lorsque les informations sur la dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau de l'actif financier pris isolément.

Pour ce faire, il est tenu compte de toutes les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables, en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur ce même instrument à la date de sa comptabilisation initiale. Cette appréciation doit tenir compte des informations sur les événements passés, sur les conditions actuelles ainsi que des projections raisonnables et justifiables à l'égard de la conjoncture économique et des événements à venir (« *forward looking* »).

Un transfert de « niveau 1 » à « niveau 2 » de la classe de risque, matérialisant l'augmentation significative du risque de crédit, doit normalement être constaté avant que la transaction ne soit dépréciée individuellement du fait de l'observation d'une indication objective de perte de valeur et que l'encours soit classé en « niveau 3 » de la classe de risque.

Le groupe Caisse des Dépôts retient par ailleurs dans une large mesure la présomption réfutable prévue par la norme IFRS 9 pour considérer que le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de trente jours.

Inversement, la norme IFRS 9 permet de supposer que le risque de crédit d'un actif financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale si le risque de défaillance est considéré comme faible à la date de clôture et si l'emprunteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme sans que cette capacité ne soit sensiblement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques à plus long terme. Les garanties éventuellement détenues sur les actifs financiers ne sont pas prises en considération dans ce jugement.

Cette règle est appliquée par le groupe Caisse des Dépôts dans une large mesure, notamment pour le suivi de la dégradation des titres financiers relevant de l'univers « Investment Grade ».

2.1.3.1.4.3.2 Défaut (douteux) / Indication objective de dépréciation

La définition du défaut (douteux) pour les besoins de l'évaluation des pertes de crédit attendues est identique à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut (douteux), lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours, sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une garantie.

Un encours en défaut (douteux) est dit « déprécié » lorsque se sont produits un ou plusieurs événements observables qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Ces événements observables, utilisés pour un classement en « niveau 3 » de la classe de risque et qui traduisent l'existence d'une perte de crédit avérée, sont :

- l'existence de difficultés financières significatives de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- la rupture ou le non-respect du contrat (retard de paiement ou défaut) ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur de concessions relatives aux difficultés financières de l'emprunteur à des conditions très favorables qui n'auraient jamais été octroyées dans d'autres circonstances (octroi de délais, diminution de taux...);
- la faillite ou la réorganisation financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières.

2.1.3.1.4.4 Évaluation des pertes de crédit attendues

Les modalités de calcul des pertes de crédit attendues sont mises en œuvre de manière indépendante dans chaque entité du groupe Caisse des Dépôts au regard de la diversité des activités exercées par ces entités. Ces modalités de calcul peuvent par ailleurs être différentes au sein d'une même entité, en fonction des portefeuilles d'actifs financiers détenus et des informations disponibles sur ces portefeuilles.

2.1.3.1.4.4.1 Modèle général d'évaluation des pertes de crédit attendues

Les entités du groupe Caisse des Dépôts exerçant une activité de nature bancaire (principalement Le Groupe La Poste avec sa filiale La Banque Postale, la Caisse des Dépôts Section générale, le groupe SFIL et le groupe Bpifrance) s'appuient en grande partie sur des concepts et des dispositifs existants dans le cadre de leur dispositif de suivi prudentiel pour évaluer les pertes de crédit attendues. La méthodologie générale de calcul des pertes de crédit attendues se fonde ainsi sur trois paramètres :

- la probabilité de défaut (« *Probability of Default* » – « PD ») ;

- le taux de perte en cas de défaut (« *Loss Given Default* » – « LGD ») ; et

- le montant de l'exposition en cas de défaut (« *Exposure At Default* » – « EAD »).

Les critères d'affectation entre les différents niveaux de risque, lesquels déterminent le mode d'évaluation des pertes de crédit attendues, sont basés sur la comparaison entre la « PD » de l'actif financier à la date d'arrêt et à sa date de comptabilisation initiale (ces « PD » découlant elles-mêmes des notes attribuées aux contreparties en provenance des modèles internes ou externes) et sur le statut de défaut (douteux).

Ainsi, un actif financier est généralement affecté :

- à la classe de risque de « niveau 1 », si la « PD » de l'actif financier à la date d'arrêt ne s'est pas sensiblement dégradée par rapport à sa « PD » initiale ou si les actifs financiers sont considérés comme présentant un risque de crédit faible (univers « *Investment Grade* » pour les titres financiers) ;
- à la classe de risque de « niveau 2 », si la « PD » de l'actif financier à la date d'arrêt s'est sensiblement dégradée par rapport à sa « PD » initiale (utilisation de matrices de passage), si l'actif financier fait l'objet d'impayés de plus de trente jours ou si la contrepartie est suivie dans le cadre d'une liste de surveillance (« *Watch List* ») ;
- à la classe de risque de « niveau 3 », si l'actif financier s'est déprécié du fait de l'existence d'un risque de crédit avéré. Dans ce cas, l'actif financier est en défaut (douteux).

Les pertes de crédit attendues (« ECL ») sont calculées comme étant le produit de la « PD » par la « LGD » et l'« EAD » pour chaque scénario élaboré et pondéré.

L'horizon de temps retenu pour le calcul des pertes de crédit attendues dépend du niveau d'affectation dans la classe de risque :

- « PD » à un an pour les actifs financiers classés en « niveau 1 » ;
- « PD » sur la durée de vie pour les actifs financiers classés en « niveau 2 ».

Les différents paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédit attendues (« PD », « EAD », « LGD ») s'appuient sur ceux utilisés au niveau du suivi prudentiel (paramètres bâlois), qu'il convient de retraiter afin de les rendre conformes aux exigences de la norme IFRS 9.

Des ajustements spécifiques sont ainsi réalisés afin de prendre en compte les conditions en date d'arrêt et les projections prospectives macroéconomiques :

- les paramètres IFRS 9 visent en effet à estimer au plus juste les pertes dans un cadre de provisionnement comptable, tandis que les paramètres prudentiels sont généralement dimensionnés de façon plus prudente dans un cadre réglementaire. Plusieurs de ces marges de prudence sont en conséquence retraitées ;
- les paramètres IFRS 9 doivent permettre d'estimer les pertes jusqu'à la maturité du contrat, tandis que les paramètres prudentiels sont définis afin d'estimer les pertes sur un horizon d'un an. Les paramètres à un an sont donc projetés sur des horizons longs ;

- les paramètres IFRS 9 doivent tenir compte de la conjoncture économique anticipée sur l'horizon de projection (« *forward looking* »), tandis que les paramètres prudentiels correspondent à des estimations moyennes de cycle. Les paramètres prudentiels sont donc également ajustés selon ces anticipations sur la conjoncture économique.

L'ajustement des paramètres au contexte de la conjoncture économique se fait par la définition de scénarios économiques raisonnables et justifiables, associés à des probabilités de survenance. Trois scénarios économiques projetés sur plusieurs années (un scénario central et deux scénarios alternatifs), fournis par le service des études économiques de la Caisse des Dépôts Section générale, sont notamment utilisés.

Les paramètres ainsi définis permettent l'évaluation des pertes de crédit attendues sur l'ensemble des expositions notées. Dans le cas d'expositions non notées, des règles d'évaluation prudente d'évaluation des pertes de crédit attendues s'appliquent, avec notamment la constitution d'historiques de pertes.

2.1.3.1.4.4.2 **Modèle simplifié d'évaluation des pertes de crédit attendues pour les créances clients, les actifs sur contrats et les créances locatives**

L'ensemble des créances clients, des actifs sur contrats et des créances locatives font l'objet d'une évaluation des pertes de crédit attendues à maturité sur les encours concernés (avec une affectation en « niveau 2 » ou en « niveau 3 » de la classe de risque) (cf. point 2.1.3.1.4.2).

Les encours sont affectés à la classe de risque de « niveau 3 » lorsqu'ils sont dépréciés du fait de l'existence d'un risque de crédit avéré (actifs financiers en défaut). La dépréciation pour risque de crédit correspond alors à la différence entre le total des flux de trésorerie qui sont dus à l'entité selon les dispositions contractuelles et le total des flux de trésorerie que l'entité s'attend à recevoir, actualisés au TIE initial le cas échéant.

Tous les autres encours sont affectés à la classe de risque de « niveau 2 ». La dépréciation pour risque de crédit est alors calculée à maturité en fonction des informations disponibles. Les entités peuvent notamment recourir à des matrices de calcul des dépréciations selon la durée des impayés.

2.1.3.1.4.5 **Opérations de restructuration**

Les crédits restructurés sont des crédits pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières d'origine du fait de difficultés financières de l'emprunteur.

Les restructurations sont définies selon deux principaux critères :

- des concessions par l'entité ;
- des difficultés financières de l'emprunteur.

Il convient dès lors d'analyser si les modifications contractuelles du crédit liées aux difficultés financières de l'emprunteur entraînent ou non la décomptabilisation du crédit.

Lorsque la restructuration modifie les flux contractuels du crédit initial de manière non substantielle, le crédit initial

n'est pas décomptabilisé. Il fait l'objet d'un ajustement de valeur (décote) visant à ramener sa valeur comptable au montant actualisé, au taux d'intérêt effectif d'origine du crédit, des nouveaux flux futurs attendus.

La décote de taux constatée lors de la restructuration du crédit est enregistrée au compte de résultat dans le poste « Coût du risque de crédit » et au bilan en diminution de l'encours correspondant. La décote est ensuite rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêts selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

L'éventuel abandon en capital est constaté directement en résultat dans le poste « Coût du risque de crédit ».

Le crédit restructuré, qui n'a pas fait l'objet d'une décomptabilisation, continue de faire l'objet des mêmes appréciations visant à déterminer s'il a subi ou non une augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale. Afin de déterminer son affectation dans la classe de risque et le montant de la dépréciation pour risque de crédit, il est procédé à la comparaison entre :

- le risque de défaut à la date de clôture (selon les conditions contractuelles modifiées en raison de la restructuration) et ;
- le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine non modifiées).

En revanche, si la restructuration modifie les flux contractuels du crédit initial de manière substantielle, le crédit initial est décomptabilisé et le nouvel actif financier remis en échange est comptabilisé à sa juste valeur à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré au compte de résultat dans le poste « Coût du risque de crédit ».

La date de restructuration constitue dès lors la date de comptabilisation initiale pour appliquer les dispositions relatives à la comptabilisation initiale du nouvel actif financier post restructuration (cf. point 2.1.3.1.2.3) ainsi qu'aux règles de dépréciation pour risque de crédit (cf. point 2.1.3.1.4).

Compte tenu des différents cas de restructurations décomptabilisantes pouvant survenir, une analyse au cas par cas est menée afin de statuer sur l'affectation du nouvel actif financier post restructuration dans la classe de risque.

2.1.3.1.4.6 **Irrécouvrabilité des actifs financiers**

Lorsqu'un actif financier est jugé irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de le récupérer en tout ou partie (y compris par la réalisation d'éventuelles garanties), il convient de le décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Avant tout passage en perte, l'actif financier devrait être transféré en « niveau 3 » de la classe de risque avec la comptabilisation d'une perte de crédit attendue sur sa durée de vie (à l'exception des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat).

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en pertes est enregistré dans le poste « Coût du risque de crédit » du compte de résultat.

2.1.3.1.5 Instruments dérivés

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de matières premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable appelée sous-jacent ;
- il requiert un investissement initial net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- il est dénoué à une date future.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. Aux arrêtés comptables ultérieurs, ces dérivés sont évalués à la juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

2.1.3.1.5.1 Dérivés de transaction

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction, à l'exception des dérivés entrant dans une relation de couverture.

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

2.1.3.1.5.2 Dérivés et comptabilité de couverture

Les dispositions de la norme IFRS 9 relatives à la comptabilité de couverture ne sont pas d'application obligatoire tant que le projet relatif à la macro-couverture n'est pas finalisé. Elles sont donc indépendantes des dispositions afférentes au classement, à l'évaluation et à la dépréciation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Le groupe Caisse des Dépôts a décidé d'appliquer les dispositions de la norme IFRS 9 pour la comptabilité de couverture à compter du 1^{er} janvier 2018 (hors opérations de macro-couverture qui font l'objet d'un projet de norme séparé en cours d'étude par l'IASB et pour lesquelles les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne continuent de s'appliquer).

La norme IFRS 9 comporte en effet des avancées significatives par rapport à IAS 39, notamment :

- une meilleure traduction dans les comptes de la politique de gestion des risques des entités, permettant à la fois un élargissement des opérations éligibles à la comptabilité

de couverture et un meilleur reflet en résultat des opérations de couverture ; et

- un assouplissement des tests d'efficacité, avec notamment la suppression des tests d'efficacité rétrospectifs et de la fourchette 80 %-125 %.

La comptabilité de couverture ne peut être appliquée à une relation de couverture que si l'ensemble des conditions suivantes sont remplies :

- éligibilité de l'instrument de couverture ;
- éligibilité de l'élément couvert ;
- existence d'une documentation à l'origine ;
- respect des critères d'efficacité ;
- éligibilité du type de relation de couverture.

2.1.3.1.5.2.1 Éligibilité de l'instrument de couverture

La norme IFRS 9 ne modifie pas les conditions dans lesquelles un instrument dérivé peut être qualifié d'instrument de couverture.

Ainsi, un dérivé doit être désigné dans son intégralité comme instrument de couverture, sauf exceptions, comme par exemple la possibilité de n'utiliser qu'une portion du montant notionnel d'un dérivé (et non pas une portion de sa durée).

2.1.3.1.5.2.2 Éligibilité de l'élément couvert

La norme IFRS 9 permet un élargissement des éléments couverts pouvant être éligibles à la comptabilité de couverture par rapport à la norme IAS 39. Ainsi :

- les actifs financiers qualifiés d'instruments de dette et comptabilisés au coût amorti peuvent désormais être couverts contre le risque de taux et ce même si l'intention de gestion est de les conserver jusqu'à leur échéance. Sous IAS 39, ces actifs financiers étaient comptabilisés en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et ils ne pouvaient pas être couverts contre le risque de taux.
- les actifs financiers qualifiés d'instruments de capitaux propres (actions) et comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sur option peuvent être couverts en juste valeur quand bien même les variations de juste valeur n'impactent jamais le résultat.

Sous IAS 39, ces modes de comptabilisation et de couverture des instruments de capitaux propres n'existaient pas.

2.1.3.1.5.2.3 Existence d'une documentation à l'origine

Pour garantir au mieux l'alignement des couvertures comptables sur la gestion des risques, toute relation de couverture doit s'intégrer dans un cadre défini par :

- une stratégie de gestion des risques qui définit le cadre général en identifiant les risques auxquels l'entité est exposée et la manière dont ces risques sont gérés au niveau global (politique de gestion des risques) ;
- des objectifs de gestion qui sont la déclinaison au niveau de chaque opération de couverture de la stratégie définie au niveau global.

L'exigence d'une documentation à l'origine des relations de couverture doit ainsi mettre en évidence l'instrument de couverture, l'élément couvert, la nature du risque couvert et la façon dont l'entité procède pour apprécier si la relation de couverture satisfait aux contraintes d'efficacité de la

couverture (y compris l'analyse des sources d'inefficacité et les modalités de détermination du ratio de couverture le cas échéant).

2.1.3.1.5.2.4 Respect des critères d'efficacité

Les critères d'efficacité pour pouvoir appliquer la comptabilité de couverture sous IFRS 9 ont été modifiés par rapport à IAS 39 et se basent sur une approche moins rigide, laquelle fait plus appel au jugement.

Ces critères, portant sur l'efficacité attendue de la couverture, sont à appréhender de manière prospective. Ils sont au nombre de trois :

- existence d'une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture (corrélation inverse) ;
- les variations de valeur de l'instrument de couverture ou de l'élément couvert ne sont pas principalement liées à l'évolution du risque de crédit de la contrepartie ;
- en cas de couverture avec un dérivé approximant le risque couvert, le ratio de couverture (i.e. la quantité de l'élément couvert/la quantité de l'instrument de couverture) retenu en comptabilité doit correspondre au ratio utilisé par l'entité pour la gestion des risques. Il ne doit pas exister de déséquilibre manifeste.

Les tests d'efficacité prospectifs doivent être mis en œuvre à l'origine de la relation de couverture et, au minimum, à chaque date de clôture.

2.1.3.1.5.2.5 Éligibilité du type de relation de couverture

Trois modes de comptabilité de couverture sont reconnus sous IFRS 9 (de manière identique à la norme IAS 39).

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IFRS 9 (et IAS 39 adoptée par l'Union européenne s'agissant des opérations de macro-couverture) sont comptabilisés au bilan dans les postes « Instruments financiers dérivés de couverture ». Les autres instruments dérivés sont par défaut comptabilisés au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.

2.1.3.1.5.3 Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme.

Dans une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués au bilan à la juste valeur (postes « Instruments financiers dérivés de couverture ») par contrepartie :

- du compte de résultat, symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré (cas général) (poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat) ;
- des capitaux propres non recyclables, symétriquement à la réévaluation des instruments de capitaux propres couverts lorsque ces derniers sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sur option (poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » du bilan).

Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée selon la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés.

Une entité doit arrêter la comptabilité de couverture de juste valeur de manière prospective seulement lorsque la relation de couverture cesse de satisfaire les conditions d'éligibilité.

En pareille situation :

- l'instrument de couverture reste comptabilisé au bilan à la juste valeur par résultat, mais il est reclassé dans le poste « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». S'il n'existe plus, l'instrument de couverture est décomptabilisé ;
- l'élément couvert continue d'être enregistré au bilan de la manière dont il était comptabilisé avant l'opération de couverture, sauf dans le cas où il n'existe plus, auquel cas il est décomptabilisé. L'élément couvert cesse d'être ajusté de la variation de juste valeur liée au risque couvert. La réévaluation comptabilisée au bilan pour le risque anciennement couvert est amortie sur la durée résiduelle de l'élément couvert.

2.1.3.1.5.4 Macro-couverture

Le groupe Caisse des Dépôts applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe.

Certaines entités du Groupe effectuent une analyse globale de leur risque de taux. Cette analyse consiste à évaluer le risque de taux de tous les éléments à taux fixe générateurs d'un tel risque comptabilisés au bilan. Ces entités sélectionnent les actifs et passifs financiers qui doivent faire partie de la couverture du risque de taux du portefeuille de macro-couverture. Ces actifs et passifs financiers sont classés par intervalles de temps de maturité du portefeuille. En conséquence, lorsque ces éléments sortent du portefeuille, ils doivent être retirés de toutes les tranches de maturité sur lesquelles ils ont un impact.

Les entités constituent des portefeuilles homogènes, principalement de prêts et d'émissions obligataires. À partir de cette analyse en différentiel, réalisée sur une base nette, elles définissent l'exposition au risque à couvrir, la longueur des intervalles de temps, la méthode des tests et la fréquence à laquelle les tests sont réalisés.

Les instruments de macro-couverture utilisés par ces entités sont, pour l'essentiel, des *swaps* de taux simples désignés dès leur mise en place en couverture de juste valeur des ressources ou des emplois à taux fixe. La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers cibles. Les tests d'efficacité prospectifs (réalisés en date de désignation de la couverture) et rétrospectifs (réalisés à chaque date de clôture semestrielle et annuelle) visent à s'assurer qu'il n'existe pas de surcouverture : ils sont vérifiés si, pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Les instruments de macro-couverture sont des dérivés dont le traitement comptable est identique à celui décrit au titre de la couverture de juste valeur. Ils sont notamment comptabilisés à leur juste valeur.

Les revalorisations relatives au risque couvert sont comptabilisées au bilan (respectivement à l'actif ou au passif selon que les groupes d'éléments couverts sont des actifs ou des passifs) au sein des postes « Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

2.1.3.1.5.5 Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers ou d'une transaction future hautement probable.

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie futurs, les dérivés sont évalués au bilan à la juste valeur (postes « Instruments financiers dérivés de couverture »), en contrepartie de la ligne « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » pour la partie efficace (capitaux propres) et en contrepartie de la ligne « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » pour la partie inefficace (compte de résultat).

Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat dans les postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat.

Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

Une entité doit arrêter la comptabilité de couverture de flux de trésorerie de manière prospective seulement lorsque la relation de couverture cesse de satisfaire les conditions d'éligibilité. En pareille situation :

- l'instrument de couverture reste comptabilisé au bilan à la juste valeur par résultat, mais il est reclassé dans le poste « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». S'il n'existe plus, l'instrument de couverture est décomptabilisé ;
- les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou qu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat ;
- en cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

2.1.3.1.5.6 Couverture d'investissement net

La couverture d'un investissement net en devises a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro. Les principes de comptabilisation sont identiques aux principes applicables à la couverture de flux de trésorerie.

Ainsi, quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée en résultat

dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat (exception faite des couvertures de juste valeur des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sur option pour lesquelles l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au bilan dans le poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres »).

Le groupe Caisse des Dépôts a par ailleurs choisi de retenir la possibilité offerte par la norme IFRS 9 de comptabiliser certains éléments couverts et leurs dérivés de couverture en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », notamment pour des obligations d'État et des titres de créances négociables couverts par des *swaps* dans le cadre de contrats d'asset *swaps*.

2.1.3.1.6 Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et non pas aux actifs financiers pour lesquels l'intégralité de l'actif financier doit être comptabilisée selon les dispositions de la norme IFRS 9 telles que décrites dans le point 2.1.3.1.2.3 (i.e. pas de séparation possible du dérivé incorporé dans un actif financier).

Le dérivé incorporé dans un passif financier doit être séparé du contrat hôte et être comptabilisé en tant que dérivé si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Le dérivé ainsi séparé du passif financier est comptabilisé à sa juste valeur au bilan dans le poste « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

2.1.3.1.7 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables et non recyclables) sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure.

La juste valeur est définie par la norme IFRS 13 comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le groupe Caisse des Dépôts détermine la juste valeur des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (notamment méthodes d'actualisation des flux de

trésorerie futurs et de l'actif net réévalué). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché.

Les actifs et passifs comptabilisés ou présentés à la juste valeur sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- niveau 1 : les justes valeurs sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- niveau 2 : les justes valeurs sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- niveau 3 : les justes valeurs sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Lorsque plusieurs données sont utilisées pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier, la juste valeur obtenue est classée globalement au même niveau de la hiérarchie des justes valeurs que la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Cas particulier des instruments de capitaux propres non cotés

La détermination de la juste valeur des instruments de capitaux propres non cotés est généralement réalisée à partir de plusieurs modèles (actualisation des flux de trésorerie futurs, actif net réévalué ou multiples de sociétés comparables) :

- si l'évaluation est basée sur l'utilisation de données relatives à des sociétés comparables cotées ou, pour les titres « immobiliers » sur une revalorisation des immeubles à partir de données observables du marché, les instruments de capitaux propres sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur ;
- si au contraire l'évaluation est basée sur l'utilisation des flux de trésorerie futurs ou sur la notion d'actif net réévalué basés sur des données internes à la société, les instruments de capitaux propres sont classés en niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Il en est de même pour les instruments valorisés selon la méthode des multiples lorsque les données sont significativement ajustées sur la

base de données non observables tenant compte des spécificités de l'entité concernée.

2.1.3.1.8 Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32 « *Instruments financiers – Présentation* », le groupe Caisse des Dépôts compense un actif financier et un passif financier et présente un solde net si et seulement si :

- il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de rembourser le passif simultanément.

Le droit juridiquement exécutoire doit être irrévocable et doit pouvoir s'exercer en toutes circonstances.

Les opérations de pensions livrées dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan lorsque :

- elles portent sur la même contrepartie ;
- elles ont les mêmes dates d'échéance fixées dès l'origine ;
- elles sont réalisées dans la même devise ;
- elles se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception d'espèces associées ;
- les titres sont déposés chez le même dépositaire.

La compensation concerne essentiellement les opérations de pension réalisées avec la chambre de compensation LCH Clearnet.

2.1.3.1.9 Garanties financières données

Les garanties financières sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière donnés sont évalués initialement à leur juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant des dépréciations déterminées selon la méthode des pertes de crédit attendues telle qu'elle est décrite dans le paragraphe « Dépréciation pour risque de crédit » (cf. point 2.1.3.1.4) ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15.

Ils sont présentés au passif du bilan dans le poste « Provisions ».

2.1.3.1.10 Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ou qui ne sont pas désignés comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sur option ne sont pas comptabilisés au bilan.

Ils font toutefois l'objet de provisions déterminées selon la méthode des pertes de crédit attendues de la norme IFRS 9

telle qu'elle est décrite dans le paragraphe « Dépréciation pour risque de crédit » (cf. point 2.1.3.1.4).

Ils sont présentés au passif du bilan dans le poste « Provisions ».

Par ailleurs, les engagements de financement dont les conditions sont inférieures aux conditions de marché doivent être enregistrés initialement à leur juste valeur. Cette juste valeur se traduit par l'enregistrement d'une décote en résultat dès l'engagement de prêter (la décote matérialisant l'écart entre le taux octroyé et le taux de marché sur base actuarielle), par la contrepartie d'un compte de provision au passif.

Lors des arrêtés comptables ultérieurs, les engagements de financement qui ont été conclus à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché sont évalués au montant le plus élevé entre :

- le montant des dépréciations déterminées selon la méthode des pertes de crédit attendues telle qu'elle est décrite dans le paragraphe « Dépréciation pour risque de crédit » (cf. point 2.1.3.1.4) ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15.

2.1.3.2 Activités d'assurance

2.1.3.2.1 Principes comptables généraux

2.1.3.2.1.1 Instruments financiers détenus par les filiales d'assurance

Les actifs et passifs financiers des filiales d'assurance intégrées globalement sont évalués et comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 9, et présentés selon l'approche par « superposition » pour les actifs financiers désignés.

Cette approche par « superposition » permet aux entreprises d'assurance de reclasser entre le résultat net et le poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » (capitaux propres) l'écart entre le montant présenté en résultat net en application d'IFRS 9 pour les actifs financiers désignés et le montant qui aurait été présenté en résultat net pour ces mêmes actifs financiers désignés si l'entreprise d'assurance avait appliqué IAS 39. Cette approche par « superposition » vise ainsi à remédier aux conséquences comptables temporaires du décalage entre la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance remplaçant la norme IFRS 4 (IFRS 17), en éliminant du compte de résultat la volatilité que pourrait engendrer une application de la norme IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17.

Les actifs financiers pouvant faire l'objet d'une désignation selon l'approche par « superposition » doivent remplir les caractéristiques suivantes :

- ils sont détenus par des assureurs au sein du Groupe à des fins d'activité d'assurance ;
- ils sont évalués à la juste valeur par résultat selon IFRS 9, mais n'auraient pas été évalués ainsi selon IAS 39.

La désignation des actifs financiers éligibles s'effectue instrument par instrument et peut être réalisée :

- au 1^{er} janvier 2018, lors de la première application d'IFRS 9 ; ou
- ultérieurement mais uniquement s'il s'agit de la comptabilisation initiale des actifs en question.

2.1.3.2.1.2 Contrats d'assurance

En attendant la future norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance, les filiales d'assurance continuent d'appliquer la norme IFRS 4 aux contrats suivants :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaires.

Les règles de valorisation des provisions techniques définies par le référentiel local, conformément aux dispositions d'IFRS 4, sont maintenues sur ces deux types de contrat.

Les contrats financiers relevant de la norme IFRS 9 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires : contrat d'épargne en unités de comptes sans support euros et sans garantie plancher.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

À chaque arrêté, les entreprises d'assurance du Groupe intégrées globalement mettent en œuvre un test de suffisance des passifs qui consiste à vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés, nets de coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

2.1.3.2.2 Provisions techniques et mathématiques

Les provisions techniques reflètent les engagements vis-à-vis des assurés :

- les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance-vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité

réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

- Les provisions pour égalisation contractuelles sont constituées pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux, les risques liés au transport aérien, et les risques liés aux attentats et au terrorisme.
- Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour sinistres à payer. L'évaluation de ces provisions est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

2.1.3.2.3 Participation aux bénéfices différée

La majorité des contrats financiers émis par les filiales d'assurance-vie du Groupe contient une clause de participation discrétionnaire des assurés aux bénéfices.

La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés. Pour ces contrats, en application des principes de la « comptabilité reflet » définis par la norme IFRS 4, la provision pour participation aux bénéfices différée est ajustée pour refléter les droits des assurés sur les plus-values latentes ou leur participation aux pertes sur les moins-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur. La quote-part de plus-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus-values.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif du bilan (participation aux bénéfices différée passive nette) dans le poste « Provisions techniques des entreprises d'assurance et comptabilité reflet », soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette) dans le poste « Comptes de régularisation et actifs divers » suivant la situation de l'entité considérée.

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant, dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le Groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le Groupe par rapport à ces engagements économiques. Ce test de recouvrabilité est

mené en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif-passif des filiales concernées et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarios économiques par une approche stochastique.

Conformément à la recommandation du Conseil national de la comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différée active, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels. De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs des moins-values latentes a été testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

2.1.3.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du groupe Caisse des Dépôts dans ses coentreprises et ses entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une coentreprise ou une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part de l'actif net détenu attribuable au Groupe. L'écart d'acquisition afférent à la coentreprise et à l'entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Au compte de résultat, le poste « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de la coentreprise et de l'entreprise associée.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, la participation du groupe Caisse des Dépôts dans une coentreprise ou une entreprise associée est dépréciée et une perte de valeur est comptabilisée s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la participation (événement générateur de perte) et que ce ou ces événements générateurs de pertes ont une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation qui peut être estimée de façon fiable. Les pertes attendues par suite d'événements futurs ne sont en revanche pas comptabilisées.

S'il existe une indication objective de dépréciation, c'est la totalité de la participation mise en équivalence qui fait l'objet d'un test de dépréciation selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Une dépréciation est dès lors comptabilisée si la valeur recouvrable, correspondant à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité, est inférieure à la valeur comptable.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise par conséquent la reprise ultérieure de la dépréciation en

cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Elle est comptabilisée au compte de résultat en « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe Caisse des Dépôts cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de la coentreprise ou de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Lorsqu'une participation dans une coentreprise devient une participation dans une entreprise associée ou inversement, les intérêts conservés ne sont pas réévalués. Il en est de même en cas d'acquisition ou de cession partielle ne modifiant pas la nature du contrôle.

Les plus ou moins-values dégagées lors des cessions des participations dans les entreprises mises en équivalence sont comptabilisées au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

2.1.3.4 Actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés et abandon d'activité

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les postes du bilan dédiés lorsqu'il est hautement probable que l'actif doit être cédé dans un horizon de douze mois.

Dès lors qu'ils sont classés dans ces catégories, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis. Les actifs financiers restent toutefois évalués selon les principes de la norme IFRS 9.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque la cession peut être qualifiée d'abandon d'activité. Les résultats des activités abandonnées sont présentés sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées, comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession de l'activité.

2.1.3.5 Opérations en devises

À la date d'arrêt, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans

la monnaie de fonctionnement du groupe Caisse des Dépôts.

Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Toutefois, pour les actifs monétaires classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti de ces actifs est comptabilisée en résultat, le complément étant enregistré en capitaux propres.

En ce qui concerne les éléments non monétaires :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change au jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

2.1.3.6 Avantages du personnel

Les avantages consentis au personnel du groupe Caisse des Dépôts sont répartis selon quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'abondement, l'intéressement et la participation ;
- les avantages postérieurs à l'emploi : régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture médicale ;
- les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail et les gratifications liées à l'ancienneté ;
- Les indemnités de cessation d'emploi.

2.1.3.6.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les salariés ont rendu les services correspondants. Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des avantages à court terme au personnel lorsqu'il existe une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il y a une obligation implicite.

2.1.3.6.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Parmi les avantages postérieurs à l'emploi, sont distingués les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui ainsi, libèrent le groupe Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels le groupe Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les

salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, selon la méthode dite des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Cette charge est déterminée sur la base de la prestation future actualisée.

Le taux d'actualisation retenu par le groupe Caisse des Dépôts est déterminé par référence aux taux d'intérêt des obligations d'entreprises de première catégorie pour des durations équivalentes à celles de l'engagement des zones monétaires concernées.

Par conséquent, le montant de la provision destinée à couvrir les engagements concernés est égal à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée, et diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements.

La provision constituée est ajustée à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés immédiatement et en totalité en capitaux propres dans le poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », sans aucune possibilité de recyclage en résultat lors des exercices ultérieurs. Ils comprennent les écarts actuariels (résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience) ainsi que le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (en excluant les montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies).

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative :

- des coûts des services rendus au cours de l'exercice par les salariés ;
- des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que les profits ou pertes résultant de liquidations éventuelles de régimes ;
- des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (actif) net au titre des prestations définies. Le rendement attendu des actifs est évalué en utilisant un taux d'intérêt identique au taux d'actualisation de la provision.

À l'étranger, il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés. Les engagements correspondants sont, selon le cas, versés à des fonds de pension propres aux sociétés ou comptabilisés dans les comptes des sociétés concernées.

2.1.3.6.3 Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs

à l'emploi et les indemnités de cessation d'emploi, dont le règlement intégral n'est pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les salariés ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, au traitement près des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement dans le résultat de l'exercice.

2.1.3.7 Provisions sur engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ouverts avant le 28 février 2011, et à un taux révisable annuellement pour les nouvelles générations ;
- obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

Ces engagements aux conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan dans le poste « Provisions », dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts.

Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en termes de rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement, d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération, d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base

des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

2.1.3.8 Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions sont constitués par les paiements fondés sur des instruments de capitaux propres uniquement émis par des filiales du Groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'instruments de capitaux propres ou un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Les plans de paiements fondés sur des actions, initiés par des entités du groupe Caisse des Dépôts, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre de plans d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2.

L'avantage consenti aux salariés correspond à la différence entre la juste valeur de l'action acquise, en tenant compte de la condition d'incessibilité, et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription, multipliée par le nombre d'actions souscrites. À chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

2.1.3.9 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan consolidé comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production, de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés, ainsi que des coûts d'emprunt le cas échéant.

Les terrains et les droits au bail ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis lorsqu'ils sont mis en service selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité. Les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur des immobilisations.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments ayant une utilisation différente, pouvant faire l'objet de remplacement à des intervalles réguliers ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément significatif est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

S'agissant du parc immobilier, les composants et les durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Caisse des Dépôts :

- gros œuvre : de 20 à 100 ans ;
- couverture/façade : de 20 à 60 ans ;
- agencements : de 10 à 25 ans ;
- installations générales et techniques : de 10 à 25 ans ;
- gros entretien : 15 ans.

La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif à la fin de sa durée d'utilité, est prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Les logiciels et coûts de développement sont inscrits à l'actif et amortis sur une durée comprise entre trois et sept ans.

À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe prouvant qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable.

Si la valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation. Cette dépréciation est reprise en cas d'appréciation ultérieure de la valeur.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations sont comptabilisées dans le poste « Gains ou pertes nets sur autres actifs » au compte de résultat.

2.1.3.10 Dépréciations des actifs incorporels non amortissables et des écarts d'acquisition

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (écarts d'acquisition et certains actifs incorporels) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Pour la mise en œuvre du test de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le plus fin générant des flux de trésorerie indépendants.

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur recouvrable est la juste valeur de l'actif ou de l'UGT diminuée des coûts de sortie, ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable retenue, une perte de valeur, calculée par différence entre les deux montants, est comptabilisée par le biais d'une dépréciation dans le résultat de la période.

Les dépréciations ainsi constatées sur les écarts d'acquisition relatifs aux filiales ou sur des immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée sont irréversibles.

2.1.3.11 Contrats de location

Le groupe Caisse des Dépôts peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

2.1.3.11.1 Contrats de location dont le groupe Caisse des Dépôts est bailleur

Les contrats de location sont analysés selon leur substance et leur réalité financière. Ils sont comptabilisés selon les cas soit en contrats de location-financement, soit en contrats de location simple.

Un contrat de location est classé en contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent, que la propriété soit ou non finalement transférée.

Les critères utilisés pour classer des contrats en location-financement sont notamment :

- le transfert réel de la propriété de l'actif sous-jacent ;
- l'existence d'une option d'achat à terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur de l'actif sous-jacent à la date à laquelle l'option devient exerçable ;
- la durée du contrat couvrant la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif sous-jacent ;
- la valeur actualisée des paiements futurs s'élevant à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué, à l'initiation du contrat ;
- la spécificité de l'actif loué le rendant impropre à un autre usage que celui fait par le preneur.

Un contrat de location est quant à lui classé en contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent.

2.1.3.11.1.1 Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement sont assimilés à une vente d'immobilisation au preneur financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit dès lors le bailleur à :

- sortir l'immobilisation louée du bilan ;
- constater une créance financière sur le client-preneur dans le poste « Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée ;
- décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts, d'autre part l'amortissement du capital.

2.1.3.11.1.2 Contrats de location simple

Le bailleur comptabilise les biens loués à l'actif du bilan dans les postes « Immeubles de placement » et « Immobilisations corporelles » en fonction de la nature de l'actif sous-jacent. Les produits de location sont quant à eux comptabilisés de manière linéaire en PNB dans le poste « Produits des autres activités » du compte de résultat.

2.1.3.11.2 Contrats de location dont le groupe Caisse des Dépôts est preneur

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur comptabilise un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations pendant la durée estimée du contrat et une dette locative au titre de l'obligation de paiement des loyers sur cette même durée. Le droit d'utilisation est présenté, en fonction de l'actif sous-jacent loué, soit dans le poste « Immeubles de placement », soit dans le poste « Immobilisations corporelles » à l'actif du bilan. La dette locative est quant à elle présentée dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers » au passif du bilan.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer. Elle ne peut pas être plus longue que la période pendant laquelle le contrat est exécutoire, le contrat n'étant plus exécutoire dès que le preneur et le bailleur ont chacun le droit unilatéral de résilier le contrat en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux sont exclus du calcul de la dette locative et sont comptabilisés dans le poste « Charges générales d'exploitation » du compte de résultat.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul de la dette locative et du droit d'utilisation est le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat de location à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable.

La charge correspondant aux loyers est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital.

Le droit d'utilisation de l'actif est quant à lui évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de

réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des dettes locatives.

2.1.3.12 Provisions

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe Caisse des Dépôts, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sur les contrats d'épargne-logement et aux engagements sociaux, concernent principalement des provisions pour litiges, amendes et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente représentative d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de clôture, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif. Quand il est procédé à une actualisation, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêt.

2.1.3.13 Impôts courants et différés

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition des réglementations fiscales adoptées ou quasi-adoptées. Les effets dus aux changements des taux d'impôt sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté ou quasi-adopté.

Les calculs d'impôts différés sont effectués au niveau de chaque entité fiscale et, en application de la règle de prudence, les impôts différés actifs ne sont retenus que s'il existe une forte probabilité d'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs.

Certaines entités du Groupe, détenues directement ou indirectement, font partie d'un groupe d'intégration fiscale.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf pour les éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

2.1.3.14 Capital

Compte tenu de son statut, la Caisse des Dépôts n'a pas de capital.

2.1.3.15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 15 depuis le 1^{er} janvier 2018.

Cette norme traite de la reconnaissance des revenus applicables à tous les contrats conclus avec des clients et ce quel que soit le secteur d'activité, à l'exception des contrats de location, des contrats d'assurance et des instruments financiers qui relèvent respectivement des normes IFRS 16, IFRS 4 et IFRS 9.

Le mode d'enregistrement des revenus dans le compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu, et cela pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en échange du bien ou du service. Ce mode d'enregistrement concerne aussi bien les ventes de biens et de marchandises, les prestations de service et les contrats à long terme.

L'approche développée par la norme IFRS 15 comprend cinq étapes successives, depuis l'identification du contrat conclu avec le client jusqu'à la reconnaissance du produit en résultat :

- l'identification du contrat ;
- l'identification des obligations de performance ;
- la détermination du prix de transaction ;
- l'allocation du prix de transaction aux obligations de performance ; et
- la comptabilisation des produits lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

En fonction des modalités de transfert du contrôle des biens et des services promis au client, le produit est comptabilisé :

- soit à une date donnée dans le temps, quand le contrôle des biens et des services est transféré au client à une date donnée ; ou
- soit de manière progressive, qui reflète la manière dont l'obligation de prestation est remplie par le vendeur.

Les entités du groupe Caisse des Dépôts ayant une activité industrielle et commerciale sont principalement concernées par ces dispositions.

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sont présentés au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités ».

2.1.3.16 Contribution des activités d'assurance

Les placements des activités d'assurance ne sont pas isolés sur une ligne spécifique à l'actif du bilan mais ventilés par catégorie au même titre que les autres actifs du Groupe. De la même manière les produits des activités d'assurance ne sont pas isolés au compte de résultat.

Ces différents éléments d'actif et de résultat sont présentés dans une note annexe spécifique.

Au passif, le poste « Provisions techniques des entreprises d'assurance et comptabilité reflet » regroupe notamment :

- les provisions techniques relatives à des contrats d'assurance (vie, non-vie) ;
- la participation aux bénéfices différée passive.

2.1.3.17 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultat dans les postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à savoir les prêts et emprunts sur les établissements de crédit et sur la clientèle, le portefeuille de titres au coût amorti, les dettes représentées par un titre, les dettes subordonnées ainsi que les dettes locatives. Sont également enregistrés les coupons courus et échus des instruments de dette comptabilisés dans le portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et des dérivés de couverture, étant précisé que les intérêts courus des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

2.1.3.18 Produits et charges de commissions

Conformément à la norme IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* », les produits de commissions sont reconnus en résultat en fonction des obligations de performance auxquelles ils se rattachent et de leur réalisation :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation (commissions sur moyens de paiement) ;

- les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté (commissions sur mandats, commissions sur incidents de paiement) ;
- les produits variables de commissions ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

Ces commissions sont présentées dans les postes « Commissions (produits) » et « Commissions (charges) » du compte de résultat.

En revanche, les commissions considérées comme un complément d'intérêt (commissions d'octroi de crédit) font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêts (postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat) et non pas parmi les commissions.

2.1.3.19 Coût du risque de crédit

Le poste « Coût du risque de crédit » comprend :

- les dotations et reprises sur les dépréciations des actifs financiers au coût amorti et en juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les dotations et reprises sur les dépréciations des créances de location-financement ;
- les dotations et reprises relatives aux provisions sur les garanties financières données et sur les engagements de financement ;
- les décotes sur crédits restructurés, ainsi que les récupérations sur créances amorties ;
- les pertes sur créances irrécouvrables.

2.2 Moratoires et prêts garantis par l'État

2.2.1 La Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts a proposé un dispositif d'accompagnement de ses clients, entreprises et professionnels, fragilisés par la situation de confinement, l'arrêt total ou partiel de leur activité professionnelle. Il s'est traduit notamment par un mécanisme de report d'échéances des prêts pour une durée maximale de six mois, proposé de manière proactive à l'initiative de la Caisse des Dépôts pour

l'ensemble des clientèles concernées, en particulier la clientèle des professions juridiques.

Concrètement, il a été proposé à l'ensemble des clients de reporter le paiement des échéances dues entre le 12 mars et le 30 septembre 2020, chaque report étant automatiquement accepté pour une période de six mois maximum. Un suivi ligne à ligne des reports a été mis en place.

2.2.2 La Banque Postale

2.2.2.1 Moratoires

La Banque Postale a proposé un dispositif d'accompagnement de ses clients, entreprises et professionnels ainsi que particuliers, fragilisés par la situation de confinement, l'arrêt total ou partiel de leur activité professionnelle. Il s'est traduit notamment par un mécanisme de report d'échéances des prêts pour une durée maximale de six mois, construit autour de deux approches :

- un accompagnement faisant suite à des sollicitations des clients ;
- un accompagnement proactif visant à mettre en œuvre des reports d'échéance à l'initiative de La Banque Postale sur des populations ciblées.

portant modification de l'arrêté du 23 mars 2020. La mise en place de ces moratoires supplémentaires a été assortie d'une règle de durée maximale, les moratoires accordés ne pouvant pas excéder une durée totale de douze mois.

S'agissant des dispositions publiées le 2 décembre 2020, permettant la mise en place de moratoires jusqu'au 31 mars 2021 et s'appliquant aux crédits octroyés avant le 2 décembre 2020, ainsi qu'aux crédits ayant déjà bénéficié de moratoires jusqu'au 30 septembre 2020 (moratoires ne pouvant pas dépasser neuf mois), aucune opération n'a été réalisée sur la fin d'année 2020.

De plus, le dispositif de recouvrement de la clientèle des Personnes Morales a été renforcé en 2020, notamment pour pouvoir améliorer l'identification des risques et le pilotage du portefeuille impacté par la crise de Covid-19.

Au 31 décembre 2020, La Banque Postale a accordé des moratoires pour 13 610 prêts (représentant 4 299 clients) dont le CRD global est de 2 651 millions d'euros. Parmi ces derniers, 2 193 millions d'euros de CRD concernent des prêts dont le moratoire est terminé au 31 décembre 2020. Les moratoires non échus au 31 décembre 2020 représentent 458 millions d'euros d'exposition dont 36 millions d'euros sur les professionnels et 422 millions d'euros sur les entreprises.

2.2.2.1.1 Personnes morales

Sur le périmètre des personnes morales, La Banque Postale a mis en place pour sa clientèle d'entreprises et professionnels un dispositif s'inscrivant dans les principes appliqués par la place bancaire française.

Pour les marchés et produits à forte volumétrie et aux montants modestes (Pros, PME, CBM...), un report de la totalité des mensualités a été accordé de manière unilatérale par La Banque Postale (sauf refus exprimé par le client) jusqu'au 30 septembre 2020. Ainsi, il s'est agi de différer l'amortissement des financements de six mois tout en allongeant la durée du crédit, sans modification du taux facial. Dans certains cas, La Banque Postale a renoncé aux intérêts intercalaires courus pendant la période du moratoire.

Pour les dossiers significatifs et/ou structurés (Grands Comptes, Immobilier, BFI...), les demandes ont été traitées au cas par cas, tous en respectant les critères d'un moratoire d'une durée inférieure ou égale à six mois sans renonciation aux intérêts intercalaires.

Enfin, les contreparties considérées comme sensibles ou en défaut avant la crise, classées en B2 et B3 au sens d'IFRS 9, ont fait l'objet d'un examen au cas par cas avec avis de la direction des Affaires spéciales.

Dès la publication des Guidelines EBA/GL/2020/08 et en cas de demande des clients, des allongements de moratoire pour six mois supplémentaires ont été accordés, sur les secteurs d'activité touristique tels que publiés au *Journal officiel*, annexe 7 de l'arrêté du 13 juillet 2020

2.2.2.1.2 Particuliers

Un dispositif a été mis en place pour les prêts immobiliers et/ou à la consommation des clients particuliers, à travers des reports d'échéances pour des durées allant de deux à six mois (en fonction des cibles clients définies et des entités du Groupe La Banque Postale) avec une suspension des échéances en capital et intérêts et le maintien du paiement des primes d'assurance. Les échéances ainsi suspendues ont été reportées à la fin du contrat.

Pour les crédits à la consommation, le report a été mis en place systématiquement à la demande du client, en vertu d'une disposition contractuelle ou non.

Pour les crédits immobiliers, le report a été mis en place à la demande du client ou sur initiative de la Banque, selon que ses revenus étaient potentiellement affectés ou non par la crise.

Ce dispositif a ainsi visé à cibler prioritairement les clients fragiles dont la situation risquait de se dégrader, ainsi que

ceux dont les revenus étaient particulièrement sensibles à la dégradation de la conjoncture économique consécutive au confinement (par exemple les professions non salariées, commerçants, artisans et autoentrepreneurs).

Le dispositif a été mis en place sur deux périodes : à l'occasion du premier confinement, entre la fin mars 2020 et le 1^{er} juillet 2020, puis a été relancé (avec des critères d'éligibilité adaptés) à partir de novembre 2020 à l'occasion du deuxième confinement.

Au 31 décembre 2020, La Banque Postale a accordé des moratoires (non contractuels) pour 17 178 prêts dont le capital restant dû (CRD) global est de 1 959 millions d'euros. Parmi ces derniers, 1 852 millions d'euros de CRD concernent des prêts dont la période de moratoire est terminée.

2.2.2.1.3 Traitement comptable des moratoires

La modification contractuelle résultant de l'octroi de moratoires a fait l'objet d'analyses quantitatives et qualitatives pour déterminer le traitement comptable selon qu'il s'agit ou non d'une modification substantielle au regard de la norme IFRS 9.

Pour les modifications non substantielles (test < 10 % et/ou du fait du caractère exceptionnel et spécifique de la mesure), le prêt n'est pas décomptabilisé, mais sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des flux de trésorerie futurs modifiés, actualisés au TIE d'origine. L'ajustement est immédiatement constaté en résultat et ne présente pas un impact significatif pour La Banque Postale au 31 décembre 2020.

2.2.2.2 Prêts garantis par l'État

Le gouvernement français a annoncé le 16 mars 2020 la mise en place d'un dispositif de garantie de l'État de prêts accordés spécifiquement aux entreprises pour faire face à la crise économique et sanitaire liée au Covid-19. Ces prêts garantis par l'État (PGE) ont été distribués par les grands établissements bancaires français, dont La Banque Postale entre le 16 mars et le 31 décembre 2020. À noter que les nouvelles dispositions gouvernementales (publication au *Journal officiel* de l'arrêté du 29 décembre 2020 portant modification de l'arrêté du 23 mars 2020) permettent l'octroi de PGE jusqu'au 30 juin 2021.

Ces PGE sont des prêts de trésorerie d'un an, comportant un différé d'amortissement sur cette durée. À l'issue de la première année, le client emprunteur peut choisir de rembourser ou d'amortir le prêt sur une durée supplémentaire

ne pouvant excéder cinq ans. Le prêt bénéficie d'une garantie de l'État entre 70 % et 90 % selon la taille de l'entreprise. Cette garantie couvre le montant du capital, les intérêts et accessoires dus de la créance jusqu'à son terme, sauf si elle est appelée préalablement lors d'un événement de crédit. Le coût du prêt est constitué du coût de financement propre à chaque banque (taux d'intérêt), sans marge, auquel s'ajoute le coût de la garantie de l'État dont le barème est fixé légalement.

À noter qu'à la suite des annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, la période de différé d'amortissement peut être rallongée jusqu'au 31 mars 2022 si le client le demande.

Un délai de carence de deux mois court à partir de l'octroi pour validité de la garantie.

2.2.2.2.1 Traitement comptable des prêts garantis par l'État

Les prêts garantis par l'État (PGE) doivent être initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur octroi.

Compte tenu des caractéristiques du dispositif des PGE créé conjointement par l'État et les banques françaises, dans l'objectif d'assurer un équilibre financier global pour les banques dans le cadre de ce mécanisme de soutien à l'économie, La Banque Postale a conclu que la valeur faciale des prêts est représentative de la juste valeur à l'octroi.

Les prêts garantis par l'État sont comptabilisés au coût amorti selon la norme IFRS 9, le TIE étant alors déterminé sur la durée probable du prêt. La commission de garantie nette est étalée actuariellement selon la méthode du TIE. La garantie reçue de l'État faisant partie intégrante du contrat de prêt est prise en compte dans le calcul des pertes attendues sur le prêt, car :

- Le contrat de prêt y fait référence explicitement (elle est inhérente à ce type de contrat) ;
- Elle est mise en place au même moment et en considération du contrat de prêt ;
- Il n'y a pas lieu de comptabiliser cette garantie séparément au regard des dispositions comptables relatives aux garanties financières reçues et cet instrument ne répond pas à la définition d'un instrument dérivé.

La révision des flux de commission de garantie nette résultant d'une modification de la maturité probable des prêts est comptabilisée conformément aux dispositions d'IFRS 9.

2.3 Notes relatives au compte de résultat consolidé

2.3.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	31.12.2020			31.12.2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Comptes ordinaires et assimilés	32		32	1		1
Comptes et prêts/emprunts à terme	148	(316)	(168)	106	(255)	(149)
Autres opérations dont instruments de couverture	757	(27)	730	2	(13)	(11)
Opérations avec les établissements de crédit au coût amorti	937	(343)	594	109	(268)	(159)
Comptes ordinaires et assimilés	160		160	3		3
Comptes, prêts/emprunts à terme, dépôts	819	(404)	415	67	(426)	(359)
Autres opérations de location financement	35		35			
Autres opérations dont instruments de couverture	311	(215)	96	17		17
Opérations avec la clientèle au coût amorti	1 325	(619)	706	87	(426)	(339)
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	435		435	71		71
Titres au coût amorti	650		650	704		704
Autres opérations dont instruments de couverture	330		330	435		435
Opérations sur instruments financiers	1 415		1 415	1 210		1 210
Dettes représentées par un titre		625	625		(401)	(401)
Dettes subordonnées		(131)	(131)			
Emprunts émis et assimilés		494	494		(401)	(401)
Dettes de location		55	55		(21)	(21)
Total des produits et charges d'intérêts et assimilés ⁽¹⁾	3 677	(413)	3 264	1 406	(1 116)	290

(1) Dont 2 849 millions d'euros net au titre du Groupe La Poste.

Le montant des intérêts et de la rémunération perçus au titre de la centralisation des fonds du Livret A, du Livret de Développement Durable et du Livret d'épargne populaire s'élève à 893 millions d'euros au 31 décembre 2020.

En 2019, la BCE a lancé une nouvelle série d'opérations de refinancement long terme TLTRO-III comprenant 7 tirages trimestriels, de septembre 2019 à mars 2021, chaque tirage ayant une maturité de trois ans, remboursable de manière anticipée à partir de septembre 2021.

Le montant que chaque banque peut emprunter est lié à son volume de prêts aux entités non financières et aux particuliers (hors prêts hypothécaires) en date du 28 février 2019.

La Banque Postale a tiré l'intégralité de sa ligne de TLTRO-III en deux tranches :

- 1,3 milliard d'euros en décembre 2019 ;
- 5,3 milliards d'euros en mars 2020.

Pour toute la période du financement, le taux est déterminé par une formule liée à l'évolution observée du volume de prêts. Le Groupe La Banque Postale a l'assurance raisonnable de percevoir le taux bonifié et constate donc ses intérêts en résultat sur cette base.

En complément, une bonification additionnelle de - 0,5 % est accordée par la BCE pour stimuler l'octroi des crédits dans le contexte de la crise de Covid-19 sous réserve de maintien ou d'augmentation des encours de crédits existants. Elle s'applique aux taux d'intérêt de ce refinancement entre le 24 juin 2020 au 23 juillet 2021.

Le Groupe La Banque Postale intègre cette bonification additionnelle dans le TIE de la période et la constate donc en résultat entre juin 2020 et juillet 2021. Cela représente pour le Groupe un produit d'environ 33 millions d'euros. Cette bonification additionnelle est répercutée sur les taux clients sur cette même année.

2.3.2 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2020		31.12.2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit et assimilés	58	(9)		
Opérations avec la clientèle	671	(6)	3	
Opérations sur titres et dérivés		(18)		(16)
Autres prestations de services financiers	1 058	(2 985)	19	(22)
Total des produits et des charges nets de commissions ⁽¹⁾	1 787	(3 018)	22	(38)

(1) Dont 1 759 millions d'euros de produits et 2 979 millions d'euros de charges au titre du Groupe La Poste.

2.3.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2020		31.12.2019	
	Total	Dont option	Total	Dont option
Gains ou pertes nets de cession	272	32	136	2
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	2 430	(86)	29	(1)
Autres produits et charges sur titres				
Instruments de dette	2 702	(54)	165	1
Gains ou pertes nets de cession	(418)		388	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	1 501		103	
Dividendes	1 364		116	
Autres produits et charges sur titres				
Instruments de capitaux propres	2 447		607	
Gains ou pertes nets de cession	(5)			
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	284		43	
Autres produits et charges sur instruments dérivés				
Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel – hors couverture	279		43	
Gains ou pertes nets de cession	(8)			
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(63)		184	
Autres produits et charges sur prêts				
Prêts	(71)		184	
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	8	71	(50)	(50)
Autres produits et charges sur emprunts	(311)	(89)	(271)	(13)
Dettes représentées par un titre, emprunts et titres émis	(303)	(18)	(321)	(63)
Inefficacité des Couvertures de juste valeur	(688)		94	
– variation de juste valeur des éléments couverts	(816)		(499)	
– variation de juste valeur des dérivés de couverture	128		592	
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	10		(5)	
Macro-couverture de juste valeur	58			
Résultat des opérations de couverture	(620)		89	
Cessation des couvertures de flux de trésorerie	1		1	
Cessation des couvertures de flux de trésorerie	1		1	
Opérations de change	(3)		10	
Opérations de change	(3)		10	
Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	4 432	(72)	778	(62)

(1) Dont 4 376 millions d'euros au titre du Groupe La Poste.

2.3.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Plus ou moins-values de cession	(193)	5
Instruments de dettes	(193)	5
Dividendes	409	676
Instruments de capitaux propres	409	676
Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	216	681

2.3.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Gains résultant de la décomptabilisation	24	4
Pertes résultant de la décomptabilisation	(6)	(15)
Total gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	18	(11)

Les valeurs comptables des actifs financiers au coût amorti décomptabilisés pendant la période sont :

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Titres au coût amorti	4 557	3 180
Prêts et créances aux établissements de crédit et assimilés, au coût amorti		
Prêts et créances à la clientèle, au coût amorti	349	
Total valeurs comptables des actifs financiers au coût amorti décomptabilisés	4 906	3 180

2.3.6 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31.12.2020		31.12.2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits et charges sur immeubles de placement	1 951	(928)	1 869	(721)
Produits et charges des autres activités	52 395	(24 924)	10 918	(3 151)
Total produits et charges des autres activités ⁽¹⁾	54 346	(25 852)	12 787	(3 872)

(1) Dont 43 122 millions d'euros de produits et 22 430 millions d'euros de charges au titre du Groupe La Poste.

2.3.7 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Charges de personnel	(16 314)	(5 910)
Autres charges et services extérieurs	(13 790)	(1 975)
Dotations/Reprises de provisions	(10)	6
Autres charges générales d'exploitation	(13 800)	(1 969)
Total charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(30 114)	(7 879)

(1) Dont 22 820 millions d'euros de charges générales d'exploitation au titre du Groupe La Poste.

2.3.8 Coût du risque de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020		31.12.2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	278	(15)		
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	553	(1 123)	25	(8)
Dépréciation des instruments de dettes évalués à la juste valeur par capitaux propres	126	(471)	5	
Dépréciation des titres au coût amorti	10	(79)		
Dépréciation des engagements hors-bilan	45	(132)	8	(3)
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	1 012	(1 820)	38	(11)
Autres provisions pour risque de contrepartie	15	(25)	15	(25)
Autres provisions pour risque de contrepartie	15	(25)	15	(25)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables		(174)		(54)
Récupérations sur prêts et créances amorties	6			
Pertes et récupérations	6	(174)		(54)
Coût du risque de crédit ⁽¹⁾	1 033	(2 019)	53	(90)

(1) Dont 987 millions d'euros de produits et 1 827 millions d'euros de charges au titre du Groupe La Poste.

2.3.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Gains ou pertes sur cession d'immobilisations	(80)	3
Gains ou pertes sur cession d'immobilisations	(80)	3
Gains ou pertes sur cession de titres	269	(10)
Autres produits et charges liés aux titres consolidés	6	(10)
Gains ou pertes sur titres consolidés	275	(20)
Autres gains et pertes	(9)	
Autres gains et pertes	(9)	
Total gains ou pertes nets sur autres actifs	186	(17)

2.3.10 Impôts sur les bénéfices

2.3.10.1 Composante de la charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Charge d'impôt courant	(932)	(492)
Charge d'impôt différé	(144)	(34)
Charge d'impôt de l'exercice	(1 076)	(526)

L'évolution de la charge d'impôt est liée à l'intégration du Groupe La Poste en 2020 pour 899 millions d'euros et à une diminution du résultat de la Section générale qui entraîne une baisse de la charge d'impôt pour 289 millions d'euros.

2.3.10.2 Rapprochement entre la charge d'impôt consolidée et la charge théorique

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Résultat net part du groupe	566	2 056
Intérêts des minoritaires	(157)	307
Quote-part des résultats des mises en équivalence	(1 746)	(1 089)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	111	
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	(3)	(2)
Impôt sur les bénéfices	1 076	526
Résultat avant impôt, variation des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	(153)	1 798
Taux d'impôt théorique ⁽¹⁾	32,02 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	49	(619)
Différences de taux	52	9
Différences permanentes	(65)	10
Effets du régime SIIC et des autres activités immobilières exonérées	110	180
Effets nets de la reconnaissance d'impôt différé ⁽²⁾	(1 201)	(89)
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	17	22
Autres éléments	(38)	(39)
Charge d'impôt consolidée	(1 076)	(526)

(1) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3 %.

(2) Voir en note 1.1.4.6 incidence de la crise sanitaire du Covid-19 pour Le Groupe La Poste.

2.4 Notes relatives au bilan consolidé

2.4.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2020		31.12.2019	
	Classement obligatoire	Sur option	Classement obligatoire	Sur option
Effets publics et valeurs assimilées	2 161	3 784		121
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 816	2 256	63	
Titres de créances négociables	6 885		216	
OPCVM	63 913		257	
FCPR	2 451		2 083	
Actifs représentatifs des contrats en unité de compte	57 236			
Autres titres	2 026	90	916	
Instruments de dettes	145 488	6 130	3 535	121
Actions	38 897		4 240	
Actifs représentatifs des contrats en unité de compte	4 071			
Autres titres	933		791	
Instruments de capitaux propres	43 901		5 031	
Dérivés de transaction	1 470		109	
Appel de marge sur dérivés				
Dérivés de transaction	1 470		109	
Prêts aux Établissements de crédit	32		16	
Prêts à la Clientèle	15 532		1 862	
Prêts	15 564		1 878	
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	206 423	6 130	10 553	121

(1) Dont 190 301 millions d'euros en classement obligatoire et 6 012 millions d'euros sur option au titre du Groupe La Poste.

Dont 4 266 millions d'euros en classement obligatoire au titre du groupe SFIL.

(en millions d'euros)	31.12.2020		31.12.2019	
	Classement obligatoire	Sur option	Classement obligatoire	Sur option
Obligations		1 215		
Titres de créances négociables		384		770
Autres		400		
Dettes représentées par un titre		1 999		770
Dettes de titres				
Dérivés de transaction	2 741		33	
Appel de marge sur dérivés				
Dérivés de transaction	2 741		33	
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	2 741	1 999	33	770

(1) Dont 1 672 millions d'euros en classement obligatoire et 1 615 millions d'euros sur option au titre du Groupe La Poste.

Dont 1 037 millions d'euros en classement obligatoire et au titre du Groupe SFIL.

2.4.2 Instruments dérivés de couverture – actif et passif

(en millions d'euros)	31.12.2020				31.12.2019			
	Actif	Passif	Montant notionnel	Variation de juste valeur utilisée pour calculer l'inefficacité	Actif	Passif	Montant notionnel	Variation de juste valeur utilisée pour calculer l'inefficacité
Instruments de taux	6 742	5 288	210 658	181	848	206	35 357	464
Instruments de change	708	1 112	58 131	(52)	366	203	53 624	129
Autres instruments		(31)						
Couverture de juste valeur ⁽¹⁾	7 450	6 369	268 790	129	1 214	409	88 981	593
Instruments de taux	566	1 061	4 033		533	936	3 265	1
Instruments de change	(4)	151	5 923					
Autres instruments						1	11	
Couverture de flux de trésorerie	562	1 213	9 973		533	937	3 276	1
Couverture des investissements nets en devises		(2)	6					
Total des instruments financiers dérivés de couverture	8 817	10 079	278 769	129	1 747	1 346	92 257	594

(1) Dont 4 323 millions d'euros de couverture de juste valeur à l'actif et 5 008 millions d'euros au passif au titre du groupe SFIL.

2.4.2.1 Analyse des éléments couverts en juste valeur

2.4.2.1.1 Micro-couverture

(en millions d'euros)	31.12.2020			31.12.2019		
	Valeur comptable des éléments couverts	dont cumul d'ajustement de couverture de juste valeur	Variation sur l'exercice de juste valeur utilisée pour calculer l'inefficacité	Valeur comptable des éléments couverts	dont cumul d'ajustement de couverture de juste valeur	Variation sur l'exercice de juste valeur utilisée pour calculer l'inefficacité
Titres au coût amorti ⁽¹⁾	48 770	114	(1)	55 708	116	16
Prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti	16 939			13 115		
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti ⁽²⁾	48 054	81	77	3 121		
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	24 781	330	(27)	10 040		
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables						
Actifs – éléments couverts en CJV	138 544	525	49	81 984	116	16
Dettes représentées par un titre ⁽³⁾	93 365	1 790	859	29 579	894	515
Dettes envers les établissements de crédit	13 171	(15)	6	4 389		
Dettes envers la clientèle ⁽⁴⁾	75 689			71 447		
Passifs – éléments couverts en CJV	182 225	1 775	865	105 415	894	515

(1) Dont 42 586 millions d'euros au titre de la CDC (Section générale).

(2) Dont 43 884 millions d'euros au titre du groupe SFIL.

(3) Dont 56 086 millions d'euros au titre du groupe SFIL.

(4) Dont 75 689 millions d'euros au titre de la Caisse des Dépôts (Section générale).

2.4.2.1.2 Macro-couverture

(en millions d'euros)	31.12.2020
	Valeur comptable des éléments couverts
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	13 300
Actifs – éléments couverts en CJV ⁽¹⁾	13 300
Dettes envers la clientèle	14 144
Passifs – éléments couverts en CJV ⁽¹⁾	14 144

(1) Au titre du Groupe La Poste

2.4.2.2 Échéances contractuelles du notionnel sur les dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31.12.2020					Total montant notionnel
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Instrument de taux	5 541	6 269	11 744	86 536	100 569	210 659
Instrument de change	5 729	12 763	25 853	9 146	4 640	58 131
Couverture de juste valeur	11 270	19 032	37 597	95 682	105 209	268 790
Instrument de taux	88	7	159	1 810	1 969	4 033
Instrument de change	16		442	5 057	408	5 923
Matières premières	15		2			17
Couverture de flux de trésorerie	119	7	603	6 867	2 377	9 973
Couverture des investissements nets en devises	6					6
Total du notionnel sur dérivés de couverture ⁽¹⁾	11 395	19 039	38 200	102 549	107 586	278 769

(1) Dont 54 126 millions d'euros au titre du Groupe La Poste et 137 787 millions d'euros au titre du groupe SFIL.

2.4.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

2.4.3.1 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2020			31.12.2019		
	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	129 935	213	1 870	6 017		(2)
Obligations et autres titres de dettes	102 930	114	2 087			
Titres de créances négociables	6 226		15	4 022		9
Autres titres	1 036	3	23			
Créances rattachées	2 219					
Instrument de dettes	242 346	330	3 995	10 039		7
Prêts						
Total des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ⁽¹⁾	242 346	330	3 995	10 039		7

(1) Dont 230 010 millions d'euros d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables au titre du Groupe La Poste, dont 325 millions d'euros couvert en juste valeur, dont 3 979 millions d'euros de gains et pertes latents.

2.4.3.1.1 Les dépréciations pour pertes de crédit attendues comptabilisées dans les capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Instruments de dette	(380)	(1)
Prêts		
Total des dépréciations	(380)	(1)

2.4.3.1.2 L'exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes ⁽¹⁾
Ouverture au 01.01.2020	10 033			10 033
Acquisitions	33 609	(80)		33 529
Remboursements	(36 123)	(182)		(36 305)
Transfert entre niveaux	(514)	514		
Autres mouvements	230 759	385		231 144
Clôture au 31.12.2020	237 764	637		238 401

(1) La valeur comptable brute des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables est calculée hors gains et pertes latents

2.4.3.1.3 Ventilation des dépréciations pour pertes de crédit attendues comptabilisées dans les capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes attendues
Ouverture au 01.01.2020	(1)			(1)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	(3)			(3)
Autres dotations	(456)	(13)		(469)
Reprises utilisées avec passage en perte	1			1
Reprises liées à des sorties d'actifs	114	2		116
Autres reprises non utilisées	6	3		9
Transfert entre niveaux				
Autres mouvements	(31)	(2)		(33)
Clôture au 31.12.2020	(370)	(10)		(380)

2.4.3.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2020			31.12.2019		
	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
Actions	23 788		8 605	24 513		10 280
Autres instruments de capitaux propres	17		1	15		
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	23 805		8 606	24 528		10 280

2.4.3.2.1 Les actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables cédés sur la période

	31.12.2020			31.12.2019		
	Juste valeur à la date de la cession	Profit ou perte au moment de la cession ⁽¹⁾	Dividendes reçus sur la période	Juste valeur à la date de la cession	Profit ou perte au moment de la cession ⁽¹⁾	Dividendes reçus sur la période
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actions	1 360	(651)	7	861	34	9
Établissements de crédit	12	3		15		
Autres entreprises financières	131	(85)		190	12	1
Entreprises non financières	1 217	(569)	7	656	22	8
Autres instruments de capitaux propres	72	(37)		60	1	4
Établissements de crédit						
Autres entreprises financières	34	(34)				
Entreprises non financières	38	(3)		60	1	4
Total	1 432	(688)	7	921	35	13

(1) Brut d'impôt.

2.4.4 Titres au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Effets publics et valeurs assimilées	47 165	22 516
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 725	3 437
Titres de créances négociables	20 680	29 274
Autres titres	91	89
Créances rattachées	821	398
Provisions pour pertes attendues	(81)	(6)
Total des titres au coût amorti ⁽¹⁾	75 401	55 708

(1) Dont 24 702 millions d'euros au titre du Groupe La Poste et 8 353 millions d'euros au titre du Groupe SFIL.

2.4.4.1 L'exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des titres, au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes ⁽¹⁾
Ouverture au 01.01.2020	55 397	201		55 598
Acquisitions	13 148			13 148
Cessions	(33 155)	1 021		(32 134)
Transfert entre niveaux	(844)	844		
Autres mouvements	37 277	1 476	4	38 757
Clôture au 31.12.2020	71 823	3 542	4	75 369

(1) La valeur comptable brute des titres au coût amorti est calculée hors gains et pertes latents.

2.4.4.2 La ventilation des dépréciations pour pertes attendues des titres, au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes attendues
Ouverture au 01.01.2020	(5)	(1)		(6)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	(21)		(6)	(27)
Autres dotations	(19)	(39)		(58)
Reprises utilisées avec passage en perte	4	1		5
Reprises liées à des sorties d'actif		5		5
Autres reprises non utilisées	3	3		6
Transferts entre niveaux				
Autres mouvements	10	(16)		(6)
Clôture au 31.12.2020	(28)	(47)	(6)	(81)

2.4.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	52 073	4 720
Créances rattachées	7	
Créances à vue sur les établissements de crédit	52 080	4 720
Comptes et prêts à terme	12 168	10 369
Titres et valeurs reçus en pension livrée	70 328	
Prêts subordonnés	101	
Créances rattachées	38	27
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(3)	
Créances à terme sur les établissements de crédit	82 632	10 396
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti ⁽¹⁾	134 712	15 116

(1) Dont 115 825 millions d'euros au titre du Groupe La Poste.

2.4.5.1 L'exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes
Ouverture au 01.01.2020	15 116			15 116
Versements	49 100			49 100
Remboursements	(5 029)			(5 029)
Transferts entre niveaux	9	(15)		(6)
Autres mouvements	75 519	15		75 534
Clôture au 31.12.2020	134 715			134 715

2.4.5.2 La ventilation des dépréciations pour pertes attendues des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti

(en millions d'euros)	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes de crédit attendues
Ouverture au 01.01.2020				
Dotations sur acquisitions de l'exercice				
Autres dotations	(1)			(1)
Reprises utilisées avec passage en perte				
Reprises liées à des sorties d'actif	1			1
Autres mouvements	(3)			(3)
Clôture au 31.12.2020	(3)			(3)

2.4.6 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Comptes ordinaires débiteurs	2 141	547
Créances rattachées	46	2
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(72)	(4)
Comptes ordinaires débiteurs	2 115	545
Prêts à la clientèle financière	580	44
Crédits de trésorerie	18 472	249
Crédits à l'équipement	55 355	1 015
Crédits au logement	86 118	405
Crédit export	3 727	
Avances rattachées à des titres	294	254
Opérations de location financement	3 337	77
Titres et valeurs reçus en pension	13 193	
Autres concours	4 513	1 701
Créances rattachées	530	32
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(1 379)	(101)
Autres concours à la clientèle	184 740	3 676
Total des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti ⁽¹⁾	186 855	4 221

(1) Dont 130 342 millions d'euros au titre du Groupe La Poste et 52 015 millions d'euros au titre du Groupe SFIL.

2.4.6.1 L'exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

(en millions d'euros)	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes
Ouverture au 01.01.2020	3 480	752	94	4 326
Versements	26 041	3 674	552	30 267
Remboursements	(23 244)	(1 592)	(1 013)	(25 849)
Transferts entre niveaux				
Autres mouvements	164 162	12 507	2 823	179 492
Clôture au 31.12.2020	170 439	15 341	2 456	188 236

2.4.6.2 La ventilation des dépréciations pour pertes attendues des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes de crédit attendues
Ouverture au 01.01.2020	9)	(17)	(79)	(105)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	(86)	(119)	(67)	(272)
Autres dotations	(110)	(352)	(211)	(673)
Reprises utilisées avec passage en perte	11	2	10	23
Reprises liées à des sorties d'actif	8	37	85	130
Autres reprises non utilisées	59	52	81	192
Transferts entre niveaux	(49)	(2)	52	1
Autres mouvements	(60)	(76)	(611)	(747)
Clôture au 31.12.2020	(236)	(475)	(740)	(1 451)

2.4.7 Impôts courants et différés

2.4.7.1 Ventilation des comptes d'impôts au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Impôts courants	1 398	117
Impôts différés	1 058	134
Total des actifs courants et différés ⁽¹⁾	2 456	250
Impôts courants	403	137
Impôts différés	3 783	2 615
Total des passifs courants et différés ⁽²⁾	4 186	2 752

(1) Dont Le Groupe La Poste 1 745 millions d'euros et le Groupe SFIL 531 millions d'euros.

(2) Dont Le Groupe La Poste 1 731 millions d'euros.

2.4.7.2 Impôts différés par sources d'actifs et de passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	(2 162)	(2 662)
Actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(91)	88
Autres décalages temporels	(471)	92
Total des impôts différés comptabilisés ⁽¹⁾	(2 724)	(2 482)

(1) Les actifs d'impôts sont signés en positif, les passifs d'impôts figurent en négatif.

2.4.8 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	1 580	281
Autres comptes de régularisation	1 662	1 482
Comptes de régularisation	3 243	1 763
Appels de marge versés	3 864	104
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	2	
Stocks et assimilés	897	761
Dépôts de garantie	877	119
Coûts des contrats	4	3
Actifs des contrats	215	430
Créances clients	6 161	2 127
Autres	4 026	1 285
Dépréciations	(470)	(244)
Actifs divers	15 576	4 585
Part des réassureurs dans les provisions techniques	21 365	
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	3 180	
Prêts et avances	257	
Actifs divers d'assurance	1 368	
Autres actifs d'assurance	26 170	
Total des comptes de régularisation et actifs divers ⁽¹⁾	44 989	6 348

(1) Dont 36 538 millions d'euros au titre du Groupe La Poste

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Charges à payer et produits constatés d'avance	2 945	529
Autres comptes de régularisation	3 043	1 885
Comptes de régularisation	5 988	2 414
Appel de marge reçus	3 074	852
Dettes fournisseurs	5 159	1 816
Dettes locatives	5 248	1 568
Créditeurs divers	2 829	250
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	8	
Autres passifs divers	8 064	3 356
Passifs divers	24 382	7 842
Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	13 324	
Passifs divers d'assurance	139	
Autres passifs d'assurance	13 463	
Total des comptes de régularisation et passifs divers ⁽¹⁾	43 833	10 256

(1) Dont 31 061 millions d'euros au titre du Groupe La Poste

2.4.8.1 L'exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des créances clients et actifs des contrats ⁽¹⁾

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes
Ouverture au 01.01.2020	2 130	427	2 557
Augmentation	326	(3)	323
Diminution	(221)		(221)
Transfert entre niveaux	(42)		(42)
Autres mouvements	3 759		3 759
Clôture au 31.12.2020	5 952	424	6 376

(1) Selon l'application de la méthode simplifiée, le risque de crédit sur les créances clients et actifs sur contrat est estimé à maturité.

2.4.8.2 La ventilation des dépréciations pour pertes attendues des créances clients et actifs des contrats

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes de crédit attendues
Ouverture au 01.01.2020	(50)	(158)	(208)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	(79)	(49)	(128)
Autres dotations		(1)	(1)
Reprise utilisée avec passage en perte	44	36	80
Reprises liées à des sorties d'actifs	6	3	9
Autres reprises non utilisées	5		5
Transfert entre niveaux	(59)		(59)
Autres mouvements	(107)	4	(103)
Clôture au 31.12.2020	(240)	(165)	(405)

2.4.8.3 Ventilation par échéance des créances clients et actifs des contrats

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020				Total encours
	Encours à moins de 30 jours	Encours à plus de 30 jours	Encours à plus de 60 jours	Encours à plus de 90 jours	
Créances clients et actifs des contrats	1 797	4 197	28	354	6 376
Provisions pour pertes attendues	(138)	(138)	(5)	(124)	(405)
Taux de pertes attendues estimées par rapport au total de la valeur brute comptable par échéance	- 8 %	- 3 %	- 18 %	- 35 %	- 6 %

2.4.9 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

2.4.9.1 Actif

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés	1	
Immobilisations de placement		3
Immobilisations d'exploitation	67	41
Titres CNP Assurances destinés à être cédés		1 361
Actifs en cours de cession	68	1 405
Autres actifs	152	
Actifs des activités abandonnées	152	
Total des actifs non courants destinés à être cédés	220	1 405

2.4.9.2 Passif

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Passifs non courants destinés à être cédés	127	4
Passifs en cours de cession	127	4
Autres dettes	15	8
Dettes liées aux activités abandonnées	15	8
Total des passifs non courants destinés à être cédés	143	12

2.4.10 Participations dans les entreprises associées et coentreprises

2.4.10.1 Entreprises Associées

2.4.10.1.1 Bilan – Entreprises associées

(en millions d'euros)	31.12.2020		31.12.2019	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
Pôle Caisse des Dépôts	1 007	10	940	
Entités du groupe CDC Habitat	441		426	
Compagnie Nationale du Rhône	272		269	
ADL Participations	64		91	
Terres d'Énergie	92			
Verdun Participations 1	80		80	
Le Marquis	25		49	
SAS Défense C3B	23		25	
CNR Solaire 10	10	10		
Pôle Gestion des Participations Stratégiques	1 148	15	361	20
HIG – GRT Gaz	1 035		232	
Entités du groupe Compagnie des Alpes	81	15	82	19
Entités du groupe Transdev	7		29	
Entités du groupe Egis	25		18	1
Groupe La Poste	254	30	1 842	
Participations dans les entreprises mises en équivalence (entreprises associées)	2 409	55	3 143	20

2.4.10.1.2 Compte de résultat – Entreprises Associées

	31.12.2020		31.12.2019	
	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	dont correction de valeur des écarts d'acquisition	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	dont correction de valeur des écarts d'acquisition
<i>(en millions d'euros)</i>				
Pôle Caisse des Dépôts	48		44	
Entités du groupe CDC Habitat	25		37	
Compagnie Nationale du Rhône	46		8	
ADL Participations	(29)		2	
Terre d'Énergie	7			
Verdun Participations 1	1		1	
SAS Défense C3B	(2)		(4)	
Pôle Gestion des Participations Stratégiques	58		43	
HIG – GRT Gaz	53		20	
Entités du groupe Egis	2		11	
Entités du groupe Compagnie des Alpes	1		9	
Entités du groupe Transdev	2		3	
Groupe La Poste	114		279	
Quote-part des sociétés mises en équivalence (entreprises associées) dans le résultat	220		366	

2.4.10.1.3 Résultat global – Entreprises Associées

	Pôle Caisse des Dépôts		Groupe La Poste		Pôle Gestion des Participations Stratégiques	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
<i>(en millions d'euros)</i>						
Résultat net	48	44	114	279	58	43
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat net	(30)	(15)		(20)		(10)
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net	(20)	34		102		
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(50)	19		82		(10)
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(2)	63	114	361	58	33

2.4.10.2 Coentreprises

2.4.10.2.1 Bilan – Coentreprises

(en millions d'euros)	31.12.2020		31.12.2019	
	Comptes consolidés	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
Pôle Caisse des Dépôts	1 711		1 578	
CDC PME Croissance	858		885	
CDC EURO Croissance	501		319	
CDC TECH Croissance	62		51	
CDC Croissance Durable	54			
Autres entités immobilières	236		323	
Groupe Bpifrance	12 017		12 416	
Bpifrance	12 017		12 416	
Pôle Gestion des Participations Stratégiques	1 917	1	1 961	
Coentreprise de Transport d'électricité	1 749		1 764	
Entités du groupe Icade	121		132	
Entités du groupe Transdev	26		44	
Entités du groupe Egis	21	1	21	
Groupe La Poste	681	38		
CNP Assurances			5 422	
Participations dans les entreprises mises en équivalence (coentreprises)	16 324	39	21 377	

2.4.10.2.2 Compte de résultat – Coentreprises

(en millions d'euros)	31.12.2020		31.12.2019	
	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	dont correction de valeur des écarts d'acquisition	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	dont correction de valeur des écarts d'acquisition
Pôle Caisse des Dépôts	50		56	
CDC PME Croissance	39		39	
CDC EURO Croissance	1		4	
Autres entités immobilières	10		13	
Groupe Bpifrance	(48)		502	
Bpifrance	(48)		502	
Pôle Gestion des participations stratégiques	150		205	
Coentreprise de transport d'électricité	150		199	
Entités du groupe Icade	(11)		(10)	
Entités du groupe Egis	11		13	
Entités du groupe Transdev			3	
Groupe La Poste	1 375			
CNP Assurances			(40)	(208)
Quote-part des sociétés mises en équivalence (coentreprises) dans le résultat	1 527		723	(208)

2.4.10.2.3 Résultat global – Coentreprises

(en millions d'euros)	Pôle Caisse des Dépôts		Groupe Bpifrance		Pôle La Poste		Pôle Gestion des Participations Stratégiques	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Résultat net	50	56	(48)	502	1 375	(40)	151	205
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat net	49	162	(277)	479		(11)	(56)	(83)
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net			(51)	10		367		
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	49	162	(328)	489		356	(56)	(83)
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	99	218	(376)	991	1 375	316	95	122

2.4.11 Immobilisations

2.4.11.1 Valeurs brutes (hors droits d'utilisation)

(en millions d'euros)	31.12.2019	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31.12.2020
Terrains	4 412	68	(30)	1 422	5 872
Constructions	15 355	418	(191)	3 217	18 798
Installations techniques et agencements	142			56	199
Forêts et réserves foncières	70		(1)		69
Subventions d'investissement	(312)	(1)		(1)	(314)
Immobilisations en cours	1 349	1 666		(614)	2 401
Immobilisations incorporelles de placement	10				10
Immeubles de placement	21 026	2 151	(222)	4 080	27 035
Terrains	260	1	(12)	1 321	1 570
Constructions	1 094	33	(94)	4 791	5 823
Installations techniques et agencements	2 574	179	(96)	3 295	5 952
Véhicules	2 099	293	(295)	817	2 910
Matériels informatiques	43	79	(39)	780	864
Avances et acomptes	2	41	(1)	(1)	42
Subventions d'investissement	(13)	(3)			(16)
Immobilisations en cours	224	570	(5)	(11)	779
Autres matériels liés à l'exploitation	623	139	(85)	3 349	4 027
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	6 906	1 332	(627)	14 341	21 951
Logiciels	1 171	101	(153)	2 468	3 586
Concessions, brevets, licences	180	51	(11)	1 973	2 193
Immobilisations en cours	184	497	(9)	106	779
Autres immobilisations incorporelles	630	85	(4)	1 306	2 016
Valeur des accords de distribution		3 045		389	3 434
Immobilisations incorporelles de contrat d'assurance vie				843	844
Immobilisations incorporelles ⁽²⁾	2 165	3 779	(177)	7 085	12 852

(1) Dont 15 272 millions d'euros au titre du Groupe La Poste.

(2) Dont 10 406 millions d'euros au titre du Groupe La Poste.

2.4.11.2 Amortissements et dépréciations (hors droits d'utilisation)

(en millions d'euros)	31.12.2019	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31.12.2020
Terrains	(106)	(34)	6	(2)	(134)
Constructions	(4 419)	(611)	69	(259)	(5 223)
Installations techniques et agencements	(117)	(7)		(32)	(156)
Forêts et réserves foncières	(1)				(2)
Subventions d'investissement	144		9		154
Immobilisations en cours	(3)	(4)		5	(2)
Immobilisations incorporelles de placement	(10)				(10)
Immeubles de placement	(4 512)	(656)	84	(288)	(5 373)
Constructions	(592)	(200)	55	(1 941)	(2 677)
Installations techniques et agencements	(1 607)	(274)	83	(2 385)	(4 183)
Véhicules	(1 323)	(284)	237	(328)	(1 700)
Matériels informatiques	(34)	(65)	38	(637)	(697)
Subventions d'investissement	2		1		3
Autres matériels liés à l'exploitation	(419)	(552)	73	(2 427)	(3 325)
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	(3 973)	(1 378)	488	(7 722)	(12 585)
Logiciels	(882)	(336)	139	(1 820)	(2 901)
Concessions, brevets, licences	(106)	(63)	11	(1 497)	(1 655)
Immobilisations en cours		(40)		(129)	(169)
Autres immobilisations incorporelles	(444)	(578)	45	10	(967)
Valeur des accords de distribution		(16)		(101)	(118)
Immobilisations incorporelles de contrat d'assurance vie		(368)		8	(358)
Immobilisations incorporelles ⁽²⁾	(1 432)	(1 401)	195	(3 529)	(6 168)

(1) Dont (8 766) millions d'euros au titre du Groupe La Poste.

(2) Dont (4 540) millions d'euros au titre du Groupe La Poste.

2.4.11.3 Droits d'utilisation – Valeurs brutes

(en millions d'euros)	31.12.2019	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31.12.2020
Droits d'utilisation – Terrains	31	2			33
Droits d'utilisation – Immeubles de placement	31	2			33
Droits d'utilisation – Terrains		50		62	112
Droits d'utilisation – Constructions	633	912	(704)	5 384	6 229
Droits d'utilisation – Installations techniques et agencements	116	26	(42)	331	322
Droits d'utilisation – Véhicules	1 744	416	(340)	346	2 164
Droits d'utilisation – Matériels informatiques		6			6
Droits d'utilisation – Autres matériels liés à l'exploitation	112	8	(5)	29	145
Droits d'utilisation – Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	2 605	1 418	(1 091)	6 152	8 978

(1) Dont 6 180 millions d'euros au titre du Groupe La Poste.

2.4.11.4 Droits d'utilisation – Amortissements et dépréciations

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2020
Droits d'utilisation – Terrains	(1)	(1)			(2)
Droits d'utilisation – Immeubles de placement	(1)	(1)			(2)
Droits d'utilisation – Constructions	(178)	(1 030)	18	(1 745)	(2 935)
Droits d'utilisation – Installations techniques et agencements	(3)	(49)	6	(117)	(162)
Droits d'utilisation – Véhicules	(950)	(329)	4	102	(1 174)
Droits d'utilisation – Autres matériels liés à l'exploitation	(68)	(24)		(11)	(104)
Droits d'utilisation – Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	(1 199)	(1 432)	28	(1 771)	(4 375)

(1) Dont (3 010) millions d'euros au titre du Groupe La Poste.

2.4.11.5 Total immobilisations et droits d'utilisation

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Immeubles de placement ⁽¹⁾	16 544	21 693
Dont droits d'utilisation	30	31
Immobilisations corporelles	4 339	13 969
Dont droits d'utilisation	1 406	4 603
Immobilisations incorporelles	733	6 684
Total	21 616	42 346

(1) La valeur de marché estimée des immeubles de placement hors destinés à être cédés comptabilisés au coût amorti s'établit à 31 666 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 25 714 millions d'euros au 31 décembre 2019. La hiérarchie de la juste valeur des immeubles de placement relève du niveau 3.

2.4.11.6 Détail des engagements reçus sur contrats de location simple non résiliables

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Échéance inférieure à 1 an	911	910
Échéance comprise entre 1 et 5 ans	2 657	2 644
Échéance supérieure à 5 ans	1 838	1 545
Total	5 406	5 099

2.4.12 Écarts d'acquisition

2.4.12.1 Variations des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2019	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Autres mouvements	31.12.2020
Groupe Icade	39					39
Groupe Compagnie des Alpes	327			(111)	(8)	208
Transdev Group	653	6	(1)		(19)	639
Groupe Egis	174	7			(12)	168
Groupe La Poste		124	(1)		(13)	110
Total des écarts d'acquisition	1 193	137	(2)	(111)	(53)	1 164

2.4.12.2 Tests de dépréciation Groupe Compagnie des Alpes

Dans l'environnement de crise créé par le Covid-19, le Groupe Compagnie des Alpes fait face à un grand nombre d'incertitudes qui rendent extrêmement compliquée l'appréciation des différents impacts sur les résultats à court terme. Ces impacts dépendront de multiples facteurs et notamment de la date de reprise des activités de la Compagnie des Alpes suite au deuxième confinement, et des mesures de prévention décidées par les gouvernements des pays où le Groupe exerce ses activités.

La crise sanitaire liée au Covid-19 s'est traduite par un arrêt des activités du Groupe Compagnie des Alpes au 14 mars 2020 qui a pesé sur la performance opérationnelle en 2020. Ces éléments constituent un indice de perte de valeur. Dans la mesure où les informations connues ne permettent pas d'estimer de façon précise les conséquences sur les projections, les valeurs des *goodwill* ont été appréciées à partir :

- (i) des plans à cinq ans estimés et révisés en novembre 2020 ;
- (ii) et complétés des analyses de sensibilité ;
- (iii) et après prise en compte des taux d'actualisation recalculés au 30 septembre 2020.

Dans ce contexte d'incertitude, le Groupe Compagnie des Alpes a modélisé trois scénarios élevé, moyen et dégradé qui se déclinent comme suit :

- le scénario « élevé » prend en compte :
 - (i) une ouverture normale des domaines skiabiles et une baisse du chiffre d'affaires d'environ 15 % en raison de la perte de la clientèle étrangère,
 - (ii) une forte baisse du chiffre d'affaires réalisé durant la période d'Halloween (environ -40 %) ;
- le scénario « moyen » prend en compte :
 - (i) une fermeture des domaines skiabiles jusqu'à fin janvier 2021 et une dégradation de l'activité de l'ordre de -35 % par rapport au plan d'affaires précédent sur le reste de la saison hiver,
 - (ii) la fermeture anticipée des Parcs de loisirs durant les vacances de Toussaint jusqu'à fin mars 2021 et une reprise de l'activité sur le troisième trimestre et le quatrième trimestre,

- (iii) la révision du chiffre d'affaires et de la marge de Travelfactory en ligne avec celle de nos domaines skiabiles,
- (iv) des marges de prudence ont par ailleurs été appliquées sur les taux d'EBITDA de l'année normative des parcs de loisirs et du sous-groupe Travelfactory ;

- le scénario « dégradé » prend en compte :
 - (i) une absence totale d'ouverture des domaines skiabiles durant la saison hiver 2020-2021,
 - (ii) la fermeture anticipée des parcs de loisirs durant les vacances de Toussaint jusqu'à fin mars 2021 et une dégradation de l'activité de -35 % sur le troisième trimestre et de -25 % sur le quatrième trimestre,
 - (iii) l'alignement du plan d'affaires de notre tour-opérateur Travelfactory sur ces hypothèses,
 - (iv) les marges de prudence sur les taux d'EBITDA du scénario moyen ont également été prises en compte ;

- les trois scénarios prennent en compte le retour à la normale pendant la durée du plan. En effet, le management retient l'hypothèse d'un retour à la normale dans le courant de 2022 pour retrouver sa trajectoire en 2023.

Les risques étant reflétés dans les flux de trésorerie de chaque activité, un taux d'actualisation unique a été déterminé pour les deux activités principales testées. Ce taux, qui s'élève à 7 % (contre 6 % au 30 septembre 2019), a été déterminé en s'appuyant sur les analyses d'experts externes mises à jour au 30 septembre 2020.

Au-delà de la période de cinq ans du plan, la valeur terminale reste calculée sur la base d'une rente à l'infini avec un taux moyen de croissance de l'activité entre 1 % et 2 % (ce dernier étant ajusté en fonction des évolutions propres de chaque entité et de leur positionnement). Ce taux de croissance est estimé raisonnable pour le secteur des loisirs à moyen et long terme.

Ces valorisations sont confortées, en interne, par des tests complémentaires (y compris analyses de sensibilité) réalisés sur les critères suivis en interne (à savoir les investissements et le taux de marge).

2.4.12.2.1 Résultats des tests de valeur réalisés

Du fait du nouvel arrêt des activités de la Compagnie des Alpes depuis le 28 octobre 2020, du ralentissement brutal de l'activité attendu sur l'exercice 2020-2021 et de l'incertitude pesant sur les perspectives à court et moyen terme déclenchés par la crise sanitaire au niveau mondial, le groupe Caisse des Dépôts a retenu le scénario dégradé et a comptabilisé une dépréciation de la valeur comptable de ses écarts d'acquisition pour un montant total de 107 millions d'euros sur l'exercice.

La sensibilité du scénario dégradé avec un taux d'actualisation de 7 % et un taux de croissance de 1,5 % ou de 1,75 % n'entraîne pas de dépréciation complémentaire des écarts d'acquisition du groupe Compagnie des Alpes qui s'élève à 208 millions d'euros au 31 décembre 2020.

2.4.12.3 Tests de dépréciation Transdev Group

Les tests de dépréciation ont été réalisés par Transdev Group sur les unités génératrices de trésorerie (UGT), à partir du plan long terme réalisé au cours du second semestre 2020 et approuvé par le comité stratégique du Groupe le 28 septembre 2020. Ce plan long terme est construit par pays.

Ces projections ont été établies par référence à l'environnement immédiat, en tenant compte du contexte actuel de la pandémie de Covid-19. Le niveau d'incertitude sur les différents paramètres est élevé compte tenu des difficultés à déterminer les niveaux d'activité après la fin de la crise sanitaire ainsi que l'impact des mesures d'adaptation pour retrouver les niveaux d'activité et de rentabilité connus antérieurement.

Au 31 décembre 2020, sur la base de ces tests, aucune perte de valeur de goodwill n'est à constater.

2.4.12.3.1 Hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

Les taux d'actualisation et les taux moyens de croissance à l'infini utilisés en 2020 sont les suivants :

	Mode de détermination de la valeur recouvrable	Taux d'actualisation ⁽¹⁾	Taux de croissance à l'infini
France	Valeur d'utilité	4,6 %	1,6 %
Allemagne	Valeur d'utilité	4,7 %	2,0 %
États-Unis	Valeur d'utilité	5,3 %	2,2 %

(1) Après prise en compte des droits d'utilisation.

À la date d'évaluation, aucune différence significative n'a été constatée entre la valeur recouvrable de toutes les unités génératrices de trésorerie, basée sur leur valeur d'utilité et la valeur comptable. Au 31 décembre 2020, sur la base de ces tests, aucune perte de valeur n'a été constatée sur ces écarts d'acquisition.

2.4.12.3.2 Sensibilité des tests de dépréciation

Les valeurs recouvrables déterminées dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité sur la base d'un taux d'actualisation majoré de 0,5 %, d'un taux de croissance à l'infini minoré de 0,5 % et de flux de trésorerie opérationnels minorés de 5 %. Ces hypothèses de variation sont considérées comme raisonnables au regard des activités du Groupe et des zones géographiques où sont implantées ses activités.

2.4.12.4 Tests de dépréciation des autres entités du Groupe

Les tests de dépréciation et de sensibilité menés sur les autres entités du Groupe n'ont pas entraîné la constatation de perte de valeur au 31 décembre 2020.

2.4.13 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Émissions à moyen et long terme	70 518	14 550
Émissions à court terme	21 639	14 899
Dettes rattachées	685	129
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	92 842	29 578
dont montant de la réévaluation des dettes à terme couvertes en juste valeur	1 821	894
Emprunts obligataires et assimilés	35 393	4 617
Dettes rattachées	286	26
Emprunts obligataires et assimilés	35 679	4 643
Total des dettes représentées par un titre⁽¹⁾	128 521	34 221

(1) Dont 30 642 millions d'euros au titre du Groupe La Poste et 64 581 millions d'euros au titre du Groupe SFIL.

2.4.14 Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	1 478	599
Dettes à vue envers les fonds d'épargne	6 630	633
Dettes rattachées	2	3
Dettes à vue	8 110	1 235
Comptes et emprunts à terme	21 519	10 548
Titres et valeurs donnés en pension livrée	24 571	961
Dettes rattachées	38	86
Dettes à terme	46 128	11 595
Total des dettes envers les établissements de crédit ⁽¹⁾	54 238	12 830

(1) Dont 34 311 millions d'euros au titre du Groupe La Poste.

2.4.15 Dettes envers la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Livret A	64 815	
Plans et comptes épargne logement	35 536	
Autres comptes à régime spécial	24 203	218
Comptes d'épargne à régime spécial	124 553	218
Comptes ordinaires créditeurs à vue	143 449	57 343
Comptes et emprunts au jour le jour	2 881	
Autres sommes dues	1 160	56
Dettes envers la clientèle à vue	147 489	57 399
Comptes et emprunts à terme	13 651	13 408
Comptes créditeurs à terme	122	521
Titres et valeurs données en pension livrée à terme	24 859	
Dettes envers la clientèle à terme	38 632	13 929
Total des dettes envers la clientèle ⁽¹⁾	310 674	71 546

(1) Dont 235 242 millions d'euros au titre du Groupe La Poste.

2.4.16 Compensation des actifs et passifs financiers

	31.12.2020					Montants nets
	Montants bruts des actifs/passifs financiers	Montants compensés au bilan	Clôture	Impacts des conventions cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés/reçus en garantie	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actif						
Instruments dérivés	10 197		10 197	6 066	1 705	2 427
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires ⁽¹⁾	18 696	2 713	15 983	1 821	11 811	2 351
Passif						
Instruments dérivés	12 821		12 821	6 132	2 318	4 371
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	52 111	2 713	49 398	2 031	34 263	13 104

(1) Concerne uniquement Le Groupe La Poste.

	31.12.2019					Montants nets
	Montants bruts des actifs/passifs financiers	Montants compensés au bilan	Clôture	Impacts des conventions cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés/reçus en garantie	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actif						
Instruments dérivés	1 960		1 960		737	1 223
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires						
Passif						
Instruments dérivés	2 120		2 120		(168)	2 288
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	961		961		13	948

2.4.17 Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2020
Provisions pour engagements sociaux	645	593	(432)	(80)	3 216	3 942
Provisions pour épargne logement		54		(2)		52
Provisions sur engagements et garanties	6	111	(26)	(6)	55	140
Provisions pour risques de contrepartie	42	20	(13)	(8)	28	69
Autres provisions	605	466	(282)	(85)	2 103	2 807
Total des provisions ⁽¹⁾	1 298	1 244	(753)	(181)	5 402	7 010

(1) Dont 5 746 millions d'euros au titre du Groupe La Poste.

2.4.18 Intérêts minoritaires

31.12.2020								
	Participations ne donnant pas le contrôle	Informations financières publiées par les filiales ⁽¹⁾						
		Pourcentage de contrôle et d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net de la période attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Montant dans les capitaux propres en fin d'exercice des participations ne donnant pas le contrôle	Dividendes versés aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle	Total bilan	Capitaux propres	Produit Net Bancaire/ Chiffres d'affaires
<i>(en millions d'euros)</i>								
Groupe La Poste ⁽²⁾	34 %	(106)	18 769		758 188	31 959	31 185	2 084
Icade	60,6 %	54	2 621	180	12 818	3 751	1 447	63
Compagnie des Alpes	60,7 %	(103)	467	10	1 990	790	616	(104)
Autres entités		(1)	498					
Total		(156)	22 355					

(1) Les informations financières résumées représentent les données des sous-groupes prises à 100 % et avant élimination des opérations intragroupes.

(2) Contribution du Groupe La Poste au sein du groupe Caisse des Dépôts : La Poste, La Banque Postale, CNP Assurances.

31.12.2019								
	Participations ne donnant pas le contrôle	Informations financières publiées par les filiales ⁽¹⁾						
		Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net de la période attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Montant dans les capitaux propres en fin d'exercice des participations ne donnant pas le contrôle	Dividendes versés aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle	Total bilan	Capitaux propres	Produit Net Bancaire/ Chiffres d'affaires
<i>(en millions d'euros)</i>								
Icade	61,0 %	221	2 853	207	12 514	4 095	1 527	338
Compagnie des Alpes	60,6 %	47	588	10	1 843	928	854	62
Autres entités		20	335					
Total		307	3 920					

(1) Les informations financières résumées représentent les données des sous-groupes prises à 100 % et avant élimination des opérations intragroupes.

2.5 Activités d'assurance

2.5.1 Placements des activités d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	187 678
Instruments dérivés de couverture	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	216 883
Titres au coût amorti	155
Immeubles de placement	3 083
Placement des activités d'assurance	407 799

2.5.1.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020
Instruments de dettes	149 028
Effets publics et valeurs assimilées	4 744
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 523
OPCVM	62 680
Actifs représentatifs de contrats en UC	57 236
Prêts et avances	6 845
Instruments de capitaux propres	38 120
Actions et autres titres à revenu variable	34 049
Actifs représentatifs de contrats en UC	4 071
Instruments dérivés	531
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	187 678

2.5.1.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020		
	Juste valeur	Dépréciation	Gains/pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	122 018	(56)	1 847
Obligations et autres titres à revenu fixe	94 865	(308)	2 017
Total des instruments de dette	216 883	(364)	3 864
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	216 883	(364)	3 864
Impôts			(815)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (net d'impôts) sur placements d'assurance			3 049

2.5.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance et comptabilité reflet

(en millions d'euros)	31.12.2020		
	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance
Contrats d'assurance non vie	9 502	775	8 727
Contrats d'assurance vie	222 155	17 202	204 953
dont provisions mathématiques d'assurance vie	209 680	16 846	192 834
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	112 374	3 144	109 230
dont provisions mathématiques d'assurance vie	103 113	2 905	110 228
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	3 931	245	3 686
Provisions techniques	347 961	21 365	326 596

(en millions d'euros)	31.12.2020		
	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance
Participation différée nette aux bénéficiaires	31 870		31 870
Comptabilité reflet	31 870		31 870
Total provisions techniques et comptabilité reflet ⁽¹⁾	379 831	21 365	358 467

(1) Les provisions techniques et la comptabilité reflet comprennent 377 milliards d'euros au titre de CNP Assurances.

La provision pour participation différée aux bénéficiaires résulte de l'application de la « comptabilité reflet ». Elle représente la quote-part des assurés des filiales d'assurance-vie dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement.

2.5.2.1 Provisions mathématiques d'assurance vie

(en millions d'euros)	31.12.2020		
	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance
Provisions mathématiques d'assurance vie	312 993	19 751	293 243

2.5.2.2 Participation différée aux bénéficiaires

(en millions d'euros)	31.12.2020
Participation différée sur réévaluation d'actifs constatée par résultat	2 731
Participation différée sur réévaluation d'actifs constatée par capitaux propres	2 848
Autres participations différées	26 291
Total participation différée aux bénéficiaires	31 870

2.5.3 Produits nets des sociétés d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020
Primes émises	23 169
Variation des primes non acquises	(169)
Primes non acquises	23 000
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	135
Autres produits d'exploitation	
Produits des placements nets de charges	4 886
Plus et moins-values de cession des placements	(602)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	526
Variation des dépréciations sur placements	(333)
Impact de l'approche par superposition	(679)
Total des produits financiers nets de charges	3 799
Total des produits des activités ordinaires	26 935
Charges des prestations de contrats	(21 039)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	120
Charges et produits nets des autres activités	(1)
Frais d'acquisition des contrats	(3 286)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution	(431)
Frais d'administration	(246)
Autres produits et charges exceptionnels courants	(455)
Total des produits et charges courants	(25 338)
Résultat opérationnel courant	1 597
Autres produits et charges opérationnels non courants	(28)
Résultat opérationnel	1 569
Charges de financement	(56)
Variation des valeurs des actifs incorporels	(11)
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	95
Variation de valeur des écarts d'acquisition	
Impôts sur les résultats	(420)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 177
Participations ne donnant pas le contrôle	724
Résultat net part du groupe	453

2.5.4 Impact de l'application de l'approche par superposition pour les entités d'assurance du Groupe La Banque Postale

L'impact net de l'approche par superposition par type d'actif financier est détaillé comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020			
	Valeur comptable	Impact Overlay brut	Impôt différé	Impact Overlay net
OPCVM	45 751	152	(6)	146
Actions et autres titres à revenu variable	29 263	529	(172)	357
Obligations	6 230	(4)	(41)	(46)
Autres actifs financiers	19 028	2	6	8
Total	100 272	679	(214)	465

Les impacts de l'approche par superposition sur le compte de résultat sont détaillés comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020		
	IAS 39	IFRS 9	Impact Overlay
Produit net bancaire hors Overlay	(68)	611	
Impact Overlay			(679)
Produit net bancaire	(68)	611	(679)
Impôts différés	16	(198)	214
Résultat net	(52)	413	(465)

2.6 Engagements donnés et reçus

2.6.1 Engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Engagements donnés ⁽¹⁾	260 194	53 922
Engagements de financement		
En faveur des établissements de crédit	8 408	19 766
En faveur de la clientèle	32 024	4 452
Engagements de garantie		
En faveur des établissements de crédit	1 285	1 245
En faveur de la clientèle	3 689	3 599
Engagements sur titres		
Titres à livrer	15 938	1 866
Autres engagements donnés		
En faveur des établissements de crédit ⁽²⁾	175 045	16 260
En faveur de la clientèle	23 805	6 734
Engagements reçus ⁽³⁾	271 282	44 846
Engagements de financement		
Reçus des établissements de crédit	53 933	22 450
Reçus de la clientèle	495	
Engagements de garantie		
Reçus des établissements de crédit	47 769	11 722
Reçus de la clientèle	21 589	5 176
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	2 633	4 418
Autres engagements reçus		
Reçus des établissements de crédit ⁽⁴⁾	142 199	
Reçus de la clientèle	2 664	1 080

(1) Dont :
 – 88 milliards d'euros d'engagements donnés par Le Groupe La Poste ;
 – 120 milliards d'euros d'engagements donnés par la SFIL.

(2) Dont :
 – SFIL : engagements sur les *cross currency swap* 115 milliards d'euros.

(3) Dont :
 – 88 milliards d'euros d'engagements reçus par Le Groupe La Poste ;
 – 125 Mds d'engagements donnés par la SFIL.

(4) Dont SFIL :
 115 milliards d'euros relatifs au *cross currency swap*.

2.6.1.1 Engagements relatifs au Crédit Logement

La Banque Postale s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. La Banque Postale s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de Crédit Logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement, qui correspond

à la quote-part des encours distribués par La Banque Postale, s'élève au 31 décembre 2020 à 197 millions d'euros. Ce montant s'élevait au 31 décembre 2019 à 216 millions d'euros.

Par ailleurs, les engagements de garantie reçus d'établissements de crédits sont principalement constitués de cautions reçues de Crédit Logement.

2.6.2 L'exposition au risque de crédit sur les engagements de financement et de garantie donnés

2.6.2.1 L'exposition au risque de crédit sur les engagements de financement et de garantie donnés

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues crédits douteux	Total des engagements donnés
Ouverture au 01.01.2020	26 685	2 376	1	29 062
Augmentation	2 788	1 952	56	4 796
Diminution	(19 529)	(2 299)		(21 828)
Transfert entre <i>bucket</i>				
Autres mouvements	28 939	4 384	53	33 376
Clôture au 31.12.2020	38 883	6 413	110	45 406

2.6.2.2 La ventilation des provisions pour pertes attendues

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues crédits douteux	Total des provisions pour pertes attendues
Ouverture au 01.01.2020	(4)	(2)		(6)
Dotations sur mouvements de l'exercice	(28)	6	1	(21)
Autres dotations	(22)	(49)	(18)	(89)
Reprises utilisées avec passage en perte	18	3	4	25
Autres reprises non utilisées	1	5		6
Autres mouvements	(29)	(23)	(3)	(55)
Clôture au 31.12.2020	(64)	(60)	(16)	(140)

2.7 Juste valeur des instruments financiers

2.7.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2020		31.12.2019	
	Valeur comptable	Valeur de marché estimée	Valeur comptable	Valeur de marché estimée
Actif				
Titres au coût amorti	75 401	80 234	55 708	59 564
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	134 712	134 853	15 116	15 116
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	186 855	185 867	4 221	4 221
Total des actifs financiers comptabilisés au coût amorti	396 968	400 954	75 045	78 901
Passif				
Dettes représentées par un titre	128 521	128 829	34 221	34 389
Dettes envers les établissements de crédit	54 238	54 348	12 830	12 940
Dettes envers la clientèle	310 674	307 567	71 546	71 546
Dettes subordonnées	10 325	10 587		
Total des passifs financiers comptabilisés au coût amorti	503 758	501 331	118 597	118 875

2.7.2 Information sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

(en millions d'euros)	Cotation sur un marché actif : niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables : niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables : niveau 3	Total 31.12.2020
Actifs financiers valorisés à la juste valeur				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – classement obligatoire	143 789	37 535	23 627	204 951
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – sur option	5 613	30	487	6 130
Instruments financiers dérivés de transaction		1 453	19	1 472
Instruments financiers dérivés de couverture		8 492	325	8 817
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	227 722	13 027	1 598	242 347
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	21 547	1 517	741	23 805
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux – actif		128		128
Total des actifs financiers valorisés à la juste valeur	398 671	62 182	26 797	487 650
Passifs financiers valorisés à la juste valeur				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	593	1 406		1 999
Instruments financiers dérivés de transaction		2 595	146	2 741
Instruments financiers dérivés de couverture	1	9 491	587	10 079
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux – passif	11	4	8	23
Total des passifs financiers valorisés à la juste valeur	605	13 496	741	14 842

(en millions d'euros)

	Cotation sur un marché actif : niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables : niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables : niveau 3	Total 31.12.2019
Actifs financiers valorisés à la juste valeur				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Classement obligatoire	538	4 857	5 049	10 444
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Sur option	121			121
Instruments financiers dérivés de transaction		109		109
Instruments financiers dérivés de couverture		1 747		1 747
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	27	10 012		10 039
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	22 007	2 054	467	24 528
Total des actifs financiers valorisés à la juste valeur	22 693	18 779	5 516	46 988
Passifs financiers valorisés à la juste valeur				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	450	320		770
Instruments financiers dérivés de transaction		33		33
Instruments financiers dérivés de couverture	1	1 345		1 346
Total des passifs financiers valorisés à la juste valeur	451	1 698		2 149

- Les instruments financiers du groupe Caisse des Dépôts sont évalués en partie par référence à la « Cotation sur un marché actif » directement utilisable (niveau 1 de la hiérarchie).

Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché ou des plates-formes transactionnelles ;
- les OPCVM et parts de fonds détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France ;
- les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options...).
- Les instruments financiers évalués selon des « Techniques de valorisation utilisant des données observables » (niveau 2 de la hiérarchie) regroupent les instruments pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur :
 - des instruments similaires cotés sur un marché actif, du même émetteur ou du garant. Dans ce cas, les prix et autres données observables du marché sont utilisés et un ajustement peut être réalisé pour prendre en compte le degré d'illiquidité du titre ;
 - ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables et des modèles standards.

Sont ainsi concernés :

- les titres structurés valorisés par le Groupe, un arrangeur ou un valorisateur externe ;
- les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré ;
- les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un *spread*.

La qualification des dérivés repose sur une analyse combinée de l'observabilité des données de marché utilisées dans la valorisation et de la robustesse des modèles de valorisation mesurée en termes d'efficience à fournir une valorisation dans le consensus de marché. Il ressort de cette application que les dérivés utilisés par le Groupe CDC en couverture de ses activités sont principalement de niveau 2.

- Les instruments financiers évalués selon des « Techniques de valorisation utilisant des données non observables » (niveau 3 de la hiérarchie) regroupent les instruments dont l'évaluation fait principalement appel à des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations ne reposant ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date. Il s'agit principalement des titres de participation non cotés, des instruments financiers de titrisation, et des dérivés de couverture.

La valeur de marché des titres de participation non cotés classés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres est déterminée par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash-flows futurs.

2.7.3 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon une technique utilisant des données non observables (Niveau 3)

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments financiers dérivés de couverture	Total
Solde au 01.01.2019	3 374	6	415		3 795
Acquisitions	1 417		2		1 419
Cessions	(540)	(6)			(546)
Transferts vers niveau 3 (entrées)	546		10		556
Transferts hors niveau 3 (sorties)	(3)				(3)
Gains et Pertes de la période comptabilisés en capitaux propres			29		29
Gains et Pertes de la période comptabilisés en résultat	210				210
Effets des variations de périmètre & autres	45		11		56
Solde au 31.12.2019	5 049		467		5 516
Acquisitions	5 074	1 065	90	91	6 320
Cessions et remboursements	(2 330)		(90)		(2 420)
Transferts vers niveau 3 (entrées)	(138)	(50)			(188)
Transferts hors niveau 3 (sorties)	(2)				(2)
Gains et Pertes de la période comptabilisés en capitaux propres		14	(70)		(56)
Gains et Pertes de la période comptabilisés en résultat	(205)			(9)	(214)
Effets des variations de change			(8)		(8)
Effets des variations de périmètre & autres	16 685	569	352	243	17 849
Solde au 31.12.2020	24 133	1 598	741	325	26 797

Les effets des variations de périmètre sont liés principalement à l'entrée des groupes La Poste et SFIL. Les cessions et remboursements concernent principalement la Caisse des Dépôts (- 719 millions d'euros) et CNP Assurances (- 1 404 millions d'euros).

2.8 Réforme des taux d'intérêt de référence

Le Règlement Benchmark UE 2016/1011, également appelé BMR (« Benchmark Regulation ») est la réponse législative européenne pour renforcer le cadre réglementaire applicable aux taux d'intérêt de référence, et en particulier les taux IBOR (InterBank Offered Rates). La réforme des taux d'intérêt de référence s'entend du remplacement ou du changement de mode de détermination, à l'échelle d'un marché, d'un taux d'intérêt de référence actuel par un taux de référence alternatif. Elle va toucher des taux de la zone euro (EONIA, Euribor) mais également hors zone Euro (LIBOR).

Ce règlement est applicable depuis le 1^{er} janvier 2018, mais une période transitoire pour son application a été prévue en raison des complexités opérationnelle et juridique. La date limite pour utiliser les nouveaux taux de référence respectant le BMR est fixée au 1^{er} janvier 2022.

Le groupe Caisse des Dépôts anticipe des impacts notamment opérationnels sur les systèmes d'information, les aspects juridiques et comptables. Aussi, des groupes de travail dans les différentes entités du Groupe principalement la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, SFIL ont été mis en place pour instruire opérationnellement les différents impacts de la mise en conformité avec le Règlement BMR et de la disparition de certains taux de référence (EONIA, LIBOR).

Ces groupes de travail abordent, entre autres :

- La cartographie des positions concernées par les réformes des taux ;
- La mise à jour des contrats pour mise en conformité avec les exigences de BMR et avec les nouvelles pratiques de place.
- La remédiation des contrats existants pour inclusion ou amélioration des clauses de repli en cas de disparition d'un taux de référence à compter du 1^{er} janvier 2022. Néanmoins, l'effort de remédiation peut être considéré comme faible pour le Groupe La Banque Postale. En effet, au 31 décembre 2020, la majorité des contrats rédigés par le Groupe inclut des clauses de repli en cas de disparition d'un taux de référence. De plus, le nombre

des contrats indexés EONIA ou LIBOR dont l'échéance dépasse 2021, incluant des contrats-cadres émis par des instances de place, est non significatif ;

- La rédaction de procédures pour être conforme au règlement BMR ;
- La mise à jour des systèmes pour prise en charge des nouveaux taux de référence et de la transformation éventuelle de certains taux (Libor, EONIA) ;
- La gestion des risques suscités par la réforme, qu'ils soient légaux, opérationnels ou financiers ;
- Les communications externes et internes en lien avec la réforme des taux de référence.

Conséquence de la réforme, les flux de trésorerie contractuels des instruments financiers indexés sur un taux de référence seront changés lors du passage à un taux de référence alternatif. Les taux de référence étant différents d'un marché à l'autre, le remplacement ne se fera pas en même temps et de la même manière. Pendant la période qui précède le remplacement, des incertitudes pourraient subsister au sujet de l'échéance et du montant des flux de trésorerie futurs tant que le taux de référence alternatif et la date de remplacement ne sont pas connus.

- EONIA :

À compter du 2 octobre 2019, l'EONIA a été remplacé par l'€STR (Euro Short-Term Rate) et déterminé à partir de celui-ci en lui ajoutant un *spread* de 8,5 bp. Jusqu'au 1^{er} janvier 2022, les deux taux coexistent.

- Euribor :

En juillet 2019, l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) a accordé à L'European Money Markets Institute (EMMI) un agrément en tant qu'administrateur du taux de référence Euribor, apportant ainsi la confirmation que les exigences du BMR sont satisfaites. Ainsi, l'Euribor peut encore être utilisé pour les contrats nouveaux et existants. Fin octobre 2019, suite à la nouvelle méthodologie de calcul de l'Euribor, celui-ci devient un Euribor hybride. Toute référence à l'Euribor se substituera de fait à la nouvelle référence.

2.8.1 Relations de couverture relevant de l'amendement « Réforme des taux d'intérêt de référence »

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020			
	Actif	Passif	Montant notionnel	Variation de juste valeur utilisée pour calculer l'inefficacité
Instruments de taux	7 553	7 805	74 357	(68)
Instruments de change	447	564	5 637	106
Couverture de juste valeur	8 000	8 369	79 994	38
Instruments de change	(6)	(71)	145	
Couverture de flux de trésorerie	(6)	(71)	145	
Couverture des investissements nets en devises				
Total des instruments financiers dérivés de couverture	7 994	8 298	80 139	38

Les montants notionnels des instruments de couverture concernés par l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 qui permet d'être exempté de certaines conditions requises en matière de comptabilité de couverture dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence se présentent ainsi pour les instruments indexés sur les principaux taux suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant notionnel
EONIA	35 688
Euribor	36 618

2.9 Facteurs de risques

2.9.1 Risques liés aux instruments financiers

2.9.1.1 Dispositif de gestion des risques relatifs aux instruments financiers

2.9.1.1.1 Organisation du contrôle des risques

2.9.1.1.1.1 Périmètre

Le Code monétaire et financier prévoit le principe selon lequel un décret pris en Conseil d'État prévoit les dispositions applicables au groupe Caisse des Dépôts en matière de contrôle interne, de normes et dispositifs de gestion des risques. Dans ce cadre législatif, le **décret n° 2020-94 du 5 février 2020 relatif au contrôle interne et externe de la Caisse des Dépôts et consignations** décline ces dispositions.

Le décret rend applicable les dispositions prudentielles avec les adaptations nécessaires issues des dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et entreprises d'investissement (principalement la solvabilité, les grands risques, et la liquidité).

Il rend applicable également à la Caisse des Dépôts un ensemble de règles sur le contrôle interne. Il impose notamment au Groupe de se doter d'un dispositif de contrôle interne organisé en plusieurs niveaux, applicable aux filiales.

Le dispositif de contrôle interne doit également tenir compte, selon les cas, du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et des réglementations particulières applicables aux entités du Groupe (notamment le décret du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne) et aux activités spécialisées exercées par les entités du Groupe (gestion de portefeuille, assurance...).

La direction des risques du Groupe et la direction du contrôle permanent et de la conformité du Groupe assurent le suivi de l'évolution des réglementations applicables à la Caisse des Dépôts en matière de contrôle interne et en contrôlent la déclinaison au sein du Groupe.

Les principes du contrôle permanent de la Caisse des Dépôts sont édictés dans un document faitier validé en comité exécutif, la « Charte de contrôle permanent Groupe ». Le document s'impose à l'ensemble des directions de l'Établissement public (ci-après « les directions ») et aux filiales sur lesquelles il exerce un contrôle « exclusif » ou un contrôle « conjoint ».

Chaque direction applique ces principes au sein de son périmètre et des filiales ou autres entités qui lui sont rattachées opérationnellement, veille à la conformité des dispositifs mis en œuvre et, le cas échéant, apporte les précisions nécessaires pour tenir compte des spécificités de ses activités.

Les filiales doivent, dans le respect du cadre général et sans préjudice des dispositions qui leur sont applicables, se doter de dispositifs de mesure de surveillance et de prévention des

risques adaptés à leurs activités et à l'importance des risques encourus. Elles mettent en œuvre des principes d'organisation cohérents avec ceux de la Charte de contrôle permanent Groupe.

Le dispositif de contrôle interne concerne l'ensemble des risques encourus, dont la nomenclature est définie au sein de la procédure de gestion des cartographies des risques.

2.9.1.1.1.2 Les acteurs

Le directeur général de la Caisse des Dépôts est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne et des risques du Groupe. Le directeur général fixe pour le Groupe les politiques relatives aux risques et à la conformité ainsi que les principes de contrôle interne, constitué du contrôle permanent et du contrôle périodique. Il est destinataire des principaux rapports relatifs au contrôle interne et aux risques.

Les directeurs de l'Établissement public et les dirigeants des filiales sont responsables de la déclinaison des principes de contrôle permanent du Groupe au sein de leur périmètre. Ils déclinent opérationnellement les politiques relatives aux risques et à la conformité du Groupe.

Les opérationnels exerçant des responsabilités hiérarchiques mettent en place une organisation de leur activité efficace du point de vue de la maîtrise des risques, notamment en termes de séparation des tâches et de procédures. Ils s'assurent que les opérations sont réalisées en conformité avec les dispositions propres à l'entité concernée, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles ou d'instructions des dirigeants, prises notamment en application des politiques fixées par le directeur général.

Le directeur des risques du Groupe est responsable de la fonction en charge de la gestion des risques. Il élabore et met en œuvre le cadre de gestion des risques, en tenant compte de l'appétence aux risques définie au niveau du Groupe.

Le directeur du contrôle permanent et de la conformité du Groupe a la responsabilité d'organiser le dispositif de contrôle permanent de second niveau indépendant des fonctions opérationnelles via un plan de contrôle qui combine le principe d'exhaustivité du contrôle permanent et une approche par les risques. Il est également responsable du dispositif visant à se prémunir contre le risque de non-conformité, tel que défini par le décret n° 2020-94 du 5 février 2020.

Les responsables des fonctions risques, contrôle permanent et conformité des filiales mettent en œuvre les dispositifs de maîtrise des risques (y compris du risque de non-conformité) et de contrôle permanent au sein des filiales dont ils relèvent, sous l'autorité des dirigeants de ces entités.

Le directeur de l'audit du Groupe est responsable du contrôle périodique au sein du dispositif de contrôle interne.

2.9.1.1.1.3 Les principes généraux d'organisation

2.9.1.1.1.3.1 Dispositif de contrôle permanent et périodique

Le dispositif de contrôle permanent couvre l'ensemble des activités des directions, des filiales et des autres entités qui sont rattachées opérationnellement à ces dernières, y compris les activités essentielles ou importantes externalisées, au sens de la réglementation bancaire et financière, auprès d'un prestataire.

Il s'appuie sur deux niveaux de contrôle : les contrôles opérationnels (premier niveau) et les travaux de collaborateurs dédiés uniquement aux fonctions de contrôle (deuxième niveau) :

- le premier niveau de contrôle regroupe l'ensemble des contrôles qui permettent de s'assurer de la régularité des opérations traitées. Ils sont conduits par les services opérationnels et les responsables de ces services, qui s'assurent de la régularité des activités dont ils ont la responsabilité. Les contrôles de premier niveau obéissent à des principes de séparation de fonctions, de respect des délégations de pouvoirs et de signature, ainsi que d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des opérations traitées et des flux générés. Les contrôles de premier niveau incluent également les contrôles effectués par les systèmes automatisés de traitement des opérations ;
- le deuxième niveau de contrôle incombe à la direction du contrôle permanent et de la conformité du Groupe et aux responsables du contrôle permanent et de la conformité des filiales. Il contribue au contrôle de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées. Il vise également à assurer l'adéquation des dispositifs de contrôle de premier niveau aux risques encourus et aux activités exercées. Les contrôles sont définis en lien avec la cartographie des risques, les indicateurs d'alerte et les incidents.

Le contrôle périodique constitue un troisième niveau de contrôle. Il est exercé par la direction de l'audit central du Groupe et le réseau d'audit, constitué des entités du Groupe en charge de missions d'audit interne conformément aux principes d'action et à l'organisation définis dans la charte de l'audit interne du groupe Caisse des Dépôts.

2.9.1.1.1.3.2 Indépendance et rattachement des responsables des risques

Les responsables des risques, du contrôle permanent et de la conformité des filiales rendent compte du dispositif de maîtrise des risques à la direction des risques du Groupe et, pour les risques identifiés dans le cadre du contrôle permanent et de non-conformité, à la direction du contrôle permanent et de la conformité du Groupe, qu'ils peuvent en conséquence saisir directement.

2.9.1.1.1.3.3 Formalisation et traçabilité du dispositif de contrôle permanent

Le contrôle permanent s'appuie sur des procédures écrites et des plans de contrôle formalisés.

La direction du contrôle permanent et de la conformité, et les responsables des risques, du contrôle permanent et de la conformité des filiales définissent des normes en matière de contrôle permanent et s'assurent de leur respect.

La direction du contrôle permanent et de la conformité déploie des contrôles de deuxième niveau et en rend compte périodiquement aux organes exécutifs et délibérant de la Caisse des Dépôts.

Au sein de l'Établissement public, les plans de contrôle de deuxième niveau, les résultats de ces contrôles, ainsi que les incidents et les plans d'action associés sont archivés dans un outil fédéral au sein de la Caisse des Dépôts. Les filiales se dotent d'outils permettant d'assurer la traçabilité et la piste d'audit des contrôles effectués, ainsi que des incidents identifiés.

2.9.1.1.2 Politique, objectifs, procédures de contrôle des risques et reporting

Conformément au Code monétaire et financier, la Commission de surveillance délibère annuellement sur l'appétit aux risques de la Caisse des Dépôts.

Le cadre d'appétit au risque de la Caisse des Dépôts retrace les principes d'appétit au risque pour les principales catégories de risques : risque de solvabilité, de liquidité, de profitabilité, global de taux, de change, d'actifs (actions, taux et immobilier), de concentration, de crédit, opérationnels et de non-conformité bancaire et financière, de non mise en œuvre des recommandations d'audit et des régulateurs, juridique, liés aux systèmes d'information (SI) et à la sécurité des SI (SSI), liés à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), et de modèle.

Pour mettre en œuvre les missions d'intérêt public qui lui sont confiées et exercer son rôle d'investisseur de long terme, la Caisse des Dépôts a adopté des principes d'appétit aux risques qui répondent aux objectifs suivants :

- **protéger l'épargne et les dépôts** qui lui sont confiés en tant que dépositaire de confiance de fonds privés ;
- mettre en œuvre une stratégie privilégiant une **vision long terme** de façon à conserver une capacité d'action **contracyclique** ;
- soutenir des projets d'investissement et de financement **propices à un développement équilibré et durable de l'économie et de la société**, en vue de bénéfices financiers, environnementaux et sociaux qui peuvent être éloignés dans le temps, et développer l'innovation au service des territoires, de leur population et du tissu économique ;
- appliquer une **politique financière**, de gestion et de diversification de ses investissements et financements permettant de **consolider son assise financière** au service de ses missions d'intérêt public ;
- **protéger la réputation de la Caisse des Dépôts**, en respectant les réglementations et lois en vigueur, en adoptant des principes déontologiques exemplaires et en **gérant de façon rigoureuse les risques non-financiers** susceptibles de détériorer son image.

La Commission de surveillance se prononce annuellement sur des niveaux d'appétit aux risques retracés dans une déclaration d'appétit aux risques. Pour chaque grande catégorie de risques, des principes qualitatifs et/ou des métriques (*key risk indicators*) permettent d'assurer le pilotage de l'appétit pour le risque. Des seuils et/ou limites sont parfois associés à ces métriques, en considération des objectifs financiers de la Caisse des Dépôts mais également de ses activités d'intérêt général et des mandats qui lui sont confiés par les pouvoirs publics.

Les décisions d'allocation d'enveloppes d'investissement prises dans le cadre de la programmation financière pluriannuelle (PFP) du groupe Caisse des Dépôts tiennent compte des principes et niveaux d'appétit aux risques.

Le modèle prudentiel utilisé pour la solvabilité tient compte, de façon économique, des principaux risques auxquels la Caisse des Dépôts est exposée (le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit sur les titres des portefeuilles comme pour les prêts accordés, le risque immobilier, le risque de change, le risque opérationnel, le risque de perte de valeur des portefeuilles d'actions et les risques liés aux filiales et aux participations). Il permet d'apprécier, sur un horizon de moyen terme (cinq ans), si les situations de solvabilité résultant de la programmation financière pluriannuelle (PFP) du groupe Caisse des Dépôts sont cohérentes avec les niveaux d'appétit aux risques. Le modèle prudentiel utilisé pour la liquidité permet d'apprécier sur la période du très court terme jusqu'à cinq ans si la tolérance au risque de liquidité est respectée.

La modélisation des risques et les besoins de fonds propres qui en découlent visent en premier lieu à assurer un niveau très élevé de sécurité financière, en cohérence avec les missions confiées à la Caisse des Dépôts. Il a vocation à couvrir l'intégralité des entités du groupe Caisse des Dépôts selon des modalités adaptées à la nature des activités.

Les limites sur les portefeuilles de taux et sur les portefeuilles actions prennent en compte les niveaux d'appétit aux risques et font l'objet d'une approbation régulière de la gouvernance.

La direction des risques du Groupe est chargée de procéder à une évaluation de la qualité des crédits/investissements individuels et du portefeuille global, ainsi qu'à l'examen des méthodes d'évaluation des pertes.

En ce qui concerne l'évaluation des risques par projet, des équipes de la direction des risques du Groupe émettent un avis sur un projet d'engagement présenté par les équipes métiers de la Caisse des Dépôts, dans le cadre des processus internes d'engagement. Cette évaluation est par la suite régulièrement réexaminée, selon des modalités variant en fonction de la nature de la contrepartie, de la matérialité du risque attachée, et de l'intensité de l'activité d'engagement associée.

En ce qui concerne l'évaluation des risques financiers sur toute l'entité, une cartographie des risques financiers est élaborée sur chaque ligne métier pertinente. Cette cartographie est révisée annuellement et sa version

consolidée est présentée au Comex et à la Commission de surveillance.

L'impartialité de ces évaluations est assurée :

- par le rattachement hiérarchique des équipes risques à la direction des risques du Groupe, dont le directeur ne peut prendre aucun acte d'engagement, et qui est rattaché directement au directeur général ;
- par la fixation des modalités de rémunération de ces personnels en lien avec la direction des ressources humaines ;
- par l'observation de règles internes de déontologie prévoyant le départ en cas de conflits d'intérêts.

La direction des risques du Groupe dispose d'un accès direct aux informations relatives aux risques du Groupe ; elle reçoit de plus à fréquence régulière des données dont elle fixe le format sur les risques des filiales dans le cadre de l'exercice de *reporting* sur les risques du Groupe. Des échanges fréquents avec ses homologues des filiales du Groupe sont organisés de manière à faire converger la vision sur les risques. Le contrôle des risques du Groupe s'exerce selon différents canaux en fonction de la nature de la relation avec la filiale et la matérialité du risque envisagé. Les opérations les plus importantes sont soumises à l'approbation d'une comitologie Groupe. Les procédures d'alerte et de traitement des risques sont retracées dans le cadre d'appétit aux risques. Enfin, le contrôle s'exerce via la participation des administrateurs de la Caisse des Dépôts aux instances de gouvernance des filiales, notamment aux comités d'audit et des risques.

La direction des risques du Groupe établit une synthèse mensuelle sur les risques à l'attention du Comex. Elle établit également un rapport trimestriel sur le profil du risque du Groupe à l'attention du Comex et de la Commission de surveillance, permettant notamment de contrôler le respect des niveaux d'appétit aux risques. Enfin, elle présente les résultats des exercices de cartographies des risques à la Commission de surveillance.

La direction du contrôle permanent et de la conformité informe à fréquence prédéfinie et selon des formats adaptés, de la situation du contrôle permanent par l'Établissement public et ses principales filiales.

La direction générale est ainsi destinataire d'un *reporting* régulier de la direction du contrôle permanent et de la conformité du Groupe qui réunit deux fois par an, sous la présidence du directeur général, le comité des risques, du contrôle permanent et de la conformité,

La direction du contrôle permanent et de la conformité du Groupe rend compte à la Commission de surveillance, notamment au travers de rapports semestriels, sur le contrôle permanent et la conformité, conformément aux exigences du décret n° 2020-94 du 5 février 2020 relatif au contrôle interne et externe de la Caisse des Dépôts et consignations. Un rapport annuel sur le contrôle interne est élaboré, communiqué à la Commission de surveillance et transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

2.9.1.1.3 Intervention en amont des engagements

L'activité des métiers s'inscrit dans le cadre de lettres d'objectifs annuelles élaborées en liaison avec le secrétariat général du Groupe ainsi que les directions financières et validées par le directeur général.

La direction des risques du Groupe intervient en amont des engagements par sa présence dans :

- les comités des engagements, présidés par le directeur général ou par toute personne en ayant reçu délégation qui se prononcent sur tous les engagements du Groupe au-delà d'un certain seuil ;
- les comités des engagements représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction ;
- les comités mensuels de gestion de bilan et de portefeuille (CMGB/CMGP) ainsi que dans les comités trimestriels de gestion de bilan et de portefeuille (CTGB/CTGP) où sont notamment présentées les orientations de gestion au directeur général.

2.9.1.1.4 Suivi des risques de crédit et de marché

Chaque filiale financière du Groupe dispose de ses propres outils et processus de suivi des risques de crédit et de marché. Les indicateurs de niveau Groupe sont suivis par la direction des risques du Groupe sur la base des informations transmises par les filiales (*reporting* risques, profil de risque consolidé, etc.).

2.9.1.2 Identification des risques financiers

2.9.1.2.1 Définitions

2.9.1.2.1.1 Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique d'une créance, existante ou potentielle, lié à la dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par son incapacité de faire face à ses engagements.

2.9.1.2.1.2 Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque qui résulte soit d'une forte exposition à un risque donné, soit d'une forte probabilité de défaut de certains groupes de contreparties.

2.9.1.2.1.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente, pour l'Établissement public, l'impossibilité d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers au titre d'une échéance donnée, avec l'impossibilité pour l'Établissement public de se procurer les liquidités nécessaires sur le marché.

2.9.1.2.1.4 Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte sur des instruments de bilan ou de hors-bilan, engendré par un mouvement adverse des paramètres de marché, qu'ils soient de taux, d'actions, de *spreads* de crédit, de change, de volatilité ou liés à une variation de prix de manière générale.

2.9.1.2.1.5 Risque de change

Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change.

2.9.1.2.1.6 Risque de taux

Le risque de taux représente l'impact sur les résultats annuels et la valeur patrimoniale d'une évolution défavorable des taux d'intérêt.

2.9.1.2.2 Processus de prise de risque – Dispositif de décision

Hors activités de marché, tout investissement fait l'objet d'un comité des engagements présidé par le directeur général de la Caisse des Dépôts lorsque le montant dépasse 100 millions d'euros et par le directeur général Délégué ou la directrice des finances Groupe lorsqu'il est compris entre 50 millions d'euros et 100 millions d'euros.

Les investissements pilotés par la direction de la gestion des actifs (GDA) inférieurs à 50 millions d'euros sont engagés par le directeur de la Gestion des Actifs ou par son adjoint.

Les comités d'investissements portés par Banque des Territoires (BdT) dont le montant est compris entre 20 et 50 millions d'euros sont présidés par le directeur de la Banque des Territoires ou la directrice des finances de la BdT. Les comités portant sur les investissements dont le montant est inférieur à 20 millions d'euros sont présidés par le directeur de l'Investissement dans le cadre des délégations de signature accordées par le directeur général, sauf les décisions déconcentrées indiquées ci-après.

Enfin, les comités portant sur les investissements déconcentrés en région sont présidés par le directeur régional de la BdT lorsque le montant cumulé est inférieur à 2 millions d'euros (Ville, immobilier, tourisme) ou 1 million d'euros pour les autres secteurs (hors les projets *Corporate ventures* qui ne sont pas déconcentrés à date).

Les métiers sont responsables de leurs propres engagements (dans le cadre d'orientations définies dans des lettres d'objectifs annuelles, validées par le directeur général).

Hors activités de marché, les engagements sont décidés dans des comités métiers de différents niveaux, à savoir :

- le comité d'engagement Groupe (CDE) qui examine les investissements ou les charges supérieurs ou égaux à 50 millions d'euros ;
- le Comité d'engagement Banque des Territoires (CE BDT) qui statue sur les investissements ou les charges supérieurs ou égaux respectivement à 20 et à 10 millions d'euros, et inférieurs à 50 millions d'euros ;
- le comité national d'engagement (CNE) de la direction de l'investissement BDT (DI) qui engage tous dossiers d'investissement inférieurs à 20 millions d'euros, les crédits d'ingénierie correspondants et autres financements à caractère de charges, non déconcentrés ;
- le comité national d'engagement (CNERT) de la direction du réseau siège BDT (RT) qui engage les crédits d'ingénierie généraliste (métropoles...) et autres financements à caractère de charges, non déconcentrés ;

- le comité régional d'engagement (CRE) qui est compétent pour les investissements déconcentrés et les crédits d'ingénierie afférents pour les secteurs de Ville, Tourisme et Immobilier lorsque le montant cumulé est inférieur à 2 millions d'euros (1 million d'euros pour les autres secteurs, hors *corporate ventures*, cf. supra), ainsi que les financements d'intérêt général comptabilisés dans les charges (ingénierie politique de la ville, subventions, partenariats...), dans la limite des enveloppes déconcentrées par le siège.

La direction des risques du Groupe participe de droit à tout comité d'engagement représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction. Elle se réserve la possibilité de faire valoir ses avis, avant décision, et de demander des compléments d'information sur le risque. Elle fournit un double regard sur la conformité stratégique du projet, la bonne identification des risques et leur éventuelle couverture ainsi que sur la correcte rémunération au sens de la classe d'actifs. Son opposition éventuelle à un dossier requiert, pour être levée, une décision du plus haut échelon de la hiérarchie du métier et fait l'objet d'un *reporting* au comité exécutif de la Caisse des Dépôts.

2.9.1.2.3 Méthodes et mesure des risques

Avec l'intégration des groupes La Poste et SFIL en 2020, les risques liés aux instruments financiers sont désormais principalement portés par la Caisse des Dépôts Section générale, La Banque Postale et SFIL qui ont chacun leur propre méthode de mesure des risques liés aux instruments financiers.

2.9.1.2.3.1 Méthodes et mesure des risques de la Caisse des Dépôts Section générale

La gestion des portefeuilles d'actifs financiers de la Caisse des Dépôts (Section générale) est effectuée dans le cadre d'univers d'investissements dûment autorisés et de processus de gestion définis. Le souci de réactivité nécessaire dans les gestions des portefeuilles financiers a conduit à adopter un dispositif distinct de celui des autres engagements.

Pour ces activités de portefeuilles, l'exercice d'un deuxième regard sur les risques est assuré par la participation de la direction des risques du Groupe aux comités mensuels de gestion des portefeuilles, aux comités trimestriels de gestion des portefeuilles et du bilan, présidés par le directeur général, où sont examinées les orientations de gestion pour la période à venir. Ces comités trimestriels examinent la gestion passée et, tout spécialement une fois par an, les orientations à donner à la gestion pour l'année à venir, à la lumière d'une évaluation à moyen terme (cinq ans) des objectifs et des risques financiers du bilan. Ces exercices sont fondés sur des analyses approfondies de l'équilibre actif/passif prévisionnel des bilans, effectuées par une équipe dédiée. Les grandes orientations d'allocation d'actifs sont déclinées ensuite par classe d'actifs.

Les placements en immobilier et *private equity* font en outre l'objet de comités d'investissements spécifiques.

2.9.1.2.3.1.1 Risque de crédit

2.9.1.2.3.1.1.1 Procédure de surveillance

Concernant les risques de crédit des portefeuilles financiers, le comité des risques de contrepartie se réunit mensuellement pour définir des limites de risques par contrepartie sur proposition de la direction des risques du Groupe, et examine le respect des limites au cours du mois passé. Les propositions de limites de risques sont élaborées par la direction des risques du Groupe suivant des méthodes qui visent notamment la diversification des risques au sein des portefeuilles. Le respect de ces limites est en outre contrôlé quotidiennement par la direction des risques du Groupe. Les risques de marché font l'objet de limites propres à chaque portefeuille.

Le *reporting* mensuel des comités de gestion financière intègre des mesures de risque pour chacune de ces limites.

2.9.1.2.3.1.1.2 Procédure de réduction des risques

Concernant les portefeuilles de taux, les garanties sur émetteurs, émissions ou opérations sont dûment prises en compte dans les systèmes d'information et utilisées pour calculer l'exposition au risque de crédit au niveau des garants concernés.

Les transactions effectuées de gré à gré dans le cadre des activités de marché exposent la Caisse des Dépôts au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. La Caisse des Dépôts gère ce risque par la systématisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral).

Lorsque les transactions y sont éligibles, la Caisse des Dépôts a recours à la compensation des dérivés en chambre de compensation.

La Caisse des Dépôts n'a pas recours aux techniques de réduction des risques par titrisation de créances.

2.9.1.2.3.1.1.3 Procédure de dépréciation

Le processus de valorisation et de provisionnement des instruments financiers de la Caisse des Dépôts (Section générale) repose sur des organes de décision structurés en trois niveaux :

- les comités métiers de valorisation et de provisionnement ;
- le comité fédéral de valorisation et de provisionnement ;
- le comité des comptes.

La procédure en vigueur est déclinée en règlements intérieurs qui détaillent les missions et les modalités de fonctionnement des différents comités. Sa mise en œuvre opérationnelle s'appuie sur l'élaboration d'une documentation méthodologique propre à chaque type d'instruments financiers.

En date d'arrêté des comptes, un dispositif de contrôle est mis en place afin de s'assurer de l'exhaustivité des actifs financiers faisant l'objet d'une revue, de la pertinence des méthodes de valorisation retenues, du respect des principes comptables (tels que décrits dans la note « Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe ») et de la justification des valorisations et dépréciations en découlant.

Le champ d'intervention des comités métiers et du comité fédéral couvre tous les concours octroyés par l'Établissement public (prêts et avances à la clientèle, comptes débiteurs, opérations spéciales de financement, etc.) ainsi que les opérations sur les titres.

Les comités métiers de valorisation et de provisionnement

Les comités métiers, présidés par un directeur métier, membre du comité de direction de l'Établissement public, assurent les rôles suivants :

- arrêter les méthodologies de valorisation et de provisionnement des instruments financiers en fonction de leur nature ;
- fixer les valorisations et les provisions dans les limites de leur seuil de compétence ;
- communiquer les valorisations et les provisions à constituer au-delà de leur seuil de compétence.

Les comités métiers se tiennent *a minima* semestriellement et les décisions sont prises sur la base d'un dossier contenant les éléments nécessaires à la compréhension et à la détermination des valorisations.

La direction juridique et fiscale, la direction des risques du Groupe et la direction des finances participent à l'ensemble des comités métiers.

Dans le cadre des arrêtés comptables semestriels et annuels, la synthèse des décisions et propositions de chaque comité métier est transmise pour validation au comité fédéral de valorisation et de provisionnement.

Le comité fédéral de valorisation et de provisionnement

Le comité fédéral de valorisation et de provisionnement agit au nom du comité des comptes, par délégation du directeur général.

Présidé par la directrice des finances du Groupe, il se réunit semestriellement dans le mois qui suit la date de clôture des comptes. Ses membres permanents sont la directrice des risques du Groupe, le directeur juridique et fiscal, les directeurs métiers, la directrice du département gestion comptable et réglementaire et le *Senior Financial Advisor* de la direction des finances.

Le comité définit l'organisation et les seuils de matérialité des Comités métiers et valide les principes et les méthodes de valorisation et de provisionnement des opérations qui lui sont soumises par les comités métiers. Il arrête, sur la base des informations communiquées, les valorisations à retenir et les éventuelles dépréciations à constater dans les comptes de la Section générale et dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

La synthèse des décisions prises par le comité fédéral est transmise au comité des comptes dans le cadre du processus d'arrêtés des comptes de la Section générale et du groupe Caisse des Dépôts.

2.9.1.2.3.1.4 Impacts de la crise Covid-19

La gestion de la crise sanitaire de Covid-19 et ses conséquences économiques a constitué indubitablement le fait marquant majeur de l'année 2020. Dans ce contexte, la Caisse des Dépôts a fait preuve d'une grande agilité lors de chaque phase de l'épidémie. L'Établissement a ainsi mis en œuvre à la fois des mesures immédiates d'accompagne-

ment de ses clients, mais aussi d'autres plus progressives visant à réestimer ses risques de façon continue pour une prise en compte appropriée dans ses comptes.

Pour rappel, suite à la requalification par l'OMS en mars 2020 de l'épidémie de Covid-19 en pandémie, le gouvernement français a immédiatement annoncé le renforcement des mesures sanitaires en vigueur avec notamment le confinement de la population entraînant des restrictions de mobilité extrêmement fortes et la fermeture des lieux recevant du public « non indispensables à la vie du pays ». Ces mesures ayant mécaniquement des conséquences significatives sur l'économie, la Caisse des Dépôts s'est mobilisée aux côtés des pouvoirs publics pour soutenir les difficultés conjoncturelles de ses clients qui en avaient le plus besoin. Outre l'accès à des financements d'urgences (lignes de trésorerie, autorisations de découvert), la principale mesure a consisté à mettre en place des reports jusqu'à six mois des remboursements de crédits pour les clients (« moratoires »), s'accompagnant de la suppression des pénalités et des coûts additionnels de reports d'échéances. En revanche, la Caisse des Dépôts n'a pas distribué de prêts garantis par l'État.

Dès octobre 2020, après constatation d'une reprise forte de la circulation du virus, le gouvernement français a décidé de nouvelles mesures de confinement accompagnées de nouvelles mesures de soutien ciblées. Durant cette période, la Caisse des Dépôts a continué à se mobiliser auprès de ses clients, et a surtout procédé à un réexamen de ses risques et méthodes de mesure, afin de refléter le plus précisément ses risques dans ses comptes au 31 décembre 2020.

Impact de la crise sur l'évaluation du risque de crédit

La direction des risques Groupe de la Caisse des Dépôts a réalisé tout au long de l'année 2020 un grand nombre de travaux avec pour objectif de disposer d'un niveau de coût du risque reflétant la réalité des risques de ses portefeuilles de crédit à la clientèle, et de ses portefeuilles de titres de dettes.

Ces travaux ont reposé à la fois sur l'application des procédures en vigueur pour identifier les dégradations significatives de risques (règles de classification dans les « *buckets* » de la norme IFRS 9), et sur des évaluations spécifiquement conduites au regard des impacts potentiels du Covid-19 (processus de *watchlist* et mesures sectorielles, identification des moratoires « à risque »).

En conséquence, il est possible de présenter les impacts de la pandémie de Covid-19 (et ses conséquences macro économiques) sur l'évaluation du risque de crédit pour la Caisse des Dépôts selon deux grandes catégories :

Des impacts généraux pour l'ensemble des portefeuilles de titres, liés à la re-calibration de l'ensemble des modèles et scénarios sous-jacents au calcul des provisions statistiques de l'Établissement.

Des impacts spécifiques individuels ou sectoriels, après réalisation d'une revue analytique de l'ensemble de ses portefeuilles clients et de titres.

Mesures générales d'ajustement des provisions statistiques de la Caisse des Dépôts (Section générale) :

Les modèles de « probabilité de défaut » utilisés dans les calculs de provisions IFRS 9 n'ont pas nécessité d'ajustements significatifs dans le contexte de la crise. Les informations de comportements et/ou d'évolutions de profils de risque (migration de ratings) les plus récentes ont été intégrées afin d'obtenir des paramètres pertinents à un an et à maturité.

Par ailleurs, les scénarios macroéconomiques utilisés pour le provisionnement ont fait l'objet d'une révision pour intégrer les effets de la crise dans le calcul des *expected credit losses* dites « *forward looking* » : la projection des variables utilisées dans chacun de ces scénarios a fait l'objet d'une ré-estimation pour intégrer systématiquement les effets connus de la crise Covid. En outre, les pondérations associées à chacun de ces scénarios ont également été revues pour refléter une évolution macroéconomique possible.

Ces éléments sont présentés en détail dans la section 2.9.1.2.3.1.1.4 Provisionnement – approche méthodologique de la perte de crédit attendue de ce document.

Portefeuilles de Titres

Sur l'arrêté du 31 décembre 2020 et conformément aux dispositions réglementaires et comptables en vigueur, la Caisse des Dépôts a mis en œuvre une approche de provisionnement prudente et équilibrée afin de tenir compte des éléments connus de la crise reposant sur l'analyse du portefeuille par la direction des Risques du Groupe.

Ainsi, au 31 décembre 2020, le coût du risque de crédit est la résultante :

- du processus de surveillance des expositions en portefeuille ;
- des prises de décisions spécifiques de dégradations de notes internes ou de placement en *watchlist* (générant un classement en « *bucket 2* ») suite à revues d'analyses financières ;
- de l'application de dispositions de provisionnement collectif.

Sur ce dernier volet, au cours du quatrième trimestre 2020, le mécanisme de provisionnement collectif décidé en juin 2020 est resté en vigueur pour toutes les contreparties n'ayant pas fait l'objet d'une revue individuelle au cours du semestre (les contreparties ayant été revues ont été sorties du dispositif collectif pour repasser en mesure individuelle de risque). Au 31 décembre 2020, plusieurs secteurs restent soumis à une mesure sectorielle, dont le tourisme/loisirs, l'automobile, le pétrole/gaz, le transport.

Les expositions concernées font l'objet d'un déclassement en « *bucket B2* », sauf pour celles ayant fait l'objet d'une revue d'analyse individuelle au cours du second semestre qui peuvent être reclassées en « *bucket B1* ».

Portefeuilles Clients

Les effets de la crise de Covid-19 ont eu jusqu'à présent un impact limité sur les expositions de crédit à la clientèle de la

Caisse des Dépôts. Malgré les incertitudes persistantes sur la durée de la crise, et la profondeur de ces impacts sur l'économie, l'Établissement n'anticipe pas de dégradation massive du profil de risque de ses portefeuilles Clients dans les mois qui viennent, du fait de sa concentration sur les Professions Juridiques qui devraient montrer une certaine résilience à court/moyen terme.

Compte tenu de ces anticipations, les paramètres de risque associés aux probabilités de défaut n'ont pas été révisés. En revanche, des mesures de déclassement en *bucket 2* ou *3* ont été prises selon le niveau d'impact attendu de la crise sur les clients concernés.

Concernant spécifiquement les contrats ayant fait l'objet de reports d'échéance en lien avec la crise Covid-19, il a été considéré que les clients concernés présentaient à travers ces reports une dégradation du risque de crédit uniquement sous certaines conditions permettant d'objectiver la présomption de dégradation significative du risque. Environ 9 % des clients bénéficiaires de moratoires ont ainsi fait l'objet d'un déclassement en catégorie sensible (*bucket 2*), et se sont vu attribuer une provision à maturité à ce titre, et 6 % ont été déclassés en *bucket 3*.

Impact de la crise sur les pratiques de gestion

La Caisse des Dépôts a maintenu de manière globalement inchangée ses procédures et règles de gestion qu'il s'agisse des décisions d'engagement ou du suivi des portefeuilles. Toutefois, un suivi spécifique des clients bénéficiaires de moratoires a été mis en place, afin de contrôler la reprise des paiements au terme de la période de report. Les bénéficiaires de moratoires déclassés en *bucket 2* ou *3* font l'objet d'une revue périodique trimestrielle.

Par ailleurs, l'Établissement public n'a pas apporté de modification à la segmentation de ses portefeuilles.

Concernant les modèles de notation et de provisions, aucun changement ou ajustement significatif n'a été effectué. Enfin, concernant l'évaluation continue de la robustesse des modèles, les procédures de backtestings n'ont pas été modifiées.

2.9.1.2.3.1.1.5 Dégradation significative du risque de crédit

Les principes

La Caisse des Dépôts définit six principes d'évaluation de la dégradation conformes aux normes IFRS.

Principe 1 – Suivi relatif du risque de crédit : la norme IFRS 9 indique que l'évaluation de la qualité de crédit se fait depuis l'origine au niveau de l'engagement. Cette évaluation de la qualité de crédit depuis la comptabilisation d'origine doit être réalisée à chaque arrêté afin de déterminer l'affectation de l'actif concerné.

La Caisse des Dépôts considère qu'un instrument financier est classé en sensible dès lors que sa qualité de crédit s'est dégradée de façon significative par rapport à l'origine de sa comptabilisation (comparaison de la qualité de crédit de l'actif par rapport à sa situation en date d'entrée au bilan ou date d'engagement pour les instruments hors bilan).

Principe 2 – Indicateur de notation pour suivre la qualité de crédit : l'Établissement public suit le risque de crédit de chaque contrat à partir d'un système de notation de la qualité de crédit de la contrepartie. Par conséquent, la note d'un contrat à un instant donné est déterminée sur la base de la note de la contrepartie à cet instant. À un instant donné, tous les contrats d'un même tiers ont la même notation.

Afin d'évaluer toute dégradation du risque de crédit, la Caisse des Dépôts dispose d'un système de notation issu des modèles de notations internes utilisés pour la gestion et la surveillance des risques.

Les systèmes de suivi de gestion des risques de l'Établissement collectent l'information de la note à l'origine de l'engagement et la conservent dans une base de données centrale dédiée afin d'identifier la dégradation significative du risque de crédit ainsi que la dernière note connue afin de respecter le premier principe.

Lorsque l'Établissement public, pour un client donné et ses engagements associés, ne dispose pas de notation interne ou externe, d'autres éléments d'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit depuis l'origine sont utilisés. Pour les portefeuilles disposant d'une notation interne, l'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit est basée sur la note et est éventuellement complétée d'analyses quantitatives et/ou qualitatives par la direction des risques du Groupe.

Principe 3 – Suivi de la qualité de crédit avec l'ajout de backstop : En complément du principe 1, l'Établissement public ajoute un critère de seuil absolu basé sur les impayés et/ou les découverts non autorisés, supérieurs à trente jours.

Principe 4 – La notion de risque de crédit faible (*low credit risk*) : la norme IFRS 9 permet l'utilisation de la notion de risque de crédit faible à la date de clôture. Un instrument financier est considéré comme un risque faible lorsque son risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale. La notion de « *low credit risk* » peut être équivalente à une définition universelle tel que le grade « *investment grade* ».

L'Établissement public a recours à l'exemption de *low credit risk* pour les titres de dettes.

Principe 5 – Prise en compte des informations qualitatives : sur le portefeuille Clients, la présomption du passage en *bucket 2* nécessite une analyse qualitative spécifique en comité *Watch List* pour confirmer ou infirmer la dégradation significative du profil de risque.

Principe 6 – Passage en *bucket 2* avant le défaut : l'Établissement public doit identifier autant que possible les actifs ayant subi une dégradation significative du risque de crédit avant qu'ils ne soient en défaut. À titre exceptionnel, certains engagements peuvent être exemptés de passage en *bucket 2* avant leur entrée en défaut.

Le processus d'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit

Les procédures opérationnelles mises en place permettent de suivre et/ou de détecter les événements d'une éventuelle dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Les critères de classification en *bucket 2* d'un engagement sont décrits par catégorie d'expositions :

- portefeuilles clients ;
- souverains et assimilés ;
- institutions financières ;
- entreprises émettrices de titres de dette

Les critères ne constituent pas une liste exhaustive et la pertinence des informations doit être évaluée selon la catégorie d'exposition observée. D'autres événements de dégradation de la qualité de crédit ou des faits générateurs de risques peuvent être pris en compte suite à une analyse effectuée par la direction des risques du Groupe, en lien avec les entités opérationnelles chargées du suivi de leurs clients.

À titre d'illustration, dans le cadre spécifique de la gestion de la crise Covid et de ses incidences sur le portefeuille, il a été considéré que pour les portefeuilles Clients, la mise en place d'un moratoire pouvait sous certaines conditions constituer un facteur de dégradation significative du risque de crédit justifiant une dégradation en *bucket 2*.

Les entités opérationnelles sont responsables des expositions qu'elles ont générées et doivent détecter sans délai, les événements laissant craindre une dégradation de la qualité de crédit de leurs clients.

Tous les actifs qui ne sont pas en *bucket 3* ou en *bucket 2* sont classés en *bucket 1*. Il s'agit des actifs sans dégradation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale.

2.9.1.2.3.1.1.6 Provisionnement – approche méthodologique de la perte de crédit attendue

La notion de perte de crédit attendue

La méthodologie de calcul de la perte de crédit attendue (*Expected Credit Losses* ou ECL) doit refléter une mesure des montants possibles probabilisés tenant compte de la valeur temporelle de l'argent et de toutes les informations disponibles.

Perte de crédit attendue à douze mois ($ECL_{12\text{mois}}$)

À chaque clôture, lorsque le risque lié à un engagement n'a pas augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, l'Établissement public évalue la dépréciation pour pertes de crédit de cette exposition au montant des pertes de crédit attendues sur les douze mois à venir.

L' $ECL_{12\text{mois}}$ représente la part des pertes de crédit attendues d'une exposition de crédit suite à un événement de défaut pouvant survenir dans les douze prochains mois après la date de clôture.

Cette formule s'applique à l'ensemble des engagements classés en *bucket 1*.

Perte de crédit attendue à maturité (ECL_{lifetime}) :

À chaque clôture, lorsque le risque lié à un engagement a augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, l'Établissement public évalue la dépréciation pour pertes de crédit de cet engagement au montant des pertes de crédit attendues à sa maturité.

Définition des paramètres de calcul de la perte de crédit attendue

La Caisse des Dépôts calcule l'ECL en utilisant trois principales composantes : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition au défaut.

La probabilité de défaut (PD) : IFRS 9 introduit la notion de perte de crédit attendue et indirectement la notion de probabilité de défaut ajustée à la situation à la date d'arrêt (PDPit). Ce paramètre ne correspond pas la moyenne sur le cycle (PDTC) du cadre prudentiel en vigueur pour l'approche interne. Cette variable permet d'estimer la probabilité qu'un engagement tombe en défaut sur un horizon donné. Les estimations de la probabilité de défaut sont dites « *Point in Time* » (PiT), basées sur l'évaluation future et actuelle, ce paramètre est lié à la catégorie de contrepartie.

La probabilité de défaut « *Point in Time* » est utilisée pour tous les portefeuilles de titres.

Les portefeuilles Clients font l'objet d'un traitement spécifique, basé sur la moyenne historique des défauts sur une profondeur de 8 années.

La perte en cas de défaut (LGD) : La perte en cas de défaut (*Loss Given Default*) correspond au rapport entre les flux de trésorerie contractuels et attendus prenant en compte les effets d'actualisation et autres frais engagés à la date du défaut de l'instrument. La LGD est exprimée en pourcentage de l'exposition au défaut.

Les portefeuilles de la CDC ne disposant pas de modèles internes de pertes en cas de défaut, la LGD est définie à dire d'expert, soit selon les recouvrements historiques observés (portefeuilles de Clients), soit selon les niveaux habituellement retenus en standard bâlois (portefeuilles de Titres).

Exposition au défaut (EAD) : L'exposition correspond à l'assiette de calcul du montant de la perte de crédit attendue. Elle repose sur la valeur exposée au risque de crédit tout en prenant en compte l'écoulement en fonction du type d'amortissement et des remboursements anticipés attendus.

L'assiette de provisionnement correspond à l'encours au bilan et à l'encours en hors-bilan.

Forward Looking

Conformément à la norme IFRS 9, les pertes de crédit attendues prennent en compte les effets de la conjoncture économique future. La Caisse des Dépôts retient trois scénarios (un scénario central, et deux scénarios alternatifs) définis par son département des études économiques. L'horizon des prévisions de la conjoncture économique retenu est de cinq ans :

Les scénarios retenus sont des scénarios économiques globaux et cohérents. Ils s'appliquent uniformément sur l'ensemble de l'Établissement public avec des impacts potentiellement opposés sur certains segments de contreparties, reflétant ainsi la diversification du portefeuille.

Les scénarios proposés ne sont pas nécessairement des scénarios adverses sur le strict volet du risque de crédit : il n'est pas cherché à travers les scénarios IFRS 9 à quantifier des risques de pertes dans un environnement très dégradé dont la probabilité d'occurrence est très faible au regard de la situation macroéconomique en vigueur à date d'estimation, mais plutôt recherché des scénarios plausibles d'une manière générale, dont la probabilité d'occurrence s'écarte d'un écart type de la probabilité d'occurrence du scénario central.

Les scénarios retenus sont généralement des scénarios utilisés dans d'autres processus régaliens de l'établissement (programmation financière pluriannuelle, etc.), pour garantir une cohérence d'ensemble élevée en matière de pilotage financier et une bonne capacité de consolidation à un niveau Groupe.

Ces scénarios sont documentés, et comportent des projections pour l'ensemble des variables macroéconomiques nécessaires au fonctionnement des modèles développés pour obtenir des PD à maturité. La probabilité d'occurrence de chaque scénario fait l'objet d'une documentation par les économistes de l'Établissement public.

Le dispositif s'appuie sur plusieurs modèles, correspondant à des segments homogènes de contreparties (par exemple, un modèle pour l'ensemble des établissements financiers européens). L'ensemble des modèles utilisés dans le dispositif IFRS 9 fait l'objet d'une revue indépendante par l'équipe validation des modèles.

Au titre de 2021, les scénarios intégrés par la Caisse des Dépôts dans ses traitements de calcul des provisions en norme IFRS 9 sont les suivants (scénarios pris en compte depuis novembre 2020 dans les calculs des provisions de la Caisse des Dépôts) :

- **Scénario central** : retour progressif de l'activité à son niveau d'avant crise : ce scénario s'appuie sur l'hypothèse prudente d'un retrait progressif des mesures sanitaires et donc d'une « normalisation » lente de l'activité. Pour les États-Unis et la zone euro, les fortes chutes de PIB en 2020 devraient être suivies de rebonds marqués en 2021 puis d'un retour vers leur rythme de croissance potentielle respectif à partir de 2022. Le mouvement de désépargne accompagnant la reprise serait freiné par l'incertitude économique et sociale, très probablement encore élevée en 2022. En outre, l'ensemble des agents privés et publics seront davantage endettés, ce qui pèserait notamment sur la capacité d'investissement des entreprises. Les projections de ce scénario sont synthétisées ci-dessous :

Variables 2021 scénario central	2021	2022	2023	2024	2025
Inflation États-Unis	1,50	1,70	1,80	1,90	2,00
PIB États-Unis	5,00	2,30	1,80	1,70	1,70
PIB zone euro	6,00	1,50	1,20	1,10	1,10
Prix du Brent en euros	41,50	46,00	48,70	51,30	51,70
Prix du Brent en USD	46,50	52,00	55,50	59,00	60,00
Spread corporate BBB zone euro en point de base	120,00	110,00	115,00	120,00	125,00
Taux de chômage États-Unis	10,40	8,20	6,70	5,80	5,00
Taux de chômage zone euro	11,20	10,20	9,60	9,00	8,60
Taux directeur dépôt (zone euro)	(0,50)	(0,50)	(0,50)	(0,40)	(0,15)
Taux directeur (États-Unis)	0,25	0,25	0,50	1,00	1,50

Variables 2020 scénario central	2020	2021	2022	2023	2024
Inflation États-Unis	2,13	2,11	1,98	1,98	1,99
PIB États-Unis	1,95	1,84	1,76	1,75	1,75
PIB zone euro	1,46	1,39	1,30	1,21	1,20
Prix du Brent en euros	57,02	53,85	51,25	49,59	48,39
Prix du Brent en USD	65,00	63,00	61,50	60,50	60,00
Spread corporate BBB zone euro en point de base	139,41	146,02	154,38	164,23	175,25
Taux de chômage États-Unis	3,84	3,98	4,14	4,24	4,32
Taux de chômage zone euro	7,52	7,39	7,29	7,22	7,16
Taux directeur dépôt (zone euro)	(0,40)	0,10	0,60	1,10	1,60
Taux directeur (États-Unis)	2,50	2,75	2,75	2,75	2,75

- **Scénario adverse dit « en L »** : choc récessif du PIB en 2021 (de nature sanitaire, financière ou conjoncturelle), avec baisse des marchés actions et des taux d'intérêt l'année du choc suivi d'un enlèvement (stagnation séculaire, absence de marges de manœuvre contracycliques : les taux de croissance potentielle sont abaissés).

Ces chocs économiques se traduiraient par des taux d'intérêt encore plus bas que dans le scénario central.

Des bourses en net recul ; une inflation faible ; un marché de l'immobilier en léger repli. Les projections de ce scénario sont synthétisées ci-dessous :

Variables 2021 scénario en L	2021	2022	2023	2024	2025
Inflation États-Unis	0,60	0,70	0,70	0,80	0,80
PIB États-Unis	(1,50)		1,00	1,00	1,00
PIB zone euro	(1,00)		0,60	0,60	0,60
Prix du Brent en euros	17,00	12,90	12,90	12,90	12,90
Prix du Brent en USD	22,60	18,10	18,10	18,10	18,10
Spread corporate BBB zone euro en point de base	300,00	200,00	100,00	100,00	100,00
Taux de chômage États-Unis	11,40	11,00	10,10	9,30	8,50
Taux de chômage zone euro	11,70	12,50	12,70	12,80	12,80
Taux directeur dépôt (zone euro)	(1,00)	(1,00)	(1,00)	(1,00)	(1,00)
Taux directeur (États-Unis)	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25

Variables 2020 scénario en L	2020	2021	2022	2023	2024
Inflation États-Unis	1,08	0,84	0,96	1,09	1,16
PIB États-Unis	0,55	1,14	1,15	1,25	1,25
PIB zone euro	0,75	0,95	0,94	0,95	0,95
Prix du Brent en euros	28,57	20,69	20,69	20,69	20,69
Prix du Brent en USD	40,00	30,00	30,00	30,00	30,00
Spread corporate BBB zone euro en point de base	323,76	173,28	99,86	92,19	92,05
Taux de chômage États-Unis	4,79	5,98	6,56	6,88	7,04
Taux de chômage zone euro	8,33	8,79	9,03	9,16	9,28
Taux directeur dépôt (zone euro)	(0,80)	(0,80)	(0,80)	(0,80)	(0,80)
Taux directeur (États-Unis)	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25

- **Scénario adverse dit « krach obligataire »** : forte hausse des taux d'intérêt longs et qui le resteraient durablement (les taux courts resteraient bas), les bourses seraient en net repli et le marché de l'immobilier connaîtrait un fort recul. L'inflation resterait faible.

Ce scénario et ses projections sont détaillées ci-dessous :

Variables 2021 Krach Obligataire	2021	2022	2023	2024	2025
Inflation États-Unis	1,20	1,30	1,50	1,60	1,60
PIB États-Unis	1,04	1,42	1,64	1,69	1,81
PIB zone euro	(1,00)		0,60	0,60	0,60
Prix du Brent en euros	31,20	28,10	28,10	28,10	28,10
Prix du Brent en USD	32,80	29,50	29,50	29,50	29,50
Spread corporate BBB zone euro en point de base	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00
Taux de chômage États-Unis	10,80	8,80	7,40	6,50	5,70
Taux de chômage zone euro	11,70	12,50	12,70	12,80	12,80
Taux directeur dépôt (zone euro)	(1,00)	(1,00)	(1,00)	(1,00)	(1,00)
Taux directeur (États-Unis)	0,25	0,25	0,25	0,50	0,75

Le scénario de krach obligataire a remplacé le scénario Alternatif taux bas de 2020, qui présentait une stagnation des taux bas sur une longue durée.

Variables 2020 Alternatif taux bas	2020	2021	2022	2023	2024
Inflation États-Unis	2,13	2,11	1,98	1,98	1,99
PIB États-Unis	1,95	1,84	1,76	1,75	1,75
PIB zone euro	1,46	1,39	1,30	1,21	1,20
Prix du Brent en euros	57,02	53,85	51,25	49,59	48,39
Prix du Brent en USD	65,00	63,00	61,50	60,50	60,00
Spread corporate BBB zone euro en point de base	139,41	146,02	154,38	164,23	175,25
Taux de chômage États-Unis	3,84	3,98	4,14	4,24	4,32
Taux de chômage zone euro	7,52	7,39	7,29	7,22	7,16
Taux directeur dépôt (zone euro)	(0,40)	0,10	0,60	1,10	1,60
Taux directeur (États-Unis)	2,50	2,75	2,75	2,75	2,75

La probabilité d'occurrence de chacun de ces scénarios utilisée dans la modélisation IFRS 9 est résumée dans le tableau ci-dessous :

Scénarios	Scénarios 2020	Scénarios en vigueur 2021
Central	37 %	75 %
Alternatif en L	22 %	19 %
Alternatif taux bas	41 %	0 %
Krach obligataire	0 %	6 %

2.9.1.2.3.1.1.7 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque correspond à la valeur comptable des prêts et créances, des instruments de dette et des instruments dérivés, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

	31.12.2020			Provisions ECL
	Valeur comptable nette des ECL	Garanties, collatéraux et autres rehaussements de crédit	Exposition maximale au risque de crédit (sans garanties)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat – instruments de dette	3 532		3 532	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat – prêts et engagements	2 068		2 068	
Instruments financiers dérivés de couverture	1 683	(173)	1 510	
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	11 825		11 825	(8)
Titres au coût amorti	42 346		42 346	(33)
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	16 026	(10 841)	5 185	(1)
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	3 311	(1 439)	1 872	(122)
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations	80 791	(12 453)	68 338	(164)
Engagements de financement	12 479		12 479	(17)
Engagements de garantie donnés	383		383	
Exposition des engagements hors bilan nets des provisions	12 862		12 862	(17)
Total de l'exposition nette	93 653	(12 453)	81 200	(181)

2.9.1.2.3.1.1.8 Exposition aux dettes souveraines

La dette souveraine se définit comme l'ensemble des créances et titres de dette ayant comme contrepartie un pays donné, entendu comme puissance publique et ses démembrements.

L'exposition nette présentée ci-dessous correspond aux montants comptabilisés au bilan (donc y compris les réévaluations des titres comptabilisés à la juste valeur et les éventuelles dépréciations), nettes de garanties.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
	Exposition nette	Exposition nette
France	31 331	25 900
Japon	5 466	5 417
Autriche	308	330
BEI (Supranational)	556	225
Chili	204	227
Indonésie	208	192
Mexique	236	218
Roumanie	214	158
Allemagne	147	
Pérou	145	140
Colombie	137	135
Israël	107	109
Croatie	91	60
Slovénie	55	59
Pologne	56	94
Lituanie	40	44
Brésil	38	54
Venezuela	32	
Finlande	25	25
Afrique du Sud	24	41
Bulgarie	19	19
République de Corée (Corée du Sud)	16	16
République tchèque	43	
Total de l'exposition nette de la Caisse des Dépôts Section générale	39 498	33 463

L'exposition de la Caisse des Dépôts Section générale sur la dette souveraine provient principalement de la catégorie des « Titres au coût amorti », de la catégorie « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables » et de la catégorie des « Prêts et créances au coût amorti ».

2.9.1.2.3.1.1.9 Risque de concentration

Mensuellement, pour les portefeuilles financiers (obligataires, monétaires, et dérivés associés), la direction des risques du Groupe préside le comité des risques de contrepartie (CRC) qui examine un *reporting* élaboré par elle, rendant compte de l'évolution des risques de contrepartie en termes de :

- répartition des engagements des portefeuilles par catégorie de notation, zone géographique, émetteurs ;
- concentration des portefeuilles ;
- variations de notations des contreparties.

Les tableaux de bord des métiers prêteurs intègrent l'ensemble des éléments de suivi des risques de crédit du métier (défauts et sous-surveillance, notations, concentrations, qualité des garanties, etc.).

Les risques de concentration sont appréciés de la manière suivante :

- pour les portefeuilles de taux, par les sommes d'engagements :
 - par zone géographique ;
 - par secteur industriel ;
 - par fourchette de notation ;
- pour les 50 contreparties les plus importantes.
- pour les portefeuilles actions :
 - concentration sectorielle : par la « *Value at Risk* » de marché du portefeuille par secteur.

La répartition des encours par notation de crédit est effectuée sur la base de la note moyenne externe (définie comme la plus basse des deux meilleures notes parmi les trois agences de référence : S&P's, Moody's et Fitch).

Concentration du risque de crédit sur les actifs financiers au coût amorti ⁽¹⁾ par notation de crédit et par agent économique

	31.12.2020		
	Actifs comptabilisés au coût amorti		
	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux
<i>(en millions d'euros)</i>			
AAA	1 913		
AA	25 400	145	4
A	12 115	643	
BBB	3 707	612	
BB	142	234	
< B		15	
Non noté ⁽²⁾	16 162	369	268
Total de la répartition par notation de crédit	59 439	2 018	272
Banques centrales			
Administrations publiques	23 005	205	31
Établissements de crédit	27 885	48	
Autres entreprises financières	1 987	441	
Entreprises non financières	5 815	1 313	184
Autres	747	11	57
Total de la répartition par agent économique	59 439	2 018	272
dont France	49 522	835	254
Dépréciations	(25)	(18)	(114)

(1) Les créances commerciales ne sont pas comptabilisées dans cette catégorie – cf. Note 2.4.8 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers.

(2) Dont principalement les prêts et créances sur les établissements de crédit en Niveau 1 pour 13 227 millions d'euros dont la contrepartie est essentiellement le Fonds d'Épargne pour 10 500 millions d'euros.

Concentration du risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres ⁽¹⁾ par notation de crédit et par agent économique

	31.12.2020		
	Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres		
	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux
<i>(en millions d'euros)</i>			
AAA			
AA	1 518		
A	10 301		
BBB			
BB			
< B			
Non noté			
Total de la répartition par notation de crédit	11 819		
Banques centrales			
Administrations publiques	5 667		
Établissements de crédit	5 938		
Autres entreprises financières	14		
Entreprises non financières	200		
Total de la répartition par agent économique	11 819		
dont France	2 969		
Dépréciations	(8)		

Concentration du risque de crédit sur les engagements hors bilan (engagements de financement et de garantie) donnés par notation de crédit et par agent économique

	31.12.2020		
	Engagements hors bilan donnés		
	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues crédits douteux
<i>(en millions d'euros)</i>			
AAA			
AA	3 700		8
A	215		
BBB			
BB			
< B			
Non noté ⁽¹⁾	8 836	50	53
Total de la répartition par notation de crédit	12 751	50	61
Banques centrales	82		
Administrations publiques	3 808		41
Établissements de crédit	8 066		
Autres entreprises financières	81		
Entreprises non financières	700	49	19
Autres	15		
Total de la répartition par agent économique	12 752	49	60
Dont France	12 752	49	60
Dépréciations	(4)	–	(13)

(1) Concerne principalement les engagements donnés au Fonds d'Épargne (7 850 millions d'euros).

2.9.1.2.3.1.2 Risque de liquidité

La gestion de la liquidité du bilan étant un élément primordial pour la Caisse des Dépôts, plusieurs mécanismes ont été mis en place afin de répondre aux objectifs suivants :

- adosser au mieux les ressources et les emplois en contrôlant le risque de transformation du bilan, et donc en limitant le refinancement d'actifs investisseur (de long terme) par du passif court terme ;
- assurer le maintien d'un niveau d'actifs liquides conservateur au regard des exigibilités de l'Établissement public ;
- limiter le besoin de recourir aux financements de marché.

Le pilotage de la liquidité du bilan est encadré par le modèle prudentiel (document de référence mis à jour annuellement), complété par l'ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) qui permet de démontrer un dispositif solide d'évaluation et de pilotage de la liquidité. Ils contiennent la documentation relative à la politique de gestion de la liquidité de la Caisse des Dépôts et à sa déclinaison opérationnelle, à la gouvernance et à l'organisation des activités afférentes à la gestion de ce risque.

Les **gaps de liquidité** correspondent à l'écart entre les échéanciers de liquidité des passifs et ceux des actifs, mesurés mensuellement et sur les cinq années suivantes. Ils sont calculés selon deux visions :

- l'une statique, ou en mort du bilan, mesurant le décalage entre l'écoulement naturel du passif (y compris écoulement forfaitaire des dépôts) et celui de l'actif, hors prise en compte de la production nouvelle ;

- l'autre dynamique, afin d'appréhender l'impact lié aux réinvestissements et à la production nouvelle.

Les dépôts sont pris en compte conventionnellement de la même façon que dans les gaps de taux.

Les niveaux des seuils d'alerte et des limites appliqués au gap de liquidité statique sont fixés au regard de la réserve de liquidité de base et de son écoulement. En moyenne, ces seuils se situent aux alentours de 30 milliards d'euros. Ces niveaux sont validés chaque année par la gouvernance. En cas d'atteinte des seuils, un plan de contingence, décrit dans l'ILAAP, est activé afin de dégager la liquidité nécessaire, via notamment des opérations de marché et, si nécessaire, une réduction des investissements. Au 31 décembre 2020, les niveaux maximaux des gaps restent favorablement éloignés des seuils d'alerte et de leurs limites.

Par ailleurs, la réserve de liquidité dont dispose l'Établissement public est calculée chaque mois. Celle-ci correspond au montant de liquidité susceptible d'être obtenue dans un délai réduit (quelques heures à quelques jours) dans des conditions de fort stress. Le niveau de cette réserve demeure très confortable et a permis à l'Établissement public de répondre aux sollicitations exceptionnelles et temporaires d'institutionnels durant la crise de Covid.

Le programme d'émissions moyen-long terme prévu initialement n'a pas nécessité d'ajustement lié à la crise COVID : il s'est déroulé conformément aux projections inscrites au plan de financement pour 2020.

Échéances contractuelles des actifs financiers par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2020						Total des actifs financiers comptabilisés
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	
Caisse, banques centrales	16 795						16 795
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	50	6	132	494	3 043	6 938	10 663
Instruments financiers dérivés de couverture	6	29	230	122	1 296		1 683
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	29	399	11 029	354	2	12	11 825
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables					1	22 910	22 911
Titres au coût amorti	744	1 161	7 964	10 923	21 437	117	42 346
Prêts et créances au coût amorti	4 964	67	1 042	2 364	10 900		19 337
Total des actifs financiers	22 588	1 662	20 397	14 257	36 679	29 977	125 560

Échéances contractuelles des passifs financiers par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2020						Total des passifs financiers comptabilisés
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	
Banques centrales	1						1
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	38	1	6	28	202	138	413
Instruments financiers dérivés de couverture	136	227	172	96	64		695
Dettes représentées par un titre	3 262	5 908	3 522	5 280	10 026		27 998
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 107	16	1 214	448	2 399		11 184
Dettes envers la clientèle	61 213	139	271	576	12 524		74 723
Dettes subordonnées						1	1
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux – passif							
Dettes locatives						53	53
Total des passifs financiers	71 757	6 291	5 185	6 428	25 215	192	115 068

Sur le court terme, la Caisse des Dépôts Section générale présente structurellement un excédent de passif (dettes envers la clientèle 61 milliards d'euros) lié aux dépôts réglementés constitués principalement des dépôts des notaires associés notamment aux transactions immobilières. Cet excédent de passif lié à des postes n'ayant pas d'échéancier contractuel est réputé stable et fait l'objet de conventions de projection dans le temps.

Échéances contractuelles des engagements de financement et de garantie donnés

(en millions d'euros)	31.12.2020					Total des engagements donnés
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Engagements de financement donnés	4 422	194	2 573	5 290		12 479
Engagements de garantie donnés	217				166	383
Total des engagements donnés	4 639	194	2 573	5 290	166	12 862

2.9.1.2.3.1.3 Risque de marché

Concernant les risques de marché et de liquidité, il est rendu compte de la gestion et des risques financiers (marché et ALM) au cours des comités mensuels (CMGB/CMGP).

La direction des risques du Groupe transmet mensuellement au directeur général une contribution portant sur les risques financiers, dans le cadre de l'édition d'une synthèse mensuelle sur les risques.

La direction des risques du Groupe calcule, pour les portefeuilles actions, des VaR (1 mois, 99 %) par une méthode de Monte-Carlo, qui sont ensuite annualisées avec une multiplication par $\sqrt{252/22}$ dans ce document. Cet indicateur fait l'objet d'un *reporting* aux instances de gouvernance.

La VaR calculée est basée sur des hypothèses de distribution pseudo-gaussienne avec des queues de distribution épaisses. Ceci permet de donner une estimation précise du risque de perte maximale à l'horizon de détention et dans l'intervalle de confiance choisi, dans des conditions réelles de marché et de poursuite d'activité.

La méthode de calcul de la VaR fait appel à un nombre très important de facteurs de risque et à un modèle de Monte-Carlo en grande dimension, qui consiste à diffuser chacun de ces facteurs de risque en respectant les volatilités ainsi que les corrélations historiques.

La profondeur historique des données est élevée, sachant qu'une pondération exponentielle des événements est utilisée, avec une demi-vie correspondant à un an, ce qui a pour effet d'accorder plus de poids aux événements récents qu'à ceux éloignés dans le temps.

Lorsque le prix d'un produit n'est pas linéairement dépendant du facteur de risque primaire (comme pour les options), il est revalorisé pour chacun des scénarios à l'aide de formules de *pricing* intégrées à l'outil de calcul.

Le risque du portefeuille actions de la Caisse des Dépôts est décomposé par secteur (nomenclature ICB2 « *Industry Classification Benchmark* ») permettant d'analyser les contributions sectorielles à la VaR globale. À cet effet, des VaR dites marginales sont calculées, permettant d'exprimer la contribution de chaque secteur à la VaR globale.

Les mesures de risque des portefeuilles actions de la Caisse des Dépôts sont calculées en devise locale sans prise en compte du risque de change sous-jacent, puis contre-valorisées en Euro. En effet, comme évoqué dans le paragraphe sur le risque de change ci-après, le risque de la position de change économique est mesuré au global pour la Caisse des Dépôts et non pas au niveau de chaque portefeuille.

Les méthodes basées sur des distributions normales prennent mal en compte les événements extrêmes de marché. Pour cette raison, la direction des risques du Groupe a modifié en 2019 son calcul de VaR pour passer de distributions gaussiennes à des distributions pseudo-gaussiennes avec des queues de distribution épaisses. Ces méthodes sont basées sur des distributions dites de lois extrêmes qui permettent de mieux estimer ces événements et leur fréquence.

Enfin, des calculs de sensibilités et de stress tests sont réalisés afin de compléter les indicateurs de VaR.

Indicateurs de la Section générale au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	VaR (1 an, 99 %)
Portfeuille actions	13 828
Actions internationales :	
– actions US	254
– actions Japon	170
– actions Pays émergents	169
Portfeuille de petites capitalisations Europe	177
Fonds innovation	64
Fonds transitions	40

Indicateurs de la Section générale au 31 décembre 2019 publié

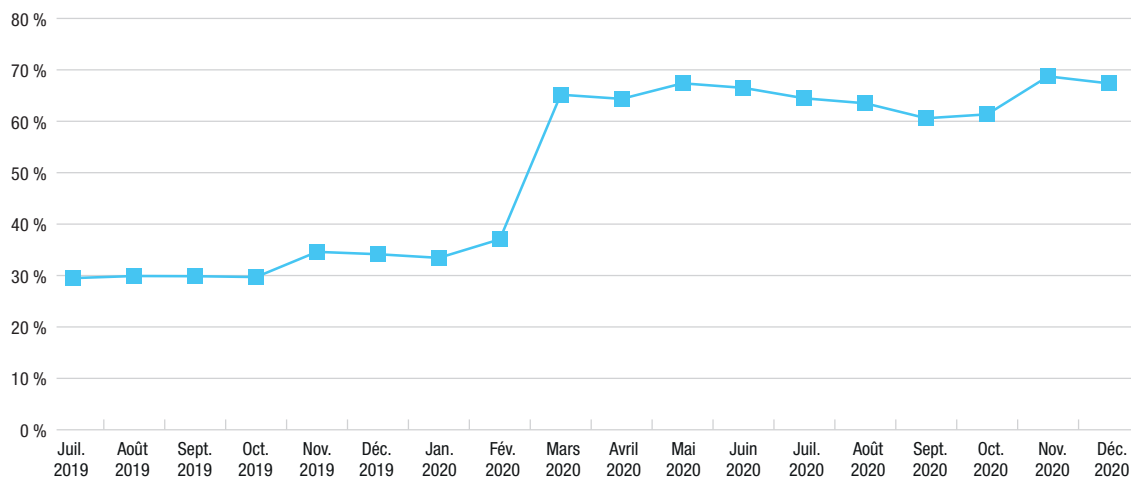
(en millions d'euros)	VaR (1 an, 99 %)
Portfeuille actions	7 451
Actions internationales :	
– actions US	130
– actions Japon	119
– actions Pays Émergents	116
Portfeuille de petites capitalisations Europe	79
Fonds innovation	23
Fonds transitions	26

L'évolution de la VaR sur le portefeuille actions au 31 décembre 2020 est due à la forte volatilité observée sur les marchés actions depuis fin février. Cette dernière reste complètement en ligne avec la VaR du benchmark du portefeuille.

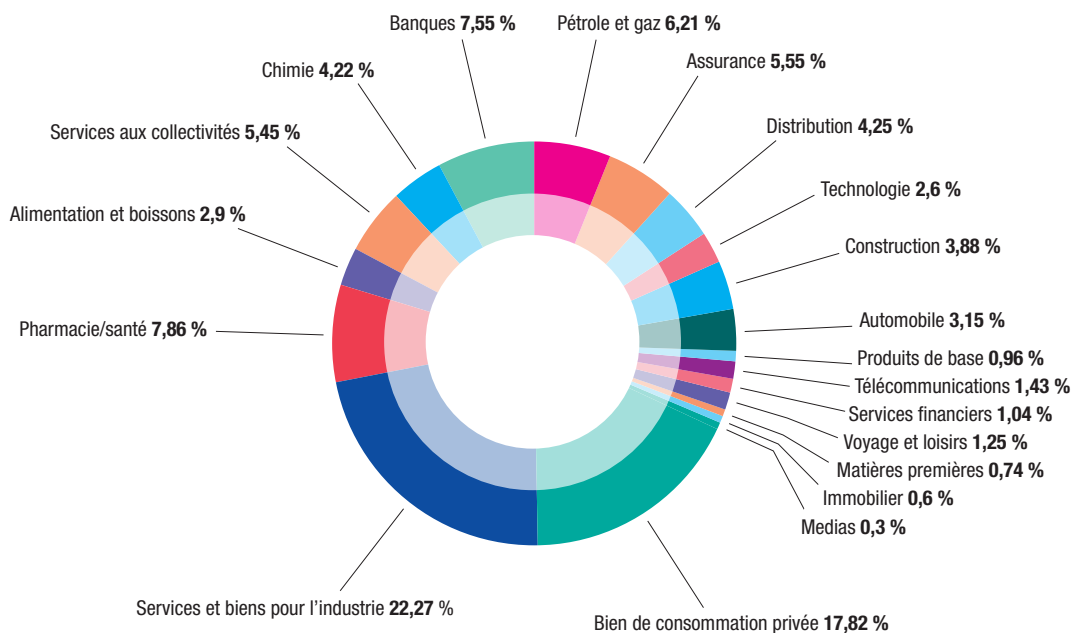
Historique des niveaux de VaR du portefeuille actions de la Section générale au titre de l'année 2020

Historique de la VaR du portefeuille actions avec un intervalle de confiance de 99 % pour un an

La très forte volatilité observée sur les marchés actions depuis fin février 2020 a conduit à une brusque augmentation du niveau de la VaR du portefeuille actions.



Décomposition par facteur de risque de la VaR du portefeuille actions de la Section générale au 31 décembre 2020



2.9.1.2.3.1.3.1 Le risque de change

Les positions en devises de la Caisse des Dépôts (Section générale) concernent principalement quatre devises : le dollar US, le GBP, le CHF, le JPY.

La politique de couverture du risque de change de la Caisse des Dépôts (Section générale) consiste à financer systématiquement les positions à l'actif en devise par un emprunt effectif (émission) ou synthétique (*swap*). De ce fait, le risque de change comptable est totalement neutralisé. En revanche, l'écart entre la position de change économique et la position de change comptable, qui correspond aux plus ou moins-values latentes, reste non couvert. Cet écart est suivi par le calcul d'une *Value at Risk*.

Malgré la crise sanitaire, la Caisse des Dépôts (Section générale) a poursuivi son programme d'émissions en devises sur l'ensemble de l'année, afin d'adosser ses investissements à un passif de même devise : celles-ci ont été exécutées conformément au plan de financement prévu.

2.9.1.2.3.1.3.2 Le risque de taux

La Caisse des Dépôts (Section générale) distingue les actifs et passifs selon trois natures de taux : taux conventionnel, taux variable et taux fixe. La position à taux fixe est suivie par le gap taux fixe qui mesure l'excédent de passif taux fixe par rapport à l'actif taux fixe, et l'évolution de cet excédent dans le temps au fur et à mesure des tombées en mort du bilan. La position à taux fixe est principalement constituée au passif par les dépôts juridiques et à l'actif par les portefeuilles obligataires d'investissement, de placement à taux fixe et de prêts à taux fixe. Les dépôts sont pris en compte avec une hypothèse d'écoulement au cours du temps.

La sensibilité de la marge annuelle à une déformation des taux est calculée à travers plusieurs scénarios dont un, défavorable, de maintien des taux à l'horizon de cinq ans à leur niveau actuel. La sensibilité de la marge annuelle est calculée en écart aux résultats obtenus dans le scénario central d'évolution des taux d'intérêt du cadrage macroéconomique.

Une situation de taux bas prolongée se traduit par une baisse progressive du PNB dégagé sur les positions à taux fixe. En effet, les ressources rémunérées à taux fixe excèdent les actifs à taux fixe, tandis que les conditions de rémunération des placements à taux fixe se dégradent progressivement avec l'amortissement du portefeuille. Cet effet est en partie compensé par la marge dégagée sur la position à taux conventionnel, plus élevée lorsque les taux sont bas.

La crise sanitaire a eu peu d'impact sur la position à taux fixe. Le programme d'investissement dans les produits à taux fixe (obligations, prêts...) s'est globalement déroulé conformément aux objectifs fixés dans la programmation financière pluriannuelle pour 2020.

Les indicateurs de sensibilité sont calculés en désaisonnant les dépôts des notaires.

Sensibilité de la marge annuelle dégagée sur les positions à taux fixe à un maintien des taux à leur niveau actuel (Section générale)

(en millions d'euros)	31.12.2020
Année	Sensibilité de la marge
2021	(1)
2022	(3)
2023	(7)
2024	(13)
2025	(20)

(en millions d'euros)	31.12.2019
Année	Sensibilité de la marge
2020	(2)
2021	(6)
2022	(5)
2023	(4)
2024	(8)

2.9.1.2.3.1.4 Activités de couverture

La programmation financière pluriannuelle (PFP) du groupe Caisse des Dépôts définit la politique d'investissement et de couverture du Groupe à horizon cinq ans par grandes classes d'actifs et par métiers (Section générale et filiales), dans l'objectif de maîtriser l'évolution des équilibres financiers (solvabilité, liquidité, résultat) qui en découle. La PFP est validée annuellement par un comité présidé par le directeur général de la Caisse des Dépôts.

La Section générale applique la comptabilité de couverture de juste valeur afin de réduire l'incidence de la volatilité du résultat imputable à la variation des taux d'intérêt (risque de taux) et de change (risque de change).

2.9.1.2.3.1.4.1 Stratégie et objectifs de gestion des risques

Concernant la Section générale, les stratégies suivantes sont mises en place dans le cadre de la PFP :

- **La gestion de bilan à court terme** consiste à gérer le solde du bilan investisseur de la Section générale, en plaçant les excédents de trésorerie sur des maturités courtes tout en maintenant la présence de programmes d'émissions à court terme :
 - gestion des excédents de trésorerie : les placements peuvent être couverts par des dérivés ayant les mêmes caractéristiques afin de neutraliser les risques de taux et/ou de change ;
 - gestion du programme d'émissions à court terme : en cas d'émissions en devises, ces émissions doivent être converties en euros dès l'émission excepté celles visant à réduire les gaps de liquidité par devises (i.e. refinancement des positions en devises à l'actif).
- **La gestion des émissions à moyen/long terme** concerne les émissions d'emprunts obligataires qui couvrent les besoins de financement à moyen/long terme de la Section générale. Afin de ne pas augmenter l'exposition du bilan de la Section générale à la baisse

des taux d'intérêt, ces émissions, pour l'essentiel à taux fixe en euros, sont couvertes par des dérivés de taux les ramenant à taux variable. Les obligations émises en devises doivent quant à elles être converties en euros dès l'émission excepté celles visant à réduire les gaps de liquidité par devises (i.e. refinancement des positions en devises à l'actif).

- **La gestion de la classe d'actifs « taux »** est encadrée par des enveloppes d'investissement définies dans la PFP, déclinées en programmes d'investissement, pour les actifs à taux fixe et les actifs à taux variable.

Pour les actifs à taux variables, le programme d'investissement décrit les actifs autorisés, l'objectif de rémunération et les contraintes de risque. L'équipe de gestion peut investir sur des actifs à taux fixe puis revenir à taux variable en utilisant des dérivés de taux et de devise.

Instruments de couvertures utilisés

Les instruments de couverture utilisés, afin de couvrir les expositions aux risques de taux et de change, sont :

- **Les swaps de taux d'intérêt**, qui sont utilisés pour réduire les risques de taux dans une même devise ;
- **Les swaps de devise**, qui sont utilisés pour réduire les risques de taux et de change quand un investissement ou une émission est réalisé dans une devise autre que l'euro sur une maturité longue ;
- **Les swaps de change**, qui sont utilisés pour réduire les risques de change quand un investissement ou une émission est réalisé dans une devise autre que l'euro sur une maturité courte.

Lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture

Le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, afin de s'assurer de l'efficacité de la relation de couverture mise en place, est réalisé dès l'origine de l'opération de couverture. Ce lien est naturellement satisfait dans la mesure où l'une des deux jambes du *swap* reflète exactement l'élément couvert en termes de montant, d'échéance et de taux d'intérêt.

Ratio de couverture et sources d'inefficacité

Seuls les risques de taux et de change sont couverts dans le cadre de la comptabilité de couverture et la proportion du risque couvert est systématiquement de 100 %.

Les sources d'inefficacité sont donc par construction limitées. Elles concernent :

- la fixation des taux révisables à chaque début de période (en présence d'un *swap* de taux d'intérêt ou d'un *swap* de devise) ;
- la variation du *swap* de base (en présence d'un *swap* de devise) ;
- la variation du report/déport (en présence d'un *swap* de change) ;
- l'actualisation en bicourbe (*dual-curve*) de l'instrument de couverture.

2.9.1.2.3.1.4.2 Incidence des opérations de couverture sur le montant et l'échéance des flux de trésorerie

Les échéances contractuelles du notionnel sur les dérivés de couverture ont été intégrées dans la note 2.4.2 – Instruments dérivés de couverture – actif et passif.

2.9.1.2.3.1.4.3 Effet de la comptabilité de couverture dans les comptes consolidés du Groupe

Les impacts de la comptabilité de couverture sont présentés dans les états financiers consolidés ainsi que dans les notes 2.3.1 – Produits et charges d'intérêts, 2.3.3 – Gains ou pertes nettes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat et 2.4.2 – Instruments dérivés de couverture – actif et passif.

2.9.1.2.3.2 Méthodes et mesure des risques du Groupe La Banque Postale

2.9.1.2.3.2.1 Risque de crédit

2.9.1.2.3.2.1.1 Cadre général

Au sein du Groupe La Banque Postale, la direction des risques Groupe gère le risque de crédit pris par La Banque Postale à savoir le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens du règlement UE n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (ou CRR).

Le directoire fixe les fondamentaux communs (orientations stratégiques, valeurs, appétence au risque, gouvernance) validés par le conseil de surveillance à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action, et la maîtrise des risques associés, sous la supervision de la direction des risques Groupe.

2.9.1.2.3.2.1.2 Impacts de la crise sur l'évaluation du risque de crédit

La gestion de la crise sanitaire de Covid-19 et ses conséquences économiques ont constitué indubitablement le fait marquant majeur de l'année 2020. Dans ce contexte, La Banque Postale a adapté ses processus commerciaux, ses processus opérationnels et ses processus d'appréhension des risques. La Banque Postale a ainsi mis en œuvre à la fois des mesures immédiates d'accompagnement de ses clients, mais aussi d'autres mesures visant à réestimer ses risques de façon continue pour une prise en compte appropriée dans ses comptes.

Pour rappel, suite à la requalification par l'OMS en mars 2020 de l'épidémie de Covid-19 en pandémie, le gouvernement français a immédiatement annoncé le renforcement des mesures sanitaires en vigueur avec notamment le confinement de la population, la fermeture des lieux recevant du public « non indispensables à la vie du pays » et l'annulation de toutes les activités culturelles et sportives. Ces mesures ayant mécaniquement des conséquences significatives sur l'économie, La Banque Postale s'est mobilisée aux côtés des pouvoirs publics pour soutenir les difficultés conjoncturelles de ses clients qui en avaient le plus besoin. De façon concrète, plusieurs mesures, articulées

avec les dispositifs publics exceptionnels de soutien aux entreprises et aux particuliers, ont été mises en place :

- report jusqu'à six mois des remboursements de crédits pour les entreprises et les particuliers (« moratoires »), s'accompagnant de la suppression des pénalités et des coûts additionnels de reports d'échéances ;
- octroi de prêts garantis par l'État (« PGE »).

Dès octobre 2020, après constatation d'une reprise forte de la circulation du virus, le gouvernement français a décidé de nouvelles mesures de confinement accompagnées de nouvelles mesures de soutien ciblées. Durant cette période, La Banque Postale a continué de se mobiliser auprès de ses clients, et a procédé à un réexamen de ses risques et méthodes de mesure, afin d'avoir la meilleure estimation possible des risques de crédit auxquels elle est exposée, compte tenu des informations connues et des hypothèses issues des travaux de ses experts, et de la refléter dans ses comptes au 31 décembre 2020.

La présente section détaille les principales incidences de la crise Covid-19 sur les activités de financement du Groupe et les principales modalités selon lesquelles il a intégré ses effets dans l'estimation de son risque de crédit au 31 décembre 2020.

Impact de la crise sur l'évaluation du risque de crédit

La direction des risques Groupe de La Banque Postale a réalisé tout au long de l'année 2020 un grand nombre de travaux avec pour objectif de disposer d'un niveau de coût du risque reflétant la réalité des risques de son portefeuille de crédits aux particuliers et aux personnes morales à brève ou moyenne échéance, au-delà des pertes d'ores et déjà enregistrées sur certains de ses financements.

À l'issue de ces travaux, il convient de mentionner que La Banque Postale considère que le dispositif général de surveillance du risque et de provisionnement associé permet d'appréhender de manière fine le niveau de risque du portefeuille crédit, tout en répondant aux attentes du superviseur européen. Ainsi, l'ensemble des principes détaillés en section suivante sont toujours appliqués par La Banque Postale dans le contexte incertain de la crise. En d'autres termes, la classification et le provisionnement des expositions de La Banque Postale continue de reposer sur :

- des mécanismes automatiques d'identification des dégradations significatives de risques éventuelles et de classification ou de proposition de classification dans les « *buckets* » de la norme IFRS 9 ;
- des mesures de contrôle et de validation faisant intervenir les équipes de la direction des risques Groupe, et d'éventuelles décisions d'ajustements individuels ou collectifs, prises dans le cadre du dispositif de surveillance des expositions (processus *Watch List*, mesures sectorielles, etc.).

En conséquence, il est possible de présenter les impacts de la pandémie de Covid-19 (et ses conséquences macroéconomiques) sur l'évaluation du risque de crédit pour La Banque Postale selon deux grandes catégories :

- des impacts généraux pour l'ensemble du portefeuille, personnes physiques comme personnes morales, liés à la re-calibration de l'ensemble des modèles et scénarios sous-jacents au calcul des provisions statistiques de la banque,
- des impacts spécifiques à certains segments de clientèle, liés à des mesures de gestion prises par la direction des risques Groupe, après réalisation d'une revue analytique de l'ensemble de son portefeuille.

Mesures générales d'ajustement des provisions statistiques de la banque :

En premier lieu, l'ensemble des modèles de « Probabilité de défaut » utilisés dans les calculs de provisions IFRS 9, ont fait l'objet d'une revue pour appréhender les effets attendus de la crise. Les informations de comportements et/ou d'évolutions de profils de risque (migration de notes) les plus récentes ont été intégrées tout comme de nouveaux scénarios de projections afin d'obtenir des paramètres pertinents à un an et à maturité (et évitant des niveaux de provisions incohérents – notamment sur les « *Low Default Portfolio* » – et leurs effets induits de procyclicité).

Les scénarios macroéconomiques utilisés pour le provisionnement ont également fait l'objet d'une importante révision, adaptée à la situation propre de La Banque Postale pour intégrer les effets de la crise dans le calcul des *Expected Credit Losses* dites « *forward looking* » : la projection des variables utilisées dans chacun de ces scénarios a fait l'objet d'une réestimation pour intégrer systématiquement les effets attendus de la crise de Covid. En outre, les pondérations associées à chacun de ces scénarios ont également été revues pour refléter une évolution macroéconomique possible.

Ces éléments sont présentés en détail dans la section suivante de ce document.

Personnes morales

Pour son arrêté annuel La Banque Postale a mis en œuvre une approche de provisionnement visant à éviter une procyclicité excessive et à s'assurer que le risque de crédit est reflété de manière adéquate, fondée sur les observations réalisées sur le portefeuille et l'expertise de la direction des risques Groupe.

Ainsi, au 31 décembre 2020, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de Financement et d'Investissement Personnes Morales demeure, comme mentionné précédemment la résultante :

- du processus de surveillance des expositions de la banque ;
- des prises de décisions spécifiques de provisionnement dans les comités dédiés aux dossiers en souffrance et sous surveillance (dossiers *Watch list* et/ou dégradés classés en *bucket 2* et dossiers en défaut en *bucket 3* IFRS 9) ;
- de l'application de dispositions de provisionnement collectif (sectoriel ou autre).

Sur ce dernier volet, au cours du quatrième trimestre 2020, le mécanisme de provisionnement collectif a été élargi à un plus grand volume de clients et secteurs, tout en ciblant

mieux les zones de risque au sein d'un secteur donné. En synthèse, au 31 décembre 2020, les secteurs soumis à une mesure sectorielle sont :

- le secteur du tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs ;
- le transport privé de passagers aérien et terrestre ;
- le secteur de l'énergie photovoltaïque en France pour cause de révision des conditions tarifaires ;
- certains segments de la distribution ;
- l'automobile.

Les expositions concernées font l'objet d'un déclassement en « *bucket B2* » puisque La Banque Postale estime qu'elles ont subi une dégradation du risque depuis leur entrée en portefeuille.

Ainsi, au 31 décembre 2020, la crise de Covid-19 impacte le coût du risque de crédit au titre de l'activité de Financement et d'investissement personnes morales à hauteur de 364 millions d'euros, dont 95 millions d'euros d'effets paramétriques et 211 millions d'euros de dotations de provisions collectives. Enfin, les provisions passées sur des dossiers significatifs, déterminées à dire d'expert, sont estimées à 58 millions d'euros.

Particuliers

Les effets de la crise de Covid-19 ont eu jusqu'à présent un impact limité sur les expositions de crédit aux Personnes Physiques de La Banque Postale. Néanmoins, cette crise pourrait dans les prochains mois avoir un impact significatif sur le profil de risque de crédit de son portefeuille Personnes Physiques.

Dans ce cadre, afin de matérialiser les effets anticipés de la crise et d'adapter le niveau des provisions à ce nouvel environnement, une révision des paramètres de risque associés aux probabilités de défaut et aux scénarios macroéconomiques, comme indiqué ci-dessus, a été réalisée au second semestre. En outre, des mesures de déclassement en *bucket 2* ont été prises pour certaines catégories socioprofessionnelles (CSP) pour lesquelles La Banque Postale a considéré qu'elle risquait d'être significativement impactée par le deuxième confinement et le caractère durable de la crise sanitaire qui conduit à une activité limitée voire stoppée de pans entiers de l'économie.

Concernant les contrats ayant fait l'objet de reports d'échéance en lien avec la crise Covid-19 qui ne répondaient pas à des dispositions contractuelles (crédits immobiliers et réaménagements au-delà des dispositions contractuelles pour les crédits à la consommation) et qui ont été réalisés sur demandes clients ou à l'initiative de la banque, il a été considéré que les clients concernés présentaient à travers ces reports une dégradation du risque de crédit. Ils ont ainsi fait l'objet d'un déclassement en catégorie sensible (*bucket 2*), sauf exceptions, et se sont vu attribuer une provision à maturité à ce titre. À l'issue d'une période probatoire de trois mois à compter de la reprise des paiements d'échéances, les expositions en question sont reclassées le cas échéant en sain (*bucket 1*).

Au 31 décembre 2020, le profil des expositions de crédit aux Personnes Physiques ne présente pas d'évolution notable. Les effets de la crise n'ayant pas encore d'impact

significatif sur la structure des expositions de La Banque Postale.

Dans ce cadre, l'évolution du coût du risque sur l'exercice 2020 est principalement liée à la révision des paramètres de risque en anticipation des effets de la crise (64 millions d'euros) et au déclassement en catégorie sensible (*bucket 2*) d'une partie des contrats ayant fait l'objet d'un report d'échéances (8 millions d'euros) et de clients appartenant à certaines catégories socioprofessionnelles (18 millions d'euros).

Impacts financiers liés à la pandémie Covid-19 du groupe CNP Assurances

Le Groupe présente les informations suivantes relatives aux impacts financiers en lien avec la crise du Covid-19 :

- CNP Assurances a contribué de manière exceptionnelle au fonds de solidarité Fédération Française de l'Assurance (FFA) à hauteur de 25 millions d'euros, comptabilisés en « Charges des autres activités ». Au total, le fonds de la FFA s'élève à 400 millions d'euros et a pour objectif de participer au fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics en faveur des TPE, des PME et des indépendants ;
- en sus de la contribution au fonds de solidarité FFA, le groupe CNP Assurances a décidé de renforcer son soutien à ses clients en prévoyance collective, en assurance et en réassurance, en mobilisant une enveloppe de 50 millions d'euros pour étendre sa prise en charge au-delà des dispositions contractuelles, comptabilisée en « Charges des autres activités ». L'incertitude quant au montant exact de charge lié à cette extension réside principalement dans l'évaluation de la proportion d'assurés ne pouvant avoir recours au télétravail ou ayant sollicité un arrêt de travail en tant que personne fragile ou pour garde d'enfant ;
- les activités de distribution ont été réduites sur le premier semestre en raison de la fermeture ponctuelle des succursales bancaires et des bureaux de poste en raison du confinement imposé dans le contexte ;
- CNP Assurances n'a pas été amené à constater d'impact significatif sur ses immobilisations incorporelles.

2.9.1.2.3.2.1.3 Dégradation significative du risque de crédit

Les principes

La Banque Postale définit sept principes d'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit conformes aux normes IFRS et aux lignes directrices de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) définissant les modalités de passage de *bucket 1* à *bucket 2*.

Principe 1 – Suivi relatif du risque de crédit : La norme IFRS 9 indique que l'évaluation de la qualité de crédit se fait depuis l'origine au niveau de l'engagement. Cette évaluation de la qualité de crédit depuis la comptabilisation d'origine doit être réalisée à chaque arrêté afin de déterminer l'affectation de l'actif concerné.

La Banque Postale considère qu'un instrument financier est classé en sensible dès lors que sa qualité de crédit s'est dégradée de façon significative par rapport à l'origine de sa

comptabilisation (comparaison de la qualité de crédit de l'actif par rapport à sa situation en date d'entrée au bilan ou date d'engagement pour les instruments hors bilan).

Principe 2 – Indicateur de notation pour suivre la qualité de crédit : Le Groupe suit le risque de crédit de chaque contrat à partir d'un système de notation de la qualité de crédit de la contrepartie. Par conséquent, la note d'un contrat à un instant donné est déterminée sur la base de la note de la contrepartie à cet instant. À un instant donné, tous les contrats d'un même tiers ont la même notation.

Afin d'évaluer toute dégradation du risque de crédit, La Banque Postale dispose d'un système de notation issu :

- des modèles de notations internes utilisés pour la gestion et la surveillance des risques ou ;
- des notations externes utilisées dans la gestion courante des risques, auxquelles sont d'ailleurs associées des règles de priorisation.

Les systèmes de suivi de gestion des risques de La Banque Postale collectent l'information de la note à l'origine de l'engagement et la conservent dans une base de données centrale dédiée afin d'identifier la dégradation significative du risque de crédit ainsi que la dernière note connue afin de respecter le premier principe.

Pour les portefeuilles disposant d'une notation interne et/ou externe, l'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit est fondée sur la note et est éventuellement complétée d'analyses quantitatives et/ou qualitatives par le métier concerné.

Lorsque La Banque Postale, pour un client donné et ses engagements associés, ne dispose pas de notation interne ou externe, d'autres éléments d'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit depuis l'origine sont utilisés (cf. principe 6).

Principe 3 – Suivi de la qualité de crédit avec l'ajout de backstop : En complément du principe 1, la Banque ajoute un critère de seuil absolu. L'approche définie par le Groupe est une approche combinée d'un seuil relatif puis d'un seuil absolu.

Le seuil absolu du Groupe La Banque Postale s'appuie sur deux indicateurs :

Indicateur de notation : le niveau absolu de qualité de crédit au-delà duquel les actifs sont considérés comme très dégradés est fixé par segment de clientèle et/ou type d'actif.

Indicateur d'impayé : un arriéré de paiement de plus de trente jours. Selon IFRS 9 un arriéré de paiement de plus de trente jours est considéré comme une dégradation significative du risque de crédit puisqu'un impayé de trente jours est un indicateur de baisse de la qualité de crédit.

Principe 4 – Utilisation d'un indicateur à horizon douze mois sur la clientèle de détail : l'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit implique d'apprécier à chaque clôture le risque de défaut se produisant sur la durée de vie restante de l'actif. Au lieu d'évaluer l'évolution du risque de défaut sur la durée de vie, la norme IFRS 9 permet d'utiliser l'indicateur de l'occurrence d'un défaut à

horizon douze mois si cette appréciation est une estimation raisonnable de celle à maturité.

Principe 5 – La notion de risque de crédit faible (*low credit risk*) : la norme IFRS 9 permet l'utilisation de la notion de risque de crédit faible à la date de clôture. Un instrument financier est considéré comme un risque faible lorsque son risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale. La notion de « *low credit risk* » peut être équivalente à une définition universelle tel que le grade « *investment grade* » qui correspondrait un échelon de crédit selon le règlement « CRR » inférieur ou égal à trois. Cette exemption s'applique uniquement aux titres de dettes conformément aux lignes directrices de l'ABE.

La Banque Postale n'a pas recours à l'exemption de *low credit risk* pour ses opérations de crédit. Toutefois cette exception est utilisée pour les titres de dettes, lors de la validation du *bucket* conformément au principe 6.

Principe 6 – Prise en compte des informations qualitatives : sur le portefeuille hors clientèle de détail, la présomption du passage en *bucket 2* nécessite une analyse qualitative spécifique en comité Watch List pour confirmer ou infirmer la dégradation significative selon l'indicateur de notation.

Sur la clientèle personnes morales, les éléments additionnels d'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit, utilisés pour des clients notés et non notés, sont par ailleurs multiples.

La Banque Postale dispose ainsi en premier lieu, pour sa clientèle du réseau Entreprises, d'un dispositif de génération d'alertes industriel analysant quotidiennement le portefeuille, et induisant une prise en charges par les équipes front et risque concernées. Par ailleurs, ce dispositif de surveillance et d'instruction des alertes, dont la conclusion peut être une inscription en *Monitoring List* ou *Watch List*, voire un transfert en gestion par des équipes dédiées (Recouvrement/Affaires spéciales) est complété par la prise en compte de toute information portée à la connaissance de la banque, via des éléments publics ou issus d'échanges avec ses clients, ou encore par les résultats du processus de revue annuelle des engagements. Tous ces éléments permettent à La Banque Postale de disposer d'un dispositif de surveillance robuste, ne différant pas les dégradations significatives de risque, que les clients soient notés ou non.

Un actif restructuré pour cause de difficultés financières de la contrepartie reste douze mois en défaut, puis si aucun incident n'est constaté il repasse en *bucket 2* pour une période de vingt-quatre mois conformément à la réglementation prudentielle.

Principe 7 – Passage en *bucket 2* avant le défaut : conformément à IFRS 9, La Banque Postale doit identifier autant que possible les actifs ayant subi une dégradation significative du risque de crédit avant qu'ils ne soient en défaut. À titre exceptionnel, certains engagements peuvent être exemptés de passage en *bucket 2* avant leur entrée en défaut.

Le processus d'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit

Les procédures opérationnelles mises en place permettent de suivre et/ou de détecter les événements révélateurs d'une éventuelle dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Les critères de classification en *bucket* 2 d'un engagement sont décrits par classe d'expositions :

- Clientèle de détail – particuliers ;
- Clientèle de détail – professionnels ;
- Administrations Centrales & Banques Centrales ;
- Établissements de crédit ;
- Entreprises ;
- Entités du secteur public.

Les critères ne constituent pas une liste exhaustive et la pertinence des informations doit être évaluée selon le segment de la clientèle observé (sauf pour la clientèle de détail). D'autres événements de dégradation de la qualité de crédit ou des faits générateurs de risques peuvent être pris en compte à la suite d'une analyse effectuée par la cellule risque concernée.

Ces événements sont à l'appréciation des métiers de la direction des risques du Groupe ayant une bonne connaissance des contreparties qu'ils suivent ou du groupe de clients liés.

À titre d'illustration, dans le cadre spécifique de la gestion de la crise de Covid et de ses incidences sur le portefeuille, il a été considéré que pour certaines catégories de clientèle (clientèle de détail), la mise en place d'un moratoire constituait un facteur de DSR pouvant occasionner une dégradation en *bucket* 2.

Les entités opérationnelles sont responsables des expositions qu'elles ont générées et doivent détecter sans délai, les événements laissant craindre une dégradation de la qualité de crédit de leurs clients.

Il est à noter que tous les actifs qui ne sont pas en *bucket* 3 ou en *bucket* 2 sont classés en *bucket* 1. Il s'agit des actifs sans dégradation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale.

Enfin, La Banque Postale précise qu'un actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit peut sortir du *bucket* 2 lorsque tous les critères de dégradation significative du risque de crédit ne sont plus observés, avec le cas échéant une régularisation des incidents d'arriéré de paiement, ou s'il est déclassé en *bucket* 3. Selon les cas, une période d'observation pourrait être mise en place lorsque le débiteur est considéré comme fragile afin d'éviter les récidives. À titre d'illustration, dans le cadre de la gestion de la crise de Covid, la sortie du *bucket* 2 des clients personnes physiques ayant demandé la mise en place d'un moratoire a été assortie d'une période d'observation de trois mois.

Dans le cas d'actif restructuré, la sortie du statut de « défaut » est surveillée pendant une période probatoire définie selon des exigences réglementaires.

2.9.1.2.3.2.1.4 Provisionnement – approche méthodologique de la perte de crédit attendue

La notion de perte de crédit attendue

La méthodologie de calcul de la perte de crédit attendue (*expected credit losses* ou ECL) doit refléter une mesure des montants possibles probabilisés tenant compte de la valeur temporelle de l'argent et de toutes les informations disponibles. Cette méthodologie a été décrite à la note 2 (Méthodologie de provisionnement du *bucket* 1 et du *bucket* 2).

Perte de crédit attendue à douze mois (ECL_{12mois})

À chaque clôture, lorsque le risque lié à un engagement n'a pas augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, la Banque évalue la dépréciation pour pertes de crédit de cette exposition au montant des pertes de crédit attendues sur les douze mois à venir.

L'ECL_{12mois} représente la part des pertes de crédit attendues d'un instrument financier à la suite d'un événement de défaut pouvant survenir dans les douze prochains mois après la date de clôture.

Cette formule s'applique à l'ensemble des engagements classés en *bucket* 1.

Perte de crédit attendue à maturité (ECL_{lifetime})

À chaque clôture, lorsque le risque lié à un engagement a augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, la Banque évalue la dépréciation pour pertes de crédit de cet engagement au montant des pertes de crédit attendues à sa maturité.

Définition des paramètres de calcul de la perte de crédit attendue

La Banque Postale calcule l'ECL en utilisant trois principales composantes : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition au défaut.

La maturité se réfère à la date de paiement finale d'un engagement de prêts ou d'un instrument financier à laquelle le montant prêté et les intérêts doivent être payés ou bien lorsque le montant ou la date d'autorisation prend fin.

Elle correspond à la période contractuelle maximale y compris les options de prorogation, à l'exception des produits de type *revolving*, cartes de crédit renouvelables et découverts pour lesquels une maturité comportementale doit être utilisée.

Pour les contrats sans maturité contractuelle, la maturité maximale retenue est de douze mois, la Banque dénonçant, en cas d'insolvabilité du débiteur, l'autorisation de découvert sous une durée inférieure à douze mois conformément à la loi bancaire française.

Les crédits renouvelables sont des instruments financiers sur lesquels il n'existe pas d'échéance fixe, pas de plan d'amortissement ou de délai de résiliation contractuel. La maturité retenue pour ces instruments est fonction de la durée de vie estimée par la Banque, qui peut être supérieure à la durée de l'engagement contractuel. La maturité retenue au niveau Groupe est la maturité comportementale.

La probabilité de défaut (PD) : IFRS 9 introduit la notion de perte de crédit attendue et indirectement la notion de probabilité de défaut ajustée à la situation à la date d'arrêt (PDPit). Ce paramètre ne correspond pas la moyenne sur le cycle (PDTC) du cadre prudentiel en vigueur pour l'approche interne. Cette variable permet d'estimer la probabilité qu'un engagement tombe en défaut sur un horizon donné. Les estimations de la probabilité de défaut sont dites « *Point in Time* » (PIT), fondées sur l'évaluation future et actuelle, ce paramètre est lié au client et au produit. La probabilité de défaut *Point in Time* est utilisée pour tous les portefeuilles de la Banque, qu'ils disposent ou non d'une notation interne.

La perte en cas de défaut (LGD) : La perte en cas de défaut (*Loss Given Default*) correspond au rapport entre les flux de trésorerie contractuels et attendus prenant en compte les effets d'actualisation et autres frais engagés à la date du défaut de l'instrument. La LGD est exprimée en pourcentage de l'exposition au défaut.

Ce paramètre en IFRS 9 diffère de la notion bâloise. Prudentiellement, la perte en cas de défaut est retraitée de marge de prudence, de l'effet *downturn* et d'autres frais. IFRS 9 ne comporte aucune mention spécifique concernant la période d'observation et de collecte des données historiques utilisées pour le calcul des paramètres de LGD. Ce paramètre doit prendre en compte la notion de *forward looking* et l'écoulement du temps.

Le Groupe a retenu d'utiliser les LGD modélisées ajustées au sens de la norme IFRS 9 pour les portefeuilles disposant d'un modèle de perte en cas de défaut selon la nature du produit et la garantie et de déterminer une LGD à dire d'expert pour les autres portefeuilles selon le segment, le produit et la nature de la garantie qui sera revue *a minima* annuellement.

Exposition au défaut (EAD) : L'exposition correspond à l'assiette de calcul du montant de la perte de crédit attendue. Elle repose sur la valeur exposée au risque de crédit tout en prenant en compte l'écoulement en fonction du type d'amortissement et des remboursements anticipés attendus (*cash-flows* projetés). Ce paramètre est calculé sur les montants en début de période.

L'assiette de provisionnement correspond à l'encours au bilan et à l'encours en hors-bilan (part non utilisée) converti en équivalent crédit (FCEC ou facteur de conversion en équivalent crédit).

Pour prendre en compte les remboursements anticipés et l'écoulement du temps, La Banque Postale applique un taux de remboursement anticipé sur l'assiette de calcul du provisionnement par portefeuille. Ce taux est revu périodiquement par l'équipe ALM du Groupe La Banque Postale en fonction de l'évolution conjoncturelle des remboursements anticipés observés.

Forward Looking

Conformément à la norme IFRS 9, les pertes de crédit attendues prennent en compte les effets de la conjoncture économique future : le « *forward looking* » repose sur une approche modélisée et une approche à jugement d'expert. Le Groupe retient trois scénarios (un scénario central, et deux scénarios alternatifs, de taux haut et de taux bas) définis par le Département des Études économiques de la Caisse des Dépôts et consignations et celui du Groupe. L'horizon des prévisions de la conjoncture économique retenu est de cinq ans :

- les scénarios retenus sont des scénarios économiques globaux et cohérents : ils s'appliquent uniformément sur l'ensemble de La Banque Postale avec des impacts potentiellement opposés sur certains segments de produits ou de clientèle, reflétant ainsi la diversification du portefeuille (à titre d'illustration, il n'est pas possible, dans un scénario donné, de disposer d'une projection de taux d'intérêt différent pour mesurer les probabilités de défaut life time de la clientèle de détail, et celles de la clientèle souveraine) ;
- les scénarios proposés ne sont pas nécessairement des scénarios adverses sur le strict volet du risque de crédit : il n'est pas cherché à travers les scénarios IFRS 9 à quantifier des risques de pertes dans un environnement très dégradé dont la probabilité d'occurrence est très faible au regard de la situation macroéconomique en vigueur à date d'estimation, mais plutôt recherché des scénarios plausibles d'une manière générale, dont la probabilité d'occurrence s'écarte d'un écart type de la probabilité d'occurrence du scénario central ;
- les scénarios retenus sont les scénarios utilisés dans d'autres processus régaliens de l'Établissement public (plan stratégique, budget, exercices de stress tests de l'ICAAP, *reporting* réglementaires).

Ces scénarios sont documentés, et comportent des projections pour l'ensemble des variables macroéconomiques nécessaires au fonctionnement des modèles développés pour obtenir des PD et LGD à maturité. La probabilité d'occurrence de chaque scénario fait l'objet d'une documentation par les économistes de la banque.

Le dispositif s'appuie sur un nombre significatif de modèles. L'ensemble des modèles utilisés dans le dispositif IFRS 9 fait l'objet d'une revue indépendante par l'équipe Validation des modèles et est validé en Comité de Validation des Modèles avant utilisation.

Au titre de 2020, les scénarios intégrés par La Banque Postale dans ses traitements de calcul des provisions en norme IFRS 9 sont les suivants (scénarios pris en compte depuis novembre 2020 dans les calculs des provisions de La Banque Postale pour l'ensemble de son portefeuille bancaire, et qui ont vocation à n'être modifiés qu'en fin d'année 2021, hormis en cas de constat d'une inadéquation forte avec la situation macroéconomique sur le premier semestre 2021) :

- **Scénario central** : retour progressif de l'activité à son niveau d'avant crise : ce scénario s'appuie sur l'hypothèse prudente d'un retrait progressif des mesures sanitaires et donc d'une « normalisation » lente de l'activité. Pour les États-Unis et la zone euro, les fortes chutes de PIB en 2020 devraient être suivies de rebonds marqués en 2021 puis d'un retour vers leurs rythmes de croissance potentiels respectifs à partir de 2022. Le mouvement de décollecte de l'épargne accompagnant la reprise serait freiné par l'incertitude économique et sociale, très probablement encore élevée en 2022. En outre, l'ensemble des agents privés et publics seront davantage endettés, ce qui pèserait notamment sur la capacité d'investissement des entreprises.

Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des Dépôts et consignations et ses projections sont détaillées ci-dessous :

<i>Variables scénario en vigueur au 31 décembre 2020</i>	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	(10)	7	1,5	1,3	1,2	1,2
Taux de chômage (taux moyen annuel)	10,2	10,5	10,1	9,6	9,3	9
OAT 10 ans (moyenne annuelle)		0,1	0,3	0,5	0,7	0,8
CAC 40 (taux de croissance annuel)	(22,3)	9,6	3,2	3,2	3,2	3,2
Prix de l'immobilier (taux de croissance annuel)	4,3	(5)	2	1,8	1,7	1,7

<i>Variables scénario précédent</i>	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	1,3	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3
Taux de chômage (taux moyen annuel)	8,3	8,3	8,2	8,1	8	8
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	0,4	0,6	0,9	1,2	1,6	nd
CAC 40 (taux de croissance annuel)	10,3	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7
Prix de l'immobilier (taux de croissance annuel)	3,1	2,5	2	1,5	1,5	1,5

- **Scénario de taux bas** : ce scénario intègre un choc récessif du PIB (de nature sanitaire, financière ou conjoncturelle), avec baisse des marchés actions et des taux d'intérêt l'année du choc suivi d'un enlèvement (stagnation, absence de marges de manœuvre contra cycliques : les taux de croissance potentielle sont abaissés). Ces chocs économiques se traduiraient par des taux d'intérêt encore plus bas que dans le scénario central, des indices boursiers en net recul, avec des niveaux d'équilibre de long terme encore abaissés.

Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des Dépôts et consignations et ses projections sont détaillées ci-dessous :

<i>Variables scénario en vigueur au 31 décembre 2020</i>	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	(10)	(0,5)		0,6	0,6	0,6
Taux de chômage (taux moyen annuel)	10,2	10,9	11,3	11,5	11,6	11,6
OAT 10 ans (moyenne annuelle)		(0,9)	(0,7)	(0,2)		
CAC 40 (taux de croissance annuel)	(22,3)	(11,3)	4,7	4,7	4,7	4,7
Prix de l'immobilier (taux de croissance annuel)	4,3	(5,5)	(3)	(1,5)		

<i>Variables scénario précédent</i>	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	1,3	0,8	1	1	nd	nd
Taux de chômage (taux moyen annuel)	8,3	8,8	9	9,2	nd	nd
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	0,4	(0,2)	(0,2)		nd	nd
CAC 40 (taux de croissance annuel)	10,3	nd	nd	nd	nd	nd
Prix de l'immobilier (taux de croissance annuel)	3,1	nd	nd	nd	nd	nd

- Scénario alternatif de remontée progressive des taux** : reprise plus rapide qu'anticipé de l'activité économique grâce à l'apaisement de la crise sanitaire. La crise sanitaire s'apaise rapidement. Les contraintes qui en ont découlé s'effacent donc. Dès lors, les mesures de soutien à l'économie mises en œuvre ces derniers mois dans de très nombreux pays, aussi bien sur le plan monétaire que budgétaire, jouent pleinement leurs effets. Le niveau d'activité d'avant crise est rattrapé plus rapidement que dans le scénario central et le rebond se prolonge plus durablement. Toutefois, ce scénario positif permet seulement de se rapprocher à l'horizon 2023 des niveaux d'activité envisagés avant la crise sanitaire. Les politiques monétaires restent donc accommodantes mais elles se normalisent un peu plus vite que dans le central. Ce scénario est un scénario proposé par les Études économiques de La Banque Postale et ses projections sont détaillées ci-dessous :

<i>Variables scénario en vigueur au 31 décembre 2020</i>	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	(10)	9	3,5	2	1,8	1,4
Taux de chômage (taux moyen annuel)	10,2	9,6	8,3	7,3	6,9	6,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	0	0,7	1,3	1,6	1,6	1,6
CAC 40 (taux de croissance annuel)	(22,3)	nd	nd	nd	nd	nd
Prix de l'immobilier (taux de croissance annuel)	4,3	nd	nd	nd	nd	nd

<i>Variables scénario précédent</i>	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	1,3	1,5	2,2	1,9	1,8	nd
Taux de chômage (taux moyen annuel)	8,3	8,2	7,6	7	6,5	nd
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	0,4	0,7	1,6	1,9	2,3	nd
CAC 40 (taux de croissance annuel)	10,3	nd	nd	nd	nd	nd
Prix de l'immobilier (taux de croissance annuel)	3,1	nd	nd	nd	nd	nd

La probabilité d'occurrence de chacun de ces scénarios est résumée dans le tableau ci-dessous :

Scénarios	Scénarios 2020	Scénarios en vigueur 2021
Central	50 %	65 %
Baisse des taux	45 %	15 %
Hausse des taux	5 %	20 %

La Banque Postale a fait le choix de ne pas retenir les scénarios proposés par la BCE, pour l'ensemble des raisons mentionnées précédemment dans cette section mais également pour tenir compte de la concentration en France de son portefeuille.

2.9.1.2.3.2.1.5 Exposition maximale au risque de crédit

	31.12.2020			
	Exposition nette maximale au risque de crédit	Total des actifs détenus en garantie et autres techniques	Sans garantie	Provisions ECL
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs financiers mesurés à la juste valeur par résultat	100 321	7 068	93 253	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	7 815	7 068	747	
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	6 012		6 012	
Actifs financiers mesurés à la juste valeur non SPPI	86 494		86 494	
Dérivés de couverture	1 429	1 429	(0)	
Actifs financiers mesurés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	230 010	153	229 857	(372)
Titres de dette	230 010	153	229 857	(372)
Actifs financiers mesurés sur coût amorti	268 460	87 364	181 096	(1 248)
Prêts et avances aux établissements de crédit	114 418	2 804	111 614	(1)
Prêts et avances à la clientèle	129 340	84 560	44 780	(1 216)
Titres de dette	24 702		24 702	(30)
Hors Bilan (Engagement de financement et garantie)	25 812	1 227	24 585	(99)
Engagements de financement donnés	23 182	1 227	21 955	(95)
Engagements de garantie donnés	2 630		2 630	(4)
Total des expositions maximales au risque de crédit	626 032	97 241	528 791	(1 719)

2.9.1.2.3.2.1.6 Exposition aux dettes souveraines

Le recensement ci-dessous est réalisé sur le périmètre défini par l'ABE, incluant les administrations locales et régionales ou les organismes bénéficiant d'une garantie de l'État. Ces expositions incluent les dépôts centralisés au Fonds d'Épargne.

Le détail des expositions souveraines directes et indirectes se présente comme suit :

	31.12.2020
	Total
<i>(en millions d'euros)</i>	
Allemagne	5 400
Autriche	2 627
Belgique	12 280
Espagne	13 036
France	225 535
Italie	9 326
Pays-Bas	346
Pologne	391
Portugal	1 450
Autres pays	272
Supranational	5 562
Total Europe	276 227
Brésil	15 133
Canada	269
Corée du Sud	158
Japon	539
Autres pays	211
Total Reste du monde	16 310
Total	292 537

2.9.1.2.3.2.1.7 Risque de concentration

| Concentration du risque de crédit sur les actifs financiers au coût amorti par agent économique

	31.12.2020			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Niveau 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Niveau 2)	Actifs dépréciés (Niveau 3)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Clientèle de détail	70 269	6 597	1 165	78 031
Administration	100 157	42	2	100 201
Banques centrales	41 500			41 500
Établissements de crédit	5 609	50		5 659
Sociétés financières	14 672	158	15	14 845
Sociétés non financières	25 000	4 027	444	29 471
Dépréciations	(173)	(448)	(626)	(1 247)
Total	257 034	10 426	1 000	268 460

| Concentration du risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres par agent économique

	31.12.2020			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Niveau 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Niveau 2)	Actifs dépréciés (Niveau 3)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Clientèle de détail				
Administration	127 761	42		127 803
Banques centrales	2 612			2 612
Établissements de crédit	46 018	45		46 063
Sociétés financières	6 017			6 017
Sociétés non financières	46 946	569		47 515
Total	229 354	656		230 010
dont dépréciation	- 361	- 11		- 372

| Concentration du risque de crédit sur les engagements hors bilan (engagements de financement et de garantie) donnés par agent économique

	31.12.2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Niveau 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Niveau 2)	Engagements dépréciés (Niveau 3)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Clientèle de détail	7 721	423	28	8 172
Administration	5 583	4		5 587
Banques centrales				
Établissements de crédit	2 794	24		2 818
Sociétés financières	1 694	8		1 702
Sociétés non financières	6 854	670	7	7 531
Provisions ⁽¹⁾	(46)	(50)	(3)	(99)
Total	24 600	1 079	32	25 711

Exposition au risque de crédit – Banque de détail par risque de crédit niveau de PD

Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2020			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Niveau 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Niveau 2)	Actifs dépréciés (Niveau 3)	
PD < 1 %	56 912	3 265		60 177
1 % < PD < 3 %	10 355	1 090		11 445
3 % < PD < 10 %	2 574	636		3 210
PD > 10 %	428	1 606		2 034
Contrat douteux – contentieux			1 165	1 165
Total	70 269	6 597	1 165	78 031

Hors-bilan (engagements de financement et de garantie)

	31.12.2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Niveau 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Niveau 2)	Engagements dépréciés (Niveau 3)	
PD < 1 %	5 247	186		5 433
1 % < PD < 3 %	2 002	76		2 078
3 % < PD < 10 %	358	41		399
PD > 10 %	114	120		234
Contrat douteux – contentieux			28	28
Total	7 721	423	28	8 172

Exposition au risque de crédit – Entreprises

Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2020			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Niveau 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Niveau 2)	Actifs dépréciés (Niveau 3)	
AAA	1 411	136		1 547
AA	5 152	322	48	5 522
A	12 856	352	15	13 223
Autres	20 253	3 375	396	24 024
Total	39 672	4 185	459	44 316

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	31.12.2020			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Niveau 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Niveau 2)	Actifs dépréciés (Niveau 3)	Total
AAA	2 463			2 463
AA	9 183			9 183
A	19 554			19 554
Autres	21 763	569		22 332
Total	52 963	569		53 532

Hors-bilan (engagements de financement et de garantie)

	31.12.2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Niveau 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Niveau 2)	Engagements dépréciés (Niveau 3)	Total
AAA	469	80		549
AA	1 213	89		1 302
A	1 814	56		1 870
Autres	5 052	453	7	5 512
Total	8 548	678	7	9 233

Exposition au risque de crédit – Administration et banques centrales**Actifs financiers au coût amorti**

	31.12.2020			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Niveau 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Niveau 2)	Actifs dépréciés (Niveau 3)	Total
AAA	2 272			2 272
AA	127 308	4		127 312
A	4 882	4	1	4 887
Autres	7 195	34	1	7 230
Total	141 657	42	2	141 701

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	31.12.2020			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés			Total
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Niveau 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Niveau 2)	Actifs dépréciés (Niveau 3)	
AAA	5 159			5 159
AA	101 918			101 918
A	4 161			4 161
Autres	19 135	42		19 177
Total	130 373	42		130 415

Hors-bilan (engagements de financement et de garantie)

	31.12.2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Niveau 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Niveau 2)	Engagements dépréciés (Niveau 3)	
AAA	120			120
AA	854	3		857
A	2 122	1		2 123
Autres	2 487			2 487
Total	5 583	4		5 587

Exposition au risque de crédit – Établissements de crédit

Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2020			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Niveau 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Niveau 2)	Actifs dépréciés (Niveau 3)	
AAA				
AA	954			954
A	1 852			1 852
Autres	2 803	50		2 853
Total	5 609	50		5 659

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	31.12.2020			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Niveau 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Niveau 2)	Actifs dépréciés (Niveau 3)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
AAA	8 724			8 724
AA	10 272			10 272
A	20 677	25		20 702
Autres	6 345	20		6 365
Total	46 018	45		46 063

Hors-bilan (engagements de financement et de garantie)

	31.12.2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Niveau 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Niveau 2)	Engagements dépréciés (Niveau 3)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
AAA	85	9		94
AA	1 646			1 646
A	844			844
Autres	219	15		234
Total	2 794	24		2 818

Concentration du risque de crédit par zone géographique**Actifs financiers au coût amorti**

	31.12.2020			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Niveau 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Niveau 2)	Actifs dépréciés (Niveau 3)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris Dom-Tom)	244 531	10 346	1 513	256 390
Autres pays de l'Union européenne	12 248	288	76	12 612
Autres pays d'Europe	51	36	1	88
Autres	377	204	36	617
Dépréciations	(173)	(448)	(626)	(1 247)
Total	257 034	10 426	1 000	268 460

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	31.12.2020			
	Juste valeur			
	Actifs sains ou dégradés			Total
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Niveau 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Niveau 2)	Actifs dépréciés (Niveau 3)	
France (y compris DOM-TOM)	120 660	60		120 720
Autres pays de l'Union européenne	67 693	308		68 001
Autres pays d'Europe	8 469	125		8 594
Autres	32 532	163		32 695
Total	229 354	656		230 010
Dont dépréciations	(361)	(11)		(372)

Hors-bilan (engagements de financement et de garantie)

	31.12.2020			
	Montant de l'engagement			
	Actifs sains ou dégradés			Total
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Niveau 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Niveau 2)	Actifs dépréciés (Niveau 3)	
France (y compris Dom-Tom)	24 200	1 120	35	25 355
Autres pays de l'Union européenne	425	8		433
Autres pays d'Europe	8			8
Autres	13	1		14
Provisions ⁽¹⁾	(46)	(50)	(3)	(99)
Total	24 600	1 079	32	25 711

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

2.9.1.2.3.2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini, par l'arrêté du 3 novembre 2014, comme le risque pour l'entreprise assujettie de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché (risque systémique) ou de facteurs idiosyncratiques (risque de signature propre), dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

Le pilotage du risque de liquidité s'appuie sur :

- un dispositif de guidelines et limites ;
- un plan de financement qui assure ex ante l'équilibre de la position de *funding* de la banque ;
- un coussin de titres liquides non grevés de haute qualité (et son équivalent de dépôt à la Banque centrale).

Les instances de La Banque Postale (Conseil de surveillance) ont approuvé en avril 2019 l'ensemble du dispositif d'évaluation de la liquidité et de son adéquation.

La Banque Postale dispose d'une forte position de liquidité assise sur :

- un montant de dépôts clients supérieur à celui des prêts clients. La Banque Postale dispose d'une base de dépôts très importante et diversifiée (supérieure à 200 milliards d'euros), principalement composée de dépôts d'une clientèle de particuliers français ;

- un important portefeuille HQLA (*high quality liquidity assets*), La Banque Postale a historiquement investi une part significative de son bilan en titres souverains, en raison de son activité historique de recueil de dépôts, alors que les activités de crédits clientèles ne se sont développées que depuis 2006. Ce portefeuille contient exclusivement des actifs liquides et de haute qualité en accord avec les dispositions du règlement délégué (UE) n° 2015/61, ce qui permet d'élever son ratio de liquidité à court terme au-dessus de 135 % et en moyenne autour de 150 % ;
 - un plan de financement prévisionnel régulièrement ajusté ;
 - un accès avéré aux financements de marchés de capitaux.
- Les ressources issues de la clientèle étant pour la plupart sans échéance et exigibles à tout moment (dépôts, Livrets), leur écoulement est modélisé afin d'en déterminer le profil dans le temps. La Banque Postale a retenu une approche conservatrice sur ses évaluations de liquidité, et elle a adopté des hypothèses très prudentes sur ces écoulements. Sont donc ainsi retenus pour les ressources, des majorants de la volatilité des encours et des minorants de leur durée en liquidité.

2.9.1.2.3.2.2.1 Pilotage du risque de liquidité

La responsabilité du pilotage du risque de liquidité incombe au comité ALM dans le respect des principes et limites

validés par le comité de pilotage des risques Groupe. Cette responsabilité est en partie déléguée au COGOB et aux pôles de trésorerie et financement long terme de la salle des marchés pour le risque de liquidité tactique lié à la gestion de la trésorerie de La Banque Postale.

Opérationnellement, La Banque Postale a mis en place un dispositif d'évaluation interne de la liquidité, ou ILAAP (*internal liquidity adequacy assessment process*), qui regroupe l'ensemble des dispositifs de limites, d'évaluation, de suivi, de *reporting* et de pilotage de sa liquidité. Ces dispositifs comprennent notamment :

- un dispositif de guidelines et limites ;
- un plan de financement qui assure ex ante l'équilibre de la position de financement de la banque dans l'univers de planification budgétaire de La Banque Postale ;
- le maintien et le suivi des évolutions d'un coussin de titres liquides non grevés de haute qualité ainsi que des montants remis à la facilité de dépôt de la Banque centrale ;
- le dispositif du plan de financement d'urgence (PFU), qui a pour buts principaux (*cf. infra*) :
 - de définir des seuils d'alerte permettant de détecter de manière précoce des tensions sur la liquidité, qu'elle soit idiosyncratique (spécifique à La Banque Postale) ou systémique,
 - d'identifier l'ensemble des capacités disponibles pour générer de la liquidité (réserves de liquidité et capacités de financement),
 - de mobiliser une gouvernance visant à gérer avec la rapidité nécessaire l'éventualité d'une crise ;
- ainsi qu'un dispositif de stress test visant à mesurer les marges de manœuvre de La Banque Postale dans des contextes de tensions historiquement élevées sur la liquidité de la Banque.

Les systèmes de déclaration prudentielle des risques de liquidité couvrent l'ensemble du périmètre de consolidation prudentielle. Certaines entités du Groupe sont également assujetties au niveau individuel.

Mesure du risque de liquidité

Suivi de la liquidité à court terme

Le suivi de la liquidité court terme s'appuie sur :

- des ratios et *reporting* de liquidité réglementaire ;
- le ratio de liquidité court terme LCR (*liquidity coverage ratio*) ;
- le ratio relatif au financement stable NSFR (*net stable funding ratio*) ;

Liquidity coverage ratio.

Le LCR est un ratio mensuel de liquidité à court terme qui mesure la capacité de la banque à résister pendant trente jours à une dégradation sévère de sa situation dans un contexte de choc systémique. En cible, le LCR doit être supérieur à 100 % limite respectée par La Banque Postale dont le LCR atteint le niveau de 179 % à fin décembre 2020. Ce ratio est calculé en divisant la somme des actifs liquides de qualité et libres de tout engagement par le besoin de liquidités sous stress à horizon de trente jours.

Le LCR fait également partie des contraintes à respecter dans le cadre des projections de liquidité dynamique.

Un proxy du LCR est calculé quotidiennement.

La concentration, le coût et la structure du refinancement, la concentration du coussin d'actifs, sont évalués régulièrement et font l'objet de *reporting* réglementaires (ALMM) accompagnant la publication du LCR.

Net stable funding ratio (NSFR)

Le NSFR correspond au montant du financement stable disponible rapporté à celui du financement stable exigé. Ce ratio devrait, en permanence, être au moins égal à 100 %. Le « financement stable disponible » (Available Stable Funding) désigne la part des ressources qui ne sont pas exigibles à l'horizon temporel pertinent, ici, 1 an dans le cadre du NSFR. Le montant du « financement stable exigé » (Required Stable Funding) d'un établissement est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs (et positions de hors-bilan) détenus. À ce jour, et dans le cadre des exercices réglementaires de liquidité réalisés pour la BCE, le ratio NSFR est supérieur à 100 %.

Suivi de la liquidité à long terme

Le dispositif de pilotage s'appuie également sur :

- un plan de financement, qui assure que la trajectoire budgétaire prévisionnelle s'accompagne d'un pilotage prévisionnel de la liquidité ;
- dans le cadre de l'exécution du plan de financement, le LCR prévisionnel est évalué, et la banque s'assure d'un niveau adéquat sur la durée ;
- dans le cadre de l'ILAAP, plusieurs stress sur le LCR ont été développés ;
- la concentration, le coût et la structure du refinancement, la concentration du coussin d'actifs, sont évalués régulièrement et font l'objet de *reporting* réglementaires (ALMM) accompagnant la publication du LCR ;
- des tests d'accès au marché biannuels permettant de vérifier l'accès au marché en différentes devises ;
- une évaluation de gap de liquidité, détaillée ci-dessous.

La Banque Postale évalue son niveau de liquidité long terme par un gap de liquidité. Celui-ci comporte les projections de gaps statiques par échéance et des limites définies sur les horizons de un, trois et cinq ans. Les hypothèses prises en compte correspondent à une approche stressée, résultant en une vision conservatrice de la position de liquidité du Groupe.

Les méthodologies d'évaluation d'impasse de liquidité sont déterminées en fonction des types d'actifs (ou passifs) composant le bilan :

- encours échancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle) ;
- encours non échancés (écoulement conventionnel) ;
- profil de liquidité des actifs cessibles ;
- hors-bilan (engagement et garanties de liquidité).

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et Livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le comité ALM et par la direction des risques Groupe.

Les opérations hors bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage.

Le caractère cessible de certaines opérations peut le cas échéant être pris en compte.

Plan de financement d'urgence (PFU)

Le plan de financement d'urgence est destiné à être suivi par les instances de gouvernance (comité ALM, COGOB, comité de pilotage des risques Groupe) de la gestion financière et exécutés opérationnellement par la Banque de financement et d'investissement.

Le plan de financement d'urgence (PFU) fait partie du processus d'évaluation interne de la liquidité dont la Banque rend compte de façon annuelle. Le PFU présente les indicateurs avancés retenus pour juger la santé des marchés (financiers ou bancaires) sur lesquels la liquidité de La Banque Postale est exposée. Ces indicateurs sont décomposés en deux grandes familles :

- des indicateurs systémiques ;
- des indicateurs idiosyncratiques.

Pour chaque indicateur est défini un niveau de seuil (confort, vigilance ou alerte).

Le plan de financement d'urgence prévoit également des dispositifs à mettre en œuvre en cas de crise avérée qu'elle soit systémique ou idiosyncratique. Ce dispositif se présente principalement sous la forme d'un recensement des différentes sources de financements (ou liquidités) accessibles par La Banque Postale, en fonction des montants représentés et de la rapidité de mise en œuvre. Le PFU prévoit également une gouvernance précise au travers de comités, dans lesquels sont suivis les indicateurs avancés. Cette gouvernance a pour vocation d'assurer au management de La Banque Postale la surveillance accrue de son risque de liquidité. La présentation (en période normale) des indicateurs est réalisée chaque semaine au cours du comité barème et refinancement et périodiquement au CPRG. Enfin les indicateurs choisis ainsi que les dispositifs d'actions proposés sont testés sur les marchés afin de pouvoir apprécier la pertinence de ces derniers et la liquidité du marché.

Le test de financement consiste à tester le marché en procédant à des emprunts à court terme. L'objectif de ce type de test est de vérifier régulièrement l'aptitude de la banque à se procurer rapidement des fonds sur les marchés pour s'assurer que les estimations sur la capacité de la Banque à emprunter restent valides. La fréquence envisagée pour ce genre de test est au minimum de deux fois par an.

Par deux fois, La Banque Postale a testé, avec succès, sa capacité à se financer.

Réserve de liquidité

La réserve de liquidité a pour objectif de quantifier le montant de cash ainsi que la liquidité disponibles rapidement par la cession ou la mise en pension de titres afin de faire face à une crise de liquidité.

La réserve de liquidité est composée :

- du cash placé auprès de la Banque centrale (hors moyennes des réserves obligatoires calculées sur la période de constitution) ;
- des titres composant le coussin HQLA (*high quality liquid asset*) constitué principalement de titres d'état, de covered bond, et de titres d'entreprises satisfaisant aux critères de liquidité prudentiels définis par la réglementation dans le cadre du calcul du LCR (*liquidity coverage ratio*) pour lesquels la valorisation des titres est affectée d'une décote conforme à la réglementation prudentielle ;
- des autres titres mobilisables auprès de la BCE (principalement des titres bancaires) affectés de la décote BCE.

Les crédits immobiliers cautionnés d'excellente qualité, mobilisables par la Société de Financement de l'Habitat du Groupe par l'émission de *Covered Bond*, constitue également une source de liquidité importante (environ 8,9 milliards d'euros de collatéral potentiel au 31 décembre 2020, en plus des autres sources de financement habituellement utilisées par La Banque Postale).

Capacités d'accès au financement externe

En plus du cadre de gestion prudente de la liquidité mis en œuvre par le Comité ALM et le Comité des risques, La Banque Postale est dotée de sources de financement diversifiées :

- un programme de 20 milliards d'euros de Neu-CP (*Negotiable European Commercial Paper*) et un programme d'ECP (*European Commercial Paper*) de 10 milliards d'euros, le but étant de refinancer une partie des besoins de financement à court terme de La Banque Postale et de satisfaire la demande de la clientèle institutionnelle ;
- un programme de 2 milliards d'euros de Neu-MTN dont le but est également de refinancer une partie des besoins de financement à court-moyen terme de La Banque Postale et de satisfaire la demande de la clientèle institutionnelle ;
- un programme de 10 milliards d'euros d'EMTN, au format retail, permettant d'émettre de la dette senior (vanille et structurée), senior non préféré et Tier 2 ;
- un programme de 30 milliards d'euros d'EMTN pour l'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat (OFH) via son véhicule de financement sécurisé mis en place en 2013, LBP Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale SA ;
- un accès au refinancement par la BEI dans le cadre de l'engagement de La Banque Postale pour des enveloppes éligibles ;
- un portefeuille de titres HQLA (*high quality liquid asset*), principalement constitué d'obligations d'État, rapidement mobilisables, qui constitue une source durable de titres éligibles permettant d'accéder aux opérations de refinancement BCE ou au marché des mises en pension ;
- un accès à la plateforme de mises en pension Brokertec ;
- un accès au marché interbancaire.

La Banque Postale a également accès à un véhicule de financement sécurisé via la Caisse de Financement Local

(CAFFIL), auprès de qui elle effectue régulièrement des cessions de prêts originés à destination du Secteur Public Local.

Par ailleurs, La Banque Postale a participé de manière plus conséquente aux opérations ciblées de refinancement de long terme (TLTRO III) de la BCE dans le contexte de la crise sanitaire et économique apparue au printemps 2020, selon une approche prudente et préventive en réponse aux vives tensions qui sont apparues sur les marchés de crédit à cette période.

Les tableaux ci-dessous présentent les échéances des actifs et passifs financiers du Groupe par date contractuelle d'échéances.

Les titres à revenus fixes, les prêts et les dettes sont ventilés en fonction des échéances contractuelles. Les titres de participations et les OPCVM ont été portés dans la colonne « indéterminée ». Les créances et dettes à vue figurent dans la colonne « moins de trois mois ». Les montants présentés dans cet échéancier correspondent à ceux du bilan (y compris les effets d'actualisation).

Échéances contractuelles des actifs financiers par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2020						Total des actifs financiers comptabilisés
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	
Caisse, banques centrales	1 783						1 783
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 690	3 922	6 387	17 006	17 396	147 969	195 370
Instruments financiers dérivés de couverture			11	752	665		1 428
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3 146	3 113	21 847	86 765	115 139		230 010
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables						390	390
Titres au coût amorti	578	329	4 463	3 562	15 770		24 702
Prêts et créances au coût amorti	61 989	71 109	13 915	32 062	62 334	2 350	243 759
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux- actif			4	100	36		140
Total des actifs financiers	70 186	78 473	46 627	140 247	211 340	150 709	697 582

Échéances contractuelles des passifs financiers par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2020						Total des passifs financiers comptabilisés
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	
Banques centrales							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	62	19	54	701	2 034	409	3 279
Instruments financiers dérivés de couverture		2	16	327	401		746
Dettes représentées par un titre	4 931	1 299	2 164	3 329	10 586		22 309
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	15 574	9 542	997	6 847	460		33 420
Dettes envers la clientèle	223 263	109	380	31		11 642	235 425
Dettes subordonnées	95		20	1 346	8 654	178	10 293
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux – passif							
Dettes locatives			42	50	23		115
Total des passifs financiers	243 925	10 971	3 673	12 631	22 158	12 229	305 587

Échéances contractuelles des engagements de financement et de garantie donnés

(en millions d'euros)	31.12.2020						Total des engagements donnés
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	
Engagements de financement donnés	12 890	1 077	2 513	4 507	2 194		23 181
Engagements de garantie donnés	2 012		614	3		1	2 630
Total des engagements donnés	14 902	1 077	3 127	4 510	2 194	1	25 811

2.9.1.2.3.2.3 Risque de marché

2.9.1.2.3.2.3.1 Cadre général stratégie de gestion des risques

La VaR (Value at Risk)

La VaR est un indicateur du risque de perte auquel La Banque Postale est confrontée. Il donne une estimation de la perte maximale potentielle à un horizon donné avec une probabilité donnée. Toutefois cet indicateur ne donne aucune indication quant aux niveaux de pertes potentielles découlant d'événements peu fréquents.

Cet indicateur est calculé d'une part sur les portefeuilles de négociation et d'autre part sur certains portefeuilles bancaires. Une VaR globale comprenant l'ensemble des positions est également calculée.

La VaR est déclinée pour chacune des activités incluses dans le portefeuille de marché.

Par souci de prudence, La Banque Postale a décidé d'encadrer l'ensemble de ses positions marquées au marché par une VaR (99 %, 1 jour). La VaR mise en œuvre à La Banque Postale est une VaR paramétrique, calculée à partir d'une matrice de variance-covariance couvrant les risques de taux, *spread*, change, volatilité et les risques de variation des indices boursiers auxquels La Banque Postale est exposée.

Cette matrice est calculée avec un facteur d'ajustement (*decay factor*) visant à surpondérer les variations récentes par rapport aux variations plus anciennes.

La VaR ainsi calculée couvre partiellement les risques optionnels, les risques de second ordre n'étant pas pris en compte. Le développement de positions optionnelles, peu significatives à date au regard des positions globales, pourrait amener la direction des risques Groupe à déployer une méthodologie plus adaptée. Des indicateurs dédiés à la surveillance du risque optionnel sont par ailleurs implémentés.

La direction des risques Groupe procède à une analyse *ex post* (*backtesting*) des résultats du modèle mis en œuvre pour le calcul de la VaR afin d'en mesurer la qualité.

Les scénarios de stress

L'estimation de la VaR, faite sur l'hypothèse d'une loi de distribution normale, est effectuée dans des conditions normales de marché et ne donne aucune information sur le montant de la perte potentielle lorsque la VaR est dépassée. Il est donc nécessaire de pouvoir estimer les pertes potentielles en supposant des conditions de marchés exceptionnelles (attentats, faillite d'un grand groupe, etc.), et c'est dans cette optique que sont implémentés des scénarios de stress.

Un scénario de stress consiste à simuler une situation extrême afin d'évaluer les conséquences financières sur le résultat ou les fonds propres de La Banque Postale. Le recours à ces scénarios est un outil d'analyse et de maîtrise pour mieux appréhender les risques de marchés.

2.9.1.2.3.2.3.2 Risque de change

Le risque de change, notamment lié aux activités de mandats internationaux et aux activités financières, reste très modéré malgré le démarrage d'activité de financement en dollars de la direction des entreprises et du développement des territoires.

En effet, le bilan de La Banque Postale est géré quasi exclusivement en euros. Les activités de marché en devise de la trésorerie et des portefeuilles sont systématiquement couverts et convertis en euros au-delà d'une limite de position de change.

Le risque de change résiduel provenant du résultat de ces opérations est converti au moins semestriellement, et sinon au-delà du seuil défini.

L'activité en devises sur la banque de détail, qui concerne principalement les mandats internationaux, est relativement réduite.

Au 31 décembre 2020, la position de change de La Banque Postale représente 62 millions d'euros, dont environ 98 % en dollars.

2.9.1.2.3.2.3.3 Risque de taux

Le risque de taux représente l'éventualité de voir les marges futures ou la valeur économique de la banque affectées par les fluctuations des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux comprend la gestion de la sensibilité de la valeur économique des fonds propres (EVE) et de la gestion de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (MNI).

L'unité en charge de la surveillance et de la gestion du risque de taux d'intérêt global est la direction des risques financiers, département des risques de bilan (DRF-RB), qui est rattachée à la direction des risques Groupe de La Banque Postale.

Le département assume plusieurs missions :

- assurer le suivi périodique des indicateurs qui encadrent le risque de taux d'intérêt global de La Banque Postale en consolidé ainsi que des filiales bancaires ;
- réaliser l'audit des processus de calculs des différents indicateurs (statiques et dynamiques) et contrôler l'intégrité des calculs d'exposition ;
- auditer les méthodologies employées.

Ce risque est suivi via des indicateurs de sensibilité des marges futures et de la valeur économique aux taux d'intérêt ainsi que via des scénarios permettant d'évaluer la capacité de l'Établissement public à résister à des chocs exogènes.

Les mouvements de taux envisagés affectent aussi bien les flux incertains des produits financiers que les résultats des opérations de la banque de détail, via les modèles comportementaux, en particulier les options implicites dont disposent les clients.

La supervision du risque de taux relève du comité ALM qui suit les indicateurs, anticipe leur évolution en fonction des orientations de la politique commerciale et de l'observation des comportements des clients. Les indicateurs de risque de taux sont également revus en CPRG. La fréquence de revue des risques de taux et liquidité est essentiellement mensuelle.

Mesure du risque

Le risque de taux est piloté de manière à optimiser la sensibilité de la marge nette d'intérêt future de la banque sous contrainte du respect des limites fixées pour les indicateurs de sensibilité de la valeur. Ce pilotage est réalisé en dynamique, sur la base du plan d'affaires, au travers de la mise en place de dérivés de taux (couvertures) ou d'inflexion de la politique commerciale.

Le bilan comporte des optionalités implicites et explicites, conduisant à une non-linéarité de la valeur économique en fonction des taux. Dans cette perspective, l'ALM propose un rééquilibrage régulier des positions structurelles au travers d'instruments de marché.

Les risques de taux significatifs présents dans la *banking book* (portefeuille bancaire) sont identifiés et mesurés. Certains d'entre eux peuvent donner lieu à un dispositif de suivi spécifique.

Le risque de taux est mesuré par maturité, par type d'index pour les produits dépendant de taux variable ou révisable (Euribor, Inflation, Eonia, etc.) en tenant compte de conventions d'écoulement probables, elles-mêmes fonctions des situations de marché. Il recouvre plusieurs facteurs de risque :

- risque de fixation lié à des différences entre les nouvelles prises de taux à l'actif et au passif (selon les références et les maturités) ;
- risque de courbe, lié au risque de fixation : généré par les variations de la courbe des taux (translation, rotation, etc.) ;
- risques de base : lié à la multiplicité des références de taux utilisées et induisant des risques du fait de la corrélation imparfaite entre les références ;
- risques optionnels (contractuel ou comportemental) ;
- risques induits par les positions exposées au taux réel/l'inflation.

Dans ce cadre, la variation de marge nette d'intérêt est mesurée en fonction de plusieurs scénarios de taux. Le risque de taux d'intérêt présent dans le bilan est simulé de manière dynamique, en tenant compte des variations futures d'encours (remboursements anticipés, productions

nouvelles, etc.) conformément aux modèles comportementaux développés et au plan d'affaires.

Les opérations des portefeuilles de gestion déléguée classées à la juste valeur par résultat ne rentrent pas dans le risque de taux global, leur risque étant suivi et encadré par les limites propres à chaque portefeuille. Ces portefeuilles relevant de la salle des marchés sont encadrés par des limites de type risques de marché.

Mesure du risque de taux d'intérêt global

Conventions et modèles

Les méthodologies d'évaluation d'impasse et de sensibilité de taux sont déterminées en fonction des types d'actifs (ou passifs) composant le bilan :

- encours échéancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle) ;
- encours non échéancés (écoulement conventionnel) ;
- hors bilan (engagement et garanties de liquidité).

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et Livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le Comité ALM et par la direction des risques Groupe.

Les opérations hors bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage.

Le gap de taux

Pour une devise donnée, le gap de taux nominal est calculé pour les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable et révisable jusqu'à leur prochaine date de révision ou fixation. Le gap de taux nominal ne prend pas en compte les tombées d'intérêts.

Le gap de taux est la différence entre les montants moyens des actifs à taux fixe et les montants moyens des passifs à taux fixe incluant les effets des éléments de hors-bilan (les swaps et les amortissements des soultes) par maturité.

2.9.1.2.3.2.4 Activités de couverture

2.9.1.2.3.2.4.1 Stratégie et objectifs de gestion des risques

Cadre général

Les risques de marché traduisent l'impact potentiel des variations des marchés financiers sur le résultat ou le bilan de la banque. Ils comprennent le risque de prix, le risque de change et le risque sur produits de base.

La majorité des éléments du bilan génère des produits et des charges d'intérêts dont les montants sont exposés aux variations des taux d'intérêt soit au travers de la mise en place de nouvelles opérations dont le taux n'est pas connu, soit au travers de l'appréciation comparative du taux auquel les opérations existantes auraient pu être mises en place. Dans le premier cas, il s'agit de risque de variation des flux de trésorerie, tandis que dans le second cas, il s'agit de risque de juste valeur.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Groupe La Banque Postale applique les dispositions d'IFRS 9 en matière de relations de couverture. Toutefois, la version définitive publiée par l'IASB « *International Accounting Standards Board* » de la directive portant sur la comptabilité de couverture faisant partie de l'IFRS 9 laisse la possibilité aux entités assujetties

de différer l'application des nouvelles dispositions relatives à la comptabilité de couverture. Ainsi, le Groupe La Banque Postale applique depuis le 1^{er} janvier 2020 les dispositions transitoires d'IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture comme suit : les dispositions d'IFRS 9 s'appliquent à toutes les relations de couverture, à l'exception de la macro-couverture pour laquelle les dispositions d'IAS 39 continuent d'être maintenues.

Nature de la couverture – gestion des risques associés

Dans le cadre de la gestion des risques de marché liés aux équilibres actif/passif et de la politique de gestion des risques, le Groupe La Banque Postale met en place des couvertures au moyen d'instruments dérivés.

Ces couvertures économiques se traduisent par différentes natures comptables.

Lorsque les dérivés sont détenus à des fins de transaction, c'est par symétrie avec le sous-jacent couvert, et ils n'entrent pas dans la catégorie des dérivés entrant dans une relation de couverture au sens comptable. Il n'y a pas de comptabilité de couverture.

Lorsque les dérivés de couverture satisfont aux critères requis par la norme IFRS 9 et les dispositions d'IAS 39 en matière de macro-couverture pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture, ils sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie ».

Couverture de juste valeur – Fair value hedge

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ; elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union européenne. Les dérivés utilisés pour couvrir la juste valeur permettent de stabiliser la valeur en évoluant de façon inverse à celle de l'élément couvert. L'écart de valorisation entre le dérivé et l'élément couvert constitue la part inefficace de la couverture qui sera comptabilisée en compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie : cash flow hedge et all-in-one cash flow hedge

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable. Les dérivés utilisés pour une couverture de flux de trésorerie doivent permettre effectivement de fixer les flux de trésorerie. Dans le cas particulier des contrats à terme (*forward*), il s'agit de couverture des flux de trésorerie tout en un (*all-in-one*) qui est par construction efficace étant donné que ces contrats couvrent le sous-jacent dont ils prévoient la livraison (les contrats incorporant à la fois le dérivé et le sous-jacent d'où le terme « *all-in-one* »).

Macro-couverture

Le Groupe La Banque Postale applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe.

Les instruments de macro-couverture sont pour l'essentiel des *swaps* de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois et ressources à taux fixe du Groupe. L'écoulement en taux de ces *swaps* de couverture est systématiquement plus court que l'écoulement probable en taux des éléments couverts à taux fixe. Cette approche est dite en « fonds de cuve » (*bottom-layer approach*). En cas de dépassement (sur-couverture), le test d'efficacité réalisé par le Groupe La Banque Postale montre qu'elle n'est pas respectée et le dérivé de couverture est systématiquement résilié à due concurrence de l'inefficacité.

Instruments de couverture

Le Groupe La Banque Postale utilise plusieurs types de dérivés de couverture pour gérer les risques de taux et change des éléments du bilan.

S'agissant des *swaps* de taux (contrat de gré à gré permettant d'échanger, sur la base d'un montant nominal, les flux d'intérêts calculés sur un taux fixe contre les flux d'intérêts calculés sur un taux variable) le Groupe La Banque Postale privilégie les *swaps* contre OIS.

S'agissant des options (contrat de gré à gré entre deux contreparties permettant à l'acheteur de l'option de se couvrir au-delà d'un certain niveau), le Groupe La Banque Postale a traité des *Caps* couvrant contre une hausse des taux d'intérêt au-delà d'un niveau prédéterminé (taux plafond ou d'exercice, aussi appelé *strike*), moyennant le paiement – généralement immédiat – d'une prime.

S'agissant des *swaps* de change, le Groupe La Banque Postale utilise les *cross currency swap* (*swap* de devise, payeur du taux en devise et receveur du taux variable en euro). Le *cross currency swap* assure ainsi à la fois le financement en devise ainsi que la couverture économique en change (financement et intérêts). Les flux en devise du titre et du *swap* sont complètement adossés en termes de montants, de dates et de décaissement.

Périmètres et liens économiques avec le risque couvert (sous-jacent)

Sous-jacents

Le Groupe La Banque Postale procède à des couvertures d'opérations au bilan du Groupe (qu'elles soient d'origine clientèle ou financière) avec des dérivés traités avec des contreparties du marché. Ces opérations dépendent du modèle de gestion des portefeuilles.

Ces opérations procèdent de différentes stratégies de couverture qui visent essentiellement à couvrir le risque de taux d'intérêt.

Élément couvert	Dérivés	Couverture
Prêts à taux fixes	Swap payeur fixe	Macro-couverture « <i>carve-out</i> » de la juste valeur (CO-FVH : <i>carve-out – fair value hedge</i>)
Prêts à taux fixes	Swap payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : <i>fair value hedge</i>)
Prêts à taux variables	Swap receveur fixe	Couverture des flux de trésorerie (CFH : <i>cash flow hedge</i>) ⁽¹⁾
Titres à taux fixe achetés	Swap payeur fixe	Macro-couverture « <i>carve-out</i> » de la juste valeur (CO-FVH : <i>carve-out – fair value hedge</i>)
Titres à taux fixe achetés	Swap payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : <i>fair value hedge</i>)
Titres à taux fixe achetés à terme	Forward	Couverture des flux de trésorerie tout-en-un (« all-in-one CFH » : all-in-one cash flow hedge)
Actifs à taux révisables capés	Cap acheté	Macro-couverture « <i>carve-out</i> » de la juste valeur (CO-FVH : <i>carve-out – fair value hedge</i>)
Dépôts client à taux fixes	Swap receveur fixe	Macro-couverture « <i>carve-out</i> » de la juste valeur (CO-FVH : <i>carve-out – fair value hedge</i>)
Émission obligataire à taux fixes	Swap receveur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : <i>fair value hedge</i>)

(1) Position éteinte fin 2018.

Sous-jacents couverts à l'actif

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des obligations et des prêts à la clientèle (immobiliers, consommation) à taux fixe, ainsi qu'au risque de taux en flux de trésorerie (acquisition d'obligations à terme).

Sous-jacents couverts au passif

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des dépôts client à taux fixe (à vue, PEL), à des émissions obligataires à taux fixe.

Sources d'inefficacité

Couverture d'un titre par un swap

Il existe deux types de couverture de juste valeur :

- Les couvertures contre Euribor : Les couvertures contre Euribor sont valorisées en utilisant une courbe d'actualisation Euribor pour les titres, et les dérivés sont valorisés en utilisant une courbe Eonia. L'introduction de deux courbes d'actualisation différentes crée une légère inefficacité de couverture qui sera d'autant plus importante que le *spread* Eonia-Euribor va varier dans le temps (l'inefficacité provenant des variations de juste valeur de la branche variable du *swap*, dès lors que ce taux n'est pas un taux quotidien [tel l'Eonia] mais un taux préfixé [tel l'Euribor]).
- Les couvertures contre Eonia : Les couvertures contre Eonia sont valorisées en utilisant une courbe d'actualisation Eonia pour les titres et pour les dérivés. Ainsi, la couverture mathématique est parfaite entre le titre et le *swap* (titre actualisé contre Eonia avec retraitement de la composante crédit et *swap* actualisé contre Eonia), c'est pourquoi elles sont considérées comme étant 100 % efficaces sans nécessité de réaliser de tests d'efficacité rétrospectifs.

Couverture de plusieurs titres par plusieurs swaps :

Les principes définis permettent d'obtenir une documentation de couverture simplifiée réputée 100 % efficace, tout en gérant correctement le traitement comptable de la composante taux couverte et notamment le recyclage des résultats de couverture en fonction des opérations réalisées sur les titres.

Les titres et leur couverture (un *swap*, plus exceptionnellement plusieurs *swaps*) sont regroupés par « stratégie » de macro-couverture. Chaque stratégie de macro-couverture respecte les contraintes suivantes :

1. les titres et les *swaps* de la stratégie ont une date de maturité comprise dans un même *bucket* d'une durée maximale d'un an ;
2. le montant notionnel du *swap* de la stratégie doit être strictement inférieur au montant principal total des titres ;
3. la maturité du *swap* de la stratégie doit être inférieure ou égale à la plus petite maturité des titres de la stratégie ;
4. la sensibilité du *swap* de la stratégie doit être inférieure ou égale à la sensibilité globale des titres ;
5. s'il y a plusieurs *swaps* dans la stratégie ils doivent être exécutés le même jour ;
6. une fois l'adossement réalisé entre les titres et le(s) *swap(s)*, aucun titre ne peut plus être acheté dans la stratégie, seules les ventes de titres et *unwind* des *swaps* sont autorisés.

Dans ce cadre de gestion, dès qu'une stratégie de couverture est constituée, celle-ci ne doit pas être abondée par de nouveaux titres ou de nouveaux *swaps*. Cela permet en effet de garantir que durant la période de couverture, tous les titres et tous les *swaps* ont eu des variations de valeur (au titre du risque de taux) homogènes dans le temps.

La Banque Postale s'est fixée des règles de débouclage en suivant le montant principal des titres vendus stratégie par stratégie afin de respecter en permanence les contraintes définies et en résiliant partiellement le même jour que la vente de titre l'encours de *swap* qui dépasserait du principal des titres restants. En cas de dépassement (surcouverture), le test d'efficacité mis en place par le Groupe La Banque Postale n'est pas respecté, une « inefficacité » est alors calculée, le dérivé de couverture est systématiquement résilié du montant de la surcouverture.

macro-couverture : Les sources d'inefficacité consistent essentiellement en la disparition du sous-jacent.

Ratio de couverture

Le ratio de couverture (quantité d'éléments couverts/ quantité d'instruments de couverture) correspond au ratio utilisé par le Groupe La Banque Postale dans sa gestion opérationnelle du risque.

La méthode de détermination du ratio de couverture est la suivante : à chaque date d'arrêté, la documentation rétrospective consiste à vérifier que la variation de valeur de l'élément couvert depuis l'origine est homogène à la variation de l'élément de couverture. L'écart de valorisation correspond à la part inefficace de la couverture, comptabilisée en compte de résultat.

Test d'efficacité

Le Groupe La Banque Postale effectue un test d'efficacité au moins deux fois par semestre.

Couverture de flux de trésorerie cash flow hedge

Concernant la couverture de flux de trésorerie cash flow hedge, le Groupe La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Cette méthode du dérivé hypothétique consiste en une comparaison des variations de la valeur de l'instrument dérivé aux variations de valeur d'un instrument dérivé fictif appelé dérivé hypothétique qui représenterait parfaitement le risque couvert.

Couverture de juste valeur fair value hedge

Couverture d'un titre par un swap

Concernant la micro-couverture sur les *swaps* Euribor, le Groupe La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Partant du postulat que les *swaps* contre EONIA sont 100 % efficace en micro-couverture, la méthode consiste à créer un *swap* EONIA qui aurait pu être mis en place lors de la couverture (répliquant exactement le titre) et à apprécier la variation de valeur de ce *swap* par rapport à la variation de valeur du *swap* réellement mis en place.

L'inefficacité résiduelle correspond alors à la somme des variations de valeur de l'élément couvert et de l'élément de couverture. Le titre et le *swap* sont valorisés à l'aide d'une courbe de taux identique et constante, seul le taux de change de marché est pris en compte. Ainsi la variation de valeur du titre valorisé de cette manière est indépendante des variations de valeur des taux d'intérêt et est uniquement impactée par la variation du taux de change.

Dans le cas où le test d'efficacité ne serait pas respecté, le Groupe La Banque Postale impose de résilier tout ou partie du sous-jacent de couverture. Pour cela, les tests d'efficacité sont effectués avant et après cession pour s'assurer de la conformité de l'opération de résiliation.

Couverture de plusieurs titres par un swap

Afin d'assurer le suivi de la stratégie de couverture, La Banque Postale a mis en place une documentation glissante des stratégies de couverture pour matérialiser l'absence d'entrée de nouveaux titres ou de complément sur des positions existantes.

Couverture de plusieurs prêts par plusieurs swaps (fonds de cuve/carve out)

Pour un sous-ensemble de contrats clients à taux fixe, le Groupe La Banque Postale procède à des tests qui visent à

vérifier que l'écoulement des sous-jacents couverts est bien supérieur à celui du nominal des dérivés (*swaps* ou options) qui sont utilisés dans le cadre de la couverture. Dans le cas où le nominal des dérivés est supérieur, cela met fin à la relation de couverture et il est procédé systématiquement à une résiliation du ou des dérivés.

2.9.1.2.3.2.4.2 Incidence des opérations de couverture sur le montant et l'échéance des flux de trésorerie

Les échéances contractuelles du notionnel sur les dérivés de couverture ont été intégrées dans la note 2.4.2 – Instruments dérivés de couverture – actif et passif.

2.9.1.2.3.2.4.3 Effet de la comptabilité de couverture dans les comptes consolidés du Groupe

Les impacts de la comptabilité de couverture sont présentés dans les états financiers consolidés ainsi que dans les notes 2.3.1 – Produits et charges d'intérêts, 2.3.3 – Gains ou pertes nettes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat et 2.4.2 – Instruments dérivés de couverture – actif et passif.

2.9.1.2.3.2.5 Risque du secteur assurance

Les activités assurance du groupe Caisse des Dépôts sont portées par le Groupe La Banque Postale.

Dans la nouvelle structure du Groupe La Banque Postale, l'activité d'assurance a désormais un poids prépondérant, les risques d'assurance étant portés principalement par CNP Assurances, en plus des trois filiales historiques du pôle assurance de La Banque Postale.

L'activité d'assurance permet de compléter l'offre bancaire par une offre étendue et innovante de produits d'assurances, respectant les valeurs d'accessibilité et de confiance que le Groupe La Banque Postale incarne.

Pour le Groupe La Banque Postale, le développement de l'activité d'assurance pour ses clients ainsi que celui des offres de CNP Assurances, dans son modèle multipartenarial, font partie des axes stratégiques définis afin de fournir aux marchés visés les produits les plus adaptés tout en garantissant la solidité financière du Groupe La Banque Postale.

CNP Assurances commercialise ses contrats d'assurance à d'autres clients que ceux de La Banque Postale, au travers des réseaux de distribution de ses partenaires ou directement auprès des souscripteurs en assurance collective.

2.9.1.2.3.2.5.1 La gestion des risques assurance

L'ensemble des filiales du Groupe La Banque Postale, appartenant au secteur de l'assurance, doivent répondre à tout moment aux exigences réglementaires qui leur sont propres. En effet, le Groupe La Banque Postale s'assure en sa qualité de tête de conglomerat financier du respect par chacune de ses filiales de ses exigences. De manière générale, pour l'ensemble de ses activités d'assurance, le Groupe La Banque Postale veille à ce que les dispositifs de maîtrise des risques mis en œuvre soient cohérents, avec notamment les principes de la Politique opérationnelle de maîtrise des risques (POMR) issus du *Risk Appetite Statement* (RAS) et la charte de la Filière Risques du Groupe La Banque Postale.

Ces documents ont fait l'objet d'une actualisation afin de prendre en compte les évolutions liées à l'intégration effective de CNP Assurances au sein du Groupe La Banque Postale. La POMR est déclinée en s'appuyant notamment sur le cadre légal et réglementaire mis en œuvre par les directives « Solvabilité II » et « FICOD », transposées en droit français. Cette POMR énonce les stratégies, les principes et les processus permettant d'identifier, de mesurer, de gérer et de surveiller les risques auxquels sont exposées les activités d'assurance du Groupe La Banque Postale.

La politique de gestion des risques au sein des activités d'assurance du Groupe La Banque Postale se décline comme suit :

Pour CNP Assurances

Les principes généraux relatifs à l'octroi (l'engagement) et la surveillance des risques techniques d'assurance sont précisés dans la politique de gestion des risques Groupe. La politique de souscription de CNP Assurances fixe la gouvernance et le système de délégation relatif aux nouveaux engagements d'assurance. De plus, les *business units* et les filiales élaborent leurs politiques de souscription détaillées spécifiques à leurs produits et leurs marchés.

Par ailleurs, la politique de réassurance de CNP Assurances permet de définir les conditions rendant nécessaire un recours à la réassurance pour atténuer les risques techniques d'assurance. Cette politique de réassurance est également déclinée dans ses filiales.

Les politiques de gestion des risques, de souscription groupe et de réassurance sont validées par le Conseil d'administration de CNP Assurances.

Les principaux risques liés aux activités d'assurance sont surveillés dans le cadre du Comité de pilotage des risques Groupe (CPRG) du Groupe La Banque Postale, ainsi que dans le cadre du Comité Risque Groupe (CRG) de CNP Assurances.

Pour le pôle assurance

Dans le cadre de la POMR du Groupe La Banque Postale et par délégation de la direction des risques du Groupe La Banque Postale, la définition et la mise en œuvre du dispositif de pilotage, de maîtrise et de surveillance des risques au titre des activités d'assurance du Pôle Assurance exercées par La Banque Postale et ses filiales sont confiées à la direction finances, risques, conformité et juridique du pôle assurance qui :

- élabore et fait valider une Politique de maîtrise des risques assurance qui s'intègre dans le cadre de la POMR ;
- met en œuvre les dispositifs de maîtrise des risques du Groupe La Banque Postale, le cas échéant, en les déclinant et les adaptant, pour le Pôle Assurance compte tenu de la réglementation sectorielle applicable ;
- veille au respect, par les entités du pôle assurance, des dispositifs Groupe et des exigences propres à ce pôle et à la réglementation applicable ;
- met en œuvre une filière risques sur le pôle assurance dont elle assure la coordination et la liaison avec la Filiale

Risques du Groupe La Banque Postale, animée par la direction des risques du Groupe La Banque Postale, avec notamment la direction des risques et de l'actuariat. Dans ce cadre, le responsable de la fonction Gestion des Risques au sein du Pôle Assurance lui est fonctionnellement rattaché.

Ces dispositifs de maîtrise des risques assurance permettent au Groupe La Banque Postale d'avoir une vision sous-consolidée au niveau du pôle assurance des risques de s'assurer à tout moment qu'ils sont compatibles avec son appétit pour le risque. De la même manière, ce dispositif permet d'exercer cette surveillance sur une base consolidée au niveau du Groupe La Banque Postale.

Afin de s'assurer de l'alignement des activités d'assurance avec le Groupe La Banque Postale, en matière de gestion des risques, le comité des risques assurance coordonne et supervise le dispositif de gestion des risques pour l'ensemble du pôle assurance, y compris les activités externalisées. Il a notamment en charge de donner une vision des risques du pôle assurance et de leur niveau de maîtrise.

Il est présidé par le directeur en charge du pôle assurance et animé par le directeur risques et actuariat du pôle assurance. Il réunit les responsables des différentes fonctions contribuant au dispositif de contrôle et de gestion des risques du Groupe La Banque Postale.

Au niveau du Pôle Assurance, la gouvernance des risques repose sur :

- les instances exécutives de chaque filiale :
 - le Conseil d'administration et son comité d'audit et des risques ;
 - les éventuels comités qui en émanent (le Comité de développement, par exemple).
- les instances de gouvernance opérationnelles :
 - la direction générale de la filiale qui s'appuie sur deux dirigeants effectifs, ayant chacun la capacité à engager la société et dont les périmètres d'attribution respectifs ainsi que les dispositifs permettent d'assurer une double vision sur les opérations et une continuité dans les processus décisionnels qui ont été définis par le Conseil d'administration ;
 - la direction générale exerce différentes responsabilités, au regard de la mise en place de la gestion et du suivi du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. La direction générale met en œuvre la Politique de maîtrise des risques assurance ; veille à l'allocation des fonds propres aux différentes activités ; définit des limites opérationnelles et procède à des révisions régulières selon l'évolution du profil de risques ; définit dans le détail l'organisation de la filiale, et notamment les procédures décisionnelles associées ; définit et développe un environnement de contrôle interne ; s'assure de la structuration d'un système de *reporting* approprié ; examine le tableau de bord d'indicateurs et met à jour la cartographie des risques ; recommande au Conseil d'administration les mesures visant à adapter et améliorer le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques ; applique les orientations du

- Conseil d'administration sur les mesures à prendre pour atténuer les risques identifiés et/ou introduire des améliorations sur la base des rapports reçus ; alerte le Conseil d'administration de tous dysfonctionnements ou risques significatifs,
- le comité de direction générale assurance, réunissant le directeur du pôle assurance ; les dirigeants effectifs des filiales ; le directeur des affaires financières ; le directeur des ressources humaines ; le directeur juridique ; le directeur des risques et de l'actuariat (RFC risques) ; le directeur de la conformité et du contrôle permanent (RFC Conformité) ; la directrice technique ; le directeur de l'organisation ; le directeur des systèmes d'information ; la directrice de la relation clients.
- Le comité de direction générale assurance a pour missions de mettre en œuvre les orientations stratégiques du pôle assurance ; assurer le suivi du plan de marche et mettre en œuvre les éventuelles actions correctrices ; définir et coordonner les activités du Pôle assurance ; piloter les résultats et les ressources du pôle assurance ; proposer les solutions opérationnelles structurantes pour le Pôle Assurance ; garantir la bonne coordination avec le Groupe La Banque Postale et lui apporter son expertise ; proposer de nouveaux projets de croissance, élaborer le plan moyen terme du pôle assurance et en suivre la réalisation,
- le comité de gestion des risques, placé sous la responsabilité de la fonction gestion des risques, apporte son soutien à la direction générale pour définir et suivre la stratégie de risques et des niveaux de capital économique associés et définir des actions correctrices éventuelles ; piloter le dispositif de gestion des risques et les plans de contrôle ; assurer la production régulière du tableau de bord des indicateurs des risques en analysant les résultats,
 - le comité modèle et hypothèses de chaque filiale, placé sous la responsabilité de la fonction actuarielle, permet à la direction générale, à la fonction actuarielle et à la fonction gestion des risques d'avoir un rapport sur l'état des modèles, l'environnement de sécurisation mis en place, et leur alimentation afin de connaître, valider et reporter, le cas échéant, au comité de gestion des risques les évolutions dans les modèles et leurs impacts ainsi que les limites des modèles ; d'assurer un niveau de documentation adéquat ; d'obtenir l'accord sur les stratégies de management proposées aux dirigeants de l'entreprise ; de participer à la formation des dirigeants à la connaissance des outils et de leurs limites, arbitrer les hypothèses, loi et modèles utilisés pour les arrêtés,
 - le comité de revue des produits, placé sous la responsabilité directe de la direction générale analyse des nouveaux produits ou garanties et leurs risques afin de vérifier leur adéquation avec le business plan et le profil de risque de la filiale ; valide ou invalide des projets de lancement des nouveaux produits ou garanties avant

présentation au Comité d'examen des produits de La Banque Postale,

- des comités de pilotage des partenariats, placés sous la responsabilité de la direction générale, permettant de s'assurer de la mise en œuvre par le prestataire de ses engagements contractuels en matière de maîtrise des risques,
- les quatre fonctions clés de chaque filiale : gestion des risques, vérification de la conformité, actuarielle et audit interne. Les fonctions clés restituent leurs travaux en comité d'audit et des risques qui rapporte au Conseil d'administration.

Les limites de risques sont fixées en cohérence avec l'appétit pour le risque au niveau de chaque filiale et validées par son Conseil d'administration. Elles encadrent strictement les activités de gestion et de sélection des risques.

2.9.1.2.3.2.5.2 La typologie des risques assurance

La typologie des risques assurance au sein de l'activité assurance du Groupe La Banque Postale se décline comme suit :

Pour CNP Assurances

CNP Assurances attire l'attention sur les risques décrits ci-dessous ; inhérents à la nature des activités de CNP Assurances et à l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel s'exercent ces activités.

Cette présentation détaille les risques importants auxquels CNP Assurances est spécifiquement exposé.

CNP Assurances est exposé aux facteurs risques suivants, regroupés en quatre catégories :

- **les facteurs de risques liés aux marchés financiers** : risque de baisse des taux d'intérêt et de persistance d'un niveau bas des taux, risque de baisse des marchés actions, risque de crédit aux entreprises, risque immobilier et risque de crédit aux États ;
- **les facteurs de risques techniques liés à l'activité d'assurance** : risque de rachat ou de résiliation des contrats, et risque de morbidité ;
- **les facteurs de risques opérationnels liés à l'exercice de l'activité** : risque de sous-traitance, risque de non-conformité des produits ou des interactions avec les clients et risque lié aux systèmes d'information et aux données, et risque lié aux modèles ;
- **les facteurs de risques stratégiques** : risque lié aux partenariats stratégiques, risque pays et risque lié à la mise en place de nouvelles réglementations.

L'année 2020 a été marquée par la survenance d'une crise sanitaire systémique liée à la pandémie de Covid-19, dont les effets sur l'année ont été limités sur l'activité opérationnelle du Groupe La Banque Postale. Les impacts ont été significatifs sur l'activité de CNP Assurances au premier semestre 2020, avec une baisse de chiffre d'affaires constatée de 32,3 % au 30 juin 2020. Ces impacts ont été atténués au second semestre 2020 grâce, notamment, au rebond de performance des activités brésiliennes et de la filiale CNP UniCredit Vita, en Italie.

Cette crise renforce l'importance des facteurs de risques liés aux marchés financiers qui ont été suivis rigoureusement en 2020, avec un dispositif de surveillance renforcé et l'ajout de scénarios de stress. La crise se matérialise notamment avec une baisse du taux de couverture du SCR Groupe, étant de 208 % à fin 2020 (227 % à fin 2019), cette baisse étant essentiellement due aux variations défavorables des marchés sur la période (- 40 points).

Les impacts constatés sur les facteurs de risques sont détaillés dans les sous-sections de cette partie.

Facteurs de risques liés aux marchés financiers

Risque de baisse des taux d'intérêt et de persistance d'un niveau bas des taux d'intérêt

En période de baisse des taux d'intérêt, CNP Assurances subit une baisse du taux de réinvestissement, entraînant une baisse progressive du taux de rendement de son portefeuille obligataire. À plus long terme, une baisse durable des taux d'intérêt rend plus difficile le prélèvement des chargements prévus dans les contrats d'épargne retraite et expose l'assureur à une baisse de ses marges, en particulier sur les contrats d'assurance vie en euros. Dans des scénarios plus défavorables, et malgré une faible proportion de contrats avec taux garantis, CNP Assurances court le risque de ne pas atteindre un niveau de rendement d'actifs suffisant pour honorer les taux garantis contractuellement à ses clients, l'obligeant à mobiliser ses fonds propres pour satisfaire la garantie donnée.

En 2020, la crise sanitaire et économique a aggravé le niveau des taux, confirmant la persistance d'un environnement de taux bas voire négatifs. CNP Assurances est particulièrement exposé à ce risque sur le périmètre des contrats d'épargne/retraite hors UC, représentant 249 milliards d'euros d'encours moyens nets de réassurance en 2020. Le portefeuille obligataire représente 58 % des actifs de CNP Assurances, soit plus de 233 milliards d'euros en valeur bilan (normes IFRS). En 2020, les investissements obligataires en France ont été réalisés à un taux actuariel

moyen de 1,08 % et le taux moyen garanti sur la collecte épargne/retraite de l'année a été de 0,02 %.

Face à cette situation, CNP Assurances déploie depuis plusieurs années une politique de mise en réserve d'une partie des produits financiers générés par ses investissements, au travers de la dotation à la provision pour participation aux excédents (PPE). Cette provision pourrait être mobilisée, à l'avenir, dans une situation de taux d'intérêt durablement bas. L'arrêté relatif aux fonds excédentaires en assurances vie, datant du 24 décembre 2019, a permis de reconnaître une partie substantielle de la PPE en élément éligible à la couverture du SCR. Par ailleurs, CNP Assurances a poursuivi la transformation des encours en épargne.

CNP Assurances est, dans une moindre mesure, exposé à ce risque au Brésil, le taux SELIC (taux d'intérêt de référence de l'économie brésilienne) ayant diminué de 250 points de base en 2020 (passant de 4,5 % à 2,0 %).

Au global, le taux de couverture du SCR Groupe, qui s'établit à 208 % au 31 décembre 2020 baisserait de 26 points en cas de baisse de 50 points de base des taux d'intérêt européens. De plus, la valeur in-force de CNP Assurances, telle qu'évaluée dans le cadre du calcul de la MCEV© baisserait de 3,5 milliards d'euros en cas de baisse de 50 points de base des taux d'intérêt européens.

Les variations défavorables des marchés, et la persistance des taux bas sur fond de crise sanitaire ont impacté le taux de couverture de manière significative (- 40 points, dont 35 points liés notamment à la baisse significative des taux d'intérêt à dix ans et 5 points au marché actions).

Les risques financiers restant les plus significatifs pour l'entreprise, le dispositif de surveillance a été renforcé suite à l'émergence de cette crise.

Le risque de baisse de taux d'intérêt et de persistance d'un niveau bas des taux d'intérêt est ainsi considéré comme **très significatif**.

(en millions d'euros)

	31.12.2020
	Impact MCEV
Courbe des taux + 50 pb	2 577
Courbe des taux - 50 pb	(3 120)

Risque de baisse de la valorisation ainsi que des rendements des actions

Les investissements en actions constituent un levier de diversification utilisé de manière relativement importante au sein du portefeuille d'investissements de CNP Assurances, soit en achetant directement des actions, soit au travers de fonds. Ils concernent ainsi 6 % des actifs de CNP Assurances (24 milliards d'euros en valeur bilan normes IFRS), dont plus de 80 % sur des titres cotés, le reste concernant le capital investissement (ou private equity) et les investissements en infrastructure. La valeur au bilan IFRS des actions dans les portefeuilles en unités de compte s'élève à 1 milliard d'euros à fin décembre 2020.

Le taux de couverture du SCR Groupe, qui s'établit à 208 % au 31 décembre 2020 baisserait de 10 points en cas de baisse de 25 % des marchés actions. De plus, la valeur in-force de CNP Assurances, telle qu'évaluée dans le cadre du calcul de la MCEV, baisserait de 2,3 milliards d'euros en cas de baisse de 25 % des marchés actions. Enfin, le résultat net part de groupe IFRS baisserait de 5,1 millions d'euros en cas de baisse de 10 % des marchés actions.

En 2020, l'impact de la crise sanitaire et économique a été significatif sur les marchés actions, avec notamment une baisse historique de - 12 % du CAC 40 (le 12 mars 2020). Les annonces du vaccin en fin d'année et le soutien des banques centrales ont permis un retour de l'indice CAC 40

à des niveaux de valorisation de l'ordre de l'avant crise. CNP Assurances a mis en œuvre depuis de nombreuses années un programme de couverture, portant à fin 2020 sur 13,6 milliards d'euros de notional. La politique de couverture du portefeuille actions a été renforcée en 2020,

permettant ainsi de sécuriser la production financière IFRS et les plus-values des portefeuilles.

Le risque de baisse des actions est ainsi considéré comme **significatif**.

	31.12.2020
(en millions d'euros)	Impact MCEV
Actions – 25 %	(3 265)

Risque de crédit sur les obligations émises par les entreprises privées

Le risque de crédit d'une obligation désigne l'éventualité d'une défaillance partielle ou totale de l'émetteur sur sa dette et également par extension d'une augmentation du *spread* de crédit du portefeuille obligataire. Le *spread* de crédit désigne la prime de risque, c'est-à-dire l'écart entre le rendement d'une obligation et celui d'un emprunt d'État de très bonne qualité ayant les mêmes caractéristiques. Le *spread* de crédit d'un émetteur varie sous l'effet, notamment, d'une modification de la perception par les investisseurs du risque de crédit de cet émetteur.

En tant qu'investisseur long terme, CNP Assurances détient sur ses portefeuilles hors unités de compte plus de 90 milliards d'euros (en valeur de marché) d'obligations émises par des entreprises privées, soit plus de 47 % des investissements obligataires hors unités de compte au 31 décembre 2020. CNP Assurances est en conséquence sensible à une variation du *spread* de crédit de ces obligations.

Ce risque dépend de la santé financière de l'émetteur de sa qualité de crédit. 71 % du portefeuille d'obligations privées a une notation A ou supérieure et les groupes d'émetteurs notés BBB représentent 28 % du portefeuille (en valeur de marché). Les investissements se répartissent par ailleurs sur des émetteurs bancaires (à 41 % en valeur de marché) et sur un mix sectoriel diversifié concernant les autres entreprises.

Le portefeuille de crédit pour sa part ne fait pas figurer de dégradations de notation importantes, les expositions sectorielles sur les activités jugées les plus à risque dans l'épisode de Covid-19 restent très mesurées. Néanmoins, une nouvelle sensibilité du taux de couverture a été introduite afin de compléter la mesure des impacts du risque de crédit. La sensibilité ajoutée consiste à dégrader 20 % du portefeuille obligataire d'une note complète.

L'impact de cette sensibilité au 31 décembre 2020 reste limité : baisse du taux de couverture de – 3 % en cas de dégradation de 20 % du portefeuille obligataire.

Ce risque est considéré comme **significatif**.

Risque de crédit sur les obligations souveraines et assimilées

En période de hausse des niveaux d'endettement des États, des inquiétudes peuvent apparaître sur la capacité de certains États souverains à rembourser leur dette, conduisant à une défiance sur les obligations émises par ces États ou par leur secteur public, amenant à de forts écartements des *spreads*. Dans une situation extrême, CNP Assurances pourrait être amené à subir un défaut ou une restructuration de dette conduisant à constater de fortes pertes sur ces titres.

Le bilan de CNP Assurances, largement investi en titres européens et en particulier français, est naturellement sensible à un élargissement des *spreads* des États de la zone Euro considérés comme relativement exposés. Une hausse de ces *spreads* couplée à une vague de rachats des contrats d'épargne de nos assurés déclencherait des réalisations de moins-values obligataires qui pourraient impacter les fonds propres de l'entreprise.

Les *spreads* se sont ponctuellement écartés suite à la mise en place des mesures de confinement sanitaire décrété dans un grand nombre de pays, affectant la consommation et les entreprises, avant une réaction des états et des banques centrales. Compte tenu de la situation financière dans de nombreuses entreprises et états des incertitudes demeurent autour des *spreads* sur les années à venir.

Le taux de couverture du SCR Groupe, qui s'établit à 208 % au 31 décembre 2020 baisserait de 8 points en cas d'écartement de 50 points des *spreads* d'obligations souveraines.

Au global, ce risque est considéré comme **important** pour CNP Assurances.

Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs

Notation de crédit (en millions d'euros)	Portefeuille obligataire en valeur de marché
AAA	15 577
AA	121 849
A	51 565
BBB	49 282
< BBB	17 319
NR	2 686
Total	258 278

Risque de baisse de valorisation ou de rendement sur les actifs immobiliers

La valeur des actifs immobiliers, détenus par CNP Assurances directement ou à travers des fonds, est par ailleurs exposée aux risques tant de variation des revenus locatifs que du marché de l'investissement lui-même mais potentiellement aussi aux risques d'obsolescence technique et réglementaire des immeubles (sur la réduction des consommations énergétiques par exemple) qui pourraient engendrer une perte de valeur en cas de vente des actifs, ou des frais supplémentaires pour restaurer la valeur perdue de ces actifs.

Les revenus locatifs d'un portefeuille immobilier sont par ailleurs exposés aux risques de marché (variation de l'offre et de la demande, des taux de vacance et de leur impact sur les valeurs locatives), mais aussi aux risques de défaut des locataires et d'évolution défavorable des indices sous-jacents à la revalorisation des loyers.

Au 31 décembre 2020, CNP Assurances détient en valeur bilan nette (normes IFRS) de l'ordre de 15 milliards d'euros d'actifs immobiliers de placement.

Sur le portefeuille immobilier détenu par CNP Assurances, un faible impact a été constaté au niveau de la baisse de valorisation des actifs immobiliers et le montant de report de paiement de loyers de l'année 2020 dans le contexte de la crise sanitaire est peu significatif au regard des loyers totaux (3,1 % des loyers annuels).

Par ailleurs, CNP Assurances détient 3,4 milliards d'euros d'actifs immobiliers sur les portefeuilles en unités de compte (valeur bilan IFRS). Une baisse de valeur de ces actifs pourrait occasionner des rachats importants sur les contrats concernés dans un contexte où la liquidité de ces actifs sur le marché ne serait potentiellement pas assurée, obligeant CNP Assurances à recourir à ses fonds propres pour honorer les rachats.

Enfin, l'activité de cautionnement de prêts immobiliers portée par la filiale CNP Caution, pourrait voir ses résultats financiers dégradés en cas de baisse importante de la valeur des actifs immobiliers (limitation de la capacité de recours en cas de sinistre).

Au global, ce risque est considéré comme **important** pour CNP Assurances.

Autres informations sur les risques financiers**Projections de paiements par échéance**

(en millions d'euros)	31.12.2020				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	27 589	77 962	63 500	43 447	102 169

Projections de flux futurs des actifs assurance

Intention de gestion (en millions d'euros)	31.12.2020			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans
Actifs à la juste valeur par résultat	2 053	4 465	1 775	1 114
Actifs à la juste valeur par OCI Recyclable	35 796	83 116	60 977	42 975
Actifs au coût amorti	66			63
Total – Risque de liquidité – Flux futurs d'actifs	37 915	87 581	62 752	44 153

Passifs immédiatement rachetables

(en millions d'euros)	31.12.2020
Passifs immédiatement rachetables	265 466
Passifs non rachetables immédiatement	80 044

Risque de crédit réassureurs

Provisions cédées Notation de crédit (en millions d'euros)	31.12.2020
AA+	5
AA-	22
A+	11 543
A	9 331
A-	11
NR	171
Total des provisions cédées	21 083

Facteurs de risques liés à l'activité d'assurance

Le risque de rachat ou de résiliation

Les produits d'épargne proposent une option de rachat par les assurés à une valeur fixée contractuellement. Ces rachats dépendent de la performance des marchés financiers, du rendement offert par d'autres placements financiers concurrents, du comportement et de la confiance de nos clients et de la fiscalité applicable à ces opérations.

Pour les contrats de retraite collective, le risque de rachat se matérialise comme un risque de transfert demandé par le souscripteur, dans un contexte où la loi Pacte entrée en vigueur en 2019, a introduit l'obligation de prévoir ce type de transfert pour chacun des contrats. Avec un encours moyen en épargne/retraite de 242 milliards d'euros en France uniquement, le risque de rachat est important pour CNP Assurances. Des rachats élevés pourraient avoir des impacts importants sur les résultats ou la solvabilité dans certains environnements défavorables.

Pour l'assurance des emprunteurs, il existe de plus un risque de rachat des contrats, soit dans le cadre du rachat anticipé ou de la renégociation du crédit sous-jacent (qui est favorisé dans les périodes de baisse des taux d'intérêt), soit dans le cadre d'une résiliation. L'existence de rachats dans des proportions non anticipées vient modifier la durée des contrats et peut pénaliser leur rentabilité. En tant que premier assureur du marché français en assurance emprunteur, CNP Assurances est significativement exposée au risque de résiliation, qui pourrait avoir des impacts importants sur le résultat IFRS de CNP Assurances.

Aucune modification importante de la tendance des rachats n'a été constatée au 31 décembre 2020 en lien avec la pandémie. Le niveau des rachats est dans l'ensemble stable sur l'année 2020.

De manière générale, le risque de rachat est lié au comportement des assurés du Groupe qui est par nature très incertain et dépendant de facteurs en partie exogène. Il est donc considéré comme **important** pour CNP Assurances.

Les risques de morbidité

Les contrats de prévoyance regroupent différents types de garanties attachées à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance et la santé. Ces garanties exposent CNP Assurances à des risques de morbidité. Ce risque

se matérialise lorsque la sinistralité des assurés s'avère supérieure aux anticipations faites lors de la tarification des contrats. Il est plus important lorsque les engagements de CNP Assurances sont plus longs, comme c'est le cas en assurance emprunteur et en assurance dépendance.

CNP Assurances est ainsi exposé à des risques de catastrophe naturelle qui, outre les dégâts et impacts immédiats qu'ils occasionnent, ont des conséquences sur le résultat de certaines des activités d'assurance de personnes. L'allongement de l'âge de départ à la retraite a également un impact défavorable sur les contrats dont les prestations sont dues jusqu'au départ en retraite de l'assuré.

Aucune modification majeure de la sinistralité n'a été constatée au cours de cet exercice en lien avec la pandémie, expliquée notamment par les caractéristiques du portefeuille des assurés de CNP Assurances, composé de populations moins directement impactées par la pandémie de Covid-19.

Avec 38 millions d'assurés en prévoyance/protection, aussi bien en France qu'en Amérique latine et en Europe, CNP Assurances est très exposé à ce risque, qui est en conséquence considéré comme **important**.

Facteurs de risques opérationnels liés à l'exercice de l'activité

Risque de sous-traitance

Le modèle d'affaires de CNP Assurances implique un recours important à la sous-traitance – telle que définie par Solvabilité II. Ainsi, un certain nombre d'activités sont déléguées à des partenaires ou confiées à des prestataires. C'est le cas :

- de certaines opérations d'assurances (déléguées à nos partenaires distributeurs en assurance individuelle en France) ;
- de la gestion d'une partie des contrats et/ou des sinistres pour la filiale CNP Santander notamment et pour une partie des contrats de la filiale brésilienne ;
- de la gestion d'actifs sur une large part des investissements en France ou en Italie (par la filiale CNP UniCredit Vita) ;
- de la gestion informatique, pour la filiale CNP Santander notamment mais aussi en partie en France ;

- de certaines fonctions clés pour ce qui concerne des filiales de matérialité moindre (CNP Luxembourg uniquement pour l'audit interne, les autres fonctions clés sont internalisées par exemple).

Les principaux risques induits par la mise en place de la sous-traitance sont la qualité et conformité des activités confiées, le respect de la réglementation en particulier délit de marchandage, la dépendance, la perte de savoir-faire, les conflits d'intérêts. La sous-traitance fait ainsi l'objet d'une politique interne afin d'améliorer l'appréhension, le suivi et la maîtrise des risques liés.

Une direction de la sous-traitance au niveau de CNP Assurances a été créée, en 2019, pour permettre de renforcer le dispositif transversal par la mise à jour d'une cartographie des sous-traitants et la recherche systématique de back-up à l'échelle de CNP Assurances ainsi que la mise en place de la filière contrôle de la sous-traitance à l'audit interne contribuant au renforcement des contrôles opérationnels réalisés par les délégataires et des contrôles relatifs aux risques de non-conformité.

Sur 2020, le dispositif de contrôle a été mis à jour de ces évolutions.

D'une manière générale, les activités critiques et importantes qui font aujourd'hui l'objet d'une sous-traitance relèvent principalement de trois grands domaines : la gestion des contrats clients (gestion des contrats, relation client, archivage), la gestion des actifs et la gestion des systèmes d'information.

Ce risque est considéré comme **significatif** pour CNP Assurances.

Risque de non-conformité des produits ou des interactions avec les clients

Le risque de non-conformité des produits se définit comme étant les risques susceptibles d'empêcher l'entreprise de respecter ses obligations réglementaires ou ses normes internes vis-à-vis de ses clients.

Plusieurs éléments du cadre normatif de l'activité d'assurance ont évolué, notamment concernant le domaine de la protection de la clientèle pour lequel de nombreuses réglementations nouvelles s'appliquent : le règlement transsectoriel sur les produits d'investissement (dit « PRIIPs », entré en vigueur en janvier 2018) et la directive distribution assurance (DDA, entrée en vigueur en octobre 2018), mais également le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le suivi de ce cadre normatif met en exergue les risques de non-conformité auxquels CNP Assurances doit faire face en raison de la diversité de ses activités, dans un contexte où les risques évoluent par ailleurs avec la digitalisation de la relation client et le renforcement des ventes en unités de compte.

Dans le modèle d'affaires de CNP Assurances en France, la présentation des opérations d'assurance vie, qui relève de la responsabilité de l'assureur, est le plus souvent réalisée par des partenaires. Les produits proposés ainsi que les documents contractuels et commerciaux présentés aux clients doivent garantir à l'entreprise un niveau de sécurité

juridique approprié, et permettre à l'assuré (ou au souscripteur) de connaître avec précision le contenu et l'étendue des garanties qu'il a contractées ou des propositions commerciales qui lui sont faites.

De plus, en réponse à la crise sanitaire et dans la continuité des ambitions de modernisation des échanges, CNP Assurances a développé la signature électronique avec ses partenaires.

Il est à noter qu'aucun événement de nature à empêcher l'entreprise de respecter ses obligations n'a été déclaré durant l'année 2020, en lien avec la crise sanitaire et économique.

Par ailleurs, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) constitue une préoccupation quotidienne de CNP Assurances. Le modèle d'affaires déployé, dans lequel un grand nombre d'opérations est intermédié par les partenaires, détermine les conditions de contrôles mises en place. Lorsque la relation commerciale est du ressort des partenaires, ceux-ci jouent un rôle essentiel dans la phase de recueil des informations d'identification et de connaissance du client. Les conventions de gestion conclues entre CNP Assurances et ses partenaires précisent les tâches confiées par l'assureur à l'intermédiaire.

Ainsi et pour CNP Assurances, qui a été sanctionnée en 2016 (amende de 8 millions d'euros) en raison d'insuffisances relevées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment ainsi qu'en 2014 (amende de 40 millions d'euros) en raison de négligences dans la recherche des bénéficiaires de contrats d'assurance vie non réclamés, le risque de non-conformité est considéré comme **significatif**.

Risques liés au système d'information, à la protection des données et cyber-risque

Le cyber-risque se définit comme tout risque de perte financière, d'interruption des activités ou d'atteinte à la réputation de l'entreprise en raison d'une défaillance des systèmes d'information (SI). Le cyber-risque fait l'objet d'un suivi continu au sein de CNP Assurances et sa couverture est régulièrement questionnée par des experts dédiés afin de s'adapter de manière agile à un environnement changeant.

CNP Assurances s'appuie sur un système d'information dont le rôle est primordial dans l'ensemble de ses activités opérationnelles et commerciales. Les incidents informatiques sont généralement la première cause des incidents opérationnels de CNP Assurances. Les services de gestion dédiés aux clients sont principalement concernés à travers l'indisponibilité de plusieurs applicatifs affectant la qualité du service rendu, ou encore par des erreurs de calculs ou de traitement nécessitant des opérations de correction, notamment dans la gestion des contrats en unités de compte. Les impacts financiers demeurent dans des proportions modérées.

CNP Assurances doit s'adapter à un environnement en constante évolution, avec notamment un contexte de cyberattaques de plus en plus fréquentes.

Les risques liés aux systèmes d'information recouvrent notamment les risques liés à la sécurité, les risques applicatifs et les risques liés à la protection des données (divulgaration, altération ou destruction de données sensibles). Des risques de pertes peuvent être liés à l'interruption, à l'indisponibilité ou aux lenteurs de systèmes d'information, et pourraient constituer également un risque d'image auprès des clients. L'ouverture des systèmes d'information à certains partenaires et prestataires expose CNP Assurances à des risques d'intrusion et à des actes de malveillance qui pourraient avoir pour conséquence la divulgation de données sensibles. Le Groupe a ainsi mis en œuvre un dispositif de gestion de la sécurité des systèmes d'informations et nommé un responsable dédié à ce sujet (RSSI).

Concernant les partenaires et les filiales, plusieurs actions sont menées telles que la formation et la sensibilisation des collaborateurs ainsi que la sécurisation des process avec l'appui renforcé des experts du siège. Le dispositif de couverture du risque cyber a été récemment renforcé par l'adoption de nouvelles mesures préventives (infrastructure dédiée aux attaques de type « déni de service », déploiement de mécanisme de selfcare, anonymisation des données, chiffrement de communications audio, amélioration de la sécurité des postes de travail, renforcement des contrôles d'accès aux réseaux protégés, définition de politiques cyber, pilotage).

Le risque d'intrusion dans les applications de CNP Assurances est toujours prégnant compte tenu du contexte de cybercriminalité en hausse, et de généralisation du travail à distance depuis mars 2020. Les mesures préventives nécessaires ont été mises en place au niveau de CNP Assurances.

On note par ailleurs des vulnérabilités dans la sécurité informatique des systèmes d'information des filiales, au Brésil notamment, mais faisant l'objet de corrections rapides et remédiations suite aux recommandations d'audit émises par l'organe central et la montée en efficacité des équipes locales.

En tant qu'assureur vie (avec notamment des données relatives à la santé des assurés) et compte tenu du volume important de contrats et d'assurés faisant l'objet de traitements informatiques ou non, CNP Assurances est fortement exposé aux risques de violation de données à caractère personnel. L'entrée en vigueur du nouveau règlement sur la protection des données (RGPD) a fait l'objet d'un projet transversal de mise en conformité au sein de CNP Assurances.

Au global, les risques liés au système d'information sont considérés comme significatifs au niveau de CNP Assurances.

Risques liés aux modèles

CNP Assurances emploie des méthodes statistiques et actuarielles notamment pour la mesure des indicateurs de solvabilité et de rentabilité, sa gestion actif-passif ou l'établissement des provisions techniques.

Ces calculs reposent par nature sur des éléments incertains, établis à partir de l'expérience passée ou d'hypothèses prospectives d'évolution de facteurs qui peuvent être relatifs au comportement des assurés, spécifiques aux activités d'assurance, ou d'origines économique ou réglementaire.

Un risque de modèle peut ainsi être caractérisé par des erreurs de conception (méthodes ou hypothèses non pertinentes par rapport à l'objectif recherché), des erreurs d'implémentation ou encore par un usage inadapté.

Un dispositif de maîtrise de ce risque a été mis en place au sein de CNP Assurances, articulé autour d'une cartographie des modèles et reposant sur différents principes tels qu'une gouvernance dédiée et un processus de revue indépendant.

Le risque de modèle est considéré comme **significatif** au niveau de CNP Assurances.

Facteurs de risque stratégique

Risque de partenariat

CNP Assurances noue, directement ou au travers de ses filiales, des partenariats stratégiques permettant de renforcer sa présence sur certains marchés. Ces partenariats constituent un moyen pour CNP Assurances de partager le risque économique et financier avec les partenaires concernés. Ils peuvent revêtir une forme simplement commerciale (conclusion d'un accord de distribution) ou bien également capitalistique (création d'une filiale commune).

L'intégration de ces partenariats ou de ces filiales communes au sein de CNP Assurances peut se révéler parfois plus difficile et plus longue qu'envisagée, ou nécessiter la mobilisation plus importante des équipes et des dirigeants concernés, et ainsi impacter négativement les résultats du Groupe. Par ailleurs, la vie des affaires et leur constante évolution impliquent que rien ne peut garantir que la performance financière des sociétés ou partenariats acquis soit conforme aux plans d'affaires initiaux sur la base desquels les décisions d'investissement auront été fondées. De telles divergences peuvent conduire à la constatation de dépréciation d'écart d'acquisition ou d'autres actifs incorporels, affectant négativement la situation financière de CNP Assurances.

En outre, l'évolution d'un projet, du contexte politique et économique local, de la situation économique d'un partenaire, ou la survenance d'un désaccord entre les partenaires, peuvent conduire à un besoin de réorientation du partenariat.

Le modèle d'affaire de bancassurance reposant sur le maintien et le renouvellement des accords de partenariat, le risque de non-renouvellement est susceptible d'affecter la rentabilité et la situation financière de la Société.

CNP Assurances a réalisé en 2020 plus de trois quarts de son chiffre d'affaires avec cinq partenaires principaux (La Banque Postale 23,4 %, BPCE 17,5 %, Caixa Seguridade 20,7 %, Banco UniCredit 12,2 %, Banco Santander 2,8 %).

À l'international, l'année a été marquée par la signature de deux accords stratégiques, renforçant la présence de CNP Assurances au Brésil et son approche multipartenaire :

- finalisation des accords de distribution exclusif avec le partenaire brésilien historique de CNP Assurances, la Caixa Econômica Federal (CEF), sécurisant à très long terme (vingt-cinq ans) la présence et l'activité de CNP Assurances sur ce marché. Cet accord porte notamment sur la distribution exclusive de produits de prévoyance, assurance-emprunteur, consommation et retraite ;
- conclusion d'un accord de distribution non exclusif d'une durée de dix ans entre la filiale brésilienne Caixa Seguradora et Correios (la Poste brésilienne), portant sur des produits de capitalisation et d'assurance dentaire.

En France, le groupe BPCE et CNP Assurances ont signé le 19 décembre 2019, avec date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 les accords d'extension des accords conclus en 2015 entre BPCE/Natixis et CNP Assurances portant leur échéance du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2030, et confortant ainsi le modèle multipartenarial de CNP Assurances.

Le modèle d'affaire de CNP Assurances reposant pour une large part sur le maintien des partenariats existants et sur la capacité à en nouer de nouveaux, le risque de partenariat est considéré comme très significatif.

Risque pays

CNP Assurances étant présent dans de nombreux pays, en Europe et en Amérique du Sud, la continuité et le développement de ses activités dépendent en partie de la santé économique et de la stabilité politique de ces pays.

Plus particulièrement, l'équilibre économique de certaines activités peut dépendre de la réglementation et des engagements que prend l'État dans lequel ces activités sont menées : l'assureur peut notamment être amené à avancer des fonds pour le compte de l'État. Une évolution réglementaire (par exemple concernant les majorations légales sur rentes viagères en 2017) ou un renoncement de l'État sur ses engagements peut générer des situations de litiges, qui peuvent avoir des impacts importants en termes de résultat si l'issue est défavorable pour CNP Assurances. CNP Assurances est ainsi soumis et contraint par les réglementations et contrôles des autorités locales. On peut citer notamment le cas du Brésil, où le versement de dividendes à CNP Assurances doit faire l'objet de l'approbation de la Banque centrale brésilienne, ou encore les activités de courtage réalisées par Wiz Soluções e Corretagem de Seguros (filiale de CNP Assurances dont Caixa Seguradora Holding est actionnaire minoritaire à hauteur de 25 %), cotée à la BOVESPA (Bourse de São Paulo du Brésil), la plaçant ainsi sous la supervision de la CVM (Commission des valeurs mobilières), soit l'équivalent de l'AMF en France.

CNP Assurances inclut en particulier des filiales importantes au Brésil et en Italie (21 % du chiffre d'affaires

2020 du Groupe est réalisé au Brésil et 12 % en Italie), deux pays fortement touchés par la crise sanitaire en 2020.

Néanmoins, en Amérique Latine, le PNA a été préservé en 2020. Le ralentissement de l'activité au premier semestre lié au confinement a été effacé du fait de la performance au second semestre. Les résultats sont faiblement impactés, avec une sinistralité qui est restée maîtrisée. Ce rebond de performance est également constaté pour les activités de la filiale italienne. En Europe hors France, les revenus ont été impactés à la baisse à hauteur de 17 millions d'euros, avec une légère baisse du chiffre d'affaires de l'ordre de -0,6 %. Dans ces conditions, le risque pays est considéré comme **significatif** pour CNP Assurances.

Risque lié à la mise en place de nouvelles réglementations

La mise en place de nouvelles réglementations, en Europe ou dans les pays où CNP Assurances exerce son activité, peut s'avérer complexe et coûteuse pour CNP Assurances. Elle mobilise de nombreuses directions, implique une adaptation des systèmes d'information du Groupe, elle a un coût élevé en termes de formation et d'apprentissage du nouveau cadre réglementaire. Ces dernières années par exemple, le règlement général de protection des données personnelles (RGPD) ou la directive distribution assurance (DDA), PACTE ont nécessité la mise en œuvre de projets d'envergure pour le Groupe.

De plus, de nouvelles réglementations peuvent être de nature à impacter le modèle d'affaires de CNP Assurances. Ainsi, les nouvelles normes comptables IFRS 17, dont l'entrée en vigueur est attendue en 2023, et IFRS 9, pourraient modifier la présentation des indicateurs d'activité publiés chaque trimestre et avoir un impact sur la stratégie d'investissement de CNP Assurances. De même, la revue de Solvabilité II (en particulier les propositions de l'EIOPA sur la courbe de taux ou le module de taux) pourrait conduire CNP Assurances, dont le profil de risques est très orienté sur les risques financiers, à voir sa marge de solvabilité se réduire de manière importante. Enfin, la potentielle mise en place d'un plafond de commission pour les produits vie en Allemagne, dont l'entrée en vigueur est attendue pour 2022, pourrait avoir un impact significatif sur l'activité de CNP Santander dans ce pays.

Au global, ce risque est donc considéré comme **important** pour CNP Assurances.

Pour le pôle assurance

Les risques du pôle assurance de La Banque Postale sont regroupés en huit familles de risques en cohérence avec la classification des risques de la réglementation Solvabilité II et la cartographie des risques conglomérat :

- risques stratégiques et business ;
- risques intragroupe ;
- risques de crédit et de contrepartie ;
- risques de marché ;
- risque de liquidité ;
- risques opérationnels ;
- risques techniques d'assurances ;
- autres risques.

Risque de marché

Actifs hors réévaluation et hors unité de comptes (normes IFRS, en millions d'euros)	31.12.2020
Obligation et assimilés	2 217
Actions et assimilés	74
Total	2 292

Les risques de marché auxquels sont exposées les filiales d'assurance comprennent les risques suivants :

- risque de taux ;
- risque sur les actions ;
- risque de *spread* de crédit ;
- risque sur l'immobilier ;
- risque de change ;
- risque de volatilité ;
- risque de valorisation des actifs non cotés ;
- risque de concentration sur les sous-jacents ;
- risque d'illiquidité.

Risque de taux

L'essentiel du portefeuille étant composé de produits de taux, le portefeuille d'actifs est principalement exposé au risque de taux : une hausse des taux d'intérêt aurait une répercussion immédiate sur le niveau des plus ou moins-values latentes sur les actifs obligataires ; une baisse des taux entraînerait une dilution du taux de rendement global de l'actif induit par des taux actuariels à l'achat des obligations plus faibles.

Risque sur les actions

Le risque sur les actions est le risque de perte résultant de variations défavorables des paramètres de marché liés aux actions (cours des actions, volatilité des actions, etc.).

Risque sur l'immobilier

Le risque sur l'immobilier correspond au risque de changement de valeur d'investissements immobiliers hors exploitation (investissement dans des fonds FCPI). De par les investissements en actions directes et en fonds d'investissements actions, le portefeuille de type actions est sensible aux fluctuations que peuvent connaître les marchés actions et au risque de perte de valeur induit par la baisse des prix des actifs de type immobilier et infrastructure.

Risque de spread de crédit

Le risque de *spread* de crédit correspond au risque de perte résultant de variations défavorables des paramètres de marché liés au crédit (*spread* de crédit, volatilité des *spreads*, etc.).

Risque de change

Une exposition indirecte au risque de change peut provenir des encours placés sur des fonds d'investissement, qui ont la possibilité de réaliser des investissements dans des titres libellés en devise étrangère. Le risque de change correspond au risque de :

- pertes (P/L) résultant d'une variation défavorable qui modifie le *Mark to Market* des actifs et passifs en devise (Risque de change) ;
- pertes résultant d'une variation défavorable des devises impactant le résultat d'exploitation (Risque de change opérationnel) ;
- perte résultant d'une variation défavorable des devises impactant la valeur économique des capitaux propres (Risque structurel).

Risque de concentration sur les sous-jacents

Le risque de concentration sur les sous-jacents correspond au risque de pertes résultant de variations défavorables des paramètres de marché liés à une combinaison d'expositions concentrées sur un même segment de marché (titre, émetteur, facteur de risque, etc.).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité, pour les filiales d'assurance, est le risque de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles.

Projection de paiements par échéance par le pôle assurance

(en millions d'euros)	31.12.2020				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	154	456	303	279	654

Projection de flux futurs des actifs assurance pour le pôle assurance

Intention de gestion (en millions d'euros)	31.12.2020			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans
AFS	480	717	957	314
Trading et FVOCI	58	26	38	23
HTM	10			

Passif immédiatement rachetable du pôle assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020
Passifs immédiatement rachetables	830
Passifs non rachetables immédiatement	1 155

Risque de contrepartie

Le périmètre des risques de contrepartie inclut les contrats permettant une atténuation des risques tels que les accords de réassurance, les titrisations et les instruments dérivés, et les créances à recevoir des intermédiaires et des assurés. Pour faire face aux risques de marché, les orientations d'allocation stratégique puis tactique d'investissement sont définies annuellement par les filiales d'assurance du pôle assurance de La Banque Postale. Ces orientations précisent

la répartition cible des portefeuilles par classe d'actifs, les maturités et les niveaux de taux à privilégier pour les investissements obligataires ainsi que les objectifs en termes de couverture des risques financiers.

Un suivi de la mise en œuvre de ces orientations est réalisé consistant à évaluer le respect des limites par classe d'actifs, la sensibilité du portefeuille et l'adéquation du niveau de liquidité.

Risque de crédit des réassureurs

<i>Notation de crédit (en millions d'euros)</i>	31.12.2020
AA-	142
A+	27
A	184
Non noté	7
Total	360

Risque de crédit sur les obligations souveraines et assimilés

<i>Notation de crédit (en millions d'euros)</i>	31.12.2020
	Portefeuille obligataire en valeur de marché
AAA	30
AA	1 024
A	120
BBB	37
Total	1 212

Décomposition du portefeuille d'actifs du pôle assurance au 31 décembre 2020

<i>Actifs hors réévaluation et hors unité de comptes (normes IFRS, en millions d'euros)</i>	31.12.2020
Obligation et assimilés	2 217
Actions et assimilés	74
OPCVM	237
Total	2 529

■ Répartition par notation du portefeuille obligataire du pôle assurance au 31 décembre 2020

	31.12.2020
Notation de crédit (en millions d'euros)	Portefeuille obligataire en valeur de marché
AAA	91
AA	1 213
A	720
BBB	436
< BBB	2
Total	2 462

Les risques techniques d'assurance

Par leurs activités en assurances (prévoyance, IARD et santé), les filiales d'assurance de La Banque Postale sont exposées au risque de souscription et au risque de catastrophe, liés aux évolutions des caractéristiques des portefeuilles assurés.

Le risque de souscription est le risque que prend un assureur en distribuant des contrats d'assurance auprès de personnes physiques ou morales.

Le risque de souscription comprend les risques suivants :

- **Risque catastrophe vie** : risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance attribuable à l'occurrence d'événement extrêmes, incertains et irréguliers, provoquant des atteintes graves aux personnes et/ou aux biens assurés, et dont l'origine peut être un phénomène naturel, une intervention humaine ou une combinaison des deux.
- **Risque de cessation (rachat)** : risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurances résultant d'une modification du comportement des assurés en matière de rachat de contrats (cessation, renouvellement, rachats). Ce risque peut couvrir le changement permanent des taux de rachat constatés, le rachat massif et ponctuel ainsi que la mauvaise estimation des taux de rachat. Deux typologies de rachat peuvent être modélisés : les rachats structurels (rachat qui dépend des caractéristiques moyennes des acheteurs en portefeuille) et conjecturels (rachat qui dépend de l'environnement économique).
- **Risque de mortalité** : risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant d'une augmentation des taux de mortalité. Ce risque est décomposé en plusieurs sous-facteurs au sein du Groupe :
 - Facteur de tendance, hausse de la mortalité générale ;
 - Facteur de niveau, déviation de la mortalité du portefeuille par rapport à la mortalité générale ;
 - Facteur de volatilité des données utilisées pour mesurer le taux de mortalité du portefeuille.
- **Risque de longévité** : risque de perte à long terme, qui correspond au risque financier sur les engagements d'assurance associées au fait que les individus vivent en moyenne significativement plus longtemps que prévu.
- **Risque de morbidité** : risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux d'invalidité, de maladie et de morbidité.
- **Risque de révision** : le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de révision applicables aux rentes, sous l'effet d'un changement de l'environnement juridique ou de l'état de santé de la personne assurée.
- **Risque de tarification et provisionnement** : risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de la fluctuation affectant la date de survenance, la fréquence, la gravité des événements assurés ainsi que le montant des règlements de sinistres.
- **Risque de cessation (rachat)** : Risque de pertes liées à une mauvaise anticipation de l'exercice des options de cessation ou de continuité des contrats par le souscripteur ou l'assureur.
- **Risque de catastrophe** : risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance attribuable à l'occurrence d'événement extrêmes, incertains et irréguliers, provoquant des atteintes graves aux personnes et/ou aux biens assurés, et dont l'origine peut être un phénomène naturel, une intervention humaine ou une combinaison des deux.
- **Risque de frais** : risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements lié à la variation des dépenses encourues pour la gestion des contrats d'assurance ou de réassurance.

À travers leurs politiques de souscription, les filiales du pôle assurance définissent les exigences en termes de contrôles, de gestion et de suivi des risques de souscription adaptées aux caractéristiques des portefeuilles assurés. Les normes applicables visent à couvrir le niveau de risque technique attendu. Pour chaque risque des limites de souscription ont été définies.

2.9.1.2.3.3 Méthodes et mesure des risques du groupe SFIL

2.9.1.2.3.3.1 Risque de crédit

2.9.1.2.3.3.1.1 Impacts de la crise sur l'évaluation du risque de crédit

Les impacts liés à la pandémie de Covid-19 sont limités à ce stade pour les administrations publiques locales et les entités du secteur public français.

En qualité de banque publique de développement et de premier financeur des hôpitaux publics en partenariat avec La Banque Postale, SFIL a accompagné l'ensemble des établissements de santé dans le cadre de la mobilisation nationale de lutte contre la pandémie mondiale. SFIL a ainsi proposé à ces entités de bénéficier d'un délai de paiement de six mois sans facturation d'intérêts de retard et de pénalités, pour leurs échéances de prêts comprises entre le 12 mars 2020 et le 30 juin 2020.

Des demandes de délais de paiement ont également été reçues de la part de certaines collectivités locales ou d'entités du secteur public français.

L'épidémie de Covid-19 a eu un impact plus important sur le portefeuille crédit export et en particulier sur le financement des navires de croisière en portefeuille (qu'ils soient en cours de construction par les Chantiers de l'Atlantique ou déjà en exploitation), en raison de l'interruption des opérations croisiéristes. L'ensemble du portefeuille crédit export est garanti à 100 % par la République française au travers de polices d'assurance-crédit BPI AE.

2.9.1.2.3.3.1.2 Dégradation significative du risque de crédit

Caractérisation de l'augmentation significative du risque de crédit

L'analyse de l'augmentation du risque de crédit est réalisée sur base individuelle, le Groupe n'utilisant pas l'approche sur base collective. L'objectif de l'analyse est de comparer le risque de défaillance à la date de clôture avec son risque de défaillance à la date de la comptabilisation initiale. Cette analyse tient compte de l'ensemble des informations raisonnables et justifiables pertinentes dont le Groupe peut disposer sans avoir à engager des coûts ou des efforts excessifs, en particulier d'informations quantitatives et qualitatives sur les événements passés (utilisation d'historiques), sur la conjoncture actuelle et sur les prévisions de la conjoncture future (*forward looking information*). En pratique, l'estimation de l'augmentation du risque de crédit est menée au niveau de la contrepartie :

- soit via la comparaison de la probabilité de défaut (PD) à terme (PD moyenne pondérée des différents scénarios *forward looking*) à la PD constatée lors de la comptabilisation initiale ;
- soit via l'identification de migrations de classes de risque (ratings issus des systèmes de notation internes) d'année en année vers des classes considérées comme risquées (risques de défaut historiquement plus élevés).

Les contrats d'une contrepartie sont classés en *Stage 3* lorsque la contrepartie se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- elle est en « défaut » au sens de la CRR au titre d'un risque de non-paiement (*unlikely to pay*) : il est probable que la contrepartie ne s'acquittera pas de tout ou partie de sa dette, compte non tenu de l'exercice des garanties éventuelles ;
- elle présente un impayé depuis plus de quatre-vingt-dix jours, que cette contrepartie soit ou ne soit pas en « défaut » au sens de la CRR.

Les contrats d'une contrepartie dans l'une ou l'autre des situations décrites ci-dessus sont aussi considérées comme non performantes sur le plan prudentiel (*non performing exposures*). Sur le périmètre concerné par la segmentation en *Stages*, l'assiette comptable du *Stage 3* est donc plus large que celle du « défaut » au sens de la CRR et est globalement en ligne avec celle des Non Performing Exposures, à une différence notable près : les contreparties déjà en *Forbearance* et auxquelles une nouvelle *Forbearance* a été accordée et/ou un incident de paiement compris entre trente et un et quatre-vingt-dix jours a été constaté. Les contrats d'une contrepartie dans cette situation sont considérés comme non performants sur le plan prudentiel (*non performing exposures*) mais restent classés en *Stage 2* sur le plan comptable (cf. *infra*).

Les contrats d'une contrepartie sont classés en *Stage 2* lorsque, sans pour autant se trouver dans l'une ou l'autre des situations du *Stage 3* (cf. *supra*), la contrepartie se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes matérialisant l'augmentation significative du risque de crédit :

- elle est inscrite en *watch list* par le comité de suivi des actifs sous surveillance pour cause de détérioration du risque de crédit ou en *forbearance* à la suite d'une concession faite par le Groupe à une contrepartie en difficulté financière ;
- elle présente des impayés strictement compris entre trente et un et quatre-vingt-dix jours ;
- son *rating* présente l'une des caractéristiques suivantes : *rating* devenu non *Investment grade* (notation interne inférieure ou égale à BB+), absence de *rating* interne, *rating* qui a connu ou qui va connaître une migration de *rating* jugée risquée au titre des scénarios *forward looking*. Les migrations de *rating* jugées risquées correspondent à des dégradations de ratings qualifiées de risquées et ont été déterminées sur la base d'une modélisation quantitative réalisée sur une base statistique historique et complétée par un jugement d'expert.

À défaut d'être dans l'une ou l'autre des situations énoncées ci-dessus, l'augmentation significative du risque de crédit n'est pas caractérisée et les contrats de la contrepartie demeurent classés en *Stage 1*.

Les transitions entre *Stages* doivent respecter les règles suivantes :

- pour les contrats d'une contrepartie en « défaut », la sortie du *Stage 3* et du « défaut » (et le retour vers le *Stage 2* ou le *Stage 1*) ne peut avoir lieu qu'au terme d'une

période probatoire minimale d'un an pendant laquelle la contrepartie est toujours considérée comme étant en « défaut » au sens de la CRR et les contrats de cette contrepartie demeurent classés en *Stage 3*. La sortie doit en outre être formellement actée en comité des défauts et est conditionnée au règlement intégral des impayés éventuels. Il convient de noter que cette période probatoire n'est pas applicable aux contrats d'une contrepartie qui était en *Stage 3* sans pour autant être en « défaut » au sens de la CRR ;

- pour les contrats en *forbearance*, la sortie du *Stage 2* ou du *Stage 3* selon le cas (et le retour vers le *Stage 1*) ne peut avoir lieu qu'au terme d'une période probatoire minimale de deux ans qui commence à courir à partir de la date de la concession si la contrepartie n'était pas en « défaut » au sens de la CRR ou de la date de sortie du « défaut » si elle y était.

2.9.1.2.3.3.1.3 *Provisionnement – approche méthodologique de la perte de crédit attendue*

Définition de l'assiette de provisionnement

L'ensemble des actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du poste Gains et pertes latents ou différés des capitaux propres font l'objet d'une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues. À chaque date de clôture, ils sont segmentés en trois *Stages* :

- *Stage 1* : l'actif n'a pas subi d'augmentation significative de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale ;
- *Stage 2* : l'actif a subi une augmentation significative de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale ;
- *Stage 3* : l'actif est en situation de défaillance.

À chaque date de clôture, la correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues d'un actif financier est évaluée :

- au montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur les douze prochains mois pour les actifs du *Stage 1* ;
- au montant correspondant aux pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs du *Stage 2* et pour ceux du *Stage 3*.

Les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou création ne donnent pas lieu à la constitution d'une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues lors de leur comptabilisation initiale. Les produits d'intérêts sur ces actifs sont déterminés à partir d'un taux d'intérêt effectif qui tient compte des pertes de crédit attendues. Ultérieurement, les corrections de valeur comptabilisées sur ces actifs correspondent au cumul, depuis la comptabilisation initiale, des variations des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de ces actifs. Le Groupe n'a pas vocation à acquérir ou à générer des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou création.

Mesure du montant de la perte de crédit attendue

La provision comptabilisée sur le contrat est égale à la moyenne des pertes de crédit attendues de chacun des scénarios pondérés par leurs probabilités d'occurrence respectives. Pour l'ensemble des portefeuilles significatifs,

la définition des scénarios intègre une dimension prospective (*forward looking*) qui permet de projeter des variables macroéconomiques et financières et d'évaluer leurs impacts en termes de provisionnement. Ces scénarios reposent soit sur des projections réalisées par la direction des risques de crédit, soit sur des travaux quantitatifs développés à partir des données issues des modèles avancés.

Dans le cas des collectivités locales françaises, les principales hypothèses ainsi que les scénarios et leur pondération sont présentés ci-dessous. Les hypothèses de ces scénarios font l'objet de mises à jour régulières et ont notamment été adaptées afin de tenir compte des effets de la pandémie de Covid-19.

- un scénario central (pondéré 60 %) qui propose une évolution des comptes des collectivités locales est établi en deux étapes :
 - le « scénario central hors Covid-19 ». L'évolution dite « naturelle » des comptes, c'est-à-dire celle qui serait probablement advenue sans la crise sanitaire. Il s'agit de l'augmentation des bases fiscales, de dotations en loi de finances, des tendances d'investissement avant crise pour l'exercice 2020, etc.
 - le « scénario central y compris Covid-19 ». À partir de ces évolutions « naturelles », nous appliquons les évolutions, dites « Covid-19 », c'est-à-dire celles liées à la crise sanitaire. Le chiffrage de cette crise donne lieu à plusieurs études à ce jour. Nous distinguons un impact « ponctuel », c'est-à-dire lié au confinement et/ou pour lequel un rattrapage rapide est envisagé, et un impact « durable », où la crise économique induit une perte de recettes que les collectivités locales ne récupèrent pas dans notre scénario ;
- un scénario optimiste (pondéré 25 %) qui reprend les hypothèses du scénario central, avec les variantes suivantes :
 - l'impact Covid-19 négatif sur les recettes fiscales et les produits des services et autres recettes est diminué de 30 % ;
 - les dotations de fonctionnement versées par l'État sont plus dynamiques en 2021 et 2022 ;
- un scénario pessimiste (pondéré 15 %) qui reprend les hypothèses du scénario central, avec les variantes suivantes :
 - l'impact Covid-19 négatif sur les recettes fiscales et les produits des services et autres recettes est augmenté de 30 % ;
 - les dotations de fonctionnement versées par l'État ne progressent pas en 2021 et 2022, et demeurent à leur niveau de 2020 ;
 - le rebond des dépenses d'investissement est très accentué en 2021 et 2022.

Pour les contrats classés en *Stage 1* ou en *Stage 2*, les pertes de crédit attendues correspondent à la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine du contrat du produit de trois paramètres (la probabilité de défaut [PD], l'exposition au moment du défaut [EAD] et la perte en cas de défaut [LGD]), respectivement sur un horizon d'un an

pour les contrats classés en *Stage 1* et sur la durée de vie résiduelle pour les contrats classés en *Stage 2*. Les trois paramètres varient en fonction du scénario et de l'année considérés. Le Groupe a capitalisé sur le dispositif de calcul de ces paramètres en modèle Bâlois et a introduit des ajustements afin de tenir compte des dispositions spécifiques à IFRS 9. Cette approche a conduit à la définition de modèles spécifiques à IFRS 9 pour l'ensemble des portefeuilles significatifs. Plus précisément, des modèles spécifiques pour calculer la PD et la LGD ont été développés sur les collectivités locales et les groupements à fiscalité propre, étant donné que ce portefeuille est le plus significatif pour le Groupe. Ces calculs sont effectués selon les étapes suivantes :

- une matrice de migration *through the cycle* est construite sur la base de l'historique de données disponible ;
- elle est ensuite déformée pour calculer les PD *point in time* ainsi que la matrice de migration *point in time* ;
- cette dernière est reprise dans les scénarios, avec la prise en compte des informations *forward looking*.

Pour les contrats classés en *Stage 3*, les pertes de crédit attendues correspondent à la perte à maturité, c'est-à-dire à la différence entre la séquence des flux de trésorerie contractuellement dus au Groupe et la séquence des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recouvrer, toutes deux actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine. En fonction de la matérialité du contrat, les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recouvrer sont déterminés soit via des simulations individuelles réalisées par la direction des risques de crédit, soit via des scénarios standards de recouvrement appliqués selon des règles de gestion prédéfinies. Ces flux s'entendent nets le cas échéant des flux issus de la vente des instruments reçus en garantie qui font partie intégrante des modalités contractuelles.

À chaque date de clôture, le classement en *Stages* et les montants de correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues font l'objet d'analyses et sont validés par le comité des provisions en amont de leur comptabilisation. Par ailleurs, des procédures de *backtesting* ont été définies afin de permettre le suivi annuel de la performance du dispositif de calcul des pertes de crédit attendues en IFRS 9, et couvrent la qualité des données, la structure du portefeuille et la qualité des prédictions.

2.9.1.2.3.3.1.4 Exposition maximale au risque de crédit

	31.12.2020			
	Valeur comptable nette des ECL	Garanties, collatéraux et autres rehaussements de crédit	Exposition maximale au risque de crédit (sans garanties)	Provisions ECL
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat – instruments de dette				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat – prêts et engagements	4 243		4 243	
Instruments financiers dérivés de couverture	5 138	(1 426)	3 712	
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	511		511	
Titres au coût amorti	8 354		8 354	(17)
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	378	(108)	270	
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	52 015	(5 123)	46 892	(35)
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations	70 639	(6 657)	63 982	(52)
Engagements de financement	4 765	(4 765)		(10)
Engagements de garantie donnés				
Exposition des engagements hors bilan nets des provisions	4 765	(4 765)		(10)
Total de l'exposition nette	75 404	(11 422)	63 982	(62)

2.9.1.2.3.3.1.5 Exposition aux dettes souveraines

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020
	Exposition nette
Autriche	144
Belgique	50
Allemagne	301
Espagne	340
France	11 021
Royaume-Uni	8
Italie	2 286
Portugal	7
Suède	17
Total de l'exposition de la SFIL	14 174

2.9.1.2.3.3.1.6 Risque de concentration

Le groupe SFIL a fait le choix de la méthode avancée au titre de la réforme du ratio de solvabilité et de l'adéquation des fonds propres (réforme Bâle III). Celle-ci a développé des modèles de notation interne qui couvrent les principaux segments de clientèle, ces modèles ont été validés par les autorités de tutelles historiques. Ceci a permis à la Caisse

Française de Financement Local de présenter au 31 décembre 2020, une analyse de ses expositions, ventilées par notations.

Cette analyse confirme l'excellente qualité des actifs du portefeuille, dont plus de 90 % du portefeuille a une notation supérieure ou égale à BBB.

Concentration du risque de crédit sur les actifs financiers au coût amorti par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020		
	Actifs comptabilisés au coût amorti		
	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux
AAA	525	13	
AA	20 084	955	
A	14 920	123	77
BBB	18 404	1 092	56
BB	224	1 148	
< B	663	1 817	444
Non noté	44	136	
Total de la répartition par notation de crédit	54 864	5 284	577
Banques centrales			
Administrations publiques	50 675	3 405	560
Établissements de crédit	2 357		
Autres entreprises financières			
Entreprises non financières	1 832	1 879	17
Autres			
Total de la répartition par agent économique	54 864	5 284	577
France	45 951	2 058	457
Italie	3 236	1 255	
Caïmans (Les Îles)		883	
Qatar	1 081		
Argentine			114
Autres pays	4 596	1 088	6
Dépréciations	(9)	(36)	(7)

Concentration du risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020		
	Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres		
	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux
AAA			
AA	254		
A	202		
BBB	48		
BB			
< B			
Non noté			
Total de la répartition par notation de crédit	504		
Banques centrales			
Administrations publiques	122		
Établissements de crédit	382		
Autres entreprises financières			
Entreprises non financières			
Total de la répartition par agent économique	504		
dont France	318		
Dépréciations			

Concentration du risque de crédit sur les engagements hors bilan (engagements de financement et de garantie) donnés par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020		
	Engagements hors bilan donnés		
	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues crédits douteux
AAA			
AA	235		
A	503		
BBB			
BB	11		
< B	148	3 664	15
Non noté	190		
Total de la répartition par notation de crédit	1 087	3 664	15
Banques centrales			
Administrations publiques	592		15
Établissements de crédit	24		
Autres entreprises financières			
Entreprises non financières	471	3 664	
Autres			
Total de la répartition par agent économique	1 087	3 664	15
France	298		
Caïmans (Les Îles)		3 654	
Qatar	440		
Argentine			15
Autres pays	349	10	
Dépréciations		(10)	

2.9.1.2.3.3.2 Risque de liquidité

Échéances contractuelles des actifs financiers par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2020						Total des actifs financiers comptabilisés
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	
Caisse, banques centrales	1 932						1 932
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		104	326	1 117	2 023	696	4 266
Instruments financiers dérivés de couverture			645			4 492	5 137
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables		19	198	287		7	511
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables							
Titres au coût amorti	1	445	772	2 489	3 408	1 238	8 353
Prêts et créances au coût amorti	29	1 205	3 772	17 505	27 538	2 344	52 393
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux – actif						(13)	
Total des actifs financiers	1 962	1 773	5 713	21 398	32 969	8 764	72 579

Échéances contractuelles des passifs financiers par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2020						Total des passifs financiers comptabilisés
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	
Banques centrales							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			57			980	1 037
Instruments financiers dérivés de couverture			215			7 335	7 550
Dettes représentées par un titre	1 280	787	4 320	23 480	30 860	3 854	64 581
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés						3	3
Dettes envers la clientèle							
Dettes subordonnées							
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux – passif						23	23
Dettes locatives		1	3	5			9
Total des passifs financiers	1 280	788	4 595	23 485	30 860	12 195	73 203

Échéances contractuelles des engagements de financement et de garantie donnés

(en millions d'euros)	31.12.2020					Total des engagements donnés	
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Engagements de financement donnés			52	676	3 756	281	4 765
Engagements de garantie donnés							
Total des engagements donnés			52	676	3 756	281	4 765

Ces tableaux présentent la situation du bilan à la date d'arrêté des comptes ; ils ne prennent pas en compte les décisions de gestion qui permettront de gérer les décalages de maturité, ni la future production d'actifs et de passifs. La liquidité du groupe SFIL est apportée par l'accord de

financement existant avec ses actionnaires et par l'émission d'obligations ou de certificats de dépôt. En complément, la Caisse Française de Financement Local peut obtenir des financements auprès de la Banque de France, en donnant en garantie certains de ses actifs. Ainsi,

la Caisse Française de Financement Local peut obtenir un financement de la Banque de France lui permettant de rembourser des obligations foncières arrivant à maturité ; les actifs donnés en garantie sont alors exclus du calcul du ratio de couverture.

2.9.1.2.3.3.3 Risque de marché

2.9.1.2.3.3.3.1 Périmètre des risques de marché

Le risque de marché se définit comme le risque de perte (que la perte passe par le compte de résultat ou directement par les fonds propres) qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille donné.

Le groupe SFIL, de par sa nature de banque publique de développement, n'a pas vocation à traiter des opérations à des fins de négociation et donc à porter des risques de marché au sens réglementaire du terme. En vue consolidée, tous les *swaps* sont traités à des fins de couverture. Par ailleurs, CAFFIL en tant que société de crédit foncier, ne peut détenir de portefeuille de négociation ou de participation et n'est donc pas exposée au risque de marché réglementaire.

Certaines positions ou activités du portefeuille bancaire du groupe SFIL, qui même si elles ne portent pas de risque de marché au sens réglementaire du terme, sont néanmoins sensibles à la volatilité des paramètres de marché et font peser un risque sur le résultat comptable ou sur les fonds propres ; elles sont suivies au titre des risques de marché non réglementaires. Il s'agit principalement :

- des risques induits par la fluctuation de la valorisation des actifs financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat ou les capitaux propres ;
- de certains risques induits par l'activité de crédit export (suivi des variations de valeur de l'indicateur spécifique au crédit export et, pour les prêts libellés en devises, de la variation de la valorisation des *swaps* de change de couverture de cette activité) ;
- des variations des ajustements de valeurs comptables sur dérivés comme la CVA (*credit valuation adjustment*) et la DVA (*debt valuation adjustment*), comptabilisées en résultat en application des normes IFRS ;
- de la provision pour titres de placement au sens des normes comptables françaises ;
- des risques pouvant se matérialiser au niveau des comptes de SFIL, sur base individuelle, dans le cadre de son activité d'intermédiation de dérivés réalisée pour le compte de CAFFIL, si les dérivés réalisés par SFIL avec des contreparties externes ne sont pas parfaitement répliqués auprès de CAFFIL.

La crise a affecté les résultats du Groupe au premier semestre 2020 en raison notamment de l'évolution défavorable de la valeur de marché de certains prêts qui doivent en application des règles comptables internationales être comptabilisés en juste valeur par résultat : la juste valeur de ces actifs, dont l'encours nominal s'élève à 3,3 milliards d'euros, a subi une dégradation en cours d'année liée à la dégradation des *spreads* de crédit, modélisés sur la base

d'un indice de marché couvrant des contreparties publiques de qualité de crédit comparables. La sensibilité de la valeur du portefeuille à une variation de *spread* de crédit d'un point de base est de 2,6 millions d'euros. Après avoir touché un point bas mi-avril, la valeur de ces actifs s'est améliorée depuis, la hausse de l'indice déterminant le *spread* de crédit ayant été résorbée aux trois quarts au second semestre. Compte tenu de l'amortissement du portefeuille, le résultat de la réévaluation est finalement positif de 8 millions d'euros sur l'année 2020. Il convient par ailleurs de noter que ces résultats n'ont aucun caractère économique, dans la mesure où ces actifs sont destinés à être maintenus au bilan jusqu'à maturité (et sont d'ailleurs financés à maturité). Les résultats correspondants sont donc enregistrés parmi les éléments non récurrents.

De même, malgré des fluctuations significatives des *spreads* de crédit en cours d'année, la valeur des titres du portefeuille de titres pouvant être détenus ou cédés, comptabilisés à la juste valeur par contrepartie des fonds propres, se traduit finalement par un impact positif sur les fonds propres de + 1 million d'euros. La sensibilité du portefeuille à une variation de *spread* de crédit d'un point de base est de 0,1 million d'euros.

2.9.1.2.3.3.3.2 Gouvernance et suivi des risques de marché

La gouvernance du suivi des risques de marché s'organise autour du comité des risques de marché qui assure le suivi trimestriel des indicateurs de risques ainsi définis :

- valorisation des actifs comptabilisés en juste valeur par le résultat ou les capitaux propres et des provisions sur titres de placement en normes comptables françaises ;
- limites de taux ;
- *cash collateral* versé/reçu ;
- indicateurs de l'activité crédit export.

Ce comité est également en charge de l'approbation des politiques, directives et procédures relatives aux risques de marché non réglementaires avant soumission au comité des risques.

Le suivi en continu des risques de marché non réglementaires est assuré par la direction des risques de marché et de bilan de SFIL qui est principalement en charge des missions suivantes :

- Définition, en ligne avec l'appétit aux risques de SFIL et de CAFFIL :
 - des politiques et directives de risque de marché ;
 - des différentes limites ;
 - des méthodologies de calcul et de mesure des différents risques.
- Certification de la valorisation des dérivés au titre de leur enregistrement dans les comptes ;
- Valorisation :
 - des éléments de bilan (actif et passif) ;
 - des ajustements de valeur sur les dérivés (CVA et DVA) ;
- Suivi :
 - de la valorisation des *swaps* de change pour les crédits export en devises non encore entrés en relation de couverture ;

– de la valorisation des *swaps* qui ne sont plus en relation de couverture suite au défaut du prêt couvert.

- Contrôle quotidien de l'appel de marge sur dérivés (*cash collateral*) via le suivi des sensibilités aux paramètres de marché. Ces dernières correspondent à la variation de juste valeur des instruments pour un mouvement standardisé (ou choc) des paramètres de marché.

Calcul et contrôle de l'impact du risque de *spread* sur le portefeuille titres.

Quand ils ne sont pas nativement à taux révisable, les titres dont la valorisation est comptabilisée en juste valeur par capitaux propres selon les normes IFRS ou en titres de placement selon les normes comptables françaises sont généralement couverts par des *swaps*. Le risque résiduel du portefeuille de titres est limité au risque de *spread* de crédit : la direction des risques de marché et de bilan calcule l'impact comptabilisé résultant de l'évolution des *spreads* de crédit des émetteurs.

2.9.1.2.3.3.3.3 Le risque de change

La devise de référence du groupe SFIL est l'euro ; le risque de change reflète donc le changement de valeur des actifs et des passifs libellés dans une devise autre

que l'euro en raison d'une fluctuation de cette même devise face à l'euro.

Les émissions et les actifs libellés en devises donnent lieu, au plus tard lors de leur entrée au bilan et jusqu'à leur échéance finale, à la conclusion d'un *cross-currency swap* contre euro, assurant ainsi une couverture en change du nominal et du taux portés par ces éléments de bilan. Les expositions à taux révisable euro résultant de cette gestion sont intégrées dans la gestion du risque de taux. Pour des raisons opérationnelles, SFIL conserve cependant un risque de change marginal résultant de la partie de la marge non reversée à CAFFIL sur les opérations de crédit export en devises.

Le risque de change est suivi au travers de la position nette de change dans chaque devise, calculée sur l'ensemble des créances, des engagements et des intérêts courus non échus en devise du bilan. La position nette de change par devise doit être nulle à l'exception des positions en USD et en GBP pour lesquelles une faible position est tolérée pour des raisons opérationnelles.

Par ailleurs, certaines opérations de crédit export libellées en devises peuvent générer un risque de change très limité pour CAFFIL pendant leur phase de tirage. Ce risque résiduel est encadré par une limite de sensibilité très faible à la base euro/devise.

Classement par devises d'origine	31.12.2020				
	EUR	Autres devises Europe	USD	Autres devises	Total
(en millions d'euros)					
Total de l'actif	72 202	628	3 848	358	77 036
Total du passif	72 202	628	3 848	358	77 036
Position nette au bilan					

2.9.1.2.3.3.3.4 Le risque de taux

SFIL en tant qu'entité n'accepte pas de risque de taux. La stratégie de couverture du risque de taux consiste en une micro-couverture parfaite, soit par *swaps* contre Eonia ou €STR, soit par adossement d'opérations d'actifs et de passifs de même index, soit dans le cadre de l'activité de crédit export par des opérations de couverture réalisées par l'intermédiaire du mécanisme de stabilisation. SFIL ne porte donc pas de risque de taux.

Pour limiter l'impact de ces risques, la Caisse française de financement local a mis en place une stratégie de couverture en deux temps :

- dans un premier temps, les actifs et les passifs privilégiés qui ne sont pas naturellement à taux variable sont couverts contre Euribor jusqu'à maturité, et cela dès leur entrée au bilan. Dans la pratique, les acquisitions de portefeuilles de prêts (dont le montant unitaire est généralement faible) sont généralement macrocouvertes. Les crédits accordés individuellement ou les émissions obligataires peuvent être micro ou macrocouverts. La couverture des actifs et des passifs est le plus souvent réalisée par la conclusion de *swaps* de taux, mais également, lorsque cela est possible, par la résiliation de *swaps* de sens opposé ;

- dans un second temps, les flux des actifs et passifs indexés sur Euribor (naturellement ou après couverture) sont *swappés* contre Eonia ou €STR afin de protéger le résultat contre le risque de base résultant de périodicités différentes des Euribor (un, trois, six ou douze mois) et contre le risque de *fixing*. Le risque résiduel est géré en macro-couverture sur un horizon de gestion d'une semaine.

Ces couvertures peuvent être réalisées soit directement sur le marché par la Caisse Française de Financement Local, soit être intermédiées par SFIL, qui se retourne alors à son tour sur le marché.

Les dettes non privilégiées ne sont pas concernées par ces opérations de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index Eonia ou €STER et n'ont pas besoin d'être *swappées*, soit avec un index Euribor et financent alors des actifs également indexés sur Euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

Ces différents types de risques de taux sont suivis, analysés et gérés à travers :

- la production de *gaps* (respectivement de taux fixe, de base et de *fixing*), calculés en vision statique :

Impasse taux fixe	Différence des emplois et des ressources de bilan et de hors-bilan pour les opérations à taux fixe, ou dont le taux a fixé. Elle est calculée chaque mois jusqu'à extinction du bilan.
Impasses par index	Différence des emplois et des ressources, au bilan et au hors-bilan pour un index ténor donné n'ayant pas encore fixé. Cette impasse est calculée chaque mois jusqu'à extinction du bilan.
Gaps de base	Impasses résultant de l'adossement entre deux <i>gaps</i> d'index. Il y en a donc autant que de paires d'index.
Impasse de <i>fixing</i>	pour un index ténor donné : différence entre emplois et ressources à taux révisable, de bilan et de hors-bilan, par date de <i>fixing</i> .

- la production mensuelle d'indicateurs de sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) à un choc de taux de 100 bp, visant à encadrer les positions résiduelles de taux fixe/fixé de CAFFIL (après la mise en place des couvertures). Ces indicateurs sont calculés sur quatre *time bucket* prédéfinis, et encadrés par des limites calibrées pour ne pas perdre plus de 6 % des fonds propres (soit EUR 80 millions) avec un quantile de 99 % calculé sur la base d'un historique de dix ans :

Translation de la courbe de taux	Limite de 25 millions d'euros
Pentification/rotation de la courbe de taux sur des points éloignés de la courbe	Limite ⁽¹⁾ de 15 millions d'euros sur le <i>time bucket</i> CT, 10 millions d'euros sur le MT et LT et 9 millions d'euros sur le TLT.
Pentification/rotation de la courbe de taux à l'intérieur d'un <i>time bucket</i>	Limite ⁽²⁾ de 30 millions d'euros sur la valeur absolue des sensibilités à l'intérieur d'un <i>time bucket</i> .

(1) Au premier semestre 2020, les limites de sensibilité au risque de taux de CAFFIL ont été ajustées, tout en maintenant inchangée la valeur globale de l'appétit au risque de taux (80 millions d'euros). La limite antérieure était de 10 millions pour les quatre *time buckets*.

(2) La limite applicable aux points antérieurs au 31 mai 2020 était de 40 millions d'euros. Depuis mai 2020, elle est de 30 millions d'euros.

Mesure du risque directionnel

Les mesures de sensibilité en fin de trimestre sont présentées ci-dessous.

Risque directionnel

| Sensibilité globale

(en millions d'euros)	Limite	31.03.2020	30.06.2020	30.09.2020	31.12.2020
Sensibilité	25/(25)	(2,7)	(1,9)	(1,0)	(6,8)

Mesure du risque de pente/rotation

Les mesures de sensibilité en fin de trimestre sont présentées ci-dessous.

Risque de pente entre deux points de maturité éloignée sur la courbe

| Somme des sensibilités

(en millions d'euros)	Limite	31.03.2020	30.06.2020	30.09.2020	31.12.2020
Court terme	15/(15)	(6)	(4)	(5)	(10)
Moyen terme	10/(10)	(2)	(7)	(6)	3
Long terme	10/(10)	2	4	5	(3)
Très long terme	9/(9)	4	5	5	2

Risque de pente entre deux points de maturité proche

| Somme des sensibilités en valeur absolue

(en millions d'euros)	Limite	31.03.2020	30.06.2020	30.09.2020	31.12.2020
Court terme	30	17	9	13	11
Moyen terme	30	13	13	14	22
Long terme	30	12	10	4	11
Très long terme	30	7	8	8	9

2.9.1.2.3.3.4 Activités de couverture

2.9.1.2.3.3.4.1 Stratégie et objectifs de gestion du risque de taux d'un portefeuille

Le Groupe applique l'IAS 39 tel qu'adopté par l'Union européenne (IAS 39 carve-out) qui reflète plus précisément la manière dont il gère ses instruments financiers.

L'objectif de la comptabilité de couverture est de réduire l'exposition au risque de taux qui provient de certaines catégories d'actifs ou de passifs désignés comme éléments couverts.

Le Groupe effectue une analyse globale de son risque de taux. Cette analyse consiste à évaluer le risque de taux de tous les éléments à taux fixe générateurs d'un tel risque comptabilisés au bilan. Le Groupe sélectionne les actifs et passifs financiers qui doivent faire partie de la couverture de risque de taux du portefeuille. Le Groupe applique la même méthodologie pour sélectionner les actifs et passifs financiers du portefeuille. Les actifs et passifs financiers sont classés par intervalles de temps de maturité du portefeuille. En conséquence, lorsque ces éléments sortent du portefeuille, ils doivent être retirés de toutes les tranches de maturité sur lesquelles ils ont un impact.

Le Groupe a choisi de constituer des portefeuilles homogènes de prêts et des portefeuilles d'émissions obligataires. À partir de cette analyse en différentiel, réalisée sur une base nette, il définit lors de la mise en place du contrat, l'exposition au risque à couvrir, la longueur des intervalles de temps, la méthode de test et la fréquence à laquelle les tests sont réalisés.

Les instruments de macro-couverture utilisés par le Groupe sont, pour l'essentiel, des *swaps* de taux simples désignés dès leur mise en place en couverture de juste valeur des ressources ou des emplois à taux fixe. La justification de

l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers cibles. Les tests d'efficacité prospectifs (réalisés en date de désignation de la couverture) et rétrospectifs (réalisés à chaque date de clôture semestrielle et annuelle) visent à s'assurer qu'il n'existe pas de surcouverture : ils sont vérifiés si, pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture. Les instruments de couverture sont des portefeuilles de dérivés dont les positions peuvent se compenser. Les éléments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur (y compris les intérêts courus à payer ou à recevoir) avec variations de juste valeur en résultat net.

Les revalorisations relatives au risque couvert sont comptabilisées au bilan (respectivement à l'actif ou au passif selon que les groupes d'éléments couverts sont des actifs ou des passifs) au sein des Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux avec variations de juste valeur en résultat net.

2.9.1.2.3.3.4.2 Incidence des opérations de couverture sur le montant et l'échéance des flux de trésorerie

Les échéances contractuelles du notionnel sur les dérivés de couverture ont été intégrées dans la note 2.4.2 – Instruments dérivés de couverture – actif et passif.

2.9.1.2.3.3.4.3 Effet de la comptabilité de couverture dans les comptes consolidés du Groupe

Les impacts de la comptabilité de couverture sont présentés dans les états financiers consolidés ainsi que dans les notes 2.3.1 – Produits et charges d'intérêts, 2.3.3 – Gains ou pertes nettes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat et 2.4.2 – Instruments dérivés de couverture – actif et passif.

2.9.2 Risques opérationnels et de non-conformité

La direction des risques Groupe est responsable de l'analyse et de la mesure des risques du Groupe. Les risques opérationnels sont des risques résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieurs.

La direction du contrôle permanent contribue à la maîtrise des risques opérationnels à travers l'amélioration continue du dispositif de contrôle permanent (définition de normes, *reporting* et mise en place de contrôles de conformité), en relation avec les Directions de l'Établissement public et les filiales.

Cette direction est par ailleurs responsable du pilotage du dispositif de contrôle permanent et de la conformité au niveau du Groupe. Elle rend compte à la direction générale et à la Commission de surveillance.

La direction du contrôle permanent et de la conformité assure également le pilotage du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (« LCB-FT »), du dispositif de lutte contre la corruption, ainsi que le contrôle du respect des principes de déontologie résultant du Code de déontologie.

2.9.2.1 Outils de suivi des risques opérationnels et de non-conformité

La direction du contrôle permanent et de la conformité, en coordination avec les directions de l'Établissement, veille à ce que des mesures adéquates de maîtrise des processus soient prises afin d'avoir l'assurance raisonnable que les risques opérationnels inhérents à ces processus soient maîtrisés. Différents outils sont mis en œuvre dans ce cadre :

2.9.2.1.1 Un outil intégré de gestion des risques

L'outil PRISM déployé dans l'ensemble des directions couvre les cartographies des risques, les plans de contrôle, la gestion des incidents, la gestion des plans de continuité d'activité et le suivi des recommandations d'audit.

2.9.2.1.2 La cartographie des risques

La direction du contrôle permanent et de la conformité élabore des cartographies des risques opérationnels et de non-conformité, en lien avec les directions de l'Établissement public.

Ces cartographies permettent d'identifier les risques importants, auxquels adosser le dispositif de contrôle permanent et les plans d'actions destinés à réduire leur probabilité d'occurrence et/ou leur impact potentiel. Les risques ainsi identifiés pour l'Établissement public sont présentés en comité de direction de la Caisse des Dépôts.

2.9.2.1.3 Les bases « incidents »

L'ensemble des incidents de l'Établissement public est saisi au sein d'un outil centralisé et les incidents significatifs sont suivis par la direction du contrôle permanent et de la conformité.

Les incidents significatifs des filiales sont remontés à la direction des risques du Groupe et à la direction du contrôle permanent et de la conformité. L'objectif est d'assurer une vision consolidée de l'ensemble des incidents significatifs impactant le groupe Caisse des Dépôts, quelle que soit la nature des risques, de repérer les dysfonctionnements avérés, d'en évaluer les pertes potentielles ou réelles, et de formaliser les plans d'action correctifs adéquats.

2.9.2.1.4 Le plan de contrôle de deuxième niveau

La direction du contrôle permanent et de la conformité met en œuvre un plan de contrôle de deuxième niveau, fondé sur une approche par les risques, décliné sur le périmètre de l'Établissement public et, en lien avec le réseau des responsables des risques, contrôle permanent et conformité, des filiales.

Ce plan de contrôle vise à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de contrôle permanent et de conformité aux risques encourus et activités exercées.

Les contrôles menés par la direction du contrôle permanent et de la conformité donnent lieu à une évaluation du dispositif de contrôle permanent et de conformité présentée au comité de direction de la Caisse des Dépôts et à la Commission de surveillance.

2.9.2.1.5 Les indicateurs d'alerte

Les directions de l'Établissement public et filiales mettent en place des indicateurs, incluant des seuils d'alerte, afin d'anticiper les évolutions de la qualité du dispositif de contrôle permanent et de surveillance de la maîtrise des risques.

2.9.2.1.6 Le pilotage du dispositif de conformité à la LCB-FT

La Caisse des Dépôts est directement assujettie à la mise en place d'un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), en application du Code monétaire et financier.

La direction du contrôle permanent et de la conformité pilote et supervise le dispositif LCB-FT du Groupe. Elle définit les normes applicables au sein du Groupe. La politique de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme affiche une tolérance nulle de la Caisse des Dépôts sur le risque de non-conformité en matière de LCB-FT.

La direction du contrôle permanent et de la conformité remplit les fonctions de déclarant et de correspondant

TRACFIN pour l'Établissement public. Elle s'assure de la conduite des contrôles de conformité dans le domaine de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme au sein de l'Établissement public et des filiales à une périodicité *a minima* annuelle.

En collaboration avec la direction des ressources humaines, elle pilote le dispositif de formation des collaborateurs conformément aux textes de droit commun en vigueur et anime son réseau à l'échelle du Groupe à travers des comités et groupes de travail.

La Caisse des Dépôts établit une classification du risque LCB-FT par pays sur la base d'une série de critères objectifs selon une méthodologie prédéfinie. Cette classification se traduit par la mise en place de diligences accrues sur les dossiers en lien avec un pays en risque fort.

La Caisse des Dépôts s'est dotée d'une liste d'interdiction visant à prohiber les investissements dans les Etats et territoires non coopératifs (ETNC) (cf. « liste noire de Bercy ») et les pays de la liste 1 du Groupement d'action financière (GAFI) faisant l'objet de contre-mesures (Iran et Corée du Nord).

2.9.2.1.7 Le pilotage du dispositif de conformité déontologique

Le corpus déontologique se compose d'une Charte de déontologie du Groupe et d'un Code de déontologie de l'Établissement public. Ces dispositions ont été revues et sont complétées par des procédures d'application, compilées dans le « Recueil de déontologie », disponibles sur l'intranet de la Caisse des Dépôts.

La direction du contrôle permanent et de la conformité supervise et pilote le dispositif déontologique de l'Établissement, elle assure une mission de conseil et anime son réseau.

Elle s'assure de la conduite des contrôles de conformité dans le domaine de la déontologie au sein de l'Établissement public à une périodicité annuelle.

La Caisse des Dépôts s'est également dotée d'une politique anticorruption pour le Groupe et d'un dispositif d'alerte éthique pour l'Établissement public, conformément à la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Sapin II »).

2.9.2.1.8 Le pilotage du Plan de Continuité d'Entreprise (PCE)

L'organisation de la continuité de la Caisse des Dépôts repose sur :

- la direction du contrôle permanent et de la conformité qui élabore les politiques de continuité et de maintien en conditions opérationnelles de l'Établissement public, édicte les normes en matière de continuité et contrôle leur correcte application ;
- le secrétariat général qui assure le pilotage opérationnel du Plan de Continuité d'Entreprise (PCE) ;
- les directions qui élaborent, mettent en œuvre et testent leur plan de continuité d'activité.

2.9.2.1.9 La sécurité des systèmes d'information

La direction des risques du Groupe définit la politique de sécurité des systèmes d'information du Groupe, la décline pour l'Établissement public et en coordonne la mise en œuvre au sein des directions et du GIE Informatique Caisse des Dépôts. Les objectifs de sécurité des systèmes d'information portent sur la disponibilité des systèmes, l'intégrité des données, leur confidentialité et la preuve (ou non-répudiation) de leur transmission, éléments réunis sous l'acronyme DICP (disponibilité, intégrité, confidentialité, preuve). La sécurité opérationnelle (protection, détection, réponse à incidents et reconstruction) est assurée par des

équipes internes d'Informatique Caisse des Dépôts (*Security Operations Center* [SOC] et *Computer Emergency Response Team* [CERT]).

Le programme de mise en œuvre de la sécurité des systèmes d'information est piloté par le comité stratégique des systèmes d'information (CSSI) à raison de deux réunions par an.

La direction des risques du Groupe émet, de manière systématique, un avis sur les risques liés à la sécurité des systèmes d'information sur chaque projet SI mené par l'Établissement public.

2.9.3 Risque juridique et fiscal

Le risque juridique et fiscal regroupe tous les risques liés à l'ignorance, au non-respect ou à l'interprétation erronée des textes et lois en vigueur et peut notamment se matérialiser au travers de contentieux, faisant suite à une défaillance dans l'application de procédures ou de réglementations.

La direction juridique et fiscale et des services associés édicte des normes juridiques et fiscales dans un objectif de rationalisation et de plus grande rigueur de gestion. Ces normes sont applicables à toutes les activités

opérationnelles du Groupe. En outre, afin de contribuer à la conformité juridique du Groupe, la direction juridique et fiscale et des services associés est associée aux projets impactant l'Établissement public dès leur phase de conception. Elle apporte également son concours aux directions opérationnelles et aux filiales sur des dossiers juridiques et fiscaux sur l'ensemble de leurs activités et des sujets transverses, par exemple en matière de sécurisation du développement de l'informatique.

2.10 Transactions avec les parties liées

Les parties liées au groupe Caisse des Dépôts sont les sociétés consolidées, le fonds d'épargne, les fonds de retraite, les fonds gérés dans le cadre du grand emprunt national dont la Caisse des Dépôts assure la gestion sous mandat.

2.10.1 Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont renseignées les données relatives aux opérations réciproques concernant les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (comptabilisées par mise en équivalence), et celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (comptabilisées par mise en équivalence).

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Crédits	332	260
Autres actifs financiers	264	217
Autres actifs	9	2
Total des actifs	605	479
Dettes	237	429
Autres passifs financiers	36	
Autres passifs ⁽¹⁾	6 496	
Total des passifs	6 769	429
Engagements donnés ⁽²⁾		2 717
Engagements reçus ⁽²⁾		1 940
Total des engagements		4 657
Intérêts et produits nets assimilés		2
Commissions	119	(2)
Résultat net sur opérations financières		1
Produits nets des autres activités	3	16
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations		7
Résultat brut d'exploitation	122	24

(1) Principalement entités mise en équivalence de CNP Assurances.

(2) En 2019, dont 1,9 milliard d'euros de titres CNP Assurances à livrer et 1,9 milliard d'euros de titres La Poste à recevoir dans le cadre du rapprochement La Poste et de la Caisse des Dépôts. Cette opération a été réalisée le 4 mars 2020.

2.10.2 Entités non contrôlées par le Groupe

2.10.2.1 Le fonds d'épargne

La Caisse des Dépôts assure la gestion de fonds d'épargne centralisés confiés par l'État.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Crédits ⁽¹⁾	78 108	7 342
Autres actifs	75	47
Total des actifs	78 183	7 389
Dettes	6 622	1 120
Autres passifs	567	37
Total des passifs	7 189	1 157
Engagements donnés ⁽²⁾	8 048	9 825
Engagements reçus ⁽³⁾	11 143	5 500
Total des engagements	19 191	15 325
Intérêts et produits nets assimilés	687	106
Commissions	330	
Produits nets des autres activités	9	(53)
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	177	157
Résultat brut d'exploitation	1 203	210

(1) Dont 67 milliards d'euros de prêts à La Banque Postale, et 7,8 milliards d'euros de prêts à taux zéro, BEI et Plan logement (5,2 milliards d'euros en 2019) ;

(2) Dont 5,8 milliards d'euros d'engagements donnés au fonds d'épargne au titre des prêts à taux zéro, BEI et Plan Logement (7,7 milliards d'euros en 2019) ;

(3) Dont 10,8 milliards d'euros d'engagements de garantie reçus du fonds d'épargne au titre des prêts à taux zéro, BEI et Plan Logement (5,4 milliards d'euros en 2019).

2.10.2.2 Les fonds de retraite

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Autres actifs	76	59
Total des actifs	76	59
Dettes	1 716	1 580
Autres passifs	37	52
Total des passifs	1 753	1 632
Engagements donnés		
Engagements reçus		
Total des engagements		
Intérêts et produits nets assimilés	5	(1)
Résultat net sur opérations financières		(1)
Produits nets des autres activités	5	5
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	292	290
Résultat brut d'exploitation	302	293

2.10.2.3 Les fonds gérés dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir

La Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de conventions et d'actions du Programme d'investissement d'avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt. Ainsi, l'État a confié la gestion opérationnelle à la Caisse des Dépôts de ces fonds avec un versement sur un compte spécifique de la Caisse des Dépôts ouvert au Trésor.

Au 31 décembre 2020, ces enveloppes, après versements et imputation des coûts de gestion, se répartissent comme détaillé ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif		Passif	
	Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir		Créances de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
France Brevets	109	117	109	117
Développement technologie	719	719	719	719
Économie sociale et solidaire	40	46	40	46
Formation en alternance (hébergement et appareil de modernisation)	67	118	67	118
Fonds national d'amorçage	156	202	156	202
Plateformes d'innovation des pôles de compétitivité	12	12	12	12
Fonds Écotechnologies	212	220	212	220
Fonds pour la société numérique (infrastructures et services)	534	644	534	644
Ville de demain	349	374	349	374
Fonds national d'innovation – Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat	3	4	3	4
Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique	15	19	15	19
Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique	4	6	4	6
French Tech Accélération	196	200	196	200
Partenariat pour la formation professionnelle et l'emploi	64	78	64	78
Fonds Accélération Biotech Santé	330	330	330	330
Fonds de fonds de retournement	123	74	123	74
Innovation numérique pour l'excellence éducative	40	42	40	42
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	43	43	43	43
Fonds de fonds quartiers prioritaires	48	49	48	49
Territoires d'innovation de grande ambition	183	97	183	97
Territoires d'innovation pédagogique	67	47	67	47
Fonds à l'internationalisation des PME	100	100	100	100
Adaptation et qualification main-d'œuvre	50	35	50	35
Sociétés universitaires et de recherche	99	99	99	99
Accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants	106		106	
Grands défis	250		250	
	3 919	3 675	3 919	3 675

2.11 Rémunérations et avantages consentis au personnel

2.11.1 Charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Rémunérations du personnel et autres charges assimilées	(15 661)	(5 743)
Régimes postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	(467)	(57)
Intéressement et participation	(186)	(110)
Total des charges de personnel ⁽¹⁾	(16 314)	(5 910)

(1) Dont 10 656 millions d'euros au titre du Groupe La Poste.

2.11.2 Effectif moyen des entreprises contrôlées

	31.12.2020	31.12.2019
France	253 798	50 832
Étranger	98 501	54 924
Total effectif moyen ⁽¹⁾	352 299	105 756

(1) Dont 248 906 au titre du Groupe La Poste.

2.11.3 Engagements sociaux

2.11.3.1 Engagements sociaux nets comptabilisés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Actifs et passifs comptabilisés au bilan		
Valeur actuelle de l'engagement couvert par des actifs	422	194
Valeur actuelle de l'engagement non couvert par des actifs	3 893	587
Valeur actuelle de l'engagement	4 315	781
Valeur de marché des actifs de couverture	(373)	(136)
Provision pour engagements sociaux	3 942	645
Dette actuarielle à moins d'un an	580	70
Dette actuarielle à plus d'un an	3 362	575

2.11.3.2 Variation des engagements sociaux au compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Coût des services rendus des régimes postérieurs à l'emploi	(227)	(26)
Coût des services rendus des avantages à long terme	(34)	(18)
Coût des services passés (y compris modifications et réductions de régime)	(2)	(1)
Profits et pertes résultant des liquidations de régime	75	5
Coût des services	(188)	(40)
Charge nette d'intérêts	(17)	(8)
Écarts actuariels des régimes relatifs aux avantages à long terme	(1)	(10)
Charge de l'exercice des régimes postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	(206)	(58)

2.11.3.3 Variation de la provision pour engagements sociaux au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Provision pour engagements sociaux à l'ouverture	645	595
Charge de l'exercice des régimes postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	206	58
Prestations versées	(116)	(51)
Écarts actuariels des régimes postérieurs à l'emploi issus :		
– du changement des hypothèses démographiques	(5)	(4)
– du changement des hypothèses financières	68	65
– des effets d'expérience	(7)	(13)
Écarts actuariels des actifs de couverture	(37)	(7)
Variations de périmètre ⁽¹⁾	3 201	
Autres variations	(13)	2
Provision pour engagements sociaux à la clôture	3 942	645

(1) Groupe La Poste

2.11.3.4 Analyse des composantes de la provision pour engagements sociaux

2.11.3.4.1 Ventilation des engagements par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Indemnités de départ à la retraite	960	306
Autres régimes de retraites	614	72
Autres régimes postérieurs à l'emploi	561	72
Avantages à long terme	197	195
Dispositif d'aménagement de fin de carrières Groupe La Poste	1 610	
Provision pour engagements sociaux	3 942	645

2.11.3.4.2 Ventilation des engagements par entité consolidée

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Caisse des Dépôts Section générale	185	264
Groupe La Poste	3 365	
Transdev Group	171	174
Groupe Egis	58	56
Groupe Compagnie des Alpes	54	57
Groupe Icade	26	26
Informatique CDC	29	27
Groupe CDC Habitat	42	35
Autres entités	12	6
Provision pour engagements sociaux	3 942	645

2.11.3.5 Ventilation des actifs de couverture par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Actions	73	51
Obligations	125	29
Autres actifs	174	56
Total des actifs de couverture	373	136

2.11.3.6 Autres informations sur les engagements sociaux

2.11.3.6.1 Taux d'actualisation moyens pondérés retenus pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite

<i>Taux d'actualisation moyen par entité consolidée</i>	31.12.2020	31.12.2019
Caisse des Dépôts Section générale	0,33 %	0,65 %
Groupe La Poste	0,30 %	-
Transdev Group	0,30 %	0,40 %
Groupe Egis	0,50 %	0,60 %
Groupe Compagnie des Alpes	0,60 %	0,50 %
Groupe Icade	0,33 %	0,60 %
Informatique Caisse des Dépôts	0,32 %	0,83 %
Groupe CDC Habitat	0,34 %	0,65 %

Le taux d'actualisation retenu est défini par rapport au référentiel iBoxx € Corporates AA 10+.

Ce référentiel représente de manière plus explicite le taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie.

2.11.3.6.2 Analyse de sensibilité de la provision pour engagements sociaux en cas de hausse ou de baisse du taux d'actualisation

	31.12.2020	31.12.2019
Sensibilité de la dette actuarielle	+/- 50 bp	+/- 50 bp
Montant de la provision en cas de hausse du taux d'actualisation	3 804	607
Provision pour engagements sociaux à la clôture	3 942	645
Montant de la provision en cas de baisse du taux d'actualisation	4 083	690

2.12 Informations relatives aux titres mis en équivalence

Ci-dessous sont présentés les données à 100 % avant élimination des comptes et opérations réciproques et dans le format de publication (selon les normes IFRS) des coentreprises significatives.

2.12.1 Coentreprises significatives

Les coentreprises significatives sont Bpifrance et Coentreprise de Transport d'Electricité qui représentent 84 % des participations dans les entreprises mises en équivalence.

2.12.1.1 Informations financières résumées

2.12.1.1.1 Bpifrance

	31.12.2020	31.12.2019
Pourcentage de contrôle et d'intérêts détenu par l'entité	49,29 %	50 %
Nature de la relation	Partenariat de financement et d'investissement pour les entreprises	Partenariat de financement et d'investissement pour les entreprises
Dividendes reçus	0	209 M€

| Bilan – Bpifrance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Actif		
Caisse, banques centrales	7 819	1 046
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 944	5 568
Instruments dérivés de couverture	6	5
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	12 288	10 831
Titres au coût amorti	8 041	7 538
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 461	1 042
Prêts et créances sur la clientèle	44 420	40 706
Opérations de location financement et assimilées	6 185	6 223
Aides au financement de l'innovation	988	983
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	586	436
Actifs d'impôts courants et différés	260	145
Comptes de régularisation et actifs divers	827	536
Actifs non courants destinés à être cédés		85
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5 053	4 289
Immobilisations corporelles	250	217
Immobilisations incorporelles	185	157
Écarts d'acquisition	2	2
Total actif	94 315	79 809

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2	2
Instruments financiers dérivés de couverture	84	21
Dettes envers les établissements de crédit	18 801	11 012
Dettes envers la clientèle	3 014	3 510
Dettes représentées par un titre	36 346	30 267
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	728	539
Passifs d'impôts courants et différés	130	146
Comptes de régularisation et passifs divers	2 490	1 459
Dettes locatives	122	97
Provisions	144	123
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	1 916	1 829
Fonds de garantie publics	6 456	5 907
Dettes subordonnées	7	7
Capitaux propres part du groupe	24 061	24 513
Capital et réserves liées	21 122	20 862
Réserves consolidées	3 763	2 412
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(727)	235
Résultat de l'exercice	(97)	1 004
Intérêts minoritaires	14	377
Total passif	94 315	79 809

Compte de résultat – Bpifrance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Produit Net Bancaire	1 239	1 453
Charges générales d'exploitation	(717)	(639)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(76)	(72)
Résultat brut d'exploitation	446	742
Coût du risque	(462)	(82)
Résultat d'exploitation	(16)	660
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(107)	416
Gains ou pertes nets sur autres actifs		19
Variations de valeur des écarts d'acquisition		20
Impôt sur le résultat	18	(97)
Résultat net	(105)	1 018
Part des minoritaires dans le résultat	(8)	14
Résultat net part du groupe	(97)	1 004

Autres éléments du résultat global – Bpifrance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Résultat net	(105)	1 018
Éléments pouvant être reclassés en résultat net	(100)	20
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	40	4
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(129)	18
Impôts liés	(11)	(2)
Éléments ne pouvant pas être reclassés en résultat net	(551)	960
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(2)	(5)
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	(582)	1 005
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence non recyclables	47	1
Impôts liés	(14)	(41)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(651)	980
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(756)	1 998
Dont part du Groupe	(749)	1 982
Dont part des intérêts minoritaires	(7)	16

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence – Bpifrance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Capitaux propres part du groupe	24 061	24 513
Retraitements (écarts d'évaluation)	319	319
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	12 017	12 416
Valeur de mise en équivalence – Bilan Groupe Caisse des Dépôts	12 017	12 416

2.12.1.1.2 Coentreprise de Transport d'Électricité

	31.12.2020	31.12.2019
Pourcentage de contrôle et d'intérêts détenu par l'entité	29,9 %	29,9 %
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique
Dividendes reçus	110 M€	94 M€

| Bilan – Coentreprise de Transport d'Électricité

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Actif		
Actifs non courants	19 203	18 568
Actifs courants	4 036	3 120
Actif	23 239	21 688

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Passif		
Capitaux propres	2 750	2 833
Passifs non courants	15 630	15 059
Passifs courants	4 859	3 796
Passif	23 239	21 688

| Compte de résultat – Coentreprise de Transport d'Électricité

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Produits des activités ordinaires	4 729	4 856
Excédent brut d'exploitation	1 914	2 181
Résultat net	472	632

| Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable de mise en équivalence – Coentreprise de Transport d'Électricité

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Capitaux propres part du groupe	2 750	2 829
Retraitements (principalement allocation du prix d'acquisition)	3 099	3 071
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	1 749	1 764
Valeur de mise en équivalence – Bilan Groupe Caisse des Dépôts	1 749	1 764

2.13 Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en millions d'euros)</i>	Mazars		PwC	
	2020	2019	2020	2019
Audit				
Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés				
– Section générale	1,5	1,1	1,3	1,1
– Filiales intégrées globalement	7,3	5,1	8,8	2,8
Services autres que la certification des comptes				
– Section générale	0,1	0,1		0,1
– Filiales intégrées globalement	1,0	0,8	1,2	0,7
Total	9,9	7,1	11,3	4,7

2.14 Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts

L'Établissement public établit des comptes annuels distincts, en normes françaises, pour chacune des sections qui le composent : la Section générale et la Section du fonds d'épargne.

Par ailleurs, la Banque des Territoires réunit tous les outils de la Caisse des Dépôts au service du développement des territoires. Elle regroupe les directions opérationnelles (bancaire, investisseur, prêteur) et s'appuie sur un réseau de 35 implantations, avec des directions fonctionnelles (finances, communication, stratégie digitale et ressources humaines). Elle associe également deux filiales, CDC Habitat et la SCET, qui contribuent à l'accompagnement des acteurs territoriaux en ingénierie et conseil.

Le groupe Caisse des Dépôts présente la spécificité de réunir un Établissement public et des filiales et participations intervenant dans le champ concurrentiel. Il publie des comptes consolidés aux normes IFRS qui regroupent les comptes de la Section générale et ceux des entités qu'il contrôle, seul ou conjointement, pour former les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts. La présentation du périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts est organisée selon les quatre groupes d'activités du Groupe. Les entités et les sous-groupes y compris leurs filiales sont ainsi détaillées par groupe d'activités.

Au 31 décembre 2020, le groupe Caisse des Dépôts consolide dans ses comptes 1 847 sociétés.

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
PÔLE CAISSE DES DÉPÔTS						
CAISSE DES DÉPÔTS						
CDC (SECTION GÉNÉRALE) <i>Siège social : 56, rue de Lille – 75356 Paris 07 SP</i>	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCET <i>Siège social : 52, rue Jacques-Hilaret – 75612 Paris Cedex 12</i>	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GROUPE CDC HABITAT						
CDC HABITAT <i>Siège social : 100, avenue de France – 75013 Paris</i>	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAINTE-BARBE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
AMPÈRE GESTION	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ADOMA	EQUI Co-ent	56,44	56,44	EQUI Co-ent	56,44	56,44
FONDS DE LOGEMENT INTERMÉDIAIRE	EQUI Ent Ass	19,14	19,14	EQUI Ent Ass	19,14	19,14
ADESTIA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI DES RÉGIONS				GLOB	100,00	100,00
SCI MAC DONALD LOGEMENTS LOCATIFS				GLOB	100,00	100,00
AUTRES ENTITÉS DU PÔLE CAISSE DES DÉPÔTS						
INFORMATIQUE CDC	GLOB	100,00	99,95	GLOB	100,00	99,95
CDC CROISSANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC PME CROISSANCE	EQUI Co-ent	53,29	53,29	EQUI Co-ent	53,29	53,29
CDC EURO CROISSANCE	EQUI Co-ent	50,01	50,01	EQUI Co-ent	50,01	50,01
CDC TECH CROISSANCE	EQUI Co-ent	35,66	35,66	EQUI Co-ent	35,66	35,66
CDC CROISSANCE DURABLE	EQUI Co-ent	50,00	50,00			
CDC INVESTISSEMENT IMMOBILIER	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC INVESTISSEMENT IMMOBILIER INTERNE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
ACEP INV 3	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
DOCKS V3	EQUI Co-ent	50,00	50,00	EQUI Co-ent	50,00	50,00
DOCKS V2	EQUI Co-ent	50,00	50,00			
FONCIÈRE FRANKLIN	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
TONUS TERRITOIRES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GPI REUILLY	GLOB	100,00	99,90	GLOB	100,00	99,90
GPINVEST 5	GLOB	100,00	100,00			
GPI RUE PETIT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GPINVEST PB10	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
LE MARQUIS	EQUI Ent Ass	40,00	40,00	EQUI Ent Ass	40,00	40,00
PARIS RIVE GAUCHE A9				GLOB	100,00	100,00
PBEM – PARIS BATIGNOLLES ÉMERGENCE	GLOB	100,00	99,90	GLOB	100,00	99,90
SAS CHÂTEAUDUN	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAS DÉFENSE CB3	EQUI Ent Ass	25,00	25,00	EQUI Ent Ass	25,00	25,00
SAS LA NEF LUMIÈRE	GLOB	100,00	87,50	GLOB	100,00	87,50
SAS LAFAYETTE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAS PARIS NORD EST	GLOB	100,00	79,00	GLOB	100,00	79,00
SAS PRINTEMPS LA VALETTE II	EQUI Co-ent	50,00	50,00	EQUI Co-ent	50,00	50,00
SAS RICHELIEU VIVIENNE*	GLOB	100,00	50,00	EQUI Co-ent	50,00	50,00
SCI 182 RUE DE RIVOLI	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI 43 45 RUE DE COURCELLES	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI ALPHA PARK	EQUI Co-ent	50,00	50,00	EQUI Co-ent	50,00	50,00
SCI BATIGNOLLES LOT 09	EQUI Co-ent	50,00	50,00	EQUI Co-ent	50,00	50,00
SCI BAUDELIQUE	GLOB	100,00	99,66	GLOB	100,00	99,66
SCI BOULOGNE ILOT V	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI CUVIER MONTREUIL II	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI EVI-DANCE	EQUI Co-ent	50,00	50,00	EQUI Co-ent	50,00	50,00
SCI FARMAN*	GLOB	100,00	50,00	EQUI Co-ent	50,00	50,00
SCI INNOVATIS II	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI MMV 2013	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PRD MONTPARNASSE 1	EQUI Co-ent	50,00	50,00			
PRD MONTPARNASSE 2	EQUI Co-ent	50,00	50,00			
PRD MONTPARNASSE 3	EQUI Co-ent	50,00	50,00			
SCI PB10	EQUI Co-ent	50,00	50,00	EQUI Co-ent	50,00	50,00
SCI PRINTEMPS LA VALETTE	EQUI Co-ent	50,00	50,00	EQUI Co-ent	50,00	50,00
SCI SARIHV	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI SILOGI	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI TOUR MERLE	EQUI Co-ent	50,00	50,00	EQUI Co-ent	50,00	50,00
GROUPE ANATOL INVEST						
ANATOL INVEST HOLDING FRANCE <i>Siège social : 56, rue de Lille – 75007 Paris</i>	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ANATOL INVEST HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
MYSLBEK (République tchèque)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PAIGE INVESTMENTS (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PBW REAL ESTATE FUND (Pays-Bas)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GDYNIA CENTRUM HANDLOWE Sp zoo	GLOB	100,00	100,00			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
PÔLE BPIFRANCE						
GROUPE BPIFRANCE						
BPIFRANCE***						
<i>Siège social : 27-31, avenue du Général-Leclerc – 94710 Maisons-Alfort Cedex</i>	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
ALSABAIL	EQUI Ent Ass	20,06	20,06	EQUI Ent Ass	18,47	18,47
AUXI-FINANCES	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	45,39	45,39
AVENIR ENT DVLP C1	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
AVENIR ENT DVLP C2	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
AVENIR ENT DVLP C3	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
AVENIR ENT DVLP C4	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
AVENIR ENT MEZZANINE	EQUI Co-ent	32,95	32,95	EQUI Co-ent	33,42	33,42
AVENIR ENTREPRISE INVESTISSEMENT	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
AVENIR TOURISME	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
BPIFRANCE CAPITAL 1	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
BPIFRANCE COURTAGE	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	45,39	45,39
BPIFRANCE FINANCEMENT***				EQUI Co-ent	45,39	45,39
BPIFRANCE IC INVESTMENT HOLDING	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
BPIFRANCE INNO 1 LARGE VENTURE II	EQUI Co-ent	49,29	49,29			
BPIFRANCE INNOVATION 1	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
BPIFRANCE INTERNATIONAL CAPITAL	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
BPIFRANCE INVESTISSEMENT	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
BPIFRANCE MEZZANINE 1	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
BPIFRANCE PARTICIPATIONS	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
BPIFRANCE RÉGIONS	EQUI Co-ent	49,28	49,28	EQUI Co-ent	45,38	45,38
CDC ENTREPRISES CAPITAL INVESTISSEMENT	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
ETI 2020	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EQUI Ent Ass	9,76	9,76	EQUI Ent Ass	9,90	9,90
FCPR PART'COM	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
FCT BPIFRANCE SME-1	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	45,39	45,39
FCT BPIFRANCE SME-2020-1	EQUI Co-ent	49,29	49,29			
FCT BPIFRANCE TPE	EQUI Co-ent	49,29	49,29			
FFI 2	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
FFI 3	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
FFI 4	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
FFI 5	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
FFI PARTS A	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
FFI PARTS B	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
FFI PARTS B PRIME	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
FIC DETTE PRIVEE 2	EQUI Co-ent	49,29	49,29			
FONDS LAC I	EQUI Ent Ass	16,43	16,43			
FPMEI	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
FRANCE INVESTISSEMENT CROISSANCE 1	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
FRANCE INVESTISSEMENT CROISSANCE 2	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
FRANCE INVESTISSEMENT CROISSANCE 3	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
FRANCE INVESTISSEMENT CROISSANCE 4	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
FRANCE INVESTISSEMENT CROISSANCE 5	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
FRANCE INVESTISSEMENT CROISSANCE 6	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
FRANCE INVESTISSEMENT RÉGIONS 1	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
FRANCE INVESTISSEMENT RÉGIONS 2	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
FRANCE INVESTISSEMENT RÉGIONS 3	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
FRANCE INVESTISSEMENT RÉGIONS 4	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
FRANCE INVESTISSEMENT TOURISME	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
FRENCH EMIRATI FUND CAPITAL	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
FRENCH FUTURE CHAMPIONS	EQUI Ent Ass	24,65	24,65	EQUI Ent Ass	25,00	25,00
FSI PME PORTEFEUILLE	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
FSN AMBITION NUMÉRIQUE	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
GROUPE PSA	EQUI Ent Ass	6,07	6,07	EQUI Ent Ass	6,16	6,16
LION PARTICIPATIONS	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	50,00	50,00
SCI BPIFRANCE	EQUI Co-ent	49,29	49,29	EQUI Co-ent	45,39	45,39
STCONSO (palier détenant STM consolidé à 27,76 %)	EQUI Ent Ass	24,65	24,65	EQUI Ent Ass	25,00	25,00
TYROL ACQUISITION – GROUPE TDF	EQUI Ent Ass	11,82	11,82	EQUI Ent Ass	11,99	11,99

GRUPE LA POSTE

LA POSTE Intégration globale Siège social : 9, rue du Colonel Pierre AVIA – 75015 Paris	GLOB	100,00	66,00
--	------	--------	-------

SECTEUR SERVICES-COURRIER-COLIS

ADIMMO	GLOB	100,00	34,68
ADIR ASSISTANCE	GLOB	100,00	34,72
ALISEO	GLOB	100,00	34,72
ALLIANCE PERF	GLOB	100,00	34,72
ASENDIA AUSTRIA GmbH (Autriche)	GLOB	100,00	39,60
ASENDIA BENELUX BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,60
ASENDIA GERMANY GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	39,60
ASENDIA HOLDING AG (Suisse)	GLOB	100,00	39,60
ASENDIA HONK KONG Ltd (Hong Kong)	GLOB	100,00	39,60
ASENDIA ITALY SpA (Italie)	GLOB	100,00	39,60
ASENDIA MGMT SAS	GLOB	100,00	39,60
ASENDIA MGMT SAS, BRANCH BERN (Suisse)	GLOB	100,00	39,60
ASENDIA NORDIC AB (Suède)	GLOB	100,00	39,60
ASENDIA NORWAY A/S (Norvège)	GLOB	100,00	39,60
ASENDIA OCEANIA AU (Australie)	GLOB	100,00	39,60
ASENDIA OCEANIA NZ (Nouvelle-Zélande)	GLOB	100,00	39,60

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
ASENDIA OPERATIONS (SCL) (Allemagne)	GLOB	100,00	39,60			
ASENDIA OPERATIONS VERWALTUNG GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	39,60			
ASENDIA PRESS EDIGROUP SA (Suisse)	GLOB	100,00	39,60			
ASENDIA PRESS EDS AG (Suisse)	GLOB	100,00	39,60			
ASENDIA SINGAPORE (Singapour)	GLOB	100,00	39,60			
ASENDIA SPAIN SL (Espagne)	GLOB	100,00	39,60			
ASENDIA UK Ltd (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	39,60			
ASENDIA USA (États-Unis)	GLOB	100,00	39,60			
ASTEN EST	GLOB	100,00	34,72			
ASTEN SANTE	GLOB	100,00	34,72			
AXEO DEVELOPPEMENT	GLOB	100,00	50,16			
AXEO PARTENARIATS PRO SERVICES (PPS)	GLOB	100,00	50,16			
AXEO PRO SERVICES	GLOB	100,00	50,16			
AXEO SERVICES	GLOB	100,00	50,16			
BLUESOM	GLOB	100,00	34,36			
BTB MAILFLIGHT (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	39,60			
BTB MAILFLIGHT HOLDING (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	39,60			
BUDGET BOX	GLOB	100,00	66,00			
CABESTAN	GLOB	100,00	66,00			
CASSIOP	GLOB	100,00	66,00			
COORDINATION AXEO	GLOB	100,00	50,16			
CREAT DIRECT (Roumanie)	GLOB	100,00	66,00			
DIADOM SAS	GLOB	100,00	66,00			
DYNAPRESSE MARKETING SA	GLOB	100,00	39,60			
EAP FRANCE	GLOB	100,00	66,00			
ECONOMIE D'ENERGIE	GLOB	100,00	49,95			
EDENEXT	GLOB	100,00	49,95			
ETHIC SANTE	GLOB	100,00	66,00			
FINANCIERE AXEO	GLOB	100,00	50,16			
FLUOW	GLOB	100,00	33,66			
GEOPTIS	GLOB	100,00	66,00			
H2AD	GLOB	100,00	33,54			
HELP CONFORT	GLOB	100,00	47,65			
HELP CONFORT SAINT-NAZAIRE	GLOB	100,00	50,16			
IM SANTE	GLOB	100,00	66,00			
INBOX MARKETING (Roumanie)	GLOB	100,00	65,98			
INNOVAGENCY (Portugal)	GLOB	100,00	50,01			
INNOVAGENCY RESOURCES (Portugal)	GLOB	100,00	50,01			
INTERACTIONS MARKETING (Roumanie)	GLOB	100,00	62,70			
ISOSKELE	GLOB	100,00	66,00			
ISOSKELE FACTORY	GLOB	100,00	66,00			
LA POSTE E-EDUCATION	GLOB	100,00	66,00			
LA POSTE GLOBAL MAIL	GLOB	100,00	66,00			
LA POSTE IMS	GLOB	100,00	39,60			
LA POSTE NOUVEAUX SERVICES	GLOB	100,00	66,00			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
LA POSTE SANTE	GLOB	100,00	66,00			
LA POSTE SERVICES A LA PERSONNE	GLOB	100,00	66,00			
LA POSTE SILVER	GLOB	100,00	66,00			
LATIN AMERICA E-COMMERCE DIRECT, SA de CV	GLOB	100,00	19,84			
MATCHING SAS	GLOB	100,00	55,28			
MEDIAPOST DISTRIBUIÇÃO POSTAL (Portugal)	GLOB	100,00	66,00			
MEDIAPOST ESPAGNE (Espagne)	GLOB	100,00	66,00			
MEDIAPOST HIT MAIL (Roumanie)	GLOB	100,00	66,00			
MEDIAPOST HIT MAIL BULGARIE (Bulgarie)	GLOB	100,00	66,00			
MEDIAPOST HOLDING	GLOB	100,00	66,00			
MEDIAPOST SAS	GLOB	100,00	66,00			
MEDIAPOST SGPS (Portugal)	GLOB	100,00	66,00			
METRICA (BULGARIE)	GLOB	100,00	39,60			
MOBILE MARKETING (Roumanie)	GLOB	100,00	62,70			
MSCM2	GLOB	100,00	33,54			
NEOLOG	GLOB	100,00	66,00			
NORTH AMERICA DIRECT, Inc. (États-Unis)	GLOB	100,00	19,84			
NOUVEAL	GLOB	100,00	43,56			
NOUVELLE ATTITUDE SAS	GLOB	100,00	66,00			
ORGANISME FORMATION SERVICES	GLOB	100,00	50,16			
PARAMEDICAL DE LA PLAINE	GLOB	100,00	34,72			
PROXIMY	EQUI Ent Ass	25,00	16,50			
RECYGO	GLOB	100,00	33,66			
S2A OXYGENE	GLOB	100,00	34,71			
S2A SANTE	GLOB	100,00	34,72			
SADIMMO	GLOB	100,00	31,24			
SADIR ASSISTANCE	GLOB	100,00	34,72			
SCI STP IMMO	GLOB	100,00	66,00			
SMP	GLOB	100,00	66,00			
SOGEC DATAMARK SERVICES	GLOB	100,00	66,00			
SOGEC GESTION	GLOB	100,00	66,00			
SOGEC INFORMATIQUE	GLOB	100,00	66,00			
SOGEC MARKETING	GLOB	100,00	66,00			
SOGEFINAD	GLOB	100,00	66,00			
SOMEPOST	GLOB	100,00	66,00			
SPI UK (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	39,60			
STP SA	GLOB	100,00	66,00			
TIKEASY	GLOB	100,00	66,00			
US DIRECT (SINGAPORE) PTE Ltd (Singapour)	GLOB	100,00	19,84			
US DIRECT ECOMMERCE AUS Pty Ltd (Australie)	GLOB	100,00	19,84			
US DIRECT ECOMMERCE HOLDING Ltd (Irlande)	GLOB	100,00	19,84			
US DIRECT ECOMMERCE Ltd (Irlande)	GLOB	100,00	19,84			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
US DIRECT ECOMMERCE NETHERLANDS BV	GLOB	100,00	19,84			
US DIRECT ECOMMERCE NOMINEE DAC (Irlande)	GLOB	100,00	19,84			
US DIRECT E-COMMERCE RUS LLC (Russie)	GLOB	100,00	19,84			
US DIRECT ECOMMERCE UK (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	19,84			
VERTICAL MAIL	GLOB	100,00	66,00			
VIAPOST	GLOB	100,00	66,00			
VIAPOST MAINTENANCE	GLOB	100,00	66,00			
VIAPOST TRANSPORT MANAGEMENT	GLOB	100,00	66,00			
WN TPC (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	39,60			
WNDIRECT USA, Inc	GLOB	100,00	39,60			
SECTEUR GEOPOST						
GEOPOST	GLOB	100,00	66,00			
360° SERVICES SAS	GLOB	100,00	66,00			
3W EXPRESS (PRIVATE) Ltd (Sri Lanka)	GLOB	100,00	21,33			
A52 WAREHOUSE Inc. (Canada)	GLOB	100,00	21,33			
ACP GLOBAL FORWARDING (Pologne)	GLOB	100,00	66,00			
ALAS COURIER, SL – MEE	EQUI Ent Ass	48,00	31,68			
ALTURING	GLOB	100,00	66,00			
ARMADILLO HOLDING GMBH (Allemagne)	GLOB	100,00	66,00			
BEIJING LINEHAUL EXPRESS Co. Ltd (Chine)	GLOB	100,00	42,65			
BIO CAIR FORWARDING INTERNATIONAL Co. Ltd (Chine)	GLOB	100,00	66,00			
BIOCAIR ASIA Ltd (Hong Kong)	GLOB	100,00	66,00			
BIOCAIR AUSTRALIA PTY Ltd (Australie)	GLOB	100,00	66,00			
BIOCAIR BELGIUM (Belgique)	GLOB	100,00	66,00			
BIOCAIR CUSTOMS BROKERAGE LLC	GLOB	100,00	66,00			
BIOCAIR GERMANY GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	66,00			
BIOCAIR Inc. (États Unis d'Amérique)	GLOB	100,00	66,00			
BIOCAIR INTERNATIONAL Ltd (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	66,00			
BIOCAIR SINGAPORE Pte Ltd (Singapour)	GLOB	100,00	66,00			
BIOCAIR SOUTH AFRICA Ltd (Afrique du Sud)	GLOB	100,00	66,00			
BLOOMSBURYYS GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	66,00			
BUY ONLINE GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	66,00			
CALEDONIE EXPRESS	EQUI Co-ent	60,00	39,60			
CHRONOFRESH SAS	GLOB	100,00	66,00			
CHRONOPOST	GLOB	100,00	66,00			
CHRONOPOST (MAURITIUS) Ltd (Maurice)	GLOB	100,00	45,54			
CHRONOPOST INTERNATIONAL BURKINA FASO (Burkina Faso)	EQUI Ent Ass	40,00	26,40			
CHRONOPOST INTERNATIONAL ALGERIE (Algérie)	GLOB	100,00	66,00			
CHRONOPOST INTERNATIONAL COTE D'IVOIRE (Côte d'Ivoire)	GLOB	100,00	33,00			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
CHRONOPOST INTERNATIONAL MAROC (Maroc)	EQUI Ent Ass	34,00	22,44			
CUSTOMS CLEARANCE Ltd (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	42,65			
DELIFRESH IDF	GLOB	100,00	66,00			
Direct PARCEL DISTRIBUTION CZ sro (République tchèque)	GLOB	100,00	66,00			
Direct PARCEL DISTRIBUTION SK sro (Slovaquie [République Slovaque])	GLOB	100,00	66,00			
DPD (UK) Ltd (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	66,00			
DPD AUSTRIA (Autriche)	EQUI Ent Ass	25,57	16,87			
DPD BEL FLLC (Biélorussie)	GLOB	100,00	66,00			
DPD BELGIUM (Belgique)	GLOB	100,00	66,00			
DPD CROATIA (Croatie)	GLOB	100,00	66,00			
DPD CZ sro (République tchèque)	GLOB	100,00	66,00			
DPD DEUTSCHLAND GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	66,00			
DPD EESTI AS (Estonie)	GLOB	100,00	66,00			
DPD EURASIA LLC (Ouzbekistan)	GLOB	100,00	66,00			
DPD FRANCE	GLOB	100,00	66,00			
DPD FRESH BELUX BV (Belgique)	GLOB	100,00	66,00			
DPD GROUP INTERNATIONAL SERVICES GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	66,00			
DPD HUNGARIA Kft (Hongrie)	GLOB	100,00	66,00			
DPD IRELAND Ltd (Irlande)	GLOB	100,00	66,00			
DPD KAZAKHSTAN LLP (Kazakhstan)	GLOB	100,00	66,00			
DPD LASER (Afrique du Sud)	GLOB	100,00	49,50			
DPD LATVIJA SIA (Lettonie)	GLOB	100,00	66,00			
DPD LIETUVA UAB (Lituanie)	GLOB	100,00	66,00			
DPD LOCAL UK Ltd (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	66,00			
DPD LUXEMBOURG SA (Luxembourg)	GLOB	100,00	66,00			
DPD NETHERLANDS BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	66,00			
DPD POLSKA (Pologne)	GLOB	100,00	66,00			
DPD PORTUGAL EXCHRONOPOST INTERNATIONAL PORTUGAL (Portugal)	GLOB	100,00	66,00			
DPD RUS (Russie)	GLOB	100,00	57,29			
DPD SCHWEIZ AG (Suisse)	GLOB	100,00	66,00			
DPD SERVICE GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	66,00			
DPD SK sro (Slovaquie [République Slovaque])	GLOB	100,00	66,00			
DPD SLOVENIA (Slovénie)	GLOB	100,00	66,00			
DPDGROUP IT Solutions (Pologne)	GLOB	100,00	66,00			
DPDGROUP IT Solutions Hungary Kft (Hongrie)	GLOB	100,00	66,00			
DPDGROUP UK Ltd (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	66,00			
DS RUSSIA GmbH & Co. Asset KG (Allemagne)	GLOB	100,00	57,29			
DS RUSSIA GP GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	66,00			
DS RUSSIA MANAGEMENT GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	58,61			
DTDC (Inde)	EQUI Co-ent	42,52	28,06			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
DYNAMIC PARCEL DISTRIBUTION Ltd (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	66,00			
EVOL BORDEAUX	GLOB	100,00	39,60			
EVOL CLERMONT-FERRAND	GLOB	100,00	39,60			
EVOL GRENOBLE	GLOB	100,00	32,87			
EVOL LILLE	GLOB	100,00	39,60			
EVOL LYON	GLOB	100,00	39,60			
EVOL MARSEILLE-AIX-TOULON	GLOB	100,00	39,60			
EVOL MONTPELLIER	GLOB	100,00	39,60			
EVOL NANTES	GLOB	100,00	39,60			
EVOL NICE	GLOB	100,00	39,60			
EVOL PARIS	GLOB	100,00	39,60			
EVOL SAINT-ÉTIENNE	GLOB	100,00	39,60			
EVOL TOULOUSE	GLOB	100,00	39,60			
EXPRESS DELIVERY SERVICES	GLOB	100,00	34,70			
FB ON BOARD COURIER SERVICES, Inc. (Canada)	EQUI Ent Ass	7,11	4,69			
FERMOPOINT Srl	GLOB	100,00	33,64			
FLAP LOCADORA E TRANS. Ltda (Brésil)	GLOB	100,00	64,68			
FORWARDER LINE LOGISTIK (Liechtenstein)	GLOB	100,00	66,00			
GEOPOST AMERICAS, Inc. (États-Unis)	GLOB	100,00	66,00			
GEOPOST ESPAÑA, SL (Espagne)	GLOB	100,00	66,00			
GEOPOST HOLDINGS Ltd (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	66,00			
GEOPOST IMDH GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	66,00			
GEOPOST INTERMEDIATE HOLDINGS (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	66,00			
GEOPOST IRELAND Ltd (Irlande)	GLOB	100,00	66,00			
GLPU	GLOB	100,00	66,00			
GRUPPO BRT (Italie)	GLOB	100,00	56,07			
ILOXX GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	66,00			
INTERLINK EXPRESS PARCELS Ltd (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	66,00			
INTERLINK EXPRESS Plc (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	66,00			
JADLOG LOGISTICA Ltda (Brésil)	GLOB	100,00	64,68			
JLGP BRASIL PARTICIPAÇÕES Ltda (Brésil)	GLOB	100,00	66,00			
JUMBO GLORY Ltd (Hong Kong)	GLOB	100,00	21,80			
KEYOPSTECH	GLOB	100,00	62,70			
KEYOPSTECH IVOIRE SARL (Côte d'Ivoire)	GLOB	100,00	62,70			
KEYOPSTECH SENEGAL SARL (Sénégal)	GLOB	100,00	62,70			
KOT IVOIRE SAS	GLOB	100,00	62,70			
LENTON GROUP Ltd (Hong Kong)	GLOB	100,00	42,65			
LINEHAUL EXPRESS (Cambodia) Co. Ltd (Cambodge)	EQUI Ent Ass	16,16	10,66			
LINEHAUL EXPRESS (HK) Ltd (Hong Kong)	GLOB	100,00	42,65			
LINEHAUL EXPRESS (INDIA) PRIVATE Ltd (Inde)	GLOB	100,00	42,65			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
LINEHAUL EXPRESS (NZ) Ltd (Nouvelle-Zélande)	GLOB	100,00	21,75			
LINEHAUL EXPRESS (Shenzhen) Ltd (Chine)	GLOB	100,00	42,65			
LINEHAUL EXPRESS (Taiwan) Ltd (Taiwan)	GLOB	100,00	42,65			
LINEHAUL EXPRESS (Thailand) Co. Ltd (Thaïlande)	GLOB	100,00	21,33			
LINEHAUL EXPRESS (Zhengzhou) Ltd (Chine)	GLOB	100,00	32,20			
LINEHAUL EXPRESS Co. Ltd (Canada)	GLOB	100,00	42,65			
LINEHAUL EXPRESS FRANCE SARL	GLOB	100,00	42,65			
LINEHAUL EXPRESS KOREA Ltd (Corée [République de])	GLOB	100,00	21,75			
LINEHAUL EXPRESS LLC (Émirats arabes unis)	GLOB	100,00	42,65			
LINEHAUL EXPRESS Ltd (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	42,65			
LINEHAUL MAC EXPRESS (PRIVATE) Ltd (Sri Lanka)	GLOB	100,00	21,33			
LINEX AIR SERVICES (PRIVATE) Ltd (Afrique du Sud)	GLOB	100,00	42,65			
LINEX AIR SERVICES Pty Ltd (Australie)	GLOB	100,00	42,65			
LINEX CORPORATION (Philippines)	GLOB	100,00	25,59			
LINEX Inc. (États-Unis)	GLOB	100,00	42,65			
LINEX NANKAI JP Co. Ltd (JAPON)	GLOB	100,00	25,59			
LUDEV – LOGISTIQUE URBAINE DEVELOPPEMENT**	GLOB	100,00	79,60			
LWW SOUTH AFRICA (Afrique du Sud)	GLOB	100,00	66,00			
MADRIPAQ SERVICIOS, SL – MEE (Espagne)	EQUI Ent Ass	24,00	15,84			
MAIL PLUS LTD (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	66,00			
MENEXPRES, SA (Espagne)	GLOB	100,00	66,00			
NINJA LOGISTICS Pte Ltd (Singapour)	EQUI Ent Ass	36,60	24,15			
PACKCITY FRANCE	EQUI Ent Ass	25,00	16,50			
PACKCITY GEOPOST	EQUI Ent Ass	50,50	33,33			
PARCELINE Ltd (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	66,00			
PARCELLOCK GmbH (Allemagne)	EQUI Ent Ass	50,00	33,00			
PICKPOINT (RUSSIA) LLC (Russie)	EQUI Ent Ass	29,06	19,18			
PICKPOINT DELIVERY SYSTEM Ltd (Cyprus) (Chypre)	EQUI Ent Ass	29,06	19,18			
PICKUP LOGISTICS	GLOB	100,00	66,00			
PICKUP PERSONAL SERVICES	GLOB	100,00	62,70			
PICKUP SERVICES	GLOB	100,00	66,00			
PIE MAPPING SOFTWARE Ltd (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	66,00			
POUR DE BON	EQUI Ent Ass	46,76	30,86			
PT LINEHAUL EXPRESS INDONESIA (Indonésie)	EQUI Ent Ass	25,85	17,06			
RESTO-IN	GLOB	100,00	66,00			
RPX Ltd. (Hong Kong)	GLOB	100,00	42,65			
SCI EXA IMMO	GLOB	100,00	66,00			
SCI EXAMURS PARIS	GLOB	100,00	66,00			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
SCI INTEL IMMO	GLOB	100,00	66,00			
SEUR ESPAÑA OPERACIONES, SA (Espagne)	GLOB	100,00	62,51			
SEUR GEOPOST, SL (Espagne)	GLOB	100,00	66,00			
SEUR GERENCIA DE RIESGOS, SL (Espagne)	GLOB	100,00	62,51			
SEUR LOGISTICA SA (Espagne)	GLOB	100,00	62,51			
SEUR, SA (Espagne)	GLOB	100,00	62,51			
SHANGHAI E & T WAKO EXPRESS Co. Ltd (Chine)	GLOB	100,00	25,59			
SIODEMKA SYSTEMY Sp zoo (Pologne)	GLOB	100,00	66,00			
SODEXI	EQUI Ent Ass	35,00	23,10			
SOMEVA, SLU (Espagne)	GLOB	100,00	62,51			
SPEEDY AD (BULGARIE)	EQUI Ent Ass	24,81	16,37			
SRT FRANCE LOGISTICS	GLOB	100,00	66,00			
SRT FRANCE SAS (ex-Stuart)	GLOB	100,00	66,00			
SRT GROUP (STUART) (ex-Groupe SRT)	GLOB	100,00	66,00			
STUART DELIVERY LTD (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	66,00			
STUART DELIVERY, SL (Espagne)	GLOB	100,00	66,00			
TD EXPRESS SERVICES SARL	GLOB	100,00	66,00			
TIGERS (CHINA) Co. Ltd (Chine)	GLOB	100,00	66,00			
TIGERS (PHILIPPINES) GLOBAL LOGISTICS (Philippines)	GLOB	100,00	36,33			
TIGERS (USA) GLOBAL LOGISTICS Inc. (États-Unis)	GLOB	100,00	66,00			
TIGERS AG (Suisse)	GLOB	100,00	66,00			
TIGERS DELIVER (AUST) Pty Ltd (Australie)	GLOB	100,00	66,00			
TIGERS ESHOP (HK) Ltd (Chine)	GLOB	100,00	66,00			
TIGERS ESHOP (MALAYSIA) (Malaisie)	GLOB	100,00	66,00			
TIGERS EXPRESS Ltd (CHINE)	GLOB	100,00	66,00			
TIGERS GLOBAL LOGISTICS Ltd (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	66,00			
TIGERS GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	66,00			
TIGERS HK Co. Ltd (HONG KONG)	GLOB	100,00	66,00			
TIGERS INDO CHINA LOGISTICS Co. Ltd (Myanmar)	GLOB	100,00	46,20			
TIGERS INTERN. LOGISTICS BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	66,00			
TIGERS INTERN. TRANSPORT BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	66,00			
TIGERS INTERNATIONAL SOLUTIONS Pty Ltd (Australie)	GLOB	100,00	66,00			
TIGERS LOGISTICS GROUP Ltd (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	66,00			
TIGERS Ltd (Hong Kong)	GLOB	100,00	66,00			
TIGERS MALAYSIA (Malaisie)	GLOB	100,00	66,00			
TIGERS SHARED SERVICES (Afrique du Sud)	GLOB	100,00	66,00			
TIGERS TRADING COMPANY Ltd (Chine)	GLOB	100,00	66,00			
TIGERS UK HOLDING Ltd (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	66,00			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
TIGERS WORLDWIDE LOGISTICS Ltd (Inde)	GLOB	100,00	49,34			
TRANSCIUDAD REAL, SL (Espagne)	GLOB	100,00	66,00			
TRANSPORTE INTEGRAL DE PAQUETERIA, SA MEE	EQUI Ent Ass	50,73	33,48			
UNIVERSAL COURIER EXPRESS Pte Ltd (Singapour)	GLOB	100,00	21,75			
UNIVERSAL EXPRESS LLC	GLOB	100,00	21,75			
UNIVERSAL EXPRESS Ltd. (Kenya)	GLOB	100,00	21,75			
WAKO AIR EXPRESS Co. Ltd (Hong Kong)	GLOB	100,00	66,00			
WAKO EXPRESS Co. Ltd (Taïwan)	GLOB	100,00	42,65			
WAKO GROUP Ltd (Hong Kong)	GLOB	100,00	42,65			
WDM (WA) Pty Ltd (Australie)	GLOB	100,00	66,00			
WLG (Australia) Pty Ltd (Australie)	GLOB	100,00	66,00			
WLG, Inc. (États-Unis)	GLOB	100,00	66,00			
YURTIÇI KARGO SERVİSİ AS (TURQUIE)	EQUI Ent Ass	25,00	16,50			

SECTEUR LA BANQUE POSTALE

La Banque Postale			
<i>Siège social : 115, rue de Sèvres – 75275 Paris Cedex 06</i>	GLOB	100,00	66,00
AEP 3 SCI	GLOB	100,00	41,48
AEP 4 SCI	GLOB	100,00	41,48
AEW	EQUI Ent Ass	40,00	26,40
ARIAL CNP ASSURANCES	EQUI Co-ent	25,14	16,59
ASSURBAIL PATRIMOINE	GLOB	100,00	41,48
ASSUR-IMMEUBLE	GLOB	100,00	41,48
ASSURISTANCE	EQUI Co-ent	41,48	27,37
BPE	GLOB	100,00	66,00
CAIXA ASSESSORIA E CONSULTÓRIA (Brésil)	GLOB	100,00	21,46
CAIXA CAPITALIZAÇÃO (Brésil)	GLOB	100,00	10,95
CAIXA CONSÓRCIOS (Brésil)	GLOB	100,00	21,46
CAIXA SAUDE (Brésil)	GLOB	100,00	21,46
CAIXA SEGURADORA (Brésil)	GLOB	100,00	21,46
CAIXA SEGUROS HOLDING SA (Brésil)	GLOB	100,00	21,46
CAIXA SEGUROS PARTICIPAÇÕES SECURITARIAS Ltda (Brésil)	GLOB	100,00	21,46
CAIXA VIDA E PREVIDENCIA (Brésil)	GLOB	100,00	16,59
CIMO	GLOB	100,00	41,48
CNP ASFALISTIKI (Chypre)	GLOB	100,00	41,48
CNP ASSUR TRÉSORERIE PLUS	GLOB	100,00	40,70
CNP ASSURANCES	GLOB	100,00	41,48
CNP ASSURANCES COMPANA DE SEGUROS (Argentine)	GLOB	100,00	31,72
CNP ASSURANCES PARTICIPAÇÕES Ltda (Brésil)	GLOB	100,00	41,48
CNP CAUTION	GLOB	100,00	41,48
CNP CYPRIALIFE (Chypre)	GLOB	100,00	41,48

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
CNP CYPRUS INSURANCE HOLDINGS (Chypre)	GLOB	100,00	41,48			
CNP CYPRUS PROPERTIES (Chypre)	GLOB	100,00	41,48			
CNP CYPRUS TOWER Ltd (Chypre)	GLOB	100,00	41,48			
CNP EUROPE LIFE (Irlande)	GLOB	100,00	41,48			
CNP HOLDING BRASIL (Brésil)	GLOB	100,00	41,48			
CNP IMMOBILIER	GLOB	100,00	41,48			
CNP LUXEMBOURG (Luxembourg)	GLOB	100,00	41,48			
CNP PARTNERS (Espagne)	GLOB	100,00	41,48			
CNP PRAKTORIAKI (Grèce)	GLOB	100,00	41,48			
CNP SA DE CAPITALIZACIÓN Y AHORRO P/FINES DETERMINADOS (Argentine)	GLOB	100,00	20,74			
CNP UNICREDIT VITA (Italie)	GLOB	100,00	23,85			
CNP ZOIS (Grèce)	GLOB	100,00	41,48			
EASYBOURSE	GLOB	100,00	66,00			
ÉCUREUIL PROFIL 90	GLOB	100,00	23,57			
ÉCUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT	EQUI Co-ent	30,79	20,32			
FCT ÉLISE 2012	GLOB	100,00	62,70			
FILASSISTANCE INTERNATIONAL	EQUI Co-ent	41,48	27,37			
HOLDING CAIXA SEGUROS PARTICIPAÇÕES EM SAÚDE Ltda (Brésil)	GLOB	100,00	21,46			
HOLDING D'INFRASTRUCTURES GAZIÈRES (DET. CNP)	EQUI Co-ent	34,19	22,57			
INFRA INVEST	GLOB	100,00	41,47			
LA BANQUE POSTALE ASSURANCE SANTE	GLOB	100,00	33,66			
LA BANQUE POSTALE ASSURANCES IARD	GLOB	100,00	66,00			
LA BANQUE POSTALE COLLECTIVITÉS LOCALES**	GLOB	100,00	77,90			
LA BANQUE POSTALE CONSEIL EN ASSURANCES	GLOB	100,00	66,00			
LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT	GLOB	100,00	66,00			
LA BANQUE POSTALE LEASING & FACTORING	GLOB	100,00	66,00			
LA BANQUE POSTALE PRÉVOYANCE	GLOB	100,00	66,00			
LBAM COURT TERME	GLOB	100,00	41,48			
LBP ACTIFS IMMO	GLOB	100,00	41,48			
LBP AM	GLOB	100,00	46,20			
LBP AM HOLDING	GLOB	100,00	46,20			
LBP DUTCH MORTGAGE PORTFOLIO 1 BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	66,00			
LBP DUTCH MORTGAGE PORTFOLIO 2 BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	66,00			
LBP HOME LOAN SFH	GLOB	100,00	66,00			
LBP IMMOBILIER CONSEIL	GLOB	100,00	66,00			
MA FRENCH BANK	GLOB	100,00	66,00			
MFPRÉVOYANCE SA	GLOB	100,00	26,96			
MONTPARVIE V	GLOB	100,00	41,48			
NEW HOLDCo	GLOB	100,00	16,59			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
NEW INSURER	GLOB	100,00	16,59			
ODONTO EMPRESAS CONVENIOS DENTARIOS Ltda (Brésil)	GLOB	100,00	21,46			
OPCI AEP247	GLOB	100,00	41,48			
OPCI AEW IMCOM 1	GLOB	100,00	41,48			
OPCI FII RENDA CORPORATIVA ANGICO (Brésil)	GLOB	100,00	17,61			
OPCI MTP INVEST	GLOB	100,00	41,35			
OPCI RASPAIL	GLOB	100,00	41,41			
OPCVM CAIXA CAPITALIZAÇÃO SA (Brésil)	GLOB	100,00	10,95			
OPCVM CAIXA CONSÓRCIOS (Brésil)	GLOB	100,00	21,46			
OPCVM CAIXA SEGURADORA SA (Brésil)	GLOB	100,00	21,46			
OPCVM CAIXA VIDA E PREVIDENCIA (Brésil)	GLOB	100,00	16,59			
OPCVM HOLDING CAIXA SEGUROS HOLDING SA (Brésil)	GLOB	100,00	21,46			
OSTRUM AM	EQUI Co-ent	45,00	20,79			
OUTLET INVEST	GLOB	100,00	41,48			
PREVISUL (Brésil)	GLOB	100,00	21,46			
SANTANDER INSURANCE EUROPE Ltd (Irlande)	GLOB	100,00	21,15			
SANTANDER INSURANCE LIFE Ltd (Irlande)	GLOB	100,00	21,15			
SANTANDER INSURANCE SERVICES IRELAND Ltd (Irlande)	GLOB	100,00	21,15			
SAS ALLERAY	GLOB	100,00	41,48			
SCI CRSF DOM	GLOB	100,00	65,96			
SCI CRSF METROPOLE	GLOB	100,00	66,00			
SCI TERTIAIRE SAINT ROMAIN	GLOB	100,00	66,00			
SF2	GLOB	100,00	66,00			
SICAC	GLOB	100,00	41,48			
SOFIAP	GLOB	100,00	43,56			
SOGESTOP K	GLOB	100,00	41,48			
TOCQUEVILLE FINANCE	GLOB	100,00	46,11			
TOCQUEVILLE FINANCE HOLDING	GLOB	100,00	46,15			
UNIVERS CNP 1 FCP	GLOB	100,00	41,48			
VIVACCIO ACT 5 DEC	GLOB	100,00	41,48			
WIZ SOLUÇÕES E CORRETAGEM DE SEGUROS SA (Brésil)	EQUI Co-ent	8,13	5,37			
SECTEUR NUMÉRIQUE						
2B-SOFTEAM DATA	GLOB	100,00	66,00			
ADVERLINE	GLOB	100,00	66,00			
AMETIX GROUP	GLOB	100,00	66,00			
ARKHINEO	GLOB	100,00	66,00			
AR 24	GLOB	100,00	36,30			
BRETAGNE ROUTAGE	GLOB	100,00	66,00			
CER DOCAPOST BPO SAS	GLOB	100,00	33,65			
CERTINOMIS	GLOB	100,00	66,00			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
CNTP DOCAPOST BPO	GLOB	100,00	43,56			
DOCAPOST	GLOB	100,00	66,00			
DOCAPOST APPLICAM	GLOB	100,00	66,00			
DOCAPOST BPO IS	GLOB	100,00	42,90			
DOCAPOST BPO SAS	GLOB	100,00	66,00			
DOCAPOST CONSEIL	GLOB	100,00	66,00			
DOCAPOST CSP	GLOB	100,00	66,00			
DOCAPOST DPS	GLOB	100,00	66,00			
DOCAPOST E-SANTE	GLOB	100,00	66,00			
DOCAPOST EXTERNALISATION	GLOB	100,00	66,00			
DOCAPOST FAST	GLOB	100,00	66,00			
DOCAPOST IOT	GLOB	100,00	66,00			
DOCAPOST LOCALEO	GLOB	100,00	66,00			
ESCENT BELGIQUE (Belgique)	GLOB	100,00	66,00			
ESCENT LUXEMBOURG (Luxembourg)	GLOB	100,00	66,00			
EUKLES	GLOB	100,00	66,00			
GENITECH TUNISIE (Tunisie)	GLOB	100,00	66,00			
ICANOPEE	GLOB	100,00	52,80			
INADVANS	GLOB	100,00	66,00			
INDEX EDUCATION	GLOB	100,00	50,56			
INDEX EDUCATION DÉVELOPPEMENT	GLOB	100,00	50,56			
INDEX EDUCATION ITALIE	GLOB	100,00	50,56			
LP11	GLOB	100,00	66,00			
MAILEVA	GLOB	100,00	66,00			
MARKETSHOT	GLOB	100,00	54,88			
MEDIA PRISME SAS	GLOB	100,00	54,16			
MODELIOSOFT	GLOB	100,00	66,00			
OPTELO	GLOB	100,00	66,00			
OXEVA	GLOB	100,00	46,22			
PROBAYES	GLOB	100,00	66,00			
SEFAS	GLOB	100,00	66,00			
SEFAS ESPAÑA (Espagne)	GLOB	100,00	66,00			
SEFAS, Inc. (États-Unis)	GLOB	100,00	66,00			
SEFAS Ltd (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	66,00			
SERES ALLEMAGNE (Allemagne)	GLOB	100,00	43,56			
SERES ESPAGNE (Espagne)	GLOB	100,00	43,56			
SERES SA	GLOB	100,00	43,56			
SOFADEV DOCAPOST BPO (Maroc)	GLOB	100,00	33,65			
SOFTEAM	GLOB	100,00	66,00			
SOFTEAM AGENCY	GLOB	100,00	66,00			
SOFTEAM ARMONYS	GLOB	100,00	66,00			
SOFTEAM CONSULTING	GLOB	100,00	66,00			
SOFTEAM GROUP	GLOB	100,00	66,00			
T2IS DOCAPOST BPO (Maroc)	GLOB	100,00	33,65			
VOXALY	GLOB	100,00	66,00			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
SECTEUR RÉSEAU LA POSTE						
LP TELECOM	EQUI Co-ent	51,00	33,66			
SECTEUR IMMOBILIER						
POSTE IMMO	GLOB	100,00	66,00			
AKATEA 2 TPF2 SAS	EQUI Ent Ass	20,02	13,22			
AKATEA TPF2	EQUI Ent Ass	20,02	13,22			
ARKADEA LYON GIRONDINS	EQUI Co-ent	50,00	33,00			
ARKADEA SAS	EQUI Co-ent	50,00	33,00			
CIPOSTE SAS	GLOB	100,00	66,00			
FREJORGUES ENERGY SAS	EQUI Ent Ass	46,00	30,36			
HOLDING PI	EQUI Ent Ass	46,00	30,36			
HOLDING PI2	EQUI Ent Ass	46,00	30,36			
IMMOSTOC SAS	GLOB	100,00	66,00			
LOCAPOSTE SAS	GLOB	100,00	66,00			
LUMIN' TOULOUSE SAS	EQUI Co-ent	44,00	29,04			
LUMIN' LOGISTIQUE URBAINE	EQUI Co-ent	44,00	29,04			
PI ENERGY	EQUI Ent Ass	46,00	30,36			
PI ENERGY 2	EQUI Ent Ass	46,00	30,36			
POSTE IMMO TERTIAIRE	GLOB	100,00	66,00			
SAS PI DEVELOPPEMENT	GLOB	100,00	66,00			
SAS PI ENERGIES RENOUVELABLES	GLOB	100,00	66,00			
SAS PI INVEST	GLOB	100,00	66,00			
SAS STARWAY	EQUI Co-ent	28,00	18,48			
SAS STARWAY PARTNERS	GLOB	100,00	52,78			
SC PYXIS	GLOB	100,00	66,00			
SCCV 56, RUE CLER	EQUI Co-ent	49,00	32,34			
SCCV PARIS CAMPAGNE PREMIERE	EQUI Co-ent	49,00	32,34			
SCI ACTIVITES ANNEXES	GLOB	100,00	66,00			
SCI ACTIVITES COLIS	GLOB	100,00	66,00			
SCI ACTIVITES COURRIER DE PROXIMITÉ	GLOB	100,00	66,00			
SCI ACTIVITES COURRIER INDUSTRIEL	GLOB	100,00	66,00			
SCI ARKADEA FORT DE FRANCE	EQUI Ent Ass	49,00	32,34			
SCI ARKADEA LYON CREPET	EQUI Co-ent	35,00	23,10			
SCI ARKADEA LYON CROIX-ROUSSE	EQUI Co-ent	30,00	19,80			
SCI ARKADEA MARSEILLE SAINT VICTOR	EQUI Co-ent	49,00	32,34			
SCI ARKADEA RENNES TRIGONE	EQUI Co-ent	49,00	32,34			
SCI BATAILLE	EQUI Co-ent	35,00	23,10			
SCI BP	GLOB	100,00	66,00			
SCI BP MIXTE	GLOB	100,00	66,00			
SCI CENTRES DE LOISIRS	GLOB	100,00	66,00			
SCI DOM	GLOB	100,00	66,00			
SCI GREEN OPALE	GLOB	100,00	66,00			
SCI LOGEMENT	GLOB	100,00	66,00			
SCI PI BORDEAUX TOURVILLE	GLOB	100,00	66,00			
SCI PI 17	GLOB	100,00	66,00			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
SCI ROUTE DU MOULIN BATEAU BONNEUIL	GLOB	100,00	66,00			
SCI RSS STRASBOURG	GLOB	100,00	66,00			
SCI TERTIAIRE	GLOB	100,00	66,00			
SCI TERTIAIRE MIXTE	GLOB	100,00	66,00			
SOBRE	EQUI Co-ent	48,33	31,90			
SOBRE GLP	GLOB	100,00	49,02			
SOCIETE SCCV RUE DU CHAMP MACRET-ROYE	GLOB	100,00	66,00			
TOULOUSE OCCITANIE	EQUI Co-ent	44,00	29,04			
TPF2 SPPICAV	EQUI Ent Ass	20,02	13,22			
URBA 44	EQUI Ent Ass	46,00	30,36			

NON AFFECTÉ

VEHIPOSTE SAS	GLOB	100,00	66,00			
GIE VEHIPOSTE	GLOB	100,00	66,00			

PÔLE GESTION DES PARTICIPATIONS STRATÉGIQUES**IMMOBILIER & TOURISME****GROUPE ICADE****FONCIÈRE TERTIAIRE****ICADE SA**

*Siège social : 27, rue Camille-Desmoulins
– CS 10166 – 92445 Issy-les-Moulineaux Cedex*

ICADE SA	GLOB	100,00	39,44	GLOB	100,00	39,08
----------	------	--------	-------	------	--------	-------

GIE ICADE MANAGEMENT	GLOB	100,00	39,44	GLOB	100,00	39,08
----------------------	------	--------	-------	------	--------	-------

PARC D'AFFAIRES

SCI BATI GAUTIER	GLOB	100,00	39,44	GLOB	100,00	39,08
------------------	------	--------	-------	------	--------	-------

BUREAUX

ICADE TOUR EQHO	GLOB	100,00	20,11	GLOB	100,00	19,93
SAS ICADE TMM	GLOB	100,00	39,44	GLOB	100,00	39,08
SCI 68 VICTOR HUGO	GLOB	100,00	39,44	GLOB	100,00	39,08
SCI DU 1 TERRASSE BELLINI	EQUI Co-ent	33,33	13,14	EQUI Co-ent	33,33	13,03
SCI FACTOR E	GLOB	100,00	25,76	GLOB	100,00	25,52
SCI FUTURE WAY	GLOB	100,00	19,93	GLOB	100,00	19,75
SCI ICADE LEO LAGRANGE	GLOB	100,00	39,44	GLOB	100,00	39,08
SCI ICADE RUE DES MARTINETS	GLOB	100,00	39,44	GLOB	100,00	39,08
SCI LAFAYETTE	GLOB	100,00	21,68	GLOB	100,00	21,49
SCI LE PARC DU MILLENAIRE	GLOB	100,00	39,44	GLOB	100,00	39,08
SCI LE TOLBIAC	GLOB	100,00	39,44	GLOB	100,00	39,08
SCI MESSINE PARTICIPATIONS	GLOB	100,00	39,44	GLOB	100,00	39,08
SCI MORIZET	GLOB	100,00	39,44	GLOB	100,00	39,08
SCI NEW WAY	GLOB	100,00	39,44	GLOB	100,00	39,08
SCI ORIANZ	GLOB	100,00	25,76	GLOB	100,00	25,52
SCI PDM 1	GLOB	100,00	39,44	GLOB	100,00	39,08

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
SCI PDM 2	GLOB	100,00	39,44	GLOB	100,00	39,08
SCI SILKY WAY	GLOB	100,00	39,44	GLOB	100,00	39,08
SCI STRATÈGE	GLOB	100,00	21,68	GLOB	100,00	21,49
SNC LES BASSINS À FLOTS	GLOB	100,00	39,44	GLOB	100,00	39,08
POINTE MÉTRO 1	GLOB	100,00	39,44	GLOB	100,00	39,08
SCI QUINCONCES TERTIAIRE	GLOB	100,00	20,11	GLOB	100,00	39,08
AUTRES ACTIFS						
SCI ANF IMMOBILIER HÔTELS	GLOB	100,00	30,37	GLOB	100,00	30,09
SCI BASSIN NORD	EQUI Co-ent	50,00	19,72	EQUI Co-ent	50,00	19,54
SCI BÂTIMENT SUD CENTRE HOSPITALIER PONTOISE	GLOB	100,00	39,44	GLOB	100,00	39,08
SCI BSM DU CHU DE NANCY	GLOB	100,00	39,44	GLOB	100,00	39,08
SCI BASILIQUE COMMERCE	EQUI Co-ent	51,00	20,11	EQUI Co-ent	51,00	19,93
AUTRES						
CYCLE-UP	EQUI Co-ent	48,61	19,17	EQUI Co-ent	50,00	19,54
ICADE 3.0	GLOB	100,00	39,44	GLOB	100,00	39,08
URBAN ODYSSEY	GLOB	100,00	39,44			
FONCIÈRE SANTÉ						
SANTÉ FRANCE						
SAS ICADE SANTÉ	GLOB	100,00	22,99	GLOB	100,00	22,21
SCI BONNET INVEST	GLOB	100,00	22,99	GLOB	100,00	22,21
SCI CHAZAL INVEST	GLOB	100,00	22,99	GLOB	100,00	22,21
SCI COURCHELETTES INVEST	GLOB	100,00	22,99	GLOB	100,00	22,21
SCI DIJON INVEST	GLOB	100,00	22,99	GLOB	100,00	22,21
SCI GOULAINÉ INVEST	GLOB	100,00	22,99	GLOB	100,00	22,21
SCI GRAND BATAILLER INVEST	GLOB	100,00	22,99	GLOB	100,00	22,21
SCI HAUTERIVE	GLOB	100,00	22,99	GLOB	100,00	22,21
SCI MARSEILLE LE ROVE INVEST	GLOB	100,00	22,99	GLOB	100,00	22,21
SCI ORLÉANS INVEST	GLOB	100,00	22,99	GLOB	100,00	22,21
SCI PONT-DU-CHÂTEAU INVEST	GLOB	100,00	22,99	GLOB	100,00	22,21
SCI SAINT AUGUSTINVEST	GLOB	100,00	22,99	GLOB	100,00	22,21
SCI SAINT CIERS INVEST	GLOB	100,00	22,99	GLOB	100,00	22,21
SCI SAINT SAVEST	GLOB	100,00	22,99	GLOB	100,00	22,21
SCI TONNAY INVEST	GLOB	100,00	22,99	GLOB	100,00	22,21
SNC SEOLANES INVEST	GLOB	100,00	22,99	GLOB	100,00	22,21
SA NCN ASSOCIÉS				GLOB	100,00	22,21
SCI SOCIÉTÉ DU CONFLUENT				GLOB	100,00	22,21
SANTÉ INTERNATIONAL						
OPPCI ICADE HEALTHCARE EUROPE	GLOB	100,00	23,42	GLOB	100,00	23,21
SALUTE ITALIA – FUND	GLOB	100,00	23,42	GLOB	100,00	23,21
SAS IHE SALUD IBERICA	GLOB	100,00	23,42	GLOB	100,00	23,21
SAS IHE GESUNDHEIT	GLOB	100,00	23,42	GLOB	100,00	23,21
RADENSLEBEN GmbH	GLOB	100,00	24,38	GLOB	100,00	24,16
NEURUPPIN GMBH	GLOB	100,00	24,38	GLOB	100,00	24,16
TREUENBRIETZEN GmbH	GLOB	100,00	24,38	GLOB	100,00	24,16
ERKNER GmbH	GLOB	100,00	24,38	GLOB	100,00	24,16

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
KYRITZ GMBH	GLOB	100,00	24,38	GLOB	100,00	24,16
HENNIGSDORF GmbH	GLOB	100,00	24,38	GLOB	100,00	24,16
COTTBUS GmbH	GLOB	100,00	24,38	GLOB	100,00	24,16
BELZIG GmbH	GLOB	100,00	24,38	GLOB	100,00	24,16
FRIEDLAND GmbH	GLOB	100,00	24,38	GLOB	100,00	24,16
KLAUSA GmbH	GLOB	100,00	24,38	GLOB	100,00	24,16
AUENWALD GmbH	GLOB	100,00	24,38	GLOB	100,00	24,16
KLT GRUNDBESITZ GmbH	GLOB	100,00	24,38	GLOB	100,00	24,16
ARN GRUNDBESITZ GmbH	GLOB	100,00	24,38	GLOB	100,00	24,16
BRN GRUNDBESITZ GmbH	GLOB	100,00	24,38	GLOB	100,00	24,16
FLORA MARZINA GmbH	GLOB	100,00	24,38	GLOB	100,00	24,16
KOPPENBERGS HOF GmbH	GLOB	100,00	24,38	GLOB	100,00	24,16
LICHTENBERG GmbH	GLOB	100,00	24,38	GLOB	100,00	24,16
TGH GRUNDBESITZ GmbH	GLOB	100,00	24,38	GLOB	100,00	24,16
PROMENT BESITZGESELLSCHAFT GmbH	GLOB	100,00	24,38	GLOB	100,00	24,16
BREMERHAVEN GmbH	GLOB	100,00	24,38	GLOB	100,00	24,16
SAS ORESC 7	GLOB	100,00	11,94	GLOB	100,00	24,16
SAS ORESC 8	GLOB	100,00	21,05	GLOB	100,00	24,16
SAS ORESC 12	GLOB	100,00	11,94	GLOB	100,00	24,16
PROMOTION						
	PROMOTION LOGEMENT 138 sociétés contrôlées 87 coentreprises 22 entreprises associées			PROMOTION LOGEMENT 133 sociétés contrôlées 83 coentreprises 22 entreprises associées		
	PROMOTION TERTIAIRE 25 entreprises associées 35 coentreprises 1 entreprise associée			PROMOTION TERTIAIRE 24 sociétés contrôlées 30 coentreprises 1 entreprise associée		
GRUPE COMPAGNIE DES ALPES						
COMPAGNIE DES ALPES SA <i>Siège social : 50-52, boulevard Haussmann - 75009 Paris</i>	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
HOLDING & SUPPORTS						
CDA BEIJING (Chine)	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
CDA DS	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
CDA FINANCEMENT	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
CDA MANAGEMENT	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
DJAY SAS	GLOB	100,00	33,07	GLOB	100,00	28,84
INGELO	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
LOISIRS RE (Luxembourg)	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
PIERRE ET NEIGE SA	GLOB	100,00	38,59	GLOB	100,00	38,66
SC2A	GLOB	100,00	38,59	GLOB	100,00	38,66
SIMPLY TO SKI SAS	GLOB	100,00	21,50	GLOB	100,00	18,74
SKILINE SPRL	GLOB	100,00	33,07	GLOB	100,00	28,84
SNOWTIME	GLOB	100,00	33,07			
STE CONSTRUCTION IMMOBILIÈRE VALLÉE DE BELLEVILLE SCI (SCIVABEL)	GLOB	100,00	32,07	GLOB	100,00	32,11
TFI	GLOB	100,00	33,07	GLOB	100,00	28,84

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
TRAVELFACTORY SAS	GLOB	100,00	33,07	GLOB	100,00	28,84
DOMAINES SKIABLES						
ADS	GLOB	100,00	38,24	GLOB	100,00	38,30
DEUX ALPES LOISIRS SA (DAL)	GLOB	100,00	38,59	GLOB	100,00	38,66
DOMAINE SKIABLE DE FLAINE SA (DSF)/ GRAND MASSIF DS	GLOB	100,00	31,80	GLOB	100,00	31,85
DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIÈRE SAS (DSR)	EQUI Ent Ass	20,00	7,86	EQUI Ent Ass	20,00	7,87
DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL SAS (DSV)	EQUI Ent Ass	20,00	7,86	EQUI Ent Ass	20,00	7,87
GROUPE COMPAGNIE DU MONT-BLANC SA	EQUI Ent Ass	37,49	14,73	EQUI Ent Ass	37,49	14,75
MERIBEL ALPINA SAS	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
SERRE-CHEVALIER VALLEY SA (SCV)	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
SNC BÂTIMENTS DE SERVICE	GLOB	100,00	37,77	GLOB	100,00	38,30
STE AMÉNAGEMENT ARVES GIFFRE SA (SAG)	GLOB	100,00	31,80	GLOB	100,00	31,85
STE AMÉNAGEMENT LA PLAGNE SA (SAP)	GLOB	100,00	38,52	GLOB	100,00	38,58
STE EXPLOIT RM MORZINE AVORIAZ SAS (SERMA)	EQUI Ent Ass	20,00	7,86	EQUI Ent Ass	20,00	7,87
STE EXPLOITATION VALLEE DE BELLEVILLE SAS (SEVABEL)	GLOB	100,00	32,06	GLOB	100,00	32,11
STE TÉLÉPHÉRIQUES DE LA GRANDE MOTTE SA (STGM)	GLOB	100,00	30,56	GLOB	100,00	30,60
STE TÉLÉPHÉRIQUES DE VAL-D'ISÈRE SAS (STVI)	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
VALBUS SAS	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
PARC DE LOISIRS						
AVENIR LAND	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
BELPARK BV (Belgique)/WALIBI BELGIUM	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
BY GRÉVIN (Suisse)	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
CDA BRANDS	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
CDA DL	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
CDA PRODUCTIONS	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
FAMILYPARK GmbH	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
FRANCE MINIATURE	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
FUTUROSCOPE DESTINATION	GLOB	100,00	32,16	GLOB	100,00	32,19
FUTUROSCOPE MAINTENANCE & DÉVELOPPEMENT	GLOB	100,00	32,16	GLOB	100,00	32,19
GRÉVIN & CIE	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
GRÉVIN MONTRÉAL, Inc. (Canada)	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
HARDERWIJK HELLENDORN HOLDING (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
IMMOFLOR NV (Belgique)	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
MUSÉE GRÉVIN	GLOB	100,00	37,66	GLOB	100,00	37,72
PARC FUTUROSCOPE	GLOB	100,00	17,89	GLOB	100,00	17,92
PREMIER FINANCIAL SERVICES (Belgique)	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
WALIBI HOLIDAY PARK (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
WALIBI HOLLAND (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35
WALIBI WORLD (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,28	GLOB	100,00	39,35

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
GROUPE SFIL						
SFIL <i>Siège social : 1-3, rue du Passeur-de-Boulogne – 92130 Issy-les-Moulineaux</i>	GLOB	100,00	100,00			
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	GLOB	100,00	100,00			
INFRASTRUCTURE & TRANSPORT						
GROUPE EGIS						
EGIS SA <i>Siège social : 11, avenue du Centre – CS 30530 – Saint-Quentin-en-Yvelines – 78286 Guyancourt Cedex</i>	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
FRANCE						
ACOUSTB	GLOB	100,00	45,39	GLOB	100,00	45,20
AIRPORT AERONAUTICAL EQUIPMENT	ENT COMM	45,00	34,38	ENT COMM	45,00	34,24
AIR'PY	EQUI Ent Ass	24,50	18,72	EQUI Ent Ass	24,50	18,64
BTM/BUREAU TECHNIQUE MÉDITERRANÉE	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
BUREAU D'ÉTUDES PLANTIER	GLOB	100,00	49,66	GLOB	100,00	49,45
CYCLE-UP	EQUI Co-ent	50,00	38,20	EQUI Co-ent	50,00	38,04
EASYTRIP FRANCE SAS				GLOB	100,00	76,08
EBI/ÉTUDES BÂTIMENTS INGÉNIERIE	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGC AERO	EQUI Ent Ass	45,00	34,38	EQUI Ent Ass	45,00	34,24
EGIS AIRPORT OPERATION	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS ASSET MANAGEMENT SOLUTIONS	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS AVIA	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS BÂTIMENTS	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS BÂTIMENTS ANTILLES GUYANE	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS BÂTIMENTS CENTRE OUEST	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS BÂTIMENTS GRAND EST	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS BÂTIMENTS INTERNATIONAL	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS BÂTIMENTS MANAGEMENT	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS BÂTIMENTS MÉDITERRANÉE	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS BÂTIMENTS NORD	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS BÂTIMENTS OCÉAN INDIEN	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS BÂTIMENTS RHÔNE ALPES	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS BÂTIMENTS SUD-OUEST	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS CONCEPT	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS CONSEIL	GLOB	100,00	76,38	GLOB	100,00	76,06
EGIS EASYTRIP SERVICES SA	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS EAU	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS ENGINEERING	GLOB	100,00	76,39	GLOB	100,00	76,07
EGIS ENVIRONMENTAL INVESTMENT SAS	EQUI Ent Ass	51,00	38,97	EQUI Ent Ass	51,00	38,80
EGIS EXPLOITATION AQUITAINE	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS HOLDING BÂTIMENT INDUSTRIE	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
EGIS FORHOM	GLOB	100,00	76,38			
EGIS INDUSTRIES	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS INFORMATIQUE	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS INGÉNIERIE	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS INTERNATIONAL	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS INVESTMENT PARTNERS – France	GLOB	100,00	22,92	GLOB	100,00	22,82
EGIS MOBILITÉ	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS ONE 5	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS PARKING SERVICES France	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS PORTS	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS PROJECTS SA	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS RAIL	GLOB	100,00	76,40	GLOB	100,00	76,07
EGIS ROAD OPERATION SA	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS ROUTE	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS VILLES ET TRANSPORTS (ex-Egis France)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EIP France III	GLOB	100,00	38,28	GLOB	100,00	38,12
ENGAGE	EQUI Ent Ass	25,00	19,10	EQUI Ent Ass	25,00	19,02
EXYZT	GLOB	100,00	45,84	GLOB	100,00	45,65
FLOWERGY ASNIERES	ENT COMM	40,00	30,56	ENT COMM	40,00	30,43
FLOWERGY CONCESSION	EQUI Co-ent	30,00	22,92			
GCC RUEIL COFELY/EGIS	ENT COMM	35,00	26,74	ENT COMM	35,00	26,63
GME IDEX/EGIS	ENT COMM	40,00	30,56	ENT COMM	40,00	30,43
INGESUD	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS HOLDING ENVIRONNEMENT STRUCTURES (ex-JEAN MULLER INTERNATIONAL)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
KIWHI PASS SOLUTIONS				GLOB	100,00	76,08
MOOVIA	EQUI Co-ent	30,00	22,92	EQUI Co-ent	30,00	22,82
PARK + PARKINGS SÉCURISÉS POIDS LOURDS	EQUI Co-ent	40,00	30,56	EQUI Co-ent	40,00	30,43
ROUTALIS SAS	GLOB	100,00	53,48	GLOB	100,00	53,26
SAS PHENIX	GLOB	100,00	38,97	GLOB	100,00	38,80
SEGAP SA	EQUI Ent Ass	50,00	38,20	EQUI Ent Ass	50,00	38,04
SEP EGIS RAIL/SETEC ITS				ENT COMM	70,00	53,26
SEP NRL	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
SINTRA	GLOB	100,00	76,40	GLOB	100,00	76,07
SOCIÉTÉ DU MÉTRO DE MARSEILLE (SMM)	GLOB	100,00	76,40	GLOB	100,00	76,07
EGIS INTERNATIONAL NETWORKS (ex-SOCIÉTÉ NOUVELLE INGERROUTE)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
TOLLSYS	GLOB	100,00	53,48	GLOB	100,00	53,26
WIND-IT DÉVELOPPEMENT	GLOB	100,00	60,82	GLOB	100,00	60,56
EGIS ENGINEERING MIDDLE EAST	GLOB	100,00	76,41			
SEEBOOST	GLOB	100,00	76,41			
VOLTERE	GLOB	100,00	38,97			
EST SIGNALISATION	GLOB	100,00	45,84			
CHARLES VOGT PARTICIPATIONS	GLOB	100,00	45,84			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
SCI LA CROIX	GLOB	100,00	52,90			
ÉTRANGER						
AERIA (Côte d'Ivoire)	EQUI Ent Ass	28,31	21,63	EQUI Ent Ass	28,31	21,54
ATTIKES DIADROMES (Grèce)	EQUI Ent Ass	20,00	15,28	EQUI Ent Ass	20,00	15,22
AUTOBAHN + A8 GmbH (Allemagne)				EQUI Ent Ass	5,00	3,80
AUTOBAHN + SERVICES GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	51,19	GLOB	100,00	50,97
AUTOSTRADA EXPLO EKSPLOATACJA (AESA) (Pologne)	EQUI Co-ent	34,71	26,52	EQUI Co-ent	34,71	26,41
BIKE U SP Zoo (Pologne)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
BONAVENTURA STRASSENERHALTUNG GmbH (Autriche)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
CAOG AIRPORT OPERATIONS Ltd (Chypre)	ENT COMM	36,00	27,51	ENT COMM	36,00	27,39
CENTRE DES MÉTIERS DE L'AÉRIEN (Côte d'Ivoire)	EQUI Ent Ass	50,00	38,20	EQUI Ent Ass	50,00	38,04
COMPANY OPERADORA Y MANTENEDORA GOLFO CENTRO (Mexique)	EQUI Ent Ass	36,50	27,89	EQUI Ent Ass	36,50	27,77
CONTIR SRL (Italie)	GLOB	100,00	54,10	GLOB	100,00	53,87
E&I MOVILIDAD MEXICO	EQUI Co-ent	50,00	38,20	EQUI Co-ent	50,00	38,04
EASYTRIP SERVICES CORPORATION (Philippines)	EQUI Co-ent	34,00	25,98	EQUI Co-ent	34,00	25,87
EASYTRIP SERVICES IRELAND Ltd (Irlande)	EQUI Co-ent	50,00	38,20	EQUI Co-ent	49,99	38,04
EGIS Algérie SPA (Algérie)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS BEIJING ENGINEERING CONSULTING (Chine)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS BULGARIE EAD (Bulgarie)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS CAMEROUN (Cameroun)	GLOB	100,00	76,35	GLOB	100,00	76,03
EGIS CONSULTÓRIA SAS	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS EMIRATES LLC	GLOB	100,00	68,77	GLOB	100,00	68,47
EGIS ENGENHARIA E CONSULTÓRIA Ltda (ex-LENC) (Brésil)	GLOB	100,00	74,14	GLOB	100,00	72,00
EGIS GEOPLAN PVT Ltd (Inde)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS INDIA CONSULTING ENGINEERS PVT Ltd (Inde)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS INDONESIA (Indonésie)	GLOB	100,00	42,02	GLOB	100,00	41,84
EGIS INFRAMAD (Madagascar)	GLOB	100,00	54,25	GLOB	100,00	54,02
EGIS INVESTMENT PARTNERS - A8 (Luxembourg)	GLOB	100,00	20,11	GLOB	100,00	20,02
EGIS INVESTMENT PARTNERS - INFRASTRUCTURE (Luxembourg)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS INVESTMENT PARTNERS - M25 (Luxembourg)	GLOB	100,00	15,28	GLOB	100,00	15,22
EGIS INVESTMENT PARTNERS PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	43,71	GLOB	100,00	43,53
EGIS INVESTMENT SARL (Luxembourg)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS KENYA (Kenya)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS LAGAN SERVICES (Irlande)	EQUI Co-ent	50,00	38,20	EQUI Co-ent	50,00	38,04
EGIS OPERATION SOUTH AFRICA	GLOB	100,00	76,41			
EGIS MONACO (Monaco)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
EGIS PARKING SERVICES BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	57,30	GLOB	100,00	57,06
EGIS POLAND SP Zoo (Pologne)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS PROJECTS ASIA PACIFIC PTY Ltd (Australie)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS PROJECTS CANADA Inc. (Canada)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS PROJECTS INCORPORATION (États-Unis)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS PROJECTS IRELAND Ltd (Irlande)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS PROJECTS PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS PROJECTS POLSKA (Pologne)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS RAIL ISRAËL (Israël)	GLOB	100,00	76,40	GLOB	100,00	76,07
EGIS RAIL PTE (Singapour)	GLOB	100,00	76,40	GLOB	100,00	76,07
EGIS RAIL THAÏLANDE (Thaïlande)	GLOB	100,00	45,84	GLOB	100,00	45,65
EGIS RAIL USA, Inc. (États-Unis)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS ROAD & TUNNEL OPERATIONS IRELAND Ltd (Irlande)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS ROAD OPERATION AUSTRALIA PTY Ltd (Australie)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS ROAD OPERATION CONGO SAS	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS ROAD OPERATION CROATIA (Croatie)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS ROAD OPERATION INDIA (Inde)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS ROAD OPERATION M40 LTD (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS ROAD OPERATION PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS ROAD OPERATION POLOGNE (Pologne)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS ROAD OPERATION PORTUGAL (Portugal)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS ROAD OPERATION UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS ROMANIA (Roumanie)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS SAUDI ENGINEERING CONSULTANCY (Arabie saoudite)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS TUNEL ISLETMECILIGI AS (Turquie)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS UKRAINA LLC	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGISMEX (Mexique)	GLOB	100,00	76,40	GLOB	100,00	76,07
ENGLAND TIR SPA (Italie)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EP INFRASTRUKTURPROJEKTENTWICKLUNG (Autriche)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
FULTON HOGAN EGIS (Australie)	EQUI Co-ent	50,00	38,20	EQUI Co-ent	50,00	38,04
GEBZE IZMIR (Turquie)	EQUI Co-ent	50,00	38,20	EQUI Co-ent	50,00	38,04
H&E ENERGY Ltd	EQUI Co-ent	50,00	38,20	EQUI Co-ent	50,00	38,04
HeBra HOLDING GmbH (Allemagne)				GLOB	100,00	74,99
HELIOS (Angleterre)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
HERMES AIRPORTS Ltd (Chypre)	EQUI Ent Ass	20,00	15,28	EQUI Ent Ass	20,00	15,22
ICTAS EGIS (Turquie)	EQUI Co-ent	51,00	38,97	EQUI Co-ent	51,00	38,80
INHABIT (Hong Kong)	GLOB	100,00	51,12	GLOB	100,00	45,65

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
INTERNATIONAL ADMINISTRATIEKANTOOR JW VERSLUIS NV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
IOSIS MAROC ZFT (Maroc)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
ISIS BELGIQUE (Belgique)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
ITS ROAD SERVICES Ltd (Irlande)	EQUI Co-ent	50,00	38,20	EQUI Co-ent	50,00	38,04
JMI PACIFIC (Thaïlande)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
LEM ANTWERPEN (Belgique)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
LEM OOSTENDE (Belgique)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
M6 TOLNA USEMELTETO KFT (Hongrie)	GLOB	100,00	64,18	GLOB	100,00	63,91
MIDLINK M7/M8 Ltd (Irlande)	GLOB	100,00	51,19	GLOB	100,00	50,97
NORTHLINK M1 Ltd (Irlande)	GLOB	100,00	51,19	GLOB	100,00	50,97
OCACSA (Mexique)	GLOB	100,00	70,35	GLOB	100,00	70,06
PARACT (Côte d'Ivoire)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
PROJACS INTERNATIONAL BSC (Bahreïn)	GLOB	100,00	72,93	GLOB	100,00	38,80
PROJACS INTERNATIONAL PROJECT MANAGEMENT WILL (Koweït)	GLOB	100,00	72,93	GLOB	100,00	38,80
ROAD SAFETY OPERATION IRELAND Ltd (Irlande)	EQUI Co-ent	42,00	32,09	EQUI Co-ent	42,00	31,95
SEMALY PORTUGAL (Portugal)	GLOB	100,00	76,40	GLOB	100,00	76,07
SEMALY UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	76,40	GLOB	100,00	76,07
SEMOVEPARK	EQUI Ent Ass	49,00	37,44	EQUI Ent Ass	49,00	37,28
SOUTHLINK N25 Ltd (Irlande)	GLOB	100,00	51,19	GLOB	100,00	50,97
TEN DESIGN GROUP Ltd (sous-groupe)	GLOB	100,00	51,57	GLOB	100,00	41,84
TRANS CANADA FLOW TOLLING, Inc. (Canada)				EQUI Co-ent	50,00	37,49
TRANSLINK INVESTMENT (Australie)	EQUI Co-ent	50,00	38,20	EQUI Co-ent	50,00	38,04
Easytrip BV (Ex-TRANSPASS BV) (Pays-Bas)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EASYTRIP NETHERLANDS BV (ex-TRANSPASS HOLDING BV) (Pays-Bas)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EASYTRIP SERVICES BV (ex-TRANSPASS SERVICES BV) (Pays-Bas)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
EGIS PROJECTS UK Ltd (ex-TRANROUTE UK Ltd) (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
TUNNEL NETWORK SERVICES (Australie)	GLOB	100,00	76,41	GLOB	100,00	76,08
VIA4 SA (Pologne)	EQUI Co-ent	45,00	34,38	EQUI Co-ent	45,00	34,24
GROUPE TRANSDEV						
TRANSDEV GROUP <i>Siège social : 32, boulevard Gallieni - 92130 Issy-les-Moulineaux</i>	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
ALGÉRIE						
VEOLIA TRANSPORT PILOTE				GLOB	100,00	66,00
ALLEMAGNE						
AHRWEILER VERKEHRS GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
ALPINA IMMOBILIEN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
BAYERISCHE OBERLANDBAHN GmbH IG	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
BAYERISCHE REGIOBAHN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
EISENBAHN VERKEHRS SERVICE GESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
EUROBUS VERKHERS-SERVICE GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
EVERRIDE GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
FREIBERGER EISENBAHNGESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	56,10	GLOB	100,00	56,10
GRIENSTEIDL GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
HABUS GmbH VERKEHRSBETRIEBE	EQUI Co-ent	51,00	33,66	EQUI Co-ent	51,00	33,66
HEIDENHEIMER VERKEHRSGESELLSCHAFT MBH	EQUI Co-ent	49,00	32,34	GLOB	100,00	49,39
KRAFTVERKEHRSGESELLESCHAFT DREILANDERECK MBH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
KSA GmbH (ex-KSA VERWALTUNG GmbH AUGSBURG)	EQUI Co-ent	49,00	32,34	EQUI Co-ent	49,00	32,34
KSI GmbH & CO.KG (ex-KSI GmbH & Co.KG AUGSBURG)	EQUI Co-ent	49,00	32,34	EQUI Co-ent	49,00	32,34
MARTIN BECKER GmbH & Co.KG	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
MB MOSELBAHN VERKEHRSGESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
MOBUS MARKISCH-ODERLAND BUS GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
MOVE ON TELEMATIC SERVICE GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
NASSAUISCHE VERKEHRS-GESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
NBRB TEILE UND LOGISTIKGESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	44,02	GLOB	100,00	44,02
NIEDERSCHLESISCHE VERKEHRSGESELLSHAFT GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
NORDDEUTSCHE VERKEHRSBETRIEBE GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
NORD-OSTSEE-BAHN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
NORDWESTBAHN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
NUTZFAHRZEUGZENTRUM MITTEL RHEIN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
OBERLANDBAHN FAHRZEUGBEREITSTELLUNGS GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
OMNIBUS-VERKEHR RUOFF GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
OSL BUS GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
OSTSEELAND VERKEHR GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PALATINA BUS GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
R M V BETEILIGUNGS GmbH	EQUI Co-ent	50,00	33,00	EQUI Co-ent	50,00	33,00
REGIONALBUS OBERLAUSITZ GmbH	GLOB	100,00	48,84	GLOB	100,00	48,84
REGIONALBUS WEST GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
REGIONALVERKEHR WESTSACHSEN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
RHEIN-BUS VERKEHRSBETRIEB GmbH	EQUI Co-ent	51,00	33,66	EQUI Co-ent	51,00	33,66
ROHDE VERKEHRSBETRIEBE GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SAX-BUS EILENBURGER BUSVERKEHR GmbH	GLOB	100,00	36,96	GLOB	100,00	36,96
SCHAUMBURGER VERKEHRS-GESELLSCHAFT MBH				GLOB	100,00	33,66
STADTBUS BAD KREUZNACH GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
STADTBUS SCHWÄBISCH HALL GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
STADTBUS ZWEIBRUCKEN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
STENDAL BUS GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TAETER-TOURS GmbH	GLOB	100,00	33,66	GLOB	100,00	33,66
TRANS REGIO DEUTSCHE REGIONALBAHN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV BAHN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV BUSSERVICE GmbH (ex-BUSTOURISTIK TONNE GmbH)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV HANNOVER	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV INSTANDHALTUNG GmbH (ex-EISENBAHNWERKSTATT-GESELLSCHAFT MBH)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV MITTELDEUTSCHLAND GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV NIEDERSACHSEN/WESTFALEN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV NORD GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV OSTWESTFALEN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV PERSONALSERVICE GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV REGIO GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV REGIO OST GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV RHEINLAND GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV RHEIN-MAIN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV SACHSEN-ANHALT GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV SE& CO.KG	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV SERVICE GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV SERVICE WEST GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV SHUTTLE GmbH (ex-VERKEHRSBETRIEB RHEIN LAHN GmbH)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV STADT GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV SUD-WEST GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV TAUNUS GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV VERTRIEB GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV VERWALTUNGS SE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV WEST GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
VERKEHRSBETRIEB LAHN DILL GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
VERKEHRSBETRIEB RHEIN EIFEL MOSEL GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
VERKEHRSBETRIEBE MINDEN-RAVENSBERG GmbH IL				GLOB	100,00	66,00
VERKEHRSGESELLSCHAFT MBH BAD KREUZNACH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
VERKEHRSGESELLSCHAFT ZWEIBRUCKEN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
VERWALTUNGSGESELLSCHAFT DER FIRMA MARTIN BECKER MBH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
VIO VERKEHRSGESELLSCHAFT IDAR-OBERSTEIN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
WEST – BUS GmbH	EQUI Co-ent	49,00	32,34	EQUI Co-ent	49,00	32,34

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
WURTTENBERGISCHE BUS-GESELLSCHAFT GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
WÜRTTEMBERGISCHE EISENBAHN-GESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
AUSTRALIE						
ACN 105 260 099	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
BRISBANE FERRIES				EQUI Co-ent	50,00	33,00
BUSLINK VIVO PTY Ltd	ENT COMM	50,00	33,00	EQUI Co-ent	50,00	33,00
CONNEX MELBOURNE PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
GREAT RIVER CITY LIGHT RAIL PTY Ltd	GLOB	100,00	46,20	GLOB	100,00	46,20
HARBOUR CITY FERRIES PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
MAINCO MELBOURNE PTY Ltd				EQUI Co-ent	30,00	19,80
METROLINK VICTORIA PTY Ltd	EQUI Co-ent	50,00	33,00	EQUI Co-ent	50,00	33,00
TRANSAMO AUSTRALASIA	GLOB	100,00	62,73	GLOB	100,00	62,73
TRANSDEV AUSTRALASIA PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV AUSTRALIA PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV BRISBANE FERRIES PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV FERRIES SYDNEY PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV LINK PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV MAINTENANCE SERVICES PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV MELBOURNE PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV NSW PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV NSW SOUTH PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV QUEENSLAND PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV SOUTH WEST PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV SYDNEY FERRIES PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV SYDNEY PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV TSL PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV VICTORIA PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV WA PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
VIVO CONNECT PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CANADA						
947465 ONTARIO Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CHECKER LIMOUSINE, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CITYWAY CANADA	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
MOBILINX HURONTARIO SERVICES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
ONTARIO Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV CANADA, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV HURONTARIO EQUITY HOLDING	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV QUEBEC, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV SERVICES (CANADA), Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
VOYAGEUR PATIENT TRANSFER SERVICES, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
YORK BRT SERVICES I, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CHILI						
REDBUS URBANO SA	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
REDSUPPORT SPA	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
REDEVAN SPA	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV CHILE SA (ex-VEOLIA TRANSPORT CHILE)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
COLOMBIE						
BOGOTÁ MOVIL OPERACIÓN SUR SAS	EQUI Co-ent	50,00	33,00	EQUI Co-ent	50,00	33,00
BOGOTÁ MOVIL PROVISION SUR SAS	EQUI Co-ent	50,00	33,00	EQUI Co-ent	50,00	33,00
CITY MOVIL	EQUI Co-ent	28,13	18,57	EQUI Co-ent	25,63	16,92
CIUDAD MOVIL	EQUI Co-ent	38,50	25,41	EQUI Co-ent	38,50	25,41
CONEXION MOVIL	EQUI Co-ent	33,41	22,05	EQUI Co-ent	33,41	22,05
TRANSDEV COLUMBIA SAS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CORÉE						
RATP DEV TRANSDEV KOREA (ex-VT RATP KOREA)				EQUI Co-ent	50,00	33,00
ESPAGNE						
CGT, SA, CGEA CONNEX, SA	ENT COMM	66,00	43,56	EQUI Co-ent	66,00	43,56
DETREN COMPANIA GENERAL DE SERVICIOS FERROVIARIOS, SL	ENT COMM	66,00	43,56	EQUI Co-ent	66,00	43,56
TRANSDEV DIVISION ESPAÑA, SLU (ex-VEOLIA TRANSPORTE ESPAÑA SLU)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV OPERADOR, SLU (ex-TRANSDEV ESPAÑA SLU)				GLOB	100,00	66,00
TRANSPORTE METROPOLITANO TRANSMIÑO	GLOB	100,00	65,99	GLOB	100,00	65,99
UNIÓN TEMPORAL DE EMPRESAS	ENT COMM	65,00	42,90	GLOB	100,00	42,90
ÉTATS-UNIS						
10-10 TAXI AR, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
10-10 TAXI FL 1, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
10-10 TAXI MN, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
10-10 TAXI NY, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
10-10 TAXI TX 1, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
10-10 TRANSPORTATION, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
ABCOCK RANCH TRANSPORTATION SERVICES, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
AIRLINES ACQUISITION Co., Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
AIRPORT LIMOUSINE SERVICE, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
ASSOCIATED CAB, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
ATC PARTNERS LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
ATC/VANCOM OF ARIZONA, LTD PARTNERSHIP	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
BELLE ISLE CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CENTRAL CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CENTURY CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CHAMPION CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CHECKER AIRPORT TAXI, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CHECKER CAB ASSOCIATION, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CHECKER YELLOW CAB OF JACKSONVILLE, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CHOICE CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
CIRCLE CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CITYWAY USA	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CLASSIC CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CLEARWATER TRANSPORTATION, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
COAST CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
COLONIAL CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
COLORADO CAB COMPANY, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
COLORADO SPRINGS TRANSPORTATION, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
COLORADO TRANS MANAGEMENT, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
COMPUTER CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CONNEX RAILROAD LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CORDIAL CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
ENVIRO CAB, LLC TX				GLOB	100,00	66,00
ENVIROCAB, LLC VIRGINIA	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
GOLDEN TOUCH TRANSPORTATION OF NEW YORK, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
GOLDEN TOUCH TRANSPORTATION OF THE DISTRICT OF COLUMBIA	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
GREEN TOMATO CARS DC, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
GREEN TOMATO CARS VA, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
HUNTLEIGH TRANSPORTATION SERVICES LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
INTELLIRIDE LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
KANSAS CITY LIMOUSINE LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
KANSAS CITY SHUTTLE LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
KANSAS CITY TAXI LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
MASSACHUSETTS BAY COMMUTER RAILROAD LLC	GLOB	100,00	39,60	GLOB	100,00	39,60
MCLEAN CONSULTING, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PHOENIX TRANSIT JOINT VENTURE				GLOB	100,00	54,12
PITTSBURGH CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PITTSBURGH TRANSPORTATION COMPANY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PITTSBURGH TRANSPORTATION GROUP CHARTER SERVICES, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PROFESSIONAL FLEET MANAGEMENT LLC				GLOB	100,00	66,00
PROFESSIONAL TRANSIT MANAGEMENT, Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PROFESSIONAL TRANSIT SOLUTIONS LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PTM OF ATTLEBORO, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PTM OF RACINE, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PTM OF TUCSON, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PTM OF WAUKESHA, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PTM PARATRANSIT OF TUCSON, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
RAYRAY CAB COMPANY, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SAFETY CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SCOUT CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
SE FLORIDA TRANSPORTATION, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SECURE CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SELECT CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SENTINEL CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SERENE CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SFO AIRPORTER, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SHAMROCK CHARTERS, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SHAMROCK LEASING LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SHAMROCK LUXURY LIMOUSINE LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SHAMROCK TAXI OF FORT COLLINS, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SHUTTLEPORT ARIZONA JOINT VENTURE	GLOB	100,00	42,90	GLOB	100,00	42,90
SHUTTLEPORT CALIFORNIA LLC				GLOB	100,00	66,00
SHUTTLEPORT CONNECTICUT LLC				GLOB	100,00	66,00
SHUTTLEPORT DC LLC				GLOB	100,00	66,00
SHUTTLEPORT SERVICES ARIZONA LLC				GLOB	100,00	66,00
SKYLINE CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SPENCER LEASING LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SUNRISE CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SUPER TRANSPORTATION OF FLORIDA, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SUPERIOR CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SUPERTAXI, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SUPREME CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TEMPE ARIZONA VF JOINT VENTURE				GLOB	100,00	56,10
THE YELLOW CAB COMPANY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV ALTERNATIVE SERVICES Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV BUS ON DEMAND LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV BUSINESS SOLUTION	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV BUSINESS SOLUTIONS LEASING, LLC	GLOB	100,00	66,00			
TRANSDEV NORTH AMERICA	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV ON DEMAND, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV SERVICES Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
VEOLIA TRANSPORTATION MAINTENANCE AND INFRASTRUCTURE, Inc.	GLOB	100,00	46,20	GLOB	100,00	46,20
WIER TRANSPORTATION	GLOB	100,00	32,34	GLOB	100,00	32,34
YC HOLDINGS, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
YELLOW CAB ASSOCIATION, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
YELLOW CAB COMPANY OF PITTSBURGH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
YELLOW TAXI ASSOCIATION, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
ZTRIP, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
FINLANDE						
TRANSDEV FINLAND OY				GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV HELSINKI OY				GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV VANTAA OY (ex-VEOLIA TRANSPORT VANTAA OY)				GLOB	100,00	66,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
FRANCE						
AERO PISTE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
AEROPASS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
AIRCAR	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
ALBATRANS	EQUI Ent Ass	57,55	37,98	EQUI Ent Ass	57,55	37,98
ALTIBUS.COM	GLOB	100,00	43,54	GLOB	100,00	43,54
AMBULANCES GUIRADO	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
AMBULANCES MARTEGALES (ex-SARL MARTEGALES)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
AMBULANCES PONT DE L'ARC (ex-SARL PONT DE L'ARC)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
ANTRAS HOLDING	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
ARY	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
ATRIOM DE BEAUVAISIS	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
ATRIOM DU COMPIÉGNOIS	GLOB	100,00	63,30	GLOB	100,00	63,30
AUTOBUS AUBAGNAIS	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
AUTOBUS AURÉLIENS	GLOB	100,00	45,98	GLOB	100,00	45,98
AUTOBUS DE L'ÉTANG	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
AUTOCARS ALIZÉS	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
AUTOCARS DARCHE-GROS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
AUTOCARS MARNE-LA-VALLÉE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
AUTOCARS MUSSO	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
AUTOCARS SABARDU	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
AUTOCARS TOURNEUX	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
BESANÇON MOBILITÉ	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
BIÈVRE BUS MOBILITÉS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
BIO SERVICE LOGISTIQUE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
BUS EST	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CARBU WASH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CARS DU PAYS D'AIX	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CAUX SEINE MOBILITÉ	GLOB	100,00	36,29	GLOB	100,00	36,29
CEA TRANSPORTS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CENTRALE DE RÉSERVATION EUROPE AUTOCAR	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CFTA CENTRE OUEST	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
CIE ARMORICAINE DE TRANSPORTS	GLOB	100,00	65,95	GLOB	100,00	65,95
CITRAM AQUITAINE	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
CITRAM PYRÉNÉES	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
CITYWAY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
COMPAGNIE DES BACS DE LOIRE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
COMPAGNIE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OUEST PARISIEN	EQUI Co-ent	50,00	33,00	EQUI Co-ent	50,00	33,00
COMPAGNIE DES TRANSPORTS DU PAYS DE VANNES				GLOB	100,00	66,00
COMPAGNIE FRANÇAISE DE TRANSPORT INTERURBAIN	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
COMPAGNIE OCÉANE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CONNEX LOCATION CARS ET BUS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
CONTRÔLE DE STATIONNEMENT EN VOIRIE	GLOB	100,00	46,20	GLOB	100,00	46,20
CONTRÔLE PRÉVENTION SÛRETÉ (ex-TRANSDEV CONTRÔLE PRÉVENTION SÛRETÉ)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
DELEYROLLE AAAC (ex-SARL DELEYROLLE AAAC)	GLOB	100,00	63,36	GLOB	100,00	63,36
EAP	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
ÉTABLISSEMENTS BRÉMOND FRÈRES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
ÉTABLISSEMENTS MONEGER ET COMPAGNIE	GLOB	100,00	65,97	GLOB	100,00	65,97
EURE-ET-LOIR MOBILITÉ	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
FARGO FINANCE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
FLYBUS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
FOURAS AIX	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
FRIOUL IF EXPRESS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
GROUPEMENT D'ENSEIGNEMENT DU TRANSPORT SANITAIRE (ex-SARL GETS)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
IBERFRAN	EQUI Co-ent	12,71	8,39	EQUI Co-ent	12,71	8,39
IBEROLINES	EQUI Co-ent	25,42	16,78	EQUI Co-ent	25,42	16,78
INTER PISTES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
INTERVAL	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
KERDONIS	GLOB	100,00	65,99	GLOB	100,00	65,99
LAE GIE A 13	GLOB	100,00	64,15	GLOB	100,00	64,15
LES AUTOBUS DU FORT	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
LES CARS D'ORSAY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
LES CARS ROSE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
LES COURRIERS AUTOMOBILES PICARDS	GLOB	100,00	64,59	GLOB	100,00	64,59
LES COURRIERS DE L'AUBE	GLOB	100,00	65,96	GLOB	100,00	65,96
LES COURRIERS DE SEINE-ET-OISE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
LES LIGNES DU VAR	GLOB	100,00	65,96	GLOB	100,00	65,96
L'IMMOBILIÈRE DES FONTAINES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
LITTORAL (ex-EURL LITTORAL)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
MAINTENANCE, ÉTUDES ET RÉALISATIONS EN CIRCULATION URBAINE ET RÉGULATION	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
MECA PISTE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
MIDI PROVENCE (ex-SARL MIDI PROVENCE)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
MOBILINK (ex-CIOTABUS)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
MOBILITÉ ET SERVICES	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
MOUV'IDÉES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
MULHOUSE MOBILITÉS	GLOB	100,00	57,97	GLOB	100,00	57,97
N'4 MOBILITÉS	GLOB	100,00	63,80	GLOB	100,00	63,80
NOUVELLE MEDISUD (ex-EURL MEDISUD)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
ODULYS	GLOB	100,00	36,30	GLOB	100,00	36,30
PARTORPEN SANITRANS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PHOEBUS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
PÔLE ÎLE-DE-FRANCE IMMOBILIER AND FACILITIES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PREVOST	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
PROVENCE SECOURS (ex-SARL PROVENCE SECOURS)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PROXIWAY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
RATP DEV TRANSDEV ASIA SA				Equi Co-ent	50,00	33,00
RÉGIE MIXTE DES TRANSPORTS TOULONNAIS	GLOB	100,00	47,13	GLOB	100,00	47,13
RHÔNEXPRESS	EQUI Ent Ass	28,20	18,61	EQUI Ent Ass	28,20	18,61
SERI 49	GLOB	100,00	65,78	GLOB	100,00	65,59
SAEM DES AUTOCARS ET AUTOBUS AUNIS ET SAINTONGE	EQUI Co-ent	49,98	32,99	EQUI Co-ent	49,98	32,99
SANTÉ MOBILITÉ SERVICES	GLOB	100,00	46,20	GLOB	100,00	46,20
SAS AUTONOMIE ET SANTÉ	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SAS LA MIMÉTAINE (ex-SAS HOLDING MIMETAINE)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SCI DU CLOS PIERVIL	GLOB	100,00	65,89	GLOB	100,00	65,89
SCI LA MARE AU MOULIN	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SCI LE PRÉ BOUDROT	EQUI Co-ent	49,00	32,34	EQUI Co-ent	49,00	32,34
SENONAIS MOBILITÉS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SEVM SAS				GLOB	100,00	66,00
SITE.OISE	GLOB	100,00	43,56	GLOB	100,00	43,56
SOCIÉTÉ AÉROPORTUAIRE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE BEAUVAIS	EQUI Co-ent	49,00	32,34	EQUI Co-ent	49,00	32,34
SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'AÉROPORT DE LA RÉGION DE LILLE	EQUI Ent Ass	34,00	22,44	EQUI Ent Ass	34,00	22,44
SOCIÉTÉ DE PRESTATIONS TRANSDEV IDF	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS AUTOMOBILES ET DE VOYAGES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE CALAIS ET EXTENSIONS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE DUNKERQUE ET EXTENSIONS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION THONONAISE	EQUI Co-ent	50,00	33,00	EQUI Co-ent	50,00	33,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DU BASSIN CHELLOIS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS LIBOURNAIS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS PAR AUTOCARS DE L'OUEST PAYS DE LA LOIRE	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION AÉROPORTUAIRE AIR'PY (ex-AIR PY)				EQUI Ent Ass	24,50	16,17
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION AMBULANCES LA MIMÉTAINE (ex-SARL SE LA MIMÉTAINE)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE TRANSPORTS ET DE RÉPARATIONS AUTOMOBILES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SOCIÉTÉ DU MÉTRO DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SOCIÉTÉ NIÇOISE D'ENLÈVEMENT ET DE GARDIENNAGE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
SOCIÉTÉ NOUVELLE AMBULANCES PATRICK (ex-SARL PATRICK)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SOCIÉTÉ NOUVELLE CPL				GLOB	100,00	66,00
SOLEA	GLOB	100,00	57,97	GLOB	100,00	57,97
SPC MOBILITÉS (ex-SOCIÉTÉ DE SERVICES ET D'EXPLOITATION DE GARES ROUTIÈRES)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SUD CARS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SUD LOGISTIQUE (ex-SARL SUD LOGISTIQUE)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SURESNES UP	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TCRM TRANSP. COMMUNS RÉGION METZ	EQUI Ent Ass	39,96	26,37	EQUI Ent Ass	39,96	26,37
TIPS	GLOB	100,00	61,38	GLOB	100,00	61,38
TPMR STRASBOURG	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TPMR TOULOUSE	GLOB	100,00	65,96	GLOB	100,00	65,96
TPMR TOURS				GLOB	100,00	65,98
TRANS VAL DE FRANCE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANS VAL-D'OISE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSAMO	GLOB	100,00	62,73	GLOB	100,00	62,73
TRANSBUSÉVRY (ex-TRANSÉVRY)	EQUI Ent Ass	44,37	29,28	EQUI Ent Ass	44,37	29,28
TRANSDEV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV AÉROPORT CARCASSONNE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV AÉROPORT LIAISONS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV AÉROPORT PERPIGNAN	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV AÉROPORT SERVICES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV AÉROPORT TRANSIT	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV AGGLOMÉRATION DE BAYONNE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV ALBERTVILLE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV ALPES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV ALPES-MARITIMES	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV ANNONAY (ex-SOCIÉTÉ DE TRANSPORT D'ANNONAY DAVEZIEUX ET EXTENSIONS)	GLOB	100,00	62,77	GLOB	100,00	62,77
TRANSDEV ARLES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV ARTOIS (ex-LES AUTOBUS ARTÉSIENS)	GLOB	100,00	65,97	GLOB	100,00	65,97
TRANSDEV ARTOIS GOHELLE (ex-ARTOIS GOHELLE)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV AUXERROIS (ex-AUXERROIS MOBILITÉS)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV BASSIN ANNÉCIEN (ex-VOYAGES CROLARD)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV BASSIN D'ARCACHON	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV BEAUVAISIS MOBILITÉ (ex-BEAUVAISIS MOBILITÉ)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV BFC EST (ex-TRANSDEV PAYS D'OR)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV BFC NORD (ex-RAPIDES DE BOURGOGNE)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV BFC SUD (ex-RAPIDES DE SAÔNE-ET-LOIRE)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
TRANSDEV BRETAGNE	GLOB	100,00	66,00			
TRANSDEV BRIANÇON (ex-SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS BRIANÇONNAIS)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV BRIVE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV BUSINESS INFORMATION SOLUTIONS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV CARGO	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV CFA	GLOB	100,00	66,00			
TRANSDEV CHAMBÉRY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV CMT (ex-CREUSOT MONTCEAU TRANSPORTS)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE (ex-COMPAGNIE SAINT-QUENTINOISE DE TRANSPORTS)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV CÔTE D'AZUR (ex-RAPIDES DE CÔTE D'AZUR)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV DAUPHINE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV DROME	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV DU MARSAN	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV DURANCE	GLOB	100,00	39,60	GLOB	100,00	39,60
TRANSDEV ESPACES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV EURE-ET-LOIR (ex-TRANSPORTS D'EURE-ET-LOIR)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV EXPRESS GRAND OUEST	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV EXPRESS RHÔNE-ALPES AUVERGNE				GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV EXPRESS SUD-OUEST	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV FOGÈRES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV GRAND-EST	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV GROUP INNOVATION	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV HAUTE-SAVOIE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV ICM				GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV IDF CSP CONTRÔLE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV ÎLE-DE-FRANCE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV ISTRE	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV LA ROCHELLE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV LE HAVRE						
(ex-COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCÉANE)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV LITTORAL NORD (ex-LITTORAL NORD AUTOCARS)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV LOCATION DE VÉHICULE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV LOIR-ET-CHER (ex-STE DES TRANSPORTS DEP DU LOIR-ET-CHER)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV LOIRET (ex-LES RAPIDES DU VAL-DE-LOIRE)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV LYS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV MACONNAIS BEAUJOLAIS (ex-MACONNAIS BEAUJOLAIS MOBILITÉS)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
TRANSDEV MANOSQUE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV MARITIME LA ROCHELLE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV MARTIN (ex-AUTOCARS MARTIN HAUTE TARENTEISE VOYAGES)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV MARNE-LA-VALLEE	GLOB	100,00	66,00			
TRANSDEV MÉDITERRANÉE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV MOBILITÉ MONTPELLIER MÉTROPOLE	GLOB	100,00	62,70	GLOB	100,00	62,70
TRANSDEV MONACO (ex-RAPIDES DU LITTORAL)	GLOB	100,00	65,90	GLOB	100,00	65,90
TRANSDEV MONT-BLANC BUS (ex-MONT-BLANC BUS)	GLOB	100,00	49,43	GLOB	100,00	49,43
TRANSDEV MONT SAINT MICHEL (ex-COMPAGNIE DES PARCS ET DES PASSEURS)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV MONTPELLIER				GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV NANCY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV NÎMES MOBILITÉ	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV NIORT AGGLOMÉRATION	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV NORD (ex-AUTOCARS DE L'AVESNOIS)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV NORMANDIE INTERURBAIN (ex-VOYAGE ET TRANSPORTS DE NORMANDIE)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV NORMANDIE MANCHE (ex-NORMANDIE VOYAGES)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV NORMANDIE PAYS DE CAUX (ex-ECAUXMOBILITÉ)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV NORMANDIE VAL DE SEINE (ex-TRANSPORTS DU VAL DE SEINE)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV OCCITANIE LITTORAL (ex-PAYS D'OC MOBILITÉS)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV OCCITANIE OUEST (ex-CAP PAYS CATHARE)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV OCCITANIE PAYS NIMOIS (ex-STE TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX DU GARD)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV OISE CABARO (ex-CABARO)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV OUTRE-MER	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV PARIS EST				GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV PARK (ex-TRANSDEV STATIONNEMENT)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV PARK BAGNEUX	GLOB	100,00	49,50	GLOB	100,00	49,50
TRANSDEV PARK LAVAL (ex-LAVAL UP)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV PARK RAMBOUILLET (ex-RAMBOUILLET UP)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV PARK SERVICES (ex-URBIS PARK SERVICES SAS)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV PAYS ROCHEFORTAIS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV PAYS SAINT-QUENTINOIS (ex-SAINT-QUENTIN MOBILITÉ)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV PICARDIE	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV POITOU-CHARENTES	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV RAIL BRETAGNE (ex-CFTA)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
TRANSDEV RAIL PUY-DE-DÔME (ex-CFTA PUY-DE-DÔME)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV RAIL RHÔNE (ex-CFTA RHÔNE)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV REIMS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV RHÔNE-ALPES (ex-TRANSDEV RHÔNE-ALPES INTERURBAIN)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV ROANNE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV ROYAN ATLANTIQUE	GLOB	100,00	64,36	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV SAINT DIZIER	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV SAVOIE (ex-TRANSAVOIE)	GLOB	100,00	65,67	GLOB	100,00	65,67
TRANSDEV SÉNART	GLOB	100,00	66,00			
TRANSDEV SERVICES RÉUNION	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV SHUTTLE FRANCE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV STAC (ex-SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION CHALONNAISE)	GLOB	100,00	52,80	GLOB	100,00	52,80
TRANSDEV SUD	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV SUD-OUEST	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV TOURAINE (ex-CIE DES AUTOCARS DE TOURAINE)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSDEV URBAIN	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV URBAIN DIEPPE (ex-SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS URBAINS DE DIEPPE)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV URBAIN GRAND VILLENEUVOIS (ex-VILLENEUVE MOBILITÉ)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV URBAIN LIBOURNAIS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV URBAINS DU VALENCIENNOIS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV VALENCE MOBILITÉ (ex-CITEBUS DES DEUX-RIVES)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV VAUCLUSE (ex-SUD-EST MOBILITÉS)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV VERDUN	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV VICHY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV VITROLLES (ex-TRANS PROVENCE)	GLOB	100,00	65,69	GLOB	100,00	65,69
TRANSPORTS DE TOURISME DE L'OCÉAN	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98
TRANSPORTS DU VAL-D'OISE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSPORTS EN COMMUN DE COMBS-LA-VILLE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION AVIGNONAISE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSPORTS MARNE ET MORIN	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSPORTS PARIS BEAUVAIS	EQUI Co-ent	49,00	32,34	EQUI Co-ent	49,00	32,34
TRANSPORTS PUBLICS DE L'AGGLOMÉRATION STÉPHANOISE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSPORTS RAPIDE AUTOMOBILE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
VAD	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	65,98

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
VAL-D'EUROPE AIRPORT	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
VE AIRPORT	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
VELOWAY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
VEOLIA EDF NICE AUTO-PARTAGE	EQUI Co-ent	69,98	46,19	EQUI Co-ent	69,98	46,19
VISUAL	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
GUERNESEY						
CAMELBACK INSURANCE Ltd GUERNSAY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
HONG KONG						
HONG KONG ENGINEERING				EQUI Co-ent	50,00	33,00
HONG KONG TRAMWAYS Ltd (MEE)				EQUI Ent Ass	49,50	32,67
VEOLIA TRANSPORT CHINA Ltd HK				GLOB	100,00	36,30
VT RATP CHINA				EQUI Co-ent	50,00	33,00
VT RATP CONSULTING Co. Ltd				EQUI Co-ent	50,00	33,00
INDE						
RATP DEV TRANSDEV INDIA				EQUI Co-ent	50,00	33,00
IRLANDE						
TRANSDEV DUBLIN LIGHT RAIL Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV IRELAND BUS Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV IRELAND Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
S2M DUBLIN LIGHT RAIL Ltd	EQUI Co-ent	49,00	32,34	EQUI Co-ent	49,00	32,34
ISRAËL						
VEOLIA TRANSPORTATION ISRAEL Ltd				GLOB	100,00	66,00
LUXEMBOURG						
TRANSDEV RÉ	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
MAROC						
TRANSDEV RABAT SALE SA	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
NOUVELLE-CALÉDONIE						
CARSUD SA (MEE)	EQUI Ent Ass	27,96	18,45	EQUI Ent Ass	27,96	18,45
NOUVELLE-ZÉLANDE						
HOWICK AND EASTERN BUSES Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
MANA COACH SERVICES Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV NEW ZEALAND Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV WELLINGTON Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV AUCKLAND Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PAYS-BAS						
ABEL TECHNOLOGIE BV				GLOB	100,00	66,00
ACM OPLEIDINGEN BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
ACM ZORGOPLEIDINGEN BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CONNEXION MULTIMODAL BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CONNEXION HAAGLANDEN BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CONNEXION MOBILITY SERVICES BV (ex-CONNEXION MOBILITY SERVICES BV)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CONNEXION NEDERLAND NV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CONNEXION OPENBAAR VERVOER NV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CONNEXION TAXI SERVICES BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
CONNEXION VLOOT BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CONNEXION WATER BV				GLOB	100,00	66,00
CONNEXION ZORGVERVOER BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CONNEXION ZORGVERVOER ZUID HOLLAND BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
COÖPERATIE REGIONAL AMBULANCEVOORZIENING KENNERMERLAND UA	EQUI Ent Ass	50,00	33,00	EQUI Ent Ass	50,00	33,00
COÖPERATIE REGIONALE AMBULANCEVOORZIENING HAAGLANDEN UA	EQUI Ent Ass	25,00	16,50	EQUI Ent Ass	25,00	16,50
CXX AML MATERIEEL BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
DE GROOTH VERVOER BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
FUTURE TECHNOLOGY NEDERLAND BV				GLOB	100,00	66,00
HERMES GROEP NV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
HERMES OPENBAAR VERVOER BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
OMNITAX BV				GLOB	100,00	66,00
OPLEIDINGSINSTITUUT SPOEDEISENDE GENEESKUNDE BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
OV REGIO LJSSELMOND BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PARTEXX BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PERSENEELSVORZIENING BRABANTS BUSVERVOER BV				GLOB	100,00	66,00
PERSONENVERVOER GRONINGEN BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PERSONENVERVOER VAN DIJK DELFTZIJL BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PERSONENVERVOER ZUID-NEDERLAND BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
REISINFORMATIEGROEP BV	EQUI Ent Ass	32,80	21,65	EQUI Ent Ass	32,80	21,65
SCHIPHOL TRAVEL TAXI BV	EQUI Ent Ass	50,00	33,00	EQUI Ent Ass	50,00	33,00
STADSBUS GROEP MAASTRICHT NV				GLOB	100,00	66,00
STADSBUS MAASTRICHT PARTICIPATIES BV				GLOB	100,00	66,00
STAN BV HOLDING	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
STAN BV	GLOB	100,00	66,00			
STICHTING AMBULANCEZORG NOORD EN OOST GELDERLAND	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
STICHTING REGIONALE AMBULANCEVOORZIENING ZEELAND	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TAXI CENTRALE MIDDEN-BRABANT	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TBC HOLDING BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TECHNO SERVICE NEDERLAND NV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV BBA HOLDING BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV LIMBURG BV (ex-VEOLIA TRANSPORT LIMBURG BV)				GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV LIMBURG BUS BV (ex-VEOLIA TRANSPORT LIMBURG BUS BV)				GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV LIMBURG PERSONEEL BV				GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV LIMBURG RAIL BV				GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV LIMBURG TOUR (EX-VEOLIA TRANSPORT LIMBURG TOUR)				GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV NEDERLAND HOLDING NV	GLOB	100,00	66,00			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
TRANSDEV NOORD BRABANT NV (EX-VEOLIA TRANSPORT BRABANT NV)				GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV ZEELAND FAST FERRIES BV (ex-VEOLIA TRANSPORT FAST FERRIES BV)				GLOB	100,00	66,00
TRANZER BV	EQUI Ent Ass	15,00	9,90	EQUI Ent Ass	12,96	9,90
VERENIGING AMBULANCEZORG REGIO NOORD-HOLLAND NOORD IN COÖPERATIEF VERBAND UA	EQUI Ent Ass	50,00	33,00	EQUI Ent Ass	50,00	33,00
WITTE KRUIS AMBULANCE BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
WITTE KRUIS AMBULANCEZORG BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
WITTE KRUIS BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
WITTE KRUIS HOLDING BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
WITTE KRUIS MIDELEN BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
WITTE KRUIS ZORG BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PORTUGAL						
AUTO VIAÇÃO AVEIRENSE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CAIMA TRANSPORTES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
EMPRESA DE TRANSPORTES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
ANTÓNIO CUNHA						
INTERCENTRO	GLOB	100,00	31,96	GLOB	100,00	31,96
INTERGALIZA	EQUI Co-ent	25,42	16,78	EQUI Co-ent	25,42	16,78
INTERNORTE	GLOB	100,00	33,56	GLOB	100,00	33,56
MINHO BUS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
RODOVIÁRIA DA BEIRA LITORAL	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
RODOVIÁRIA DO TEJO	EQUI Co-ent	25,42	16,78	EQUI Co-ent	25,42	16,78
RODOVIÁRIA DA BEIRA INTERIOR	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
RODOVIÁRIA DE ENTRE D'OURO E MINHO	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
RODOVIÁRIA DO LIS	EQUI Co-ent	25,42	16,78	EQUI Co-ent	25,42	16,78
RODOVIÁRIA DO OESTE	EQUI Co-ent	25,42	16,78	EQUI Co-ent	25,42	16,78
TRANSDEV DOURO	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV EXPRESSOS	GLOB	100,00	66,00			
TRANSDEV INTERIOR	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV MOBILIDADE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV NORTE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV PARTICIPAÇÕES SGPS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV PORTO	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV PORTUGAL ATIVIDADES AEROPORTUARIAS, UNIPESSOA Lda	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
REPUBLIQUE TCHÈQUE						
ANEXIA BUS Sro	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
AUDIS BUS	GLOB	100,00	66,00			
BUS MANAGEMENT Sro	GLOB	100,00	59,58	GLOB	100,00	59,58
CSAD FRYDEK MYSTEK AS	GLOB	100,00	57,45	GLOB	100,00	57,45
CSAD HAVIROV AS	GLOB	100,00	57,45	GLOB	100,00	57,45
CSAD KARVINA AS	GLOB	100,00	57,45	GLOB	100,00	57,45
TRANSDEV CESKA REPUBLIKA Sro	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV MORAVA	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
ROYAUME-UNI						
BLACKBURN WITH DARWEN TRANSPORT Ltd	GLOB	100,00	66,00			
BLAZEFIELD BUSES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
BLAZEFIELD TRAVEL GROUP	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
BURNLEY & PENDLE TRAVEL	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
COMET CAR HIRE Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
CONNEX SOUTH EASTERN	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
HARROGATE & DISTRICT TRAVEL Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
HEATHROW COACH SERVICES Ltd	GLOB	100,00	66,00			
KEIGHLEY & DISTRICT TRAVEL Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
LANCASHIRE COUNTY TRANSPORT Ltd	GLOB	100,00	66,00			
LANCASHIRE UNITED Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
ROSENDALE TRANSPORT Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV AIRPORT SERVICES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV BLAZEFIELD Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV CLAIMS INVESTIGATIONS Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV NORTHERN BLUE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV Pic	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV TRAM UK	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV YORK	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
YORKSHIRE COASTLINER	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SUÈDE						
A BJORKS AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
ÅNGFARTYGSAKTIEBOLAGET STOCKHOLM-BILDÖSUND	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100	66
BJORKS BUSS AKTIEBOLAG	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
BJORKS BUSS i NARKE AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
BLIDÖSUNDSBOLAGET MANAGEMENT AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100	66
BLIDÖSUNDSBOLAGET AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100	66
BUSS OCH TAXI LOGISTIK I SVERIGE AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
BUSSDEPÅN I KRISTIANSTAD AB				EQUI Ent Ass	43,00	28,38
BUSSGODS DALARNA AB				GLOB	100,00	66,00
FLYGBUSSARNA				GLOB	100,00	66,00
GÖTEBORGS-STYRSÖ SKÅRGÅRDSTRAFIK AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
KLOVSJO-RATAN TRAFIK AKTIEBOLAG AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
KOMMANDITBOLAGET BUSSNINGEN	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
LINDBERGS BUSS AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
MERRESOR AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
PEOPLE TRAVEL GROUP AB				GLOB	100,00	66,00
SAMBUS AKTIEBOLAG	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
SILJAN BUSS AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV NORTHERN EUROPE AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV SVERIG AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
TRANSDEV UPPLAND AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2020			31.12.2019		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
UTOREDERIET	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
VS & PERSSONS BUSSAR AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	66,00
GROUPE COENTREPRISE DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ						
COENTREPRISE DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ <i>Siège social : 69-71, rue de Miromesnil – 75008 Paris</i>	EQUI Co-ent	29,90	29,90	EQUI Co-ent	29,90	29,90
AIRTELIS	EQUI Co-ent	29,90	29,90	EQUI Co-ent	29,90	29,90
ARTERIA	EQUI Co-ent	29,90	29,90	EQUI Co-ent	29,90	29,90
CIRTEUS	EQUI Co-ent	29,90	29,90	EQUI Co-ent	29,90	29,90
CORES0	EQUI Ent Ass	4,78	4,78	EQUI Ent Ass	4,78	4,78
HGRT	EQUI Ent Ass	10,17	10,17	EQUI Ent Ass	10,17	10,17
IFA2	ENT COMM	14,95	14,95	ENT COMM	14,95	14,95
INELFE	ENT COMM	14,95	14,95	ENT COMM	14,95	14,95
RTE	EQUI Co-ent	29,90	29,90	EQUI Co-ent	29,90	29,90
RTE IMMO	EQUI Co-ent	29,90	29,90	EQUI Co-ent	29,90	29,90
RTE INTERNATIONAL	EQUI Co-ent	29,90	29,90	EQUI Co-ent	29,90	29,90
AUTRES ENTITÉS INFRASTRUCTURE & TRANSPORT						
ADL PARTICIPATIONS	EQUI Ent Ass	24,50	24,50	EQUI Ent Ass	24,50	24,50
CDC ELAN PME				GLOB	100,00	100,00
CNR SOLAIRE 10	EQUI Co-ent	80,00	80,00			
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	EQUI Ent Ass	33,20	33,20	EQUI Ent Ass	33,20	33,20
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIÈRES – GRT GAZ*	GLOB	100,00	33,46	EQUI Ent Ass	32,35	32,35
STOA	GLOB	100,00	83,33	GLOB	100,00	83,33
TERRES D'ÉNERGIE	EQUI Ent Ass	40,54	40,54			
VERDUN PARTICIPATIONS 1	EQUI Ent Ass	49,00	49,00	EQUI Ent Ass	49,00	49,00
PÔLE LA POSTE – CNP ASSURANCES						
LA POSTE <i>Siège social : 9, rue du Colonel-Pierre-Avia – 75015 Paris</i>				EQUI Ent Ass	26,32	26,32
CNP ASSURANCES <i>Siège social : 4, place Raoul-Dautry – 75716 Paris Cedex 15</i>				EQUI Co-ent	40,90	40,90

Méthodes de consolidation :

GLOB : Intégration globale.

EQUI Co-ent : Mise en équivalence de coentreprise.

EQUI Ent Ass : Mise en équivalence d'entreprise associée.

ENT COMM : Entreprise commune.

* Co-détention CNP Assurances.

** Co-détention La Poste.

*** Fusion-absorption de Bpifrance SA par Bpifrance Financement.

2.15 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

À la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations,

2.15.1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

2.15.2 Fondement de l'opinion

2.15.2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

2.15.2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre entité et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- PricewaterhouseCoopers Audit : les principales missions réalisées sur l'exercice 2020 ont porté sur des émissions de lettre de confort dans le cadre de programmes d'émission, des attestations et des Due diligences.
- Mazars : les principales missions réalisées sur l'exercice 2020 ont porté sur des émissions de lettre de confort dans le cadre de programmes d'émission, des attestations et des Due diligences.

2.15.3 Justification des appréciations – points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Impact sur les comptes consolidés de l'intégration des groupes La Poste et SFIL

(Se référer aux notes 1.1.1, 1.1.2 et 2.1.2.2.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Le 4 mars 2020, les opérations relatives à la constitution du grand pôle financier public ont été réalisées. Annoncée par le ministre de l'Économie et des finances le 30 août 2018, cette concrétisation s'est faite via l'apport par l'État et la Caisse des Dépôts à La Poste, puis par celle-ci à La Banque Postale, de leurs participations au capital de CNP Assurances. Depuis le 4 mars 2020, la Caisse des dépôts et consignations est l'actionnaire majoritaire de La Poste et La Banque Postale est l'actionnaire majoritaire de CNP Assurances.</p> <p>Les comptes de La Poste et CNP Assurances sont mis en équivalence dans les comptes consolidés du groupe Caisse des dépôts et consignations jusqu'au 29 février 2020, puis consolidés par intégration globale à compter du 1^{er} mars 2020.</p> <p>Au jour de leurs réalisations, ces opérations ont généré les impacts suivants sur les comptes du groupe Caisse des dépôts et consignations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La dépréciation de la valeur des titres CNP Assurances précédemment mis en équivalence pour – 2,8 milliards d'euros au regard de la différence entre le cours de Bourse de l'action au jour de l'opération et la valeur de ces titres dans les comptes du groupe Caisse des dépôts et consignations, le 4 mars 2020. • La constatation d'un badwill correspondant à la différence entre, d'une part, la quote-part du groupe Caisse des dépôts et consignations dans l'actif net du Groupe La Poste valorisé à la juste valeur, et, d'autre part, la valeur des titres La Poste au jour de l'opération. Le badwill ainsi que la dépréciation des titres de participations antérieurement détenus constituent un produit net total de 12 millions d'euros. • Le reclassement en résultat net des réserves de conversion et gains latents de La Poste et CNP Assurances pour les quotes-parts du Groupe avant opération, générant un produit de 1,3 milliard d'euros. <p>En outre, l'État, la Caisse des dépôts et consignations et La Banque Postale ont finalisé le 30 septembre 2020 le rachat par la Caisse des dépôts et consignations de la totalité de la participation au capital de SFIL détenue par l'État à l'exception d'une action ordinaire que l'État conservera et de la totalité de la participation détenue par La Banque Postale selon les modalités annoncées les 9 octobre 2019 et 4 mars 2020.</p> <p>Les comptes de SFIL sont consolidés par intégration globale depuis le 1^{er} octobre 2020.</p> <p>Cette opération s'est traduite par la constatation d'un badwill de 23 millions d'euros correspondant à la différence entre d'une part, l'actif net du groupe SFIL valorisé à la juste valeur, et d'autre part, le prix de transaction des titres SFIL.</p> <p>Nous avons considéré que ces deux opérations de structure constituaient un point clé de l'audit compte tenu des montants significatifs des actifs acquis et des passifs repris, ainsi que de la part importante de jugement mise en œuvre dans le cadre de l'exercice d'identification et d'évaluation de ces actifs et passifs conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, en particulier l'estimation de la juste valeur des actifs incorporels.</p>	<p>Nous avons examiné les modalités de détermination du calcul du prix d'acquisition des titres des groupes La Poste et SFIL et au cas particulier de l'opération La Poste, la sortie des titres mis en équivalence.</p> <p>Dans le cadre de nos travaux relatifs à l'allocation du prix d'acquisition des actifs acquis, nous avons mis en œuvre des procédures d'audit qui ont essentiellement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • analyser le pacte d'actionnaire, et notamment de la composition de l'actionnariat, des modalités de gouvernance, des droits et avantages de chacune des parties prenantes, et de la structuration des différentes étapes de l'opération ; • examiner l'analyse de la direction concluant au contrôle exclusif du Groupe La Poste par la Caisse des dépôts et consignations ; • apprécier les travaux menés par la Caisse des dépôts et consignations pour l'identification des actifs et passifs qui doivent être évalués à la juste valeur à la date de l'opération sur les bilans de La Poste, de LBP et de SFIL ; • apprécier les estimations de la juste valeur des principaux actifs et passifs de La Poste, de LBP et de SFIL à la date d'acquisition ; • vérifier le calcul arithmétique de l'éventuel goodwill ou badwill résiduel. <p>En complément, nous avons conduit les travaux suivants sur les états comptables de La Poste, La Banque Postale et SFIL, intégrant les impacts des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Validation des données financières enregistrées dans les états comptables en date d'acquisition des actifs et passifs, • Avec l'appui de nos experts internes, appréciation de la cohérence des différentes hypothèses retenues par la direction dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition et vérification des aspects calculatoires, y compris les mécanismes de reversement de ces impacts.

Valorisation des actifs immobilisés relatifs à l'activité Courrier de La Poste

(Se référer aux notes 1.1.4.6 et 2.4.11 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque
<p>L'unité génératrice de trésorerie (UGT) Courrier représente l'activité Courrier de La Poste. Celle-ci comprend des actifs incorporels (logiciels), des actifs corporels (machines de traitement/tri, installations, matériels informatiques...), ainsi que des droits d'utilisation d'actifs en location.</p> <p>Ces immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'entrée puis amorties sur leur durée d'utilisation prévue par la Direction. Elles font l'objet d'un test de valeur, en cas d'indice de perte de valeur identifié par la Direction, pour déterminer la valeur recouvrable, donnant lieu le cas échéant, à un ajustement de leur valeur nette comptable.</p> <p>La valeur nette comptable de ces actifs a été intégralement dépréciée au 31 décembre 2020 après prise en compte d'une dépréciation nette d'un montant de 900 millions d'euros sur l'exercice 2020 (dont 288 millions d'euros d'immobilisations corporelles, 201 millions d'euros d'immobilisations incorporelles et 411 millions d'euros de droits d'utilisation),</p> <p>En effet, la crise liée au Covid-19 entraînant une accélération de la diminution des volumes de l'activité Courrier en 2020, et dégradant les prévisions de chiffre d'affaires et de rentabilité pour les années futures a été considérée comme un indice de perte de valeur. Dans ce contexte, la Direction a mis en œuvre un test de perte de valeur afin d'estimer la valeur recouvrable des actifs de l'UGT Courrier. La valeur recouvrable de ces actifs est déterminée par la Direction sur la base d'un business plan établi au mieux des prévisions d'activité sur cinq ans.</p> <p>La Direction a également examiné la juste valeur d'actifs (biens immobiliers, véhicules) détenus dans d'autres UGT mais utilisés de façon très significative par l'activité Courrier, pour s'assurer qu'elle demeurait supérieure à leur valeur nette comptable.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des actifs immobilisés dédiés à l'activité Courrier de La Poste est un point clé de l'audit en raison du caractère significatif de ces actifs et des dépréciations y afférentes, du degré de jugement entourant les prévisions et estimations de la Direction dans un contexte d'aléas et d'incertitudes liées à la pandémie de Covid-19 et à l'environnement économique, et de la sensibilité des évaluations aux hypothèses d'exploitation, économiques et financières.</p>	<p>Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie suivie pour réaliser les tests de dépréciation avec les normes comptables applicables et examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation.</p> <p>Nous avons notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• examiné l'identification des indices de perte de valeur ;• rapproché la valeur des actifs économiques nets testés des éléments comptables sous-jacents ;• analysé les éléments composant la valeur comptable de l'UGT et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour l'estimation de la valeur recouvrable ;• examiné le processus d'établissement des prévisions et apprécié la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les sources d'information à notre disposition, les réalisations observées, les données issues du processus budgétaire de la Direction du Courrier, et les orientations du nouveau plan stratégique ;• apprécié, avec l'aide de nos experts en évaluation, la méthodologie de calcul des valeurs recouvrables et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses et paramètres d'évaluation retenus (taux d'actualisation, taux de croissance normatif) ;• étudié l'appréciation par la Direction de la juste valeur des actifs détenus par d'autres UGT et utilisés par l'activité Courrier ;• examiné les tests de sensibilité de la Direction aux variations de certains paramètres et hypothèses. <p>Enfin nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés 1.1 « Faits marquants Groupe ».</p>

Valorisation des actifs financiers à la juste valeur de niveau 3

(Se référer à la note 2.7.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Le groupe Caisse des dépôts et consignations reconnaît dans ses comptes consolidés un portefeuille d'actifs financiers évalués à la juste valeur, qui s'établit au 31 décembre 2020 suite à l'intégration des groupes La Poste et SFIL, à 487,7 milliards d'euros. Ces placements financiers sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. Pour la majorité du portefeuille d'actifs, la détermination de la juste valeur de ces actifs repose sur les cours observables directement sur des marchés financiers actifs (niveau 1) ou valorisés selon des données observables (niveau 2).

En revanche, le risque portant sur l'évaluation de la juste valeur est considéré plus important pour les actifs relevant du niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur au sens d'IFRS 13, qui sont évalués selon des données non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations ne reposant ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date). Il s'agit notamment des titres de participation non cotés, des instruments financiers de titrisation, et des dérivés de couverture...

Ces actifs sont valorisés sur la base de modèles, d'hypothèses et de données, telles que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash-flows futurs, qui impliquent une part significative de jugement de la direction. Leur juste valeur représente un encours de 26,8 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

Nous avons considéré la valorisation de ces actifs financiers classés en niveau 3 comme un point clé de l'audit eu égard au caractère significatif des encours et à la sensibilité de leur juste valeur aux choix et jugements de la direction, notamment en ce qui concerne les méthodes d'évaluation et les hypothèses sous-jacentes.

Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque

Nous avons :

- pris connaissance du dispositif de contrôle associé au processus de valorisation des actifs financiers ;
- sur la base d'un échantillon d'actifs financiers de niveau 3, en lien avec nos experts en évaluation ;
- vérifié que l'estimation de la valeur, déterminée par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation, des hypothèses et des données utilisées,
- apprécié les dernières valorisations disponibles provenant d'experts et de gestionnaires de fonds afin d'apprécier les valorisations retenues par l'entité.

Provisions techniques d'assurance

(Se référer aux notes 2.1.3.2.1.2 et 2.5.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Les entités contrôlées par le groupe Caisse des dépôts et consignations qui exercent une activité d'assurance comptabilisent, au passif de leur bilan, des provisions techniques représentatives de leurs engagements à l'égard des assurés.

Parmi elles figurent certaines provisions dont la détermination fait particulièrement appel au jugement.

Au 31 décembre 2020, les provisions techniques d'assurance (brutes de réassurance) s'établissent à 380 milliards d'euros dont 377 milliards d'euros au titre de CNP Assurances. Elles sont composées des contrats d'assurance non-vie et vie, des contrats financiers avec et sans clause de participations aux bénéfices discrétionnaire et de la participation différée nette aux bénéfices qui représente la quote-part des assurés des filiales d'assurance-vie dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement.

La Direction a recours à des estimations pour évaluer les provisions techniques des sociétés d'assurance.

À chaque arrêté, les entreprises d'assurance du Groupe intégrées globalement mettent en œuvre un test de suffisance des passifs qui consiste à vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés, nets de coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Compte tenu de la sensibilité des provisions techniques d'assurance aux paramètres et hypothèses retenues pour leur détermination (notamment le taux d'actualisation, les tables d'expérience élaborées en fonction de l'observation et de l'analyse des données en portefeuille, les comportements des assurés pour la provision pour risques croissants, les scénarios économiques, les projections de rendement des actifs, la politique financière et les décisions de gestion future de l'assureur pour le test de suffisance des passifs), nous avons considéré les provisions techniques d'assurance comme un point clé de l'audit.

Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes avec l'appui de nos spécialistes en actuariat.

Pour le test de suffisance des passifs :

- Prise de connaissance de la méthodologie retenue ;
- Appréciation de la cohérence des hypothèses économiques et financières par rapport aux données de marché ;
- Prise de connaissance de la gouvernance relative aux décisions de gestion futures retranscrites dans l'évaluation des engagements ;
- Examen des contrôles mis en œuvre sur l'intégration dans le modèle de calcul des données d'actifs et de passifs, et des hypothèses financières et non financières ;
- Examen des données en sortie du modèle de projection servant au test de suffisance des passifs ;
- Analyse des variations des flux futurs actualisés par rapport aux mêmes éléments au 31 décembre 2019.

Pour les autres provisions techniques d'assurance :

- Examen des modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision ;
- Appréciation de la cohérence des hypothèses clés retenues pour déterminer la provision (classes homogènes de risques, taux d'actualisation, lois de rachats, tables d'expérience...);
- Examen de la conception mathématique du modèle actuariel, notamment à travers la réexécution de calculs.

Provisionnement du risque de crédit relatif au Groupe La Banque Postale

(Se référer aux notes 1.1.3.1, 2.1.3.1.4, 2.3.8 et 2.4.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Au 31 décembre 2020, les encours bruts de Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti s'élevaient à 186,9 milliards d'euros, dont 130,3 milliards d'euros au titre du Groupe La Poste. Les dépréciations qui y sont associées totalisent 1,4 milliard d'euros. Les principes suivis en matière de provisionnement du risque de crédit sont décrits dans les notes 2.1.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation « Instruments financiers » et 1.1.3.1 « Incidences de la crise sanitaire Covid-19 ».</p> <p>Le coût du risque du Groupe s'établit à - 986 millions d'euros, répartis entre 1 033 millions d'euros de produits et - 2 019 millions d'euros de charges, dont 987 millions d'euros de produits et - 1 827 millions d'euros de charges au titre du Groupe La Poste.</p> <p>Les modalités de calcul des pertes de crédit attendues sont mises en œuvre de manière indépendante dans chaque entité du groupe Caisse des Dépôts au regard de la diversité des activités exercées par ces entités.</p> <p>Le Groupe La Banque Postale constitue des provisions pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Conformément à la norme IFRS 9, le Groupe La Banque Postale enregistre des dépréciations au titre des pertes de crédit attendues (« Expected Credit Loss » ou ECL) en s'appuyant sur une approche à trois niveaux de risque (niveau 1, niveau 2 et niveau 3) fondée sur l'importance de la détérioration de la qualité du crédit d'un actif financier depuis sa comptabilisation initiale.</p> <p>Les règles de dépréciation des pertes attendues imposent la constitution d'un premier niveau de dépréciation matérialisant une perte attendue à un an dès l'origination d'un nouvel actif financier et d'un second niveau matérialisant une perte attendue sur la durée de vie de l'instrument financier, en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.</p> <p>La méthodologie générale de calcul des pertes de crédit attendues se fonde ainsi sur trois paramètres :</p> <ul style="list-style-type: none">• La probabilité de défaut (« Probability of Default » – PD) ;• Le taux de perte en cas de défaut (« Loss Given Default » – LGD) ; et• Le montant de l'exposition en cas de défaut (« Exposure At Default » – EAD). <p>Les encours de crédits pour lesquels il est observé une indication objective de perte de valeur (niveau 3) font l'objet de dépréciations qui sont évaluées par la direction en fonction des flux futurs recouvrables.</p> <p>Dans le contexte de la crise liée au Covid-19, le Groupe La Banque Postale a constitué des provisions visant à faire face à une éventuelle dégradation de la situation financière de contreparties de secteurs identifiés comme plus particulièrement exposés aux conséquences de la crise.</p> <p>L'évaluation des provisions pour risque de crédit requiert l'exercice de jugement pour la classification des expositions (niveau 1, 2 ou 3) ou pour la détermination des flux futurs recouvrables, des délais de recouvrement et de l'évaluation des provisions sectorielles, l'exercice du jugement étant d'autant plus complexe que les effets de la crise actuelle sont incertains.</p> <p>Compte tenu de l'importance du jugement dans la détermination de ces dépréciations et de la dégradation attendue du risque de crédit du fait de la crise liée au Covid-19, nous avons considéré que l'estimation du provisionnement du risque crédit sur les crédits à la clientèle du Groupe La Banque Postale au 31 décembre 2020 constituait un point clé de notre audit.</p>	<p>Provisionnement des encours de crédit en niveaux 1 et 2</p> <p>Nous avons vérifié l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différents encours de crédits. Sur les modèles de provisionnement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nous avons vérifié l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée le caractère adéquat des modèles de dépréciations et les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations ;• Nous avons apprécié le correct calibrage des paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2020 ;• Nous avons apprécié les modalités de prise en considération des principaux effets de la crise liée au Covid-19 dans l'actualisation des modèles de dépréciations et des paramètres utilisés, ainsi que des effets complémentaires de provisionnement sectoriel. <p>Par ailleurs, nous avons examiné la documentation afin d'apprécier les éléments de justification des secteurs retenus pour constituer les provisions sectorielles et effectué nos propres calculs sur les principaux portefeuilles de crédits.</p> <p>Sur la base d'un échantillon de dossiers de crédit relatifs à des personnes morales classés en niveau 2 et figurant sur « la liste à surveiller », nous avons corroboré les montants de provisions avec nos propres calculs.</p> <p>Nous avons réalisé des contrôles sur le dispositif informatique dans son ensemble, mis en place par le Groupe pour le traitement de ses opérations de crédits à la clientèle, en particulier des tests sur les contrôles généraux informatiques, les interfaces et les contrôles embarqués au titre des données spécifiques utiles au provisionnement du risque de crédit.</p> <p>Provisionnement des encours de crédit en niveau 3</p> <p>Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à l'estimation des dépréciations et provisions afférentes, déterminées sur base individuelle et collective.</p> <p>Nos travaux ont consisté à apprécier la qualité du dispositif de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses, du processus de revue de crédit, du dispositif de valorisation des garanties et à tester l'efficacité des contrôles mis en œuvre dans les processus revus, identifiés comme clés. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers de crédit aux personnes morales sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions et, dans ce cadre, nous avons notamment apprécié leur correcte évaluation dans le contexte économique actuel.</p> <p>Nous avons également apprécié l'information communiquée dans l'annexe aux comptes consolidés au titre du provisionnement du risque de crédit au 31 décembre 2020.</p>

Valorisation des participations dans les entreprises associées et coentreprises

(Se référer aux notes 1.1.1.1, 2.1.3.3 et 2.4.10 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Le poste « Participation dans les entreprises associées et coentreprises » représente au bilan un total de 18,7 milliards d'euros. Il comprend les titres détenus dans le cadre d'entreprises associées et de coentreprises, comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. La variation du poste au 31 décembre 2020 par rapport à l'année précédente s'explique notamment par la consolidation des titres La Poste et CNP Assurances en intégration globale dans le cadre de l'opération de constitution d'un grand pôle financier public, réalisée le 4 mars 2020.</p> <p>La « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence des entreprises associées et coentreprises » s'élève respectivement à 0,2 milliard d'euros et à 1,5 milliard d'euros. Ce poste intègre notamment les effets de reclassement en résultat net des réserves de conversion et gains latents de La Poste et CNP Assurances pour les quotes-parts du groupe Caisse des dépôts et consignations avant l'opération de constitution d'un grand pôle financier public, générant un produit de 1,3 milliard d'euros.</p> <p>La valeur des titres mis en équivalence correspond à la quote-part détenue (pourcentage d'intérêt) dans les capitaux propres des sociétés correspondantes, augmentée des éventuels écarts d'acquisition et d'évaluation. Cette valeur fait l'objet d'un test annuel de dépréciation, qui fait intervenir plusieurs techniques d'évaluation et diverses hypothèses macroéconomiques, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> le recours à des éléments historiques (capitaux propres, cours de Bourse) ; le recours à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et plan d'affaires) ; l'utilisation d'hypothèses de marché, notamment le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini. <p>Il s'agit d'une estimation qui requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. À ce titre, nous avons considéré que la valorisation des participations dans les entreprises associées et coentreprises constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons évalué les processus mis en œuvre par la Caisse des dépôts et consignations pour mesurer l'éventuel besoin de dépréciation des titres comptabilisés par mise en équivalence.</p> <p>En fonction des différentes méthodes retenues, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> vérifié que les données financières historiques retenues concordaient avec les données validées par les contrôleurs légaux des sociétés concernées ; examiné les éléments prévisionnels utilisés en nous assurant qu'ils étaient validés par les organes de direction des sociétés concernées, et en appréciant leur cohérence avec les hypothèses retenues pour les construire et les performances passées ; impliqué, le cas échéant, nos experts en valorisation pour procéder à l'évaluation des hypothèses macroéconomiques utilisées et des taux d'actualisation retenus. <p>S'agissant des impacts de l'opération de constitution d'un grand pôle financier public, nous avons mené des diligences spécifiques pour nous assurer de la correcte comptabilisation des différents impacts de cette opération (voir point clé de l'audit « Impact sur les comptes consolidés de l'intégration des groupes La Poste et SFIL »).</p> <p>S'agissant des filiales incluses dans le périmètre de notre audit, nous avons apprécié la cohérence de la valeur des titres retenue par la Caisse des dépôts et consignations avec les conclusions des contrôleurs légaux des filiales concernées.</p>

2.15.4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques des informations, données dans le rapport de gestion du groupe Caisse des dépôts et consignations. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

2.15.5 Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

2.15.5.1 Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations par décision du Directeur Général appelé à statuer sur les comptes du 31 décembre 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars étaient dans la dix-septième année de leur mission sans interruption, dont quinze années depuis que les titres de la Caisse des dépôts et consignations ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

2.15.6 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directeur général.

2.15.7 Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

2.15.7.1 Objectifs et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

2.15.7.2 Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-la Défense et à Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2021

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Jean Latorzeff Gilles Magnan

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Clavié Philippe Vogt

Rémunération des directeurs de l'Établissement public membres du comité exécutif	224
Rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts	225
Rémunération des dirigeants du périmètre social Groupe	226
Rémunération des dirigeants hors périmètre social Groupe	228

Rémunération des dirigeants

du groupe Caisse des Dépôts au 31.12.2020

Rémunération des directeurs de l'Établissement public* membres du comité exécutif au 31.12.2020

	Comité exécutif EP*
Total des parts fixes ⁽¹⁾ de rémunération 2020 en année pleine	2 396 661
Total des parts variables ⁽¹⁾ de rémunération en cible au titre de l'exercice 2020	506 697
Total des parts variables ⁽¹⁾ de rémunération versées au titre de l'exercice 2020 ⁽²⁾	450 128
Effectif	10

Données en euros bruts.

(1) Terminologie du code AFEP-MEDEF.

(2) Données *pro rata temporis*.

* Hors directeur général de l'Établissement public.

Modalités de détermination de la part variable

Les modalités de détermination de la part variable tiennent compte de standards propres à la Caisse des Dépôts. Cette part variable peut par exception être différente en fonction du parcours et des compétences spécifiques du directeur. Les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés chaque année sont adaptés à chacune des directions concernées et résultent de la lettre-contrat d'objectifs qui est déterminée pour chaque direction entre le directeur général et le directeur concerné. Un volet managérial figure systématiquement dans les objectifs fixés.

Rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts au 31.12.2020

Rémunération variable au titre de l'exercice 2020

Rémunération fixe au titre de l'exercice 2020 en année pleine	Montant maximal	Critères d'attribution	Indemnité de départ Situation au 31.12.2020	Compléments de retraite Situation au 31.12.2020	Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2020	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2020	Jetons de présence au titre de l'exercice 2020	Avantages en nature au titre de l'exercice 2020
400 000	50 000	⁽¹⁾	néant	néant	néant	néant	néant	néant

Données en euros bruts.

(1) Choix du directeur général d'y renoncer à titre volontaire dans le contexte de crise spécifique à cet exercice

Modalités de détermination de la part variable :

La détermination du niveau d'atteinte des objectifs et du montant de la prime pouvant être versé, variables par nature d'une année sur l'autre, sera laissée à l'appréciation du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance après consultation du président de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.

Rémunération des dirigeants du périmètre social Groupe en année pleine, en euros bruts

Filiale	Nom et fonction	Capital détenu par la Caisse des Dépôts au 31.12.2020	Rémunération fixe en 2020	Rémunération variable au titre de l'exercice 2020	
				Montant maximal	Montant versé
Bpifrance	Nicolas DUFOURCQ Directeur général	49,20 %	400 000	50 000	50 000 ⁽¹⁾
CDC Biodiversité	Marc ABADIE Président-directeur général	100,00 %	266 848	53 370	/ ⁽²⁾
Compagnie des Alpes ⁽³⁾	Dominique MARCEL Président-directeur général	39,20 %	400 000 ⁽⁴⁾	50 000	28 588
EGIS	Nicolas JACHIE** Président-directeur général jusqu'au 31 octobre 2020	75,30 %	305 790	137 605	114 671
EGIS	Laurent GERMAIN Directeur général à partir du 01.11. 2020	75,30 %	340 000 ⁽⁵⁾	102 000	/ ⁽⁵⁾
ICADE	Olivier WIGNOLLE Directeur général	39,00 %	400 000	50 000	32 875 ⁽⁶⁾
SCET	Stéphane KEITA Président-directeur général	100,00 %	260 000	91 000	/ ⁽²⁾
CDC Habitat	André YCHÉ*** Président du directoire jusqu'au 15.12.2020	100,00 %	325 000	110 000	110 000 ⁽⁷⁾
CDC Habitat	Anne-Sophie GRAVE**** Présidente du directoire à partir du 16.12. 2020	100,00 %	340 000	110 000	/
SFIL	Philippe MILLS Directeur général	100,00 %	350 000	60 000	33 844 ⁽⁸⁾
Société Forestière	Gilles SEIGLE Président-directeur général	49,90 %	287 400	100 590	100 590
TRANSDEV	Thierry MALLET Président-directeur général	66,00 %	400 000	50 000	40 000 ⁽⁹⁾

* L'indemnité de rupture n'a pas vocation à être versée lorsque le dirigeant fonctionnaire est réintégré dans son corps d'origine.

** Départ en retraite fin octobre : le salaire de base affiché est le salaire de base théorique pour une année complète.

*** M. Yché, précédemment président du directoire de CDC Habitat, devient président du Conseil de surveillance de CDC Habitat à compter du 16 décembre 2020. Au titre de son mandat de président du directoire en 2020, M. Yché a perçu une rémunération fixe annuelle brute égale à 311 022 euros.

**** Mme Grave est devenue présidente du directoire de CDC Habitat le 16 décembre 2020. Au titre de son mandat de présidente du directoire en 2020, Mme Grave a perçu une rémunération fixe annuelle brute égale à 14 624 euros.

(1) Montant versé au titre de 2019 en 2020. Au titre de 2020, montant non encore versé en 2021 (en attente de la tenue Comité des rémunérations puis de l'approbation du Conseil d'administration de Bpifrance et du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance).

(2) Au titre de 2020, montant non encore versé en 2021.

(3) Exercice fiscal décalé : du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 + Structure de rémunération du président-directeur général modifiée à compter du 9 mars 2017. Montant versé en 2020 (dû au titre de 2018-2019) et montant versé en 2021 (dû au titre de 2019-2020).

(4) Diminution volontaire de sa rémunération fixe lors de l'activité partielle en avril et mai 2020 : 386 663 euros.

(5) M. Germain a perçu une rémunération fixe annuelle brute égale à 340 000 euros au titre de son mandat pour l'année 2020, versée prorata temporis. Au titre de l'année 2020, M. Germain sera également éligible au versement d'une rémunération variable d'au plus 30 % de la rémunération fixe annuelle, soit 102 000 euros. Le Conseil d'administration doit prendre la décision en mars ou avril 2021.

(6) L'assemblée générale d'Icade est décisionnaire quant à la rémunération variable au titre de 2020 du directeur général. Celle-ci se tient le 23 avril 2021. Les montants ici mentionnés correspondent à ce qui a été proposé par le comité des nominations et des rémunérations et approuvé par le Conseil d'administration d'Icade.

(7) Montant versé au titre de 2019 en 2020.

(8) Montant proposé à la validation du comité des rémunérations et du Conseil d'administration de SFIL.

(9) Proposition faite au comité des nominations et des rémunérations. En attente de validation par le comité des nominations et des rémunérations du 11 mars 2021.

N/A : Non applicable.

Rémunération variable au titre de l'exercice 2020		Indemnité de départ Situation au 31.12.2020*	Compléments de retraite Situation au 31.12.2020	Conformité aux recommandations AFEP-MEDEF (pour les sociétés cotées)	Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2020	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2020	Jetons de présence au titre de l'exercice 2020
Critères d'attribution							
Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs						
60 %	40 %	non	non	N/A	non	non	non
40 %	60 %	non	non	N/A	non	non	non
50 %	50 %	oui	oui, à cotisations définies et à prestations définies	oui	non	non	non
60 %	40 %	oui	non	N/A	non	non	non
/	/	non	non	N/A	non	non	non
50 %	50 %	oui	non	oui	non	non	non
30 %	70 %	non	non	N/A	non	non	non
oui	oui	non	oui, à cotisations définies	N/A	non	non	non
oui	oui	non	oui, à cotisations définies	N/A	non	non	non
70 %	30 %	non	non	oui	non	non	non
60 %	40 %	oui	non	N/A	non	non	non
60 %	40 %	oui	oui, à cotisations définies	N/A	non	non	non

Rémunération des dirigeants hors périmètre social Groupe en année pleine, en euros bruts

Filiale	Nom et fonction	Capital détenu par la Caisse des Dépôts au 31.12.2020	Rémunération fixe en 2020	Rémunération variable au titre de l'exercice 2020	
				Montant maximal	Montant versé
La Poste	Philippe WAHL, Président-directeur général	66 %	450 000	(1)	/

* L'indemnité de rupture n'a pas vocation à être versée lorsque le dirigeant fonctionnaire est réintégré dans son corps d'origine.

(1) Aucun variable n'est versé au mandataire, sa rémunération versée est plafonnée à 450 000 euros par an.

Rémunération variable au titre de l'exercice 2020		Indemnité de départ Situation au 31.12.2020 *	Compléments de retraite Situation au 31.12.2020	Conformité aux recommandations AFEP-MEDEF (pour les sociétés cotées)	Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2020	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2020	Jetons de présence au titre de l'exercice 2020
Critères d'attribution							
Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs						
/	/	non	non	N/A	non	non	non

États financiers sociaux	233
Notes annexes aux états financiers	236

États financiers de la Section générale

au 31.12.2020

examinés et arrêtés par le directeur général
de la Caisse des Dépôts en date du 09.03.2021

Sommaire

1 États financiers sociaux	233
1.1 Bilan	233
1.2 Hors-bilan	234
1.3 Compte de résultat	230
2 Notes annexes aux états financiers	236
2.1 Événements marquants de la période et postérieurs à la clôture	236
2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation	238
2.3 Notes relatives au bilan	245
2.3.1 Opérations interbancaires et assimilées – Créances sur les établissements de crédit	245
2.3.2 Opérations avec la clientèle	241
2.3.3 Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille	242
2.3.4 Participations	244
2.3.5 Immobilisations corporelles et incorporelles	247
2.3.6 Comptes de régularisation et actifs divers	251
2.3.7 Opérations interbancaires et assimilées – Dettes envers les établissements de crédit	252
2.3.8 Opérations avec la clientèle	248
2.3.9 Dettes représentées par un titre	249
2.3.10 Comptes de régularisation et passifs divers	250
2.3.11 Provisions	254
2.3.12 Variation des capitaux propres	251
2.3.13 Risques de crédit	252
2.3.14 Bilan ventilé par devise – Valeurs nettes après dépréciation	254
2.4 Notes relatives au hors-bilan	255
2.4.1 Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises	259
2.4.2 Instruments financiers à terme	256
2.4.3 Risques de crédit – Ventilation par zone géographique des engagements donnés	259
2.5 Notes relatives au compte de résultat	260
2.5.1 Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	264
2.5.2 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	264
2.5.3 Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	261
2.5.4 Autres intérêts et assimilés	265
2.5.5 Revenus des titres à revenu variable	265
2.5.6 Produits et charges de commissions	266
2.5.7 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	266
2.5.8 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	266
2.5.9 Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	262
2.5.10 Charges générales d'exploitation	267
2.5.11 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	264
2.5.12 Coût du risque	269
2.5.13 Gains ou pertes sur actifs immobilisés	269
2.5.14 Charge d'impôt	269
2.6 Notes spécifiques	270
2.6.1 Programme d'Investissement d'Avenir	270
2.6.2 Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur	271
2.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section générale	272

1. États financiers sociaux

Bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		62 554	47 906
Caisse, banques centrales		16 795	3 260
Effets publics et valeurs assimilées	2.3.3	29 251	31 142
Créances sur les établissements de crédit	2.3.1	16 508	13 504
Opérations avec la clientèle	2.3.2	3 546	3 141
Comptes ordinaires débiteurs		227	338
Autres concours à la clientèle à terme		3 319	2 803
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	2.3.3	42 431	53 344
Obligations et autres titres à revenu fixe		26 367	37 897
Actions et autres titres à revenu variable		16 064	15 447
Participations	2.3.4	28 044	25 105
Immobilisations corporelles et incorporelles	2.3.5	4 370	4 033
Comptes de régularisation et actifs divers	2.3.6	6 095	6 085
Total actif		147 040	139 614
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	2.3.7	11 177	4 390
Banques centrales		1	
Dettes envers les établissements de crédit à vue		6 725	912
Dettes envers les établissements de crédit à terme		4 451	3 478
Opérations avec la clientèle	2.3.8	75 688	71 447
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		61 514	57 569
Autres dettes envers la clientèle		14 174	13 878
Dettes représentées par un titre	2.3.9	27 181	29 498
Comptes de régularisation et passifs divers	2.3.10	9 079	10 050
Provisions	2.3.11	741	871
Dépôts de garantie		1	1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	2.3.12	556	556
Capitaux propres – hors FRBG	2.3.12	22 617	22 801
Réserves et autres		19 212	19 212
Report à nouveau		2 924	2 018
Résultat de l'exercice		481	1 975
Acompte sur dividende			(404)
Total passif		147 040	139 614

Hors-bilan

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	16 584	24 323
En faveur d'établissements de crédit	11 851	19 766
En faveur de la clientèle	4 546	4 492
Engagements de financement douteux	187	65
Engagements de garantie	585	2 289
D'ordre d'établissements de crédit	305	1 245
D'ordre de la clientèle	280	1 044
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement	34 482	18 912
Reçus d'établissements de crédit	34 482	18 912
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	13 208	13 868
Reçus d'établissements de crédit	11 057	11 722
Reçus de la clientèle	1 193	1 222
Reçus de l'État et assimilés	958	924
Engagements sur titres		
Titres à recevoir ⁽¹⁾	2 129	4 418
Titres à livrer ⁽¹⁾	3	1 866
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés	30 529	16 396
Autres engagements reçus		2

(1) Dont au 31 décembre 2019, 2 834 millions d'euros de titres La Poste à recevoir et 1 862 millions d'euros de titres CNP à livrer dans le cadre du rapprochement de La Poste et de la Caisse des Dépôts finalisé le 4 mars 2020 (cf. faits marquants). Au 31 décembre 2020, ces titres ont été inscrits au bilan.

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Intérêts et produits assimilés		1 452	1 789
Opérations de trésorerie et interbancaires	2.5.1	315	473
Opérations avec la clientèle	2.5.2	89	102
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.5.3	728	804
Autres intérêts et produits assimilés	2.5.4	320	410
Intérêts et charges assimilés		(1 028)	(1 412)
Opérations de trésorerie et interbancaires	2.5.1	(95)	(159)
Opérations avec la clientèle	2.5.2	(440)	(432)
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.5.3	(376)	(615)
Autres intérêts et charges assimilées	2.5.4	(117)	(206)
Revenus des titres à revenu variable	2.5.5	883	1 682
Commissions (produits)	2.5.6	13	12
Commissions (charges)	2.5.6	(29)	(33)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	2.5.7	12	(7)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.5.8	352	763
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	2.5.9	(134)	(63)
Produit net bancaire		1 521	2 731
Charges générales d'exploitation	2.5.10	(391)	(538)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	2.5.11	(146)	(139)
Résultat brut d'exploitation		984	2 054
Coût du risque	2.5.12	(68)	(7)
Résultat d'exploitation		916	2 047
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.5.13	(218)	276
Résultat courant avant impôt		698	2 323
Charge d'impôt	2.5.14	(217)	(348)
Résultat net		481	1 975

2. Notes annexes aux états financiers

2.1 Événements marquants de la période et postérieurs à la clôture

2.1.1 Événements marquants de la période

2.1.1.1 Crise sanitaire

La crise sanitaire liée au Covid-19 est sans précédent. Elle affecte les économies avec une ampleur inédite et les mesures de confinement prises par de nombreux gouvernements ont conduit à une forte baisse de l'activité mondiale. Malgré le soutien des gouvernements et banques centrales, tant en matière de liquidité que de garanties de crédit, des incertitudes fortes pèsent sur l'intensité et la durée de la crise.

Dans ce contexte, la Caisse des Dépôts met en œuvre un plan ambitieux de relance pour assurer une croissance durable dans des secteurs qui touchent le quotidien des Français et qui contribueront à accélérer un développement économique plus respectueux de l'environnement. La Caisse des Dépôts déploie son plan d'action massif sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, le logement, le soutien aux entreprises et la cohésion sociale.

2.1.1.2 Rapprochement de La Poste et de la Caisse des Dépôts pour la création d'un grand pôle financier public

Les opérations relatives à la constitution du grand pôle financier public ont été finalisées le 4 mars 2020. Annoncée par le ministre de l'Économie et des Finances le 30 août 2018, cette concrétisation se fait via l'apport par l'État et la Caisse des Dépôts (CDC) à La Poste, puis par celle-ci à La Banque Postale, de leurs participations au capital de CNP Assurances. Ce schéma correspond aux dispositions prévues par le protocole d'accord engageant conclu le 31 juillet dernier entre l'État, la Caisse des Dépôts, La Poste et La Banque Postale. À compter de ce jour, la CDC devient l'actionnaire majoritaire de La Poste et La Banque Postale devient l'actionnaire majoritaire de CNP Assurances. Ce nouvel ensemble va mobiliser sa capacité d'action au service des grandes mutations de la société et du développement des territoires.

L'ensemble des conditions suspensives relatives au projet ayant été satisfaites, les opérations suivantes ont été réalisées ce jour :

- l'apport par l'État et la CDC à La Poste de leurs participations respectives d'environ 1,1 % et 40,9 % du capital de CNP Assurances rémunérées, dans le cadre d'une

augmentation de capital, par l'attribution d'actions La Poste à l'État et à la CDC ;

- puis l'apport par La Poste à La Banque Postale de l'intégralité des actions CNP Assurances ainsi reçues de l'État et de la CDC, rémunérée par une augmentation de capital de La Banque Postale ;
- et l'acquisition par la Caisse des Dépôts, auprès de l'État, d'une participation complémentaire au capital de La Poste pour un montant de près d'1 milliard d'euros.

Aux termes de ces opérations, l'État détient 34 % du capital et des droits de vote de La Poste et la CDC détient 66 % du capital et des droits de vote de La Poste.

La Banque Postale, filiale à 100 % de La Poste, détient désormais 62,1 % du capital de CNP Assurances, dont le solde du capital est réparti de la façon suivante : 16,1 % détenu par BPCE et 21,8 % représentant le flottant.

Parallèlement à la réalisation de l'opération, l'État et la CDC ont conclu un nouveau pacte d'actionnaires afin de refléter dans l'organisation de leurs rapports d'actionnaires les modifications intervenues au sein du capital de La Poste.

2.1.1.3 SFIL rejoint le grand pôle financier public piloté par la Caisse des Dépôts

L'État, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale ont finalisé le 30 septembre 2020 le rachat par la Caisse des Dépôts (qui détenait jusque-là 20 % du capital de SFIL) de la totalité de la participation au capital de SFIL détenue par l'État (soit 75 %), à l'exception d'une action ordinaire que l'État conservera et de la totalité de la participation détenue par La Banque Postale (soit 5 %), selon les modalités annoncées les 9 octobre et 4 mars derniers.

L'actionariat de SFIL reste entièrement public : ses actionnaires continueront à veiller à ce que sa solidité financière soit préservée et sa base économique protégée conformément à la réglementation applicable.

La Caisse des Dépôts devient à cette occasion le nouvel actionnaire de référence de SFIL.

L'État continuera par ailleurs à être présent au conseil d'administration de SFIL par l'intermédiaire d'un censeur, compte tenu des missions d'intérêt public confiées à SFIL que sont le financement des collectivités territoriales et des hôpitaux français et le refinancement des grands contrats de crédit à l'export.

La Banque Postale renouvelle par anticipation et jusqu'à fin 2026 son partenariat avec SFIL pour la commercialisation des prêts de moyen et long terme aux collectivités territoriales et hôpitaux publics.

L'acquisition de SFIL par la Caisse des Dépôts permet de renforcer le grand pôle financier public au service des territoires autour de la Caisse des Dépôts, en lui associant une banque publique de développement, 7^e banque française par la taille de bilan et premier émetteur d'obligations sécurisées du secteur public en Europe.

2.1.1.4 Plan de soutien de l'économie

La Caisse des Dépôts est acteur de la transformation de notre pays grâce à sa capacité à mobiliser l'épargne des Français et à fédérer des acteurs privés et publics pour apporter des solutions sociales et économiques.

Aujourd'hui, la Caisse des Dépôts dévoile ses ambitions : mobiliser 26 milliards d'euros de fonds propres dans des secteurs qui touchent le quotidien des Français et qui contribueront à accélérer un développement économique plus respectueux de l'environnement.

Afin de développer une économie durable et solidaire, la Caisse des Dépôts déploiera son plan d'action massif sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, le logement, le soutien aux entreprises et la cohésion sociale.

L'objectif est d'investir dans les deux ans à venir près de 80 % de ces 26 milliards d'euros.

2.1.1.4.1 Favoriser la transition écologique : 6,3 milliards d'euros

Au-delà de la rénovation thermique des logements et bâtiments publics, elle investira massivement dans les infrastructures durables dans les territoires.

Un plan d'envergure dédié à la mobilité durable sera mis en place pour notamment développer les flottes et recharges de voitures électriques.

En matière d'énergies renouvelables, la Banque des Territoires qui investit déjà beaucoup dans les parcs éoliens et solaires accentuera son action pour couvrir davantage les besoins des Français en énergie via des sources vertes. Elle favorisera également l'essor des secteurs de l'hydrogène vert et de la biomasse.

Ce sont au total 8,8 GW de puissance nouvelle d'énergies renouvelables qui sont prévus, soit le tiers de l'effort à mener sur les ENR pour rééquilibrer notre mix énergétique, permettant d'accélérer la part des énergies renouvelables dans l'énergie que nous consommons.

La Caisse des Dépôts via la Banque des Territoires poursuivra également sa démarche en faveur du développement de l'économie circulaire, avec pour cible notamment l'assainissement de l'eau et le recyclage des déchets.

Un Plan Climat dédié à la lutte contre le réchauffement climatique a été communiqué le 9 septembre par la Banque des Territoires et Bpifrance.

2.1.1.4.2 Soutenir massivement les secteurs de l'habitat et de la construction : 11,1 milliards d'euros

La Caisse des Dépôts fléchera la moitié de sa capacité d'investissement vers le secteur du logement avec un objectif fondamental : permettre à tous de se loger. Pour cela, l'Institution poursuivra le déploiement de son Plan Logement lancé en 2018 grâce auquel les fonds propres des organismes de logement social seront renforcés via notamment l'acquisition par la CDC de titres participatifs.

Une attention particulière sera par ailleurs portée aux publics prioritaires, dits travailleurs clés, comme les soignants. Pour accélérer la construction de logements neufs sociaux, intermédiaires et abordables, sa filiale CDC Habitat a lancé le 25 mars 2020 un appel à projet dans le but de permettre l'engagement, en 2021 et 2022, de la production de 42 000 logements locatifs sociaux. Au 31 décembre 2020, pour soutenir la mise en œuvre de ce programme, la Caisse des Dépôts a doté sa filiale de 1,2 milliard d'euros de fonds propres supplémentaires.

Les Français pourront également compter sur la Caisse des Dépôts, acteur clé de la politique de la ville à travers notamment le développement du programme Action cœur de ville, le NPNRU et la réhabilitation des propriétés

2.1.1.4.3 Sécuriser/financer les entreprises et investir sur le long terme : 8,3 milliards d'euros

Sur le plan sectoriel, la Banque des Territoires et sa filiale Bpifrance ont annoncé en mai dernier le Plan Tourisme du groupe Caisse des Dépôts pour amorcer la reprise et accompagner les professionnels du secteur dans leurs projets futurs.

La préservation du tissu économique de tous les territoires passera par la préservation des petits commerces de proximité et de première utilité. Pour accélérer la dynamisation des centres-villes, la Banque des Territoires lancera d'ici la fin de l'année un programme spécifique d'aide aux commerçants indépendants en proposant aux collectivités locales de créer jusqu'à 100 foncières pour acquérir et rénover le petit commerce.

La Caisse des Dépôts mobilisera par ailleurs ses gestions d'actifs pour assurer pleinement son rôle d'investisseur de long terme ; en réabondant ou relançant des fonds Nov' de nouvelles générations au bénéfice des PME et ETI notamment dans le secteur de la santé ; en investissant sur des valeurs moyennes sur les marchés financiers ou en soutenant les entreprises globales françaises via le fonds Lac d'Argent géré par Bpifrance.

2.1.1.4.4 Contribuer à la cohésion sociale : 0,5 milliard d'euros

La Caisse des Dépôts poursuivra le développement de son offre de services dans la sphère sociale, en s'appuyant notamment sur son expertise pour créer des plateformes. Outre l'appui aux employeurs publics pour améliorer la gestion des retraites – lancement en juin dernier de la plateforme PEP'S au service des 63 000 employeurs publics et de la demande de réversion

en ligne pour les assurés –, la Caisse des Dépôts se mobilise en faveur des compétences à partir du développement de MonCompteFormation, mais aussi pour améliorer l'insertion des personnes handicapées via sa plateforme Handicap. Chaque Français de moins de 25 ans, sans qualification, aura accès via MonCompteFormation à une formation dans des métiers d'avenir, intégralement financée par le service public d'ici à la fin de l'année 2020. Objectif :

100 000 formations qualifiantes ou préqualifiantes dans les métiers d'avenir, notamment ceux du numérique. En matière de santé, elle appuiera en particulier les solutions de télémédecine et répondra massivement aux besoins de financement des hôpitaux publics, grâce aux capacités de sa filiale SFIL et de La Banque Postale. Des moyens nouveaux seront aussi consacrés à rénover et investir dans les Ehpad.

2.1.2 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes au 31 décembre 2020 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Ces principes sont énoncés dans les règlements ANC n° 2014-03 et n° 2015-06 relatifs au plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et son annexe.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2014-07 (livre I – titre 1 – chapitre 2 relatif au modèle des états de synthèse).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2019, sous réserve du point mentionné ci-dessous.

Application du règlement ANC n° 2020-10 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire

Le règlement ANC n° 2020-10, publié au Journal Officiel de la République Française en date du 29 décembre 2020, s'applique aux comptes individuels de la Section Générale au 31 décembre 2020.

Ce règlement vient modifier la présentation au bilan des établissements de crédit des emprunts de titres et de l'épargne réglementée centralisée au Fonds d'Épargne.

Ainsi :

- les titres empruntés, comptabilisés en titres de transaction, doivent désormais être présentés en déduction de la dette représentative de la valeur des titres empruntés au

passif du bilan. Une information doit être fournie en annexe sur les montants décompensés ;

- la créance sur le Fonds d'Épargne, comptabilisée par les établissements de crédit au titre de la quote-part de l'épargne réglementée centralisée au Fonds d'épargne, doit désormais être présentée en déduction des encours des dépôts de la clientèle au passif du bilan. Une information doit être fournie en annexe sur les montants décompensés.

L'application du règlement ANC n° 2020-10 dans les comptes individuels de la Section Générale au 31 décembre 2020 conduit à présenter les titres empruntés, comptabilisés en titres de transaction pour 2 187 millions d'euros, en déduction de la dette représentative de la valeur de ces titres empruntés au passif du bilan, dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers ».

Ce changement de présentation est sans incidence sur les capitaux propres et le résultat de la Section Générale au 31 décembre 2020.

Le bilan comparatif de la Section Générale présenté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 n'a pas été modifié, conformément à la réglementation en matière de changements de méthodes comptables.

À titre d'information, si le règlement ANC n° 2020-10 avait été appliqué au 31 décembre 2019, il aurait conduit à une diminution de 2 202 millions d'euros du total du bilan de la Section Générale, sans incidence sur ses capitaux propres et son résultat (minoration des postes « Effets publics et valeurs assimilées » à l'actif et « Comptes de régularisation et passifs divers » au passif pour 2 202 millions d'euros).

2.2.1 Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées

à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

2.2.2 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n° 2014-07 (livre II – titre 1 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours et titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

2.2.2.1 Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

- Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle, sauf s'il est démontré que ces éléments ne sont pas significatifs.
- Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Sont considérés comme douteux, les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois, les prêts pour lesquels la situation financière dégradée de la contrepartie se traduit par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.
- De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.
- Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchues du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.
- Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les

montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

- Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.
- Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.
- Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles les conditions financières d'origine ont été modifiées du fait de difficultés financières de l'emprunteur. Elles sont définies selon deux principaux critères :
 - Des concessions par l'entité ;
 - Des difficultés financières de l'emprunteur.
- Les créances restructurées donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.
- Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

2.2.2.2 Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *prorata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

2.2.3 Titres et opérations sur titres

2.2.3.1 Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n° 2014-07 (livre II – titre 3 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres).

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

2.2.3.1.1 Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

2.2.3.1.2 Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du « premier entré, premier sorti », et sont évalués de la façon suivante :

- Actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- Bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

2.2.3.1.3 Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement n° 2014-07 (livre II – titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime – décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

2.2.3.1.4 Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

2.2.3.1.5 Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours moyen de Bourse des derniers mois, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'utilité de ces titres.

2.2.3.2 Opérations sur titres

2.2.3.2.1 OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

2.2.3.2.2 Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode « dernier entré, premier sorti » (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont comptabilisés, au prix de marché du jour de l'emprunt, dans

la catégorie des titres de transaction en contrepartie de la comptabilisation d'une dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêt et ils sont présentés au bilan en déduction de la dette de titres à l'égard du prêteur. Les

prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

2.2.4 Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 (livre II – titre 5 relatif aux instruments financiers à terme).

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger, dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prises de position ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

2.2.4.1 Contrats d'échange de taux et de devises

2.2.4.1.1 Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les résultats sur instruments financiers affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés *pro rata temporis*.

2.2.4.1.2 Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêt des comptes, à leur valeur de marché.

- Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

2.2.4.2 Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

2.2.4.2.1 Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

2.2.4.2.2 Opérations autres que de couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

2.2.4.3 Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

2.2.4.3.1 Opérations relevant de la logique de couverture

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé *pro rata temporis*. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

2.2.4.3.2 Gestion de portefeuille de transaction

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

2.2.4.4 Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments

suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, demande de valorisation à un établissement indépendant spécialiste des valorisations complexes, et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément au règlement n° 2014-03 relatif au plan comptable général (livre I – titre II – chapitre I – section 3 relatif à l'évaluation des actifs à la date d'entrée dans le patrimoine), les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n° 2014-03 relatif au plan comptable général (livre I – titre II – chapitre I – section 4 relatif à l'évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée), la Section Générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien.

Les 5 catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini :

- Gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
- Couverture/façade : 30 ans ;
- Agencements : 10 ans ;
- Installations générales et techniques : 20 ans ;
- Gros entretien : 15 ans.

La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.

Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur trois ans ou sur sept ans s'agissant des projets informatiques stratégiques.

À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

2.2.6 Immobilier de placement

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets » du compte de résultat. Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

2.2.7 Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

2.2.7.1 Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

2.2.7.2 Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

2.2.8 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN

et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.2.9 Provisions

Figurent sous cette rubrique :

2.2.9.1 Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par le fonds d'épargne.

2.2.9.2 Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent notamment aux comptes épargne temps et aux indemnités de départ à la retraite prévues dans l'"Accord relatif à l'accompagnement des parcours professionnels par la promotion de l'épargne salariale et de dispositifs liés aux départs à la retraite", signé le 6 juillet 2017. Il est également tenu compte de l'"Accord-

cadre 2019-2021" du 18 octobre 2018 qui prévoit notamment un dispositif de reconnaissance professionnelle dans la carrière des personnels.

2.2.9.3 Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés ainsi que les provisions relatives aux indemnités de départ volontaire des collaborateurs en cours de carrière issues de l'Accord relatif à la mise en œuvre de mesures accompagnant le renouvellement des compétences au sein de l'Établissement Public Caisse des Dépôts sur la période 2019-2021", signé le 24 septembre 2019.

2.2.10 Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme : médailles du travail, comptes épargne temps ;
- des avantages liés à la fin de contrat de travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

- Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.
- Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques

externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

La Caisse des Dépôts applique la recommandation de l'ANC n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires depuis le 1^{er} janvier 2013. En application de cette recommandation, la Caisse des Dépôts a choisi de retenir les dispositions de la norme IAS 19 telle qu'adoptée par l'Union européenne dans le cadre de son règlement n° 475/2012, à l'exception des paragraphes traitant de l'information en annexe et de certaines adaptations énumérées dans la recommandation, principalement l'interdiction de comptabiliser les écarts actuariels en capitaux propres.

En cas de modification d'un régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité au compte de résultat.

La Caisse des Dépôts a également choisi de comptabiliser immédiatement et intégralement en résultat les écarts actuariels.

Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail et aux comptes épargne temps sont calculés selon la même méthode actuarielle que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

2.2.11 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts

par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

2.2.12 Impôts sur les bénéfices

La Section Générale verse chaque année au Trésor public une Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéfices de l'établissement de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués pour le 31 décembre 2020 s'établissent :

- à 32,02 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux de droit commun (le taux applicable est de 28,92 % jusqu'à 500 000 euros) ;
- à 19,63 %, contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de

sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de deux ans ;

- à 15,50 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de cinq ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
- à 3,84 % contribution sociale incluse pour les opérations de cession afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5 %) détenus depuis plus de deux ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun.

2.2.13 Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêt. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au

cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et dépôts, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

2.2.14 Recours à des estimations

La préparation des états financiers de la Section Générale exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille et les titres de participation, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tels que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;
- la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- l'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux ;
- le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

2.3 Notes relatives au bilan

2.3.1 Opérations interbancaires et assimilées – Créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Comptes ordinaires débiteurs	4 639	2 721
Intérêts courus		
Créances sur les établissements de crédit à vue	4 639	2 721
Crédits de trésorerie	531	2 574
Capital et assimilé	499	2 560
Créances douteuses	40	20
Dépréciations	(8)	(4)
Intérêts courus		(2)
Crédits divers	11 338	8 209
Capital et assimilé ⁽¹⁾	11 295	8 179
Intérêts courus	43	30
Créances sur les établissements de crédit à terme	11 869	10 783
Créances sur les établissements de crédit	16 508	13 504

(1) Dont 10 799 millions d'euros de prêts au fonds d'épargne (7 683 millions d'euros au 31 décembre 2019).

2.3.2 Opérations avec la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Comptes ordinaires clientèle	226	335
Créances douteuses	1	2
Dépréciations	(1)	(1)
Intérêts courus	1	2
Comptes ordinaires débiteurs à vue	227	338
Crédits de trésorerie et créances commerciales	651	315
Capital et assimilé	563	307
Créances douteuses	261	162
Dépréciations	(173)	(154)
Intérêts courus		
Crédits à l'équipement	1 125	1 058
Capital et assimilé	1 081	1 028
Créances douteuses	19	6
Dépréciations	(5)	(4)
Intérêts courus	30	28
Crédits au logement	444	405
Capital et assimilé	434	404
Créances douteuses	11	2
Dépréciations	(1)	(1)
Intérêts courus		
Crédits divers	1 099	1 025
Capital et assimilé	1 029	998
Créances douteuses	187	120
Dépréciations	(119)	(94)
Intérêts courus	2	1
Autres concours à la clientèle à terme	3 319	2 803
Opérations avec la clientèle	3 546	3 141

2.3.3 Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille

2.3.3.1 Analyse par nature et type de portefeuille

(en millions d'euros)	31.12.2020					31.12.2019				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées		8 178	21 073		29 251	2 202	7 883	21 057		31 142
Effets publics et valeurs assimilées		8 178	21 073		29 251		7 883	21 057		28 940
Titres prêtés										
Titres empruntés ⁽¹⁾						2 202				2 202
Obligations et autres titres à revenu fixe		23 937	2 430		26 367		34 586	3 311		37 897
Obligations		3 063	626		3 689		2 670	809		3 479
Autres titres à revenu fixe		20 874	1 804		22 678		31 916	2 502		34 418
Titres prêtés										
Titres empruntés										
Actions et autres titres à revenu variable		2 517		13 547	16 064		2 295		13 152	15 447
Actions		864		11 792	12 656		911		11 510	12 421
OPCVM		1 653		1 740	3 393		1 384		1 627	3 011
Autres titres à revenu variable				15	15				15	15
Titres prêtés										
Total par type de portefeuille		34 632	23 503	13 547	71 682	2 202	44 764	24 368	13 152	84 486

(1) En application de la norme ANC n° 2020-10, les titres empruntés comptabilisés jusqu'ici à l'actif du bilan pour 2 187 millions d'euros sont désormais présentés en déduction de la dette représentative de la valeur des titres empruntés au passif du bilan (cf. note 2.3.10 Comptes de régularisation et passifs divers).

2.3.3.2 Éléments complémentaires

(en millions d'euros)	31.12.2020					31.12.2019				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées		8 178	21 073		29 251	2 202	7 883	21 057		31 142
Valeur brute		8 095	19 291		27 386	2 202	7 800	19 121		29 123
Primes/Décotes		56	1 505		1 561		57	1 656		1 713
Créances rattachées		28	277		305		29	280		309
Dépréciations		(1)			(1)		(3)			(3)
Valeur de marché		8 259	25 005		33 264	2 202	7 958	24 484		34 644
Obligations et autres titres à revenu fixe		23 937	2 430		26 367		34 586	3 311		37 897
Valeur brute		23 854	2 390		26 244		34 531	3 261		37 792
Primes/Décotes		23	20		43		15	24		39
Créances rattachées		90	20		110		64	26		90
Dépréciations		(30)			(30)		(24)			(24)
Valeur de marché		24 419	2 686		27 105		34 786	3 627		38 413
Actions et autres titres à revenu variable		2 517		13 547	16 064		2 295		13 152	15 447
Valeur brute		2 562		15 252	17 814		2 323		14 477	16 800
Créances rattachées		1		2	3		1		13	14
Dépréciations		(46)		(1 707)	(1 753)		(29)		(1 338)	(1 367)
Valeur de marché		3 642		23 184	26 826		3 227		24 207	27 434
Total par type de portefeuille		34 632	23 503	13 547	71 682	2 202	44 764	24 368	13 152	84 486

(1) En application de la norme ANC n° 2020-10, les titres empruntés comptabilisés jusqu'ici à l'actif du bilan pour 2 187 millions d'euros sont désormais présentés en déduction de la dette représentative de la valeur des titres empruntés au passif du bilan (cf. note 2.3.10 Comptes de régularisation et passifs divers).

2.3.4 Participations

2.3.4.1 Principales participations

(en millions d'euros)	31.12.2020				31.12.2019
	% de détention	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Liste des principaux titres de participation					
Bpifrance (ex-Bpifrance Financement)	49,2	10 431		10 431	
La Poste	66,0	4 606		4 606	1 735
CDC Habitat	100,0	2 774		2 774	1 544
Icade*	39,0	2 323		2 323	2 309
Coentreprise de transport d'électricité	29,9	1 615		1 615	1 615
Transdev Group	66,0	1 191	(512)	679	770
SFIL	100,0 ⁽¹⁾	320		320	
Holding infrastructures gazières	33,4	296		296	251
Compagnie nationale du Rhône	33,2	236		236	236
Euronext NV*	8,0	231		231	231
STOA	83,3	200	(21)	179	200
Compagnie des Alpes*	39,2	194		194	194
Sous-total des principales participations		24 417	(533)	23 884	9 085
Autres titres de participation, avances et créances		5 006	(846)	4 160	16 020
Total des participations, avances et créances		29 423	(1 379)	28 044	25 105

* Participations cotées.

(1) La Caisse des Dépôts détient la totalité des actions de SFIL à l'exception d'une action ordinaire qui est conservée par l'État (cf. faits marquants).

2.3.4.2 Informations détaillées sur les principales participations

(en millions d'euros)					
Liste des principaux titres de participation	Devise	Capital et primes liées au capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Pourcentage de détention
Bpifrance (ex-Bpifrance Financement)	EUR	21 122	3 037	(97)	49,2
La Poste	EUR	6 668	8 099	(1 983)	66,0
CDC Habitat	EUR	2 412	1 313	133	100,0
Icade	EUR	2 758	74	24	39,0
Coentreprise de transport d'électricité	EUR	2 700	(423)	472	29,9
Transdev Group	EUR	1 206	(218)	(109)	66,0
SFIL	EUR	1 445	(1 097)	29	100,0
Holding infrastructures gazières	EUR	853	(144)	77	33,4
Compagnie nationale du Rhône	EUR	5	746	114	33,2
Euronext NV	EUR	1 089		315	8,0
STOA	EUR	240	(34)	(5)	83,3
Compagnie des Alpes	EUR	447	398	(104)	39,2

2.3.4.3 Mouvements

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2020
Titres de participation	23 831	3 364	(431)	(16)	26 748
Valeur brute	24 739	3 663	(470)	(16)	27 916
Participations et autres titres détenus à long terme	2 435	910	(382)	(24)	2 939
Parts dans les entreprises liées ⁽¹⁾	22 304	2 753	(88)	8	24 977
Provisions pour dépréciations	(908)	(299)	39		(1 168)
Participations et autres titres détenus à long terme	(369)	(144)	39		(474)
Parts dans les entreprises liées	(539)	(155)			(694)
Avances et créances rattachées	1 274	258	(252)	16	1 296
Valeur brute	1 418	346	(273)	16	1 507
Participations et autres titres détenus à long terme	1 285	233	(184)	(50)	1 284
Parts dans les entreprises liées	133	113	(89)	66	223
Provisions pour dépréciations	(144)	(88)	21		(211)
Participations et autres titres détenus à long terme	(136)	(88)	17		(207)
Parts dans les entreprises liées	(8)		4		(4)
Participations	25 105	3 622	(683)		28 044

(1) Dont au 31 décembre 2020, une augmentation de 2 833 millions d'euros de titres La Poste composée de l'opération d'échange des titres CNP Assurances pour 1 863 millions d'euros et d'une souscription de 970 millions d'euros (cf. faits marquants).

2.3.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2019	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2020
Immobilisations corporelles d'exploitation	485	21			506
Immobilisations corporelles d'exploitation – montant brut	924	41	(3)		962
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation	(439)	(20)	3		(456)
Immobilisations corporelles de placement	3 164	528	(294)		3 398
Immobilisations en cours – montant brut	4	5		(1)	8
Dépréciations des immobilisations en cours					
Terrains et immeubles – montant brut	276			1	277
Amortissements et dépréciations des terrains et immeubles	(180)	(7)	2		(185)
Forêts et réserves foncières – montant brut	26		(1)		25
Amortissements et dépréciations des forêts et réserves foncières					
Sociétés propriétaires d'immeubles de placement – montant brut	3 247	564	(310)		3 501
Dépréciations des sociétés propriétaires d'immeubles de placement	(209)	(34)	15		(228)
Immobilisations incorporelles	384	82			466
Concessions, licences, brevets – montant brut	822		(54)	169	937
Amortissements et dépréciations des concessions, licences, brevets	(608)	(125)	54		(679)
Autres immobilisations incorporelles – montant brut	170	207		(169)	208
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles et incorporelles	4 033	631	(294)		4 370

2.3.6 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Charges à répartir sur plusieurs exercices	96	102
Charges constatées d'avance	39	78
Produits à recevoir	181	245
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	148	132
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	4 983	5 125
Comptes de régularisation	5 447	5 682
Débiteurs divers	604	358
– bonifications à recevoir		
– autres débiteurs divers	604	358
Créances douteuses sur opérations diverses	5	5
Stocks et assimilés (Forêts)	44	44
Dépréciations des actifs divers	(5)	(4)
Actifs divers	648	403
Comptes de régularisation et actifs divers	6 095	6 085

(1) Dont au 31 décembre 2020, une créance sur l'État au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 3 919 millions d'euros (3 675 millions d'euros au 31 décembre 2019) (cf. note 2.6.1).

2.3.7 Opérations interbancaires et assimilées – Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Banque centrale	1	
Comptes ordinaires créditeurs	101	276
Comptes courants du fonds d'épargne	6 629	633
Intérêts courus	(5)	3
Dettes envers les établissements de crédit à vue	6 725	912
Comptes et emprunts à terme	2 957	2 507
Titres donnés en pension livrée	1 488	962
Intérêts courus	6	9
Dettes envers les établissements de crédit à terme	4 451	3 478
Dettes envers les établissements de crédit	11 177	4 390

2.3.8 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	61 161	57 265
Intérêts courus	353	304
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	61 514	57 569
Emprunts à la clientèle financière	18	18
Consignations ⁽²⁾	12 919	12 701
Comptes créditeurs à terme	433	415
Autres sommes dues à la clientèle	27	27
Intérêts courus	777	717
Autres dettes envers la clientèle	14 174	13 878
Opérations avec la clientèle	75 688	71 447

(1) Le solde des comptes ordinaires créditeurs de 61 161 millions d'euros est constitué principalement par les dépôts :

- des notaires pour 43 158 millions d'euros (39 810 millions d'euros au 31 décembre 2019) ;
- des mandataires et administrateurs judiciaires pour 7 601 millions d'euros (7 131 millions d'euros au 31 décembre 2019) ;
- des huissiers pour 456 millions d'euros (465 millions d'euros au 31 décembre 2019) ;
- des autres professions juridiques pour 1 587 millions d'euros (1 440 millions d'euros au 31 décembre 2019) ;
- du FRR pour 729 millions d'euros (1 117 millions d'euros au 31 décembre 2019) ;
- de l'Accoss pour 37 millions d'euros (327 millions d'euros au 31 décembre 2019).

(2) Dont 5 992 millions d'euros (5 504 millions d'euros au 31 décembre 2019) liés à l'entrée en vigueur de la loi 2014-617 du 13 juin 2014 sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence.

2.3.9 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Émissions à court terme	11 807	14 899
Émissions à moyen et long terme ⁽¹⁾	15 197	14 346
Dettes rattachées	177	253
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	27 181	29 498
Dettes représentées par un titre	27 181	29 498

(1) Dont au 31 décembre 2020, 9 095 millions d'euros de placement privé, et 6 102 millions d'euros d'émissions obligataires de référence.

■ Détail des émissions obligataires de référence

Devise	Échéance	Coupon	ISIN	31.12.2020
CHF	12 novembre 2027	0,300 %	CH0386949348	231
CHF	30 mai 2025	0,250 %	CH0414510062	185
CHF	16 juin 2026	0,000 %	CH0506071346	93
EUR	01 mars 2022	0,200 %	FR0013239985	500
EUR	18 septembre 2028	0,750 %	FR0013365269	1 000
EUR	19 juin 2024	0,000 %	FR0013426426	500
EUR	15 septembre 2025	0,010 %	FR0013534443	500
GBP	25 janvier 2021	1,000 %	FR0013311743	278
GBP	15 décembre 2021	0,875 %	FR0013463122	278
GBP	21 juillet 2023	0,500 %	FR0013513777	362
JPY	29 novembre 2028	1,302 %	FR0011643766	70
JPY	29 juillet 2022	0,060 %	JP525023AK78	119
JPY	22 juillet 2022	0,050 %	JP525023AL77	79
JPY	22 juillet 2022	0,465 %	JP525023BF74	79
JPY	30 juillet 2024	0,070 %	JP525023BL76	79
JPY	30 juillet 2021	0,454 %	JP525023CE74	34
JPY	30 juillet 2024	0,725 %	JP525023DE73	85
USD	18 janvier 2022	2,750 %	FR0013396843	815
USD	13 février 2023	1,500 %	FR0013482544	815
Total des émissions de référence				6 102

2.3.10 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Produits constatés d'avance	114	158
Charges à payer	39	44
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	1 214	543
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	4 924	5 146
Comptes de régularisation	6 291	5 891
Dettes de titres ⁽²⁾		2 202
Versements restant à effectuer sur titres	1 754	839
– sur titres de participation ⁽³⁾	1 172	351
– sur TAP	582	488
Intérêts courus		
Autres créiteurs divers	1 034	1 118
Créditeurs divers	2 788	4 159
Comptes de régularisation et passifs divers	9 079	10 050

(1) Dont au 31 décembre 2020, une créance sur l'État au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 3 919 millions d'euros (3 675 millions d'euros au 31 décembre 2019) (cf. note 2.6.1).

(2) En application de la norme ANC n° 2020-10, les titres empruntés comptabilisés jusqu'ici à l'actif du bilan pour 2 187 millions d'euros sont désormais présentés en déduction de la dette représentative de la valeur des titres empruntés au passif du bilan.

(3) Dont versements restant à effectuer sur titres non libérés de CDC Habitat pour 750 millions d'euros.

2.3.11 Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2020
Provisions pour engagements sociaux	264	22	(21)	(80)		185
– retraites	57	3	(5)	(5)		50
– médailles du travail	33	1	(1)	(1)		32
– autres	174	18	(15)	(74)		103
Provisions pour risques immobiliers	1					1
Provisions pour risques de contrepartie	15	17	(4)	(1)		27
– engagement par signature	1	16	(4)			13
– prêts						
– autres	14	1		(1)		14
Provisions pour impôts	99		(12)			87
Provisions sur instruments de marché	6	2		(3)		5
Autres provisions pour risques et charges	486	45	(75)	(20)		436
– sur prêts bonifiés	427	1	(70)			358
– autres	59	44	(5)	(20)		78
Provisions	871	86	(112)	(104)		741

2.3.12 Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capitaux propres au 31.12.2018	Affectation du résultat 2018	Versement au titre du résultat 2018	Versement au titre du résultat 2019	Résultat au 31.12.2019	Capitaux propres au 31.12.2019	Affectation du résultat 2019	Versement au titre du résultat 2019	Versement au titre du résultat 2020	Résultat au 31.12.2020	Capitaux propres au 31.12.2020
Réserve générale	19 178					19 178					19 178
Écart de réévaluation	34					34					34
Report à nouveau	1 661	1 271	(914)			2 018	1 975	(1 069)			2 924
Résultat de l'exercice	1 271	(1 271)			1 975	1 975	(1 975)			481	481
Acompte sur dividende	(542)		542	(404)		(404)		404			
Capitaux propres – hors FRBG	21 602		(372)	(404)	1 975	22 801		(665)		481	22 617
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556					556					556
Capitaux propres (y compris FRBG)	22 158		(372)	(404)	1 975	23 357		(665)		481	23 173

2.3.13 Risques de crédit

2.3.13.1 Ventilation des créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2020					Total	31.12.2019 Total
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif		
Répartition par zone géographique							
France	16 476			40	(8)	16 508	13 504
Europe							
Autres							
Total	16 476			40	(8)	16 508	13 504
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	5 465			3	(1)	5 467	3 655
De 3 mois à 1 an	70					70	1 917
De 1 an à 5 ans	1 496			5	(1)	1 500	1 057
Supérieure à 5 ans	9 445			32	(6)	9 471	6 875
Total	16 476			40	(8)	16 508	13 504

2.3.13.2 Ventilation des opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2020					Total	31.12.2019 Total
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif		
Répartition par zone géographique							
France	3 360		226	233	(279)	3 540	3 135
Europe	2			18	(18)	2	2
Autres	4		2		(2)	4	4
Total	3 366		228	251	(299)	3 546	3 141
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	379		16	10	(16)	389	420
De 3 mois à 1 an	246		18	20	(23)	261	171
De 1 an à 5 ans	893		63	72	(85)	943	838
Supérieure à 5 ans	1 848		131	149	(175)	1 953	1 712
Total	3 366		228	251	(299)	3 546	3 141
Répartition par secteur							
HLM	130					130	167
EPIC	286		25		(26)	285	314
Collectivités locales	21		29	2	(8)	44	19
Sociétés non financières	1 799		77	34	(49)	1 861	1 524
Administrations privées	40		54	39	(43)	90	44
Administrations publiques	63					63	77
Clients particuliers	758		39	17	(20)	794	850
Sociétés financières	159		1	158	(152)	166	61
Autres	110		3	1	(1)	113	85
Total	3 366		228	251	(299)	3 546	3 141

2.3.13.3 Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés)

	31.12.2020				Total	31.12.2019 Total
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif		
<i>(en millions d'euros)</i>						
Répartition par zone géographique						
France	35 324			(22)	35 302	41 818
Europe	11 050			(6)	11 044	16 092
Autres	9 276			(3)	9 273	8 927
Total	55 650			(31)	55 619	66 837
Répartition par durée résiduelle						
Inférieure à 3 mois	2 347				2 347	4 958
De 3 mois à 1 an	19 101			(3)	19 098	28 215
De 1 an à 5 ans	11 649			(9)	11 640	9 747
Supérieure à 5 ans	22 553			(19)	22 534	23 917
Total	55 650			(31)	55 619	66 837
Répartition par notation synthétique ⁽¹⁾						
AAA	1 914				1 914	1 897
AA	25 369				25 369	27 458
A	21 340			(4)	21 336	30 475
BBB	4 396			(1)	4 395	4 216
BB	392			(3)	389	250
B	15				15	15
CCC						
Non noté	2 224			(23)	2 201	2 526
Total	55 650			(31)	55 619	66 837

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et Fitch.

2.3.13.4 Ventilation par durée restant à courir

	31.12.2020				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	5 467	70	1 500	9 471	16 508
Opérations avec la clientèle	389	261	943	1 953	3 546
Titres à revenu fixe (hors titres empruntés)	2 347	19 098	11 640	22 534	55 619
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	7 117	1 213	448	2 399	11 177
Opérations avec la clientèle	62 317	271	576	12 524	75 688
Dettes représentées par un titre	9 269	3 519	5 201	9 192	27 181

2.3.14 Bilan ventilé par devise – Valeurs nettes après dépréciation

(en millions d'euros)	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	56 844	198		5 512	62 554
Caisse, banques centrales	16 795				16 795
Effets publics et valeurs assimilées	23 623	162		5 466	29 251
Créances sur les établissements de crédit	16 426	36		46	16 508
Opérations avec la clientèle	3 544	2			3 546
Comptes ordinaires débiteurs	227				227
Autres concours à la clientèle à terme	3 317	2			3 319
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	35 376	3 140	924	2 991	42 431
Obligations et autres titres à revenu fixe	22 931	2 115	26	1 295	26 367
Actions et autres titres à revenu variable	12 445	1 025	898	1 696	16 064
Participations	28 038			6	28 044
Immobilisations corporelles et incorporelles	4 370				4 370
Comptes de régularisation et actifs divers	6 069	18	1	7	6 095
Total actif	134 241	3 358	925	8 516	147 040
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	11 075		3	99	11 177
Banques centrales	1				1
Dettes envers les établissements de crédit à vue	6 623		3	99	6 725
Dettes envers les établissements de crédit à terme	4 451				4 451
Opérations avec la clientèle	74 967	425	31	265	75 688
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	60 802	425	31	256	61 514
Autres dettes envers la clientèle	14 165			9	14 174
Dettes représentées par un titre	9 487	13 524	1 221	2 949	27 181
Comptes de régularisation et passifs divers	9 044	25	1	9	9 079
Provisions	741				741
Dépôts de garantie	1				1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556				556
Capitaux propres – hors FRBG	22 617				22 617
Réserves et autres	19 212				19 212
Report à nouveau	2 924				2 924
Résultat de l'exercice	481				481
Total Passif	128 488	13 974	1 256	3 322	147 040

2.4 Notes relatives au hors-bilan

2.4.1 Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus	4	4
Devises achetées non encore reçues	2	3
Euros vendus non encore livrés	2	3
Devises vendues non encore livrées	4	4
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
Euros à recevoir	9 784	8 915
Devises à livrer	9 595	8 926
Devises à recevoir contre euros à livrer		
Devises à recevoir	15 661	18 826
Euros à livrer	14 939	18 904
Report/Déport non couru		
À recevoir	43	194
À payer	43	67

2.4.2 Instruments financiers à terme

2.4.2.1 Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme

	31.12.2020				31.12.2019			
	Transaction		Trésorerie/Couverture		Transaction		Trésorerie/Couverture	
	Engagements donnés – Achat/Emprunt	Engagements reçus – Vente/Prêt	Engagements donnés – Achat/Emprunt	Engagements reçus – Vente/Prêt	Engagements donnés – Achat/Emprunt	Engagements reçus – Vente/Prêt	Engagements donnés – Achat/Emprunt	Engagements reçus – Vente/Prêt
<i>(en millions d'euros)</i>								
Opérations fermes								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré	24 561	24 561	18 157	18 157	22 369	22 369	18 362	18 362
Instruments de taux d'intérêt	24 561	24 561	18 157	18 157	22 369	22 369	18 362	18 362
Valeur de marché	1	4	410	1 489	3	6	1 227	1 951
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Opérations conditionnelles								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								

2.4.2.2 Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2020					31.12.2019				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	7 775	19 952	6 366	8 625	42 718	7 174	19 935	5 415	8 207	40 731
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	7 775	19 952	6 366	8 625	42 718	7 174	19 935	5 415	8 207	40 731
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										

2.4.2.3 Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2020					31.12.2019				
	EUR	USD	GBP	Autres	Total	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	39 587	1 011	918	1 202	42 718	37 867	890	940	1 034	40 731
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	39 587	1 011	918	1 202	42 718	37 867	890	940	1 034	40 731
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Achat/Emp. Op. condi. Autres instruments										
Vente/Prêt Op. condi. Autres instruments										

2.4.2.4 Ventilation par zone géographique des swaps de taux

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
France	1 701	1 935
Europe ⁽¹⁾	40 879	38 653
Autres	138	143
Total	42 718	40 731

(1) Dont Royaume-Uni pour 39 217 millions d'euros (37 537 millions d'euros au 31 décembre 2019).

2.4.3 Risques de crédit – Ventilation par zone géographique des engagements donnés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020				31.12.2019			
	France	Europe	Autres	Toutes zones	France	Europe	Autres	Toutes zones
Engagements donnés sains	47 505	5	1	47 511	42 938	4	1	42 943
Engagements donnés douteux	187			187	65			65
Total des engagements donnés	47 692	5	1	47 698	43 003	4	1	43 008

2.5 Notes relatives au compte de résultat

2.5.1 Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Intérêts sur banques centrales		
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	1	2
Intérêts sur titres reçus en pension livrée		
Produits sur report/Déport	207	394
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	104	75
Autres intérêts et produits assimilés	3	2
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	315	473
Intérêts sur banques centrales	(39)	(11)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	13	(7)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	11	5
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(3)	(30)
Charges sur report/Déport	(70)	(112)
Autres intérêts et charges assimilées	(7)	(4)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires	(95)	(159)

2.5.2 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	2	3
Intérêts sur crédits à la clientèle et valeurs reçues en pension	63	65
Autres intérêts et produits assimilés	5	8
Produit sur report/Déport	16	25
Dotations/Reprises aux provisions pour intérêts douteux		
Autres intérêts et produits assimilés (hors prêt)	3	1
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	89	102
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(365)	(354)
Intérêts sur consignations	(70)	(62)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(3)	(3)
Autres intérêts et charges assimilées	(2)	(1)
Autres charges sur engagements		
Charges sur report/Déport		(12)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(440)	(432)

2.5.3 Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Effets publics	29	22
Obligations	43	42
Autres titres à revenu fixe	101	156
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	173	220
Effets publics	486	508
Obligations	8	8
Autres titres à revenu fixe	61	68
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	555	584
Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	728	804
Euro commercial papers	(117)	(303)
Certificats de dépôts	(14)	(12)
Bons à moyen terme négociables	(5)	(6)
Euro medium term notes	(240)	(294)
Intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe	(376)	(615)

2.5.4 Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Micro-couverture	320	410
Swaps de taux	133	169
Swaps financiers	103	149
Swaps complexes	84	92
Sur titres		
Autres intérêts et produits assimilés	320	410
Micro-couverture	(117)	(206)
Swaps de taux	(79)	(152)
Swaps financiers	(27)	(46)
Swaps complexes	(11)	(8)
Sur titres		
Autres intérêts et charges assimilées	(117)	(206)

2.5.5 Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Actions	19	18
OPCVM	80	78
Autres titres à revenu variable		
Revenus des titres de placement	99	96
Actions	371	645
OPCVM	16	21
Autres titres à revenu variable		7
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	387	673
Revenus des titres de participation	397	913
Revenus des titres à revenu variable	883	1 682

2.5.6 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2020		31.12.2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle	4		3	
Opérations sur titres		(11)		(12)
Prestations de services et divers	9	(17)	9	(21)
Prestations sur instruments financiers à terme		(1)		
Commissions	13	(29)	12	(33)
Produits et charges de commissions	(16)		(21)	

2.5.7 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Résultats sur opérations sur titres de transaction		
Résultats sur opérations de change	12	(4)
Résultats sur opérations sur instruments financiers		(3)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	12	(7)

2.5.8 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Résultat de cession des titres de placement	21	172
– effets publics et valeurs assimilées	11	12
– obligations	(3)	(5)
– autres titres à revenu fixe	13	(4)
– actions	(12)	(5)
– OPCVM et autres titres à revenu variable	12	174
Autres produits et charges sur titres de placement	(2)	(2)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de placement	(22)	158
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	(3)	328
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	732	171
– actions	663	35
– OPCVM et autres titres à revenu variable	69	136
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(3)	(2)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	(374)	266
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	355	435
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	352	763

2.5.9 Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

(en millions d'euros)	31.12.2020		31.12.2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations de placement			59	(51)
Dotations/Reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement	17	(41)	86	(65)
Revenus et charges sur immeubles de placement	128	(26)	213	(42)
Produits et charges sur immobilisations de placement	145	(67)	358	(158)
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	21		19	
Rémunérations versées aux préposés		(37)		(44)
Autres produits et charges divers d'exploitation	104	(300)	216	(454)
Autres produits et charges d'exploitation	125	(337)	235	(498)
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	270	(404)	593	(656)
Total net	(134)		(63)	

2.5.10 Charges générales d'exploitation

2.5.10.1 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Salaires et traitements	(403)	(400)
Autres charges sociales	(242)	(237)
Intéressement	(32)	(26)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(64)	(62)
Dotations/Reprises aux provisions	81	(41)
Frais de personnel	(660)	(766)
Impôts et taxes	(26)	(17)
Loyers, charges locatives	(20)	(20)
Primes d'assurances	(1)	(1)
Etudes et recherches	(156)	(148)
Services extérieurs – divers	(65)	(72)
Autres charges	(21)	(18)
Autres frais administratifs	(289)	(276)
Refacturation	557	503
Refacturation	557	503
Autres produits et charges générales d'exploitation	1	1
Autres produits et charges générales d'exploitation	1	1
Charges générales d'exploitation	(391)	(538)

2.5.10.2 Effectifs rémunérés

<i>(en nombre de personnes)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Effectif moyen cadres Droit public	1 359	1 289
Effectif moyen cadres Droit privé	2 245	2 131
Effectif moyen cadres Statutaires des mines	28	29
Effectif moyen : cadres	3 632	3 449
Effectif moyen non cadres Droit public	2 507	2 575
Effectif moyen non cadres Droit privé	225	258
Effectif moyen non cadres Statutaires des mines	64	71
Effectif moyen : non cadres	2 796	2 904
Total effectif moyen	6 428	6 353
Effectif de clôture cadres Droit public	1 357	1 317
Effectif de clôture cadres Droit privé	2 307	2 200
Effectif de clôture cadres Statutaires des mines	28	28
Effectif de clôture : cadres	3 692	3 545
Effectif de clôture non cadres Droit public	2 462	2 578
Effectif de clôture non cadres Droit privé	229	239
Effectif de clôture non cadres Statutaires des mines	63	64
Effectif de clôture : non cadres	2 754	2 881
Total effectif de clôture	6 446	6 426

2.5.11 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Dotations nettes sur immobilisations incorporelles	(125)	(115)
Concessions et logiciels	(125)	(115)
Dotations nettes sur immobilisations corporelles	(21)	(24)
Immeubles et agencements	(19)	(22)
Mobiliers, matériels et outillages	(2)	(2)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	(146)	(139)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(146)	(139)

2.5.12 Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Dépréciation des créances	(38)	(5)
Risques de contrepartie	(1)	(10)
Risques sur engagements de signature	(14)	
Autres risques	(23)	(1)
Dotations pour dépréciations et provisions	(76)	(16)
Dépréciation des créances	4	11
Risques de contrepartie	1	
Risques sur engagements de signature	3	
Autres risques		3
Reprises de dépréciations et provisions	8	14
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations		(5)
Pertes et récupérations		(5)
Coût du risque	(68)	(7)

2.5.13 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Gains/Pertes sur avances et cessions de participations et autres titres détenus à long terme	106	174
Dotations/Reprises des dépréciations des avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	(324)	102
Gains ou pertes sur avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	(218)	276
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(218)	276

2.5.14 Charge d'impôt

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)	(228)	(368)
Dotations/Reprises nettes aux provisions pour impôts	11	20
Charge d'impôt	(217)	(348)

2.6 Notes spécifiques

2.6.1 Programme d'Investissement d'Avenir

(en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir		Créances de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
France Brevets	109	117	109	117
Développement technologie	719	719	719	719
Économie sociale et solidaire	40	46	40	46
Formation en alternance (Hébergement et Appareil de modernisation)	67	118	67	118
Fonds national d'amorçage	156	202	156	202
Plateformes d'innovation des pôles de compétitivité	12	12	12	12
Fonds Écotechnologies	212	220	212	220
Fonds pour la société numérique (Infrastructures et Services)	534	644	534	644
Ville de demain	349	374	349	374
Fonds national d'innovation – Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat	3	4	3	4
Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique	15	19	15	19
Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique	4	6	4	6
French Tech Accélération	196	200	196	200
Partenariat pour la Formation professionnelle et l'emploi	64	78	64	78
Fonds Accélération Biotech Santé	330	330	330	330
Fonds de fonds de retournement	123	74	123	74
Innovation numérique pour l'excellence éducative	40	42	40	42
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	43	43	43	43
Fonds de fonds quartiers prioritaires	48	49	48	49
Territoires d'innovation de grande ambition	183	97	183	97
Territoires d'innovation pédagogique	67	47	67	47
Fonds à l'internationalisation des PME	100	100	100	100
Adaptation et qualification main-d'œuvre	50	35	50	35
Sociétés universitaires et de recherche	99	99	99	99
Accélération du développement des Écosystèmes d'innovation performants	106		106	
Grands défis	250		250	
Comptes de régularisation	3 919	3 675	3 919	3 675

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion opérationnelle du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt.

Ainsi la Caisse des Dépôts a été mobilisée :

- dans le cadre du premier PIA (PIA 1) sur huit conventions pour un versement de l'État d'un montant global de 7 893 millions d'euros depuis 2010 ;

- dans le cadre du PIA 2 sur deux conventions pour un versement de l'État d'un montant global de 1 554 millions d'euros depuis 2014 ;
- dans le cadre du PIA 3 sur quatre conventions pour un versement de l'État d'un montant global de 970 millions d'euros depuis 2017.

Toutes ces conventions peuvent être constituées de plusieurs fonds dont le détail est présenté dans l'annexe ci-dessus.

2.6.2 Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur

(en millions d'euros)	31.12.2020			31.12.2019
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Total de l'exposition	29 253	(1)	29 252	28 940
Afrique du Sud	26		26	41
Allemagne	147		147	
Autriche	309		309	330
BEI (Supranational)	225		225	225
Bésil	38		38	54
Bulgarie	18		18	18
Chili	198		198	221
Colombie	140		140	134
Croatie	91		91	60
Finlande	25		25	25
France	20 712		20 712	21 007
Grèce				
Indonésie	206		206	189
Israël	105		105	108
Japon	5 467	(1)	5 466	5 417
Lituanie	39		39	44
Luxembourg	384		384	385
Mécanisme européen de stabilité	331		331	
Mexique	234		234	215
Pologne	55		55	93
Pérou	145		145	140
Roumanie	214		214	158
République de Corée (Corée du Sud)	15		15	16
République tchèque	43		43	
Slovénie	54		54	60
Venezuela	32		32	

2.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section générale

Exercice clos le 31 décembre 2020

À la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations,

2.7.1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

2.7.2 Fondement de l'opinion

2.7.2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.7.2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014. Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre entité et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- PricewaterhouseCoopers Audit : les principales missions réalisées sur l'exercice 2020 ont porté sur des émissions de lettres de confort dans le cadre de programmes d'émission, des attestations et des dues diligences ;
- Mazars : les principales missions réalisées sur l'exercice 2020 ont porté sur des émissions de lettres de confort dans le cadre de programmes d'émission, des attestations et des dues diligences.

2.7.3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable présenté dans la note 2.2 de l'annexe des comptes annuels concernant la présentation, au bilan, des emprunts de titres et de l'épargne réglementée centralisée au Fonds d'épargne.

2.7.4 Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

(Se référer aux notes 2.2.3.1.5 et 2.3.4 des comptes annuels)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Les titres de participation, figurant au bilan de la Section Générale de la caisse des dépôts et consignations, au 31 décembre 2020 pour un montant net de 28,0 milliards d'euros, représentent un poste significatif du bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant sur la base de leur valeur d'utilité (notes 2.2.3.1.5 et 2.3.4).</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Ces éléments peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (actif net, cours de Bourse), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des participations détenues).</p> <p>La conjoncture et l'environnement économiques auxquels sont confrontées certaines participations, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent avoir un impact sur l'évolution de leurs résultats et la marche des affaires. Ce risque relatif à l'environnement externe est renforcé cette année compte tenu de la crise liée à la pandémie de Covid-19.</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérifier, sur la base d'un échantillon, que les actifs nets retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit par leurs contrôleurs légaux et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces actifs nets sont fondés sur une documentation probante ; • vérifier les cours de Bourse utilisés ; • apprécier la cohérence des prévisions de flux de trésorerie des activités utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des participations prenant en compte, le cas échéant, les impacts de la crise liée à la pandémie de Covid-19 avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques approuvés par leur organe de direction ou de surveillance ; • apprécier la cohérence des hypothèses macroéconomiques retenues notamment le taux d'actualisation avec l'environnement économique.

Évaluation des titres de l'activité de portefeuille

(Se référer aux notes 2.2.3.1.4. et 2.3.3 des comptes annuels)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Les titres de l'activité de portefeuille qui figurent au bilan de la Section Générale de la caisse des dépôts et consignations, au 31 décembre 2020 sont constitués de 13,5 milliards d'euros, dont 11,8 milliards d'euros d'actions (notes 2.2.3.1.4 et 2.3.3).</p> <p>Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au prix d'acquisition (coût historique) et figurent, en date de clôture, au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.</p> <p>La valeur d'utilité est estimée par la direction en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la Section Générale de la caisse des dépôts et consignations estime que la moyenne des cours de Bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de Bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque la direction considère que cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à prendre en compte selon les titres considérés, notamment les éléments prévisionnels en cas de mise en œuvre d'une approche multicritères (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des titres détenus, notamment, dans le contexte de crise actuelle liée à la pandémie de Covid-19). S'agissant d'un poste significatif du bilan et compte tenu des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérifier l'adéquation des méthodes retenues au regard des pratiques communément admises ; • vérifier les cours de Bourse utilisés ; • obtenir les prévisions de flux de trésorerie prenant en compte le cas échéant en compte les impacts de la crise liée à la pandémie de Covid-19 des activités des titres concernés établis à partir des consensus d'analystes retenus par les gestionnaires de portefeuille ; • apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes.

2.7.5 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France à la vérification des informations données dans le rapport de gestion de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations du Directeur général.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

2.7.6 Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

2.7.6.1 Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations par décision du Directeur général appelé à statuer sur les comptes du 31 décembre 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars étaient dans la dix-septième année de leur mission sans interruption, dont quinze années depuis que les titres de la Caisse des dépôts et consignations ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

2.7.7 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

2.7.8 Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

2.7.8.1 Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

2.7.8.2 Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-la Défense et à Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2021

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Jean Latorzeff Gilles Magnan

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Clavié Philippe Vogt

États financiers sociaux	279
Notes annexes aux états financiers	282



États financiers du Fonds d'épargne au 31.12.2020

examinés et arrêtés par le directeur général
de la Caisse des Dépôts en date du 09.03.2021

Sommaire

1 États financiers sociaux	279
1.1 Bilan	279
1.2 Hors-bilan	280
1.3 Compte de résultat	281
2 Notes annexes aux états financiers	282
2.1 Événements marquants de la période et postérieurs à la clôture	282
2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation	284
2.3 Notes relatives au bilan	289
2.3.1 Opérations interbancaires et assimilées – Créances sur les établissements de crédit	289
2.3.2 Opérations avec la clientèle	290
2.3.3 Ensemble des crédits	290
2.3.4 Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille	291
2.3.5 Comptes de régularisation et actifs divers	293
2.3.6 Opérations interbancaires et assimilées – Dettes envers les établissements de crédit	293
2.3.7 Opérations avec la clientèle	293
2.3.8 Les dépôts	294
2.3.9 Comptes de régularisation et passifs divers	295
2.3.10 Provisions	296
2.3.11 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	296
2.3.12 Variation des capitaux propres	296
2.3.13 Risques de crédit	297
2.3.14 Bilan ventilé par devise – Valeurs nettes après dépréciation	299
2.4 Notes relatives au hors-bilan	300
2.4.1 Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises	300
2.4.2 Instruments financiers à terme	300
2.4.3 Risques de crédit – Ventilation par zone géographique des engagements donnés	302
2.5 Notes relatives au compte de résultat	303
2.5.1 Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	303
2.5.2 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	303
2.5.3 Intérêts et produits assimilés sur prêts	304
2.5.4 Intérêts sur dépôts	305
2.5.5 Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	305
2.5.6 Autres intérêts et assimilés	306
2.5.7 Revenus des titres à revenu variable	306
2.5.8 Produits et charges de commissions	306
2.5.9 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	307
2.5.10 Charges générales d'exploitation	307
2.5.11 Coût du risque	308
2.5.12 Dotations et reprises nettes aux FRBG et provisions réglementées	308
2.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels du Fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations	309

1. États financiers sociaux

Bilan

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		86 353	69 814
Effets publics et valeurs assimilées	2.3.4	68 039	56 749
Créances sur les établissements de crédit	2.3.1	18 314	13 065
Opérations avec la clientèle	2.3.2	180 157	177 470
Autres concours à la clientèle à terme		180 157	177 470
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	2.3.4	43 605	39 209
Obligations et autres titres à revenu fixe		30 260	26 270
Actions et autres titres à revenu variable		13 345	12 939
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Comptes de régularisation et actifs divers	2.3.5	2 387	1 911
Total actif		312 502	288 404
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	2.3.6	295 852	271 469
Opérations avec la clientèle	2.3.7	72	75
Autres dettes envers la clientèle		72	75
Comptes de régularisation et passifs divers	2.3.9	2 208	1 974
Provisions	2.3.10	2 714	2 770
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	2.3.11	5 247	5 917
Capitaux propres – hors FRBG	2.3.12	6 409	6 199
Réserves et autres		5 960	5 548
Report à nouveau		239	239
Résultat de l'exercice		210	412
Total passif		312 502	288 404

Hors-bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	21 748	24 726
En faveur d'établissements de crédit	852	21
En faveur de la clientèle	20 564	24 429
Engagements de financement douteux	332	276
Engagements de garantie	10 841	5 372
D'ordre d'établissements de crédit	10 841	5 372
D'ordre de la clientèle		
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement	7 851	9 810
Reçus d'établissements de crédit	7 851	9 810
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	163 089	160 498
Reçus d'établissements de crédit	13 361	13 625
Reçus de la clientèle	1 533	2 033
Reçus de l'État et assimilés	148 195	144 840
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	869	1 580
Titres à livrer		
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés		
Autres engagements reçus		

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Intérêts et produits assimilés		3 096	3 505
Opérations de trésorerie et interbancaires	2.5.1 et 2.5.3	204	268
Opérations avec la clientèle	2.5.2 et 2.5.3	2 526	2 317
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.5.5	266	822
Autres intérêts et produits assimilés	2.5.6	100	98
Intérêts et charges assimilées		(3 044)	(3 320)
Opérations de trésorerie et interbancaires	2.5.1 et 2.5.4	(2 427)	(2 903)
Opérations avec la clientèle	2.5.2 et 2.5.4	(5)	(4)
Autres intérêts et charges assimilées	2.5.6	(612)	(413)
Revenus des titres à revenu variable	2.5.7	402	626
Commissions (produits)	2.5.8	1	2
Commissions (charges)	2.5.8	(334)	(358)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		11	(43)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.5.9	(396)	376
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets		(24)	(17)
Produit net bancaire		(288)	771
Charges générales d'exploitation	2.5.10	(164)	(152)
Résultat brut d'exploitation		(452)	619
Coût du risque	2.5.11	(8)	13
Résultat d'exploitation		(460)	632
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			47
Résultat courant		(460)	679
Dotations et reprises nettes aux FRBG et provisions réglementées	2.5.12	670	(267)
Résultat net		210	412

2. Notes annexes aux états financiers

2.1 Événements marquants de la période et postérieurs à la clôture

2.1.1 Événements marquants de la période

2.1.1.1 Évolution des taux réglementés

L'arrêté du 27 novembre 2017 a figé le taux du Livret A à 0,75 % pour la période allant du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2020. Durant cette période, le taux du Livret d'épargne populaire s'est élevé à 1,25 %.

Le 1^{er} février 2020, l'arrêté du 14 juin 2018 qui fixe les modalités d'une nouvelle formule de calcul du taux du Livret A est entré en vigueur. Cet arrêté révisé l'article 3 du règlement CRBF 86-13 du 14 mai 1986 modifié selon les modalités suivantes :

- la réduction au dixième de point le plus proche de l'arrondi du résultat de la formule ;
- la suppression du plancher inflation ;
- l'instauration d'un plancher de 0,5 %.

L'écart entre deux fixations successives du taux est limité de manière transitoire à 0,5 point de pourcentage maximum jusqu'à ce que le calcul donne deux résultats successifs dont l'écart est inférieur à 0,5 point de pourcentage.

Conformément à l'avis relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée publié le 24 janvier 2020, les taux d'intérêt nominaux annuels de rémunération ont été fixés comme suit, à compter du 1^{er} février 2020 :

- 0,5 % pour le Livret A et le Livret de développement durable et solidaire ;
- 1 % pour le Livret d'épargne populaire.

2.1.1.2 Impacts de la crise sanitaire sur les comptes annuels du Fonds d'épargne

2.1.1.2.1 De la crise sanitaire à la crise économique

La conjoncture internationale au cours de l'année 2020 s'est très fortement dégradée en raison de la crise sanitaire mondiale. L'activité a ainsi été très volatile au fil des trimestres, soumise aux mesures de restriction (confinements, couvre-feu...) avec globalement des chutes records au printemps, suivies de rebonds historiques au cours de l'été – essentiellement mécaniques à la faveur de la réouverture des économies – et massivement soutenus par des politiques monétaires et budgétaires extrêmement accommodantes. Enfin, une nouvelle vague épidémique s'est propagée au cours du dernier trimestre 2020, en particulier en Europe où, en conséquence, de nombreux pays ont enregistré une nouvelle récession, moins marquée qu'au printemps

cependant. Ainsi, en France, le PIB a reculé de – 8,2 % sur l'ensemble de l'année (contre + 1,5 % en 2019), soit une contraction trois fois plus importante qu'en 2009 lors de la « grande crise financière ». La persistance du risque sanitaire à court terme, en dépit du déploiement initié des vaccins, limitera la reprise attendue pour 2021.

Parallèlement, depuis l'irruption de la crise sanitaire en mars 2020, les forces désinflationnistes (faible demande de biens et services, stock de biens à écouler) l'ont emporté sur les risques inflationnistes (forte reprise de la demande au moment du déconfinement, hausse des coûts liés aux nouvelles normes sanitaires, abondante création monétaire). Ainsi, en France, l'inflation est passée de 1,5 % en janvier à 0,0 % en décembre 2020, avec une moyenne annuelle de 0,5 %, contre 1,1 % en 2019.

Sur les marchés financiers, l'année a été marquée par les retombées de la crise sanitaire en termes de perception du risque par les investisseurs dans un premier temps et par les fortes réactions accommodantes des grandes banques centrales. Les marchés financiers ont d'abord connu une forte vague de défiance (chute boursière, creusement des taux sans risque, forte hausse des primes de risque), puis les politiques ultra-accommodantes des grandes banques centrales, qui ont déployé leur arsenal pour faire face à la crise, ont contribué à apaiser les marchés grâce à la liquidité disponible en abondance et à la communication autour des perspectives durablement très accommodantes. En fin d'année, les marchés ont été galvanisés par les bonnes nouvelles autour de la sortie des vaccins et des plans de relance et de soutien, dans un contexte de liquidité toujours abondante.

Finalement sur l'année, le taux Eonia a reflué à – 0,5 %, après – 0,45 % fin 2019. Le taux de l'OAT 10 ans finit l'année à – 0,34 %, en baisse de – 46 pt par rapport à la fin 2019. Le CAC 40 a baissé de – 7,14 % en 2020.

2.1.1.2.2 La mobilisation de la Banque des Territoires dès le début de la crise et le déploiement de mesures exceptionnelles de soutien à destination des organismes de logement social et des entreprises publiques locales

Afin d'anticiper les problèmes économiques que pourraient ponctuellement rencontrer certains emprunteurs (notamment les bailleurs sociaux et les entreprises publiques

locales), la Banque des Territoires a déployé, en complément des dispositifs déjà disponibles, des mesures exceptionnelles de soutien, dont :

- le report gratuit des échéances, sur demande justifiant d'une perte ou d'un décalage ponctuel de recettes, sur l'actif financé, lié à la crise ;
- la simplification temporaire du processus de contractualisation par échanges numériques, avec régularisation ultérieure, et la mise en place d'un processus accéléré d'éligibilité à la signature électronique afin de répondre aux contraintes opérationnelles et garantir le plein accès aux services et financements.

À fin décembre 2020, ces mesures d'urgence n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Fonds d'épargne.

2.1.1.2.3 La participation au Plan de relance : le Livret A au service de la relance et de la transition écologique et énergétique des territoires

Dans le cadre des plans de relance annoncés par le gouvernement et la Caisse des Dépôts en septembre 2020, le gouvernement a donné son accord à la Caisse des Dépôts pour faire évoluer les conditions des prêts accordés à partir des Livrets d'épargne réglementée. Ces prêts, à destination notamment des collectivités locales, pourront financer des projets prioritaires dans le cadre de la transition écologique et énergétique, la santé ou encore le tourisme. Ces prêts soutiendront également les projets des élus en matière de transports propres, de production d'énergies renouvelables ou encore de rénovation énergétique des bâtiments publics comme les écoles.

Les principales évolutions concernant les prêts accordés sur Fonds d'épargne et qui permettent ces nouveaux usages sont les suivantes :

- de nouvelles entités sont autorisées à emprunter auprès du Fonds d'épargne, notamment les Agences de l'eau, de grandes fondations et associations reconnues d'utilité publique qui portent des projets liés à la transition écologique et énergétique (TEE) ou les ports maritimes ;
- la part du besoin de financement pouvant faire l'objet d'un prêt peut être rehaussée jusqu'à 100 % des besoins pour les projets liés à la TEE ;
- la tarification est plus attractive : l'ensemble des prêts sur des projets TEE éligibles, quelle qu'en soit la nature, bénéficieront d'une tarification au taux du Livret A majoré de 0,6 % (TLA+0,6 %), contre précédemment une tarification à TLA+0,75 % ou TLA+1,3 % selon la nature du projet.

L'ensemble de ces avancées participera à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du Plan climat de 40 milliards d'euros du groupe Caisse des Dépôts, annoncé par la Banque des Territoires et Bpifrance sur la période 2020-2024.

2.1.1.2.4 La mise en place de deux nouvelles enveloppes sur ressources BEI

En octobre 2020, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a mis à disposition du Fonds d'épargne, par l'intermédiaire de la Section générale de la Caisse des Dépôts, deux nouvelles enveloppes pour un montant total de 1,5 milliard d'euros :

- dans le cadre du Plan de relance Habitat et pour soutenir l'investissement des organismes du logement social face à la crise sanitaire de 2020, une nouvelle enveloppe de financement de 0,5 milliard d'euros a été mise en place pour le logement social jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- pour poursuivre l'accompagnement des projets territoriaux, notamment ceux dédiés à la TEE, une enveloppe de 1 milliard d'euros a été ouverte pour le secteur Public Local jusqu'à fin octobre 2022.

2.1.1.2.5 L'octroi d'une ligne de trésorerie de 1 milliard d'euros à Bpifrance SA

Pour faire face à la crise sanitaire et économique, le gouvernement a annoncé un plan de soutien massif à destination des entreprises. Dans ce cadre, Bpifrance mobilise un volume important de liquidités pour soutenir la trésorerie des entreprises.

Aussi, le 3 avril 2020, le Fonds d'épargne a été autorisé à octroyer, à titre exceptionnel, une ligne de trésorerie d'un montant de 1 milliard d'euros à Bpifrance SA. Cette enveloppe est ouverte jusqu'au 1^{er} septembre 2021 et les prêts auront une maturité de trois ans.

À fin décembre 2020, l'enveloppe est utilisée à hauteur de 300 millions d'euros.

2.1.1.2.6 Une collecte centralisée positive de plus de 20 milliards d'euros

Sur l'année 2020, la collecte centralisée sur les livrets réglementés (Livret A, LDDS et LEP) atteint 20,4 milliards d'euros, contre 8,1 milliards d'euros en 2019.

Le surplus de collecte s'inscrit dans le contexte de la crise sanitaire qui dégrade fortement l'activité et les débouchés avec la mise en place de mesures contraignantes, alors que les revenus des ménages ont été relativement préservés par des mécanismes de soutien. Cette capacité d'épargne supplémentaire couplée à un désengagement des placements en assurance-vie, a bénéficié en premier lieu aux dépôts à vue et, dans une moindre mesure, à l'épargne réglementée.

À fin décembre 2020, l'encours des dépôts centralisés (hors intérêts courus) ressort à 283,5 milliards d'euros.

2.1.1.3 Ajustement du Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Le Fonds d'épargne a procédé à une reprise de FRBG de 670 millions d'euros afin que les capitaux propres hors FRBG et après affectation du résultat couvrent le montant des exigences en fonds propres au titre du pilier 1 du modèle prudentiel du Fonds d'épargne, qui constitue le socle des exigences minimales (cf. 2.2.7).

2.1.2 Événements postérieurs à la clôture

2.1.2.1 Aménagement de la formule de calcul du taux du Livret A

L'arrêté du 27 janvier 2021 relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée, publié au *Journal officiel* du 11 février 2021, aménage la formule de calcul du taux du Livret A : l'€STR est désormais substitué à l'Eonia. Le plancher de 0,5 % demeure.

Cet arrêté abroge le règlement CRBF 86-13 du 14 mai 1986 modifié et se substitue à l'avis du 24 janvier 2020 relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée.

Le taux des Livrets A et des Livrets de développement durable et solidaire sont désormais égaux, après arrondi au dixième de point le plus proche ou à défaut au dixième de point supérieur, au chiffre le plus élevé entre :

- d'une part, la moyenne arithmétique entre la moyenne semestrielle des taux à court terme en euros (€STR) tels que définis par l'orientation modifiée (UE) 2019/1265 de la Banque centrale européenne du 10 juillet 2019 sur le taux à court terme en euros (€STR) et l'inflation en France

mesurée par la moyenne semestrielle de la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice Insee mensuel des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages ;

- d'autre part, le plancher de 0,5 %.

Les données utilisées sont celles relatives au dernier mois pour lequel ces données sont connues.

L'écart entre deux fixations successives du taux demeure limité de manière transitoire à 0,5 point de pourcentage maximum jusqu'à ce que le calcul ci-dessus donne deux résultats successifs dont l'écart est inférieur à 0,5 point de pourcentage.

Le taux des comptes sur Livret d'épargne populaire est égal au chiffre le plus élevé entre :

- le taux des Livrets A majoré d'un demi-point ;
- l'inflation en France mesurée par la moyenne semestrielle de la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice Insee mensuel des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages.

2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes au 31 décembre 2020 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Ces principes sont énoncés dans les règlements ANC n° 2014-03 et n° 2015-06 relatifs au plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et son annexe. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2014-07 (livre I – titre 1 – chapitre 2 relatif au modèle des états de synthèse).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2019.

Les textes adoptés par l'Autorité des normes comptables (ANC) et d'application obligatoire en 2020 n'ont pas d'impact sur les comptes individuels du fonds d'épargne. Il en est ainsi notamment du règlement ANC n° 2020-10 qui modifie le règlement ANC n° 2014-07 concernant la présentation au bilan des emprunts de titres et de la créance représentative de la centralisation de l'épargne réglementée.

2.2.1 Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à

des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

2.2.2 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n° 2014-07 (livre II – titre 1 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours et titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

2.2.2.1 Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *pro rata temporis*.

- Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle.
- Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Sont considérés comme douteux, les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, les prêts pour lesquels la situation financière dégradée de la contrepartie se traduit par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

- De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.
- Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchues du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.
- Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.
- Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes provisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.
- En ce qui concerne l'application de l'article 2231-2 du règlement n° 2014-07 relatif à l'actualisation des pertes provisionnelles, la méthode de calcul des provisions sur encours appliquée par le fonds d'épargne a été conservée, compte tenu des caractéristiques des prêts du fonds d'épargne (intérêts de retard calculés au taux contractuel, payés par la contrepartie) : en effet, il est démontré que cette méthode n'a pas d'impact financier significatif par rapport à ce que donnerait une actualisation des pertes provisionnelles prêt par prêt.
- Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles les conditions financières d'origine ont été

modifiées du fait de difficultés financières de l'emprunteur. Elles sont définies selon deux principaux critères :

- des concessions par l'entité ;
- des difficultés financières de l'emprunteur.
- Les créances restructurées donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées. Les restructurations ne donnent donc pas lieu à la comptabilisation d'une décote dans la mesure où :
 - les restructurations accordées entre 1994 et 2000 ont été faites à la demande des pouvoirs publics et ont été appliquées à l'ensemble des organismes de logement social, dans le but de relancer la construction de logements sociaux ;
 - à partir de 2001, les réaménagements ayant concerné des emprunteurs sensibles ont été, dans leur majorité, renouvelés au même taux et n'ont pas engendré de perte actuarielle pour le fonds d'épargne.
- Certains prêts du fonds d'épargne comportent des annuités progressives et donnent lieu à des intérêts compensateurs contractuels. Les intérêts compensateurs, qui représentent la différence cumulée entre les intérêts acquis et les intérêts exigibles, sont constatés en intérêts courus non échus ; ils sont progressivement encaissés au rythme de l'amortissement des prêts.
- Les indemnités perçues lors des remboursements anticipés sont prises intégralement en résultat l'année de réalisation. Elles sont comptabilisées en intérêts.
- Les indemnités perçues lors des réaménagements sont étalées de manière actuarielle sur la durée du nouveau prêt sauf s'il est démontré que celles-ci ne sont pas significatives. Elles sont comptabilisées en intérêts.
- Les prêts octroyés par le fonds d'épargne sont en quasi-totalité garantis par les collectivités locales, la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS), ou par l'État.
- Dans le cadre des opérations de rachat de prêts (CGLLS, anciens prêts de l'État ou autres), l'écart entre la valeur de reprise et la valeur comptable est enregistré en surcotes et décotes qui sont reprises en produits d'intérêt, de manière actuarielle, sur la durée de vie des prêts. L'échéancier des reprises en résultat est actualisé chaque mois pour tenir compte des remboursements anticipés, et des réaménagements effectivement constatés, ainsi que des éventuelles révisions de taux.
- Enfin, sont enregistrés en engagements hors-bilan donnés les prêts accordés non encore versés. Les engagements reçus présentés dans le hors-bilan publié recouvrent :
 - les garanties des établissements de crédit ;
 - les garanties de l'État et des collectivités locales venant en couverture des prêts comptabilisés au bilan du fonds d'épargne.

2.2.2.2 Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont

enregistrés en résultat de l'exercice *prorata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

2.2.3 Titres et opérations sur titres

2.2.3.1 Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n° 2014-07 (livre II – titre 3 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres).

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

2.2.3.1.1 Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (à l'exception des titres de placement à revenu variable gérés selon la méthode du coût moyen pondéré), et sont évalués de la façon suivante :

- actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par des sources externes. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

2.2.3.1.2 Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels le fonds d'épargne dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement n° 2014-07 (livre II – titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime – décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

2.2.3.1.3 Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de Bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de Bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

2.2.3.2 Opérations sur titres

2.2.3.2.1 OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

2.2.3.2.2 Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode « dernier entré, premier sorti » (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont comptabilisés, au prix de marché du jour de l'emprunt, dans la catégorie des titres de transaction en contrepartie de la comptabilisation d'une dette de titres à l'égard du prêteur.

Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêt et ils sont présentés au bilan en déduction de la dette de titres à l'égard du prêteur. Les prêts et

emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

2.2.4 Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 (livre II – titre 5 relatif aux instruments financiers à terme).

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

2.2.4.1 Contrats d'échange de taux et de devises

2.2.4.1.1 Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les charges ou produits sur instruments financiers à terme affectés le cas échéant à une couverture globale de taux sont enregistrés *pro rata temporis*. Par ailleurs, les résultats latents sur les instruments financiers à terme affectés à une couverture globale de taux ne sont pas comptabilisés.

2.2.4.2 Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des options.

2.2.4.2.1 Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

2.2.4.3 Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments. Dans le cas où la valorisation des instruments serait faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente, les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur longue période.

Compte tenu de la nature des titres dans lesquels le fonds d'épargne investit, l'utilisation de modèle purement interne est exceptionnelle.

2.2.5 Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

2.2.5.1 Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

2.2.5.2 Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

2.2.6 Provisions constituées au titre des marges négatives sur prêts

Des provisions sont constituées par le fonds d'épargne en couverture des pertes certaines résultant des programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés.

Les provisions constituées au titre des marges négatives sur prêts sont calculées sur la base des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan

(offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

La perte actuarielle dégagée par les prêts adossés aux ressources des livrets réglementés fait l'objet d'une provision évaluée à partir du scénario de taux retenu pour la gestion ALM et l'allocation d'actifs du groupe Caisse des Dépôts, de façon à assurer la cohérence des approches en termes de gestion financière.

Pour certains prêts, des intervenants externes (Action Logement, Section Générale de la Caisse des Dépôts) bonifient, dans le cadre d'accords portant sur les enveloppes et les modalités de bonification, la ressource ou les prêts du fonds d'épargne, de telle sorte que l'emprunteur final bénéficie d'un taux particulièrement privilégié. Dans ce

cas, la provision comptabilisée par le fonds d'épargne est calculée, en retenant comme différentiel de taux l'écart entre le coût de la ressource et le taux emprunteur, minoré des bonifications reçues.

Les mouvements sur les provisions (et les éventuelles bonifications associées) sont comptabilisés en marge d'intérêt.

2.2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds, destiné à faire face aux risques bancaires généraux inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur les marchés, est doté de sorte que, venant compléter les réserves, le report à nouveau et le résultat en instance d'affectation, il permette de satisfaire un niveau de fonds propres selon le décret n° 2020-94 du 5 février 2020 (adaptation du règlement européen CRR) et un modèle prudentiel préalablement déterminé par la Commission de surveillance.

Le niveau des fonds propres requis devrait être couvert par :

- les réserves ;
- le report à nouveau ;
- le FRBG ;
- le résultat net en instance d'affectation.

Le niveau du FRBG est ajusté afin de permettre au minimum de rendre les fonds propres cohérents avec les risques encourus par le fonds d'épargne en termes de :

- risque de crédit sur les prêts et actifs financiers ;
- risque opérationnel ;
- risque global de taux ;
- risque de concentration.

Les réserves et reports à nouveau, après affectation du résultat de l'exercice, couvrent le montant des exigences de fonds propres au titre du pilier 1 du modèle prudentiel du fonds d'épargne, qui constitue le socle des exigences minimales. Le FRBG a vocation à faire face aux risques présentés par le bilan du fonds d'épargne. À ce titre notamment, il est doté pour couvrir progressivement les besoins de fonds propres au titre du pilier 2 du modèle prudentiel.

2.2.8 Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêté. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture,

sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations. Les positions de change en devises sont couvertes par des opérations fermes.

2.2.9 Recours à des estimations

La préparation des états financiers (bilan et compte de résultat) du fonds d'épargne s'appuie sur des hypothèses de scénarios économiques et financiers, ou des estimations de valeur d'actifs. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour formuler ces hypothèses et pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers. La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- La détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations

pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à l'évolution du positionnement concurrentiel, aux perspectives de cash-flows, de flux de dividendes, de structure de comptes de résultat. Elles requièrent également une évaluation du risque associé (taux d'actualisation)) ;

- La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges sur les prêts adossés aux ressources des livrets réglementés, sur un scénario macroéconomique dont les données ne sont pas directement observables sur les marchés ;
- L'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux ;
- La détermination des dépréciations sur les encours de prêts considérés comme douteux au regard du risque de crédit ;
- Le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

2.2.10 Informations financières sur les risques de marché

2.2.10.1 Gestion actif/passif

Le fonds d'épargne est exposé au risque de transformation puisqu'il prête à moyen et long terme à partir de ressources à vue. Cependant, la stabilité des dépôts, historiquement constatée, l'indexation de la majeure partie des prêts sur le taux de la ressource, ainsi que le maintien d'un niveau de liquidité adéquat, permettent de réaliser cette transformation dans de bonnes conditions de sécurité.

Les risques de taux et de liquidité sont mesurés au moyen d'outils de gestion actif/passif, qui prennent en compte à un niveau très fin les caractéristiques des actifs et des passifs et permettent notamment de simuler l'évolution du bilan selon différentes hypothèses de collecte et de versements de prêts. Dans un souci de sécurité maximale du dispositif pour les déposants, il est procédé à un dimensionnement et une structuration des portefeuilles d'actifs financiers, afin de ménager de réelles possibilités d'adaptation aux évolutions potentielles du risque de liquidité, tout en protégeant la marge actuelle et la marge future contre la variation des taux d'intérêt.

Par ailleurs, les différents indicateurs de mesure et de suivi du risque de liquidité mettent en évidence une exposition modérée.

2.2.10.2 Le contrôle des risques

La direction des risques du Groupe pilote le dispositif de maîtrise des risques du groupe Caisse des Dépôts, veillant à sa cohérence et à son efficacité. Elle fixe les normes, valide les instruments et les méthodes. Elle est en charge du suivi des risques financiers des portefeuilles.

Concernant les risques de crédit des portefeuilles financiers, un comité des risques de contrepartie, qui se réunit mensuellement, est en charge de :

- définir et suivre la politique de risque de crédit ;
- arrêter la méthodologie de fixation des limites des contreparties, sur proposition de la direction des risques du Groupe ;
- fixer les limites par contrepartie, sur proposition de la direction des risques du Groupe.

La direction des risques du Groupe est en charge du suivi au quotidien du respect des limites par les gérants. Elle appuie ses propositions de limites sur des analyses synthétiques effectuées essentiellement à partir de ses propres analyses, des agences de notations et des informations publiques.

2.3 Notes relatives au bilan

2.3.1 Opérations interbancaires et assimilées – Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Comptes courants du fonds d'épargne⁽¹⁾		6 539	529
Comptes courants ⁽²⁾		6 538	528
Disponibilités représentatives des réserves obligatoires		1	1
Intérêts courus		(9)	(1)
Créances sur les établissements de crédit à vue		6 530	528
Crédits à l'équipement		753	887
Capital et assimilé		740	872
Intérêts courus		13	15
Crédits au logement		10 280	10 691
Capital et assimilé		10 251	10 658
Intérêts courus		29	33
Crédits divers⁽³⁾		751	959
Capital et assimilé		751	950
Intérêts courus			9
Créances sur les établissements de crédit à terme	2.3.3.1	11 784	12 537
Créances sur les établissements de crédit		18 314	13 065

(1) L'Établissement public Caisse des Dépôts, entité Section générale, est le banquier du fonds d'épargne : à ce titre, il assure la centralisation de la trésorerie ainsi que l'ensemble des prestations de nature bancaire.

(2) Dont 258 millions d'euros de bonification Action Logement relative à la ressource destinée à financer les prêts haut de bilan à taux zéro au 31 décembre 2020.

(3) Concerne l'encours de prêts de refinancement Bpifrance (ex-Bpifrance Financement), dont 300 millions d'euros au titre de la ligne de trésorerie de 1 milliard d'euros octroyée en 2020.

2.3.2 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Crédits à l'équipement ⁽¹⁾		21 909	22 174
Capital et assimilé		21 429	21 923
Créances douteuses		359	97
Dépréciations		(34)	(18)
Intérêts courus		155	172
Crédits au logement ⁽²⁾		158 138	155 166
Capital et assimilé		152 650	150 074
Créances douteuses		4 610	4 065
Dépréciations		(59)	(67)
Intérêts courus		937	1 094
Crédits divers		110	130
Capital et assimilé		110	130
Intérêts courus			
Autres concours à la clientèle à terme	2.3.3.1	180 157	177 470
Opérations avec la clientèle		180 157	177 470

(1) Dont 2 545 millions d'euros au secteur public local financés sur ressources de marché, apportées par la BEI et la Section générale de la Caisse des Dépôts (2 419 millions d'euros au 31 décembre 2019).

(2) Dont 4 888 millions d'euros financés sur ressources de marché, apportées par la BEI et la Section générale de la Caisse des Dépôts (2 657 millions d'euros au 31 décembre 2019)

2.3.3 Ensemble des crédits

2.3.3.1 Mouvements

(en millions d'euros)	31.12.2019	Versements	Remboursements	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12.2020
Crédits équipement	23 061	1 184	(1 569)	(14)	22 662
Capital	22 873	1 184	(1 569)		22 488
Prêts à l'équipement	22 816	1 184	(1 567)		22 433
Prêts loi Dailly	57		(2)		55
Intérêts courus	187			(19)	168
Échéances mises en recouvrement	1			4	5
Échéances impayées				1	1
Crédits au logement social et à la politique de la ville	165 857	10 236	(7 596)	(79)	168 418
Capital	164 654	10 236	(7 596)	148	167 442
Prêts locatifs aidés	98 517	5 463	(3 841)	76	100 215
Prêts habitat réglementés	24 528	1 845	(1 594)	32	24 811
Prêts logements intermédiaires	25 870	2 036	(1 299)	15	26 622
Prêts habitat non réglementés	15 739	892	(862)	25	15 794
Intérêts courus	1 127			(161)	966
Échéances mises en recouvrement	73			(72)	1
Échéances impayées	3			6	9
Crédits divers	1 089	300	(536)	8	861
Capital	1 080	300	(536)	1	845
Intérêts courus	9			(9)	
Échéances impayées				16	16
Crédits de trésorerie					
Échéances impayées					
Ensemble des crédits	190 007	11 720	(9 701)	(85)	191 941
Dont créances sur les établissements de crédit	12 537	726	(1 466)	(13)	11 784
Dont opérations avec la clientèle	177 470	10 994	(8 235)	(72)	180 157

(1) Dont reprises ou amortissements de surcotes et décotes, intérêts capitalisés, variation des encours douteux nets des dépréciations liées et prêts réaménagés.

2.3.3.2 Détail sur les encours douteux

(en millions d'euros)	31.12.2020					31.12.2019				
	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations	Encours douteux net de dépréciations	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations	Encours douteux net de dépréciations
Crédits d'équipement	22 662	360	2 %	(34)	326	23 061	97		(18)	79
Prêts à l'équipement	22 607	360	2 %	(34)	326	23 004	97		(18)	79
Prêts loi Dailly	55					57				
Crédits au logement social et à la politique de la ville	168 418	4 609	3 %	(59)	4 550	165 857	4 065	2 %	(67)	3 998
Prêts locatifs aidés	100 806	2 691	3 %	(26)	2 665	99 219	2 497	3 %	(33)	2 464
Prêts habitat réglementés	24 949	672	3 %	(14)	658	24 688	465	2 %	(7)	458
Prêts logements intermédiaires	26 785	841	3 %	(10)	831	26 043	788	3 %	(9)	779
Prêts habitat non réglementés	15 878	405	3 %	(9)	396	15 907	315	2 %	(18)	297
Crédits divers	861					1 089				
Crédits de trésorerie et créances commerciales										
Ensemble des crédits	191 941	4 969	3 %	(93)	4 876	190 007	4 162	2 %	(85)	4 077

2.3.4 Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille

2.3.4.1 Analyse par nature et type de portefeuille

(en millions d'euros)	31.12.2020					31.12.2019				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées		32 060	35 979		68 039		18 560	38 189		56 749
Effets publics et valeurs assimilées		32 060	33 936		65 996		18 560	36 161		54 721
Titres prêtés			2 043		2 043			2 028		2 028
Obligations et autres titres à revenu fixe		30 157	103		30 260		26 166	104		26 270
Obligations		4 995	103		5 098		3 342	104		3 446
Autres titres à revenu fixe		25 162			25 162		22 824			22 824
Titres prêtés										
Titres empruntés										
Actions et autres titres à revenu variable		1 983		11 362	13 345		1 672		11 267	12 939
Actions		506		9 852	10 358		538		9 808	10 346
OPCVM		1 474		1 510	2 984		1 129		1 459	2 588
Autres titres à revenu variable		3			3		5			5
Titres prêtés										
Total par type de portefeuille		64 200	36 082	11 362	111 644		46 398	38 293	11 267	95 958

2.3.4.2 Éléments complémentaires

(en millions d'euros)	31.12.2020				31.12.2019					
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées		32 060	35 979		68 039		18 560	38 189		56 749
Valeur brute		31 693	33 798		65 491		18 282	36 096		54 378
Primes/Décotes		323	1 985		2 308		274	1 856		2 130
Créances rattachées		46	203		249		22	248		270
Dépréciations ⁽¹⁾		(2)	(7)		(9)		(18)	(11)		(29)
Valeur de marché		32 397	39 683		72 080		18 638	41 492		60 130
Obligations et autres titres à revenu fixe		30 157	103		30 260		26 166	104		26 270
Valeur brute		29 974	103		30 077		25 989	104		26 093
Primes/Décotes		82			82		81			81
Créances rattachées		118			118		108			108
Dépréciations		(17)			(17)		(12)			(12)
Valeur de marché		30 830	109		30 939		26 598	107		26 705
Actions et autres titres à revenu variable		1 983		11 362	13 345		1 672		11 267	12 939
Valeur brute		2 032		13 613	15 645		1 705		13 074	14 779
Créances rattachées				2	2		1		11	12
Dépréciations		(49)		(2 253)	(2 302)		(34)		(1 818)	(1 852)
Valeur de marché		2 566		15 541	18 107		2 206		16 084	18 290
Total par type de portefeuille		64 200	36 082	11 362	111 644		46 398	38 293	11 267	95 958

(1) La dépréciation des titres d'investissement de 7 millions d'euros au 31 décembre 2020 correspond à la provision résiduelle antérieurement constituée sur les titres transférés du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement en novembre 2011 : en application de la réglementation comptable, le reliquat des dépréciations sera repris sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

2.3.5 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Charges constatées d'avance	45	35
Produits à recevoir	17	12
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	720	410
Autres comptes de régularisation		1
Comptes de régularisation	782	458
Débiteurs divers	1 605	1 453
– bonifications à recevoir	21	28
– autres débiteurs divers	1 584	1 425
Actifs divers	1 605	1 453
Comptes de régularisation et actifs divers	2 387	1 911

2.3.6 Opérations interbancaires et assimilées – Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Comptes et emprunts à terme ⁽¹⁾		10 799	7 683
Titres donnés en pension livrée			600
Intérêts courus		42	29
Dettes envers les établissements de crédit à terme		10 841	8 312
Dépôts centralisés	2.3.8.1	283 457	261 106
Intérêts déposants	2.3.8.2	1 480	1 982
Compléments d'intérêts à verser aux réseaux	2.3.8.3	74	69
Autres dettes envers les établissements de crédit		285 011	263 157
Dettes envers les établissements de crédit		295 852	271 469

(1) Dont, au 31 décembre 2020, 4 128 millions d'euros d'emprunts bonifiés à taux zéro contractés auprès de la Section générale dans le cadre des dispositifs de prêts à taux zéro, 1 941 millions d'euros d'emprunts contractés auprès de la Section générale dans le cadre du partenariat avec la BEI mis en place en 2015 et 4 637 millions d'euros d'emprunts à taux fixe contractés auprès de la Section générale dans le cadre du Plan logement (cf. note 2.3.2).

2.3.7 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Autres sommes dues à la clientèle		
Dépôts centralisés	71	74
Intérêts déposants		1
Compléments d'intérêts à verser aux réseaux	1	
Autres dettes envers la clientèle	72	75
Opérations avec la clientèle	72	75

2.3.8 Les dépôts

2.3.8.1 Dépôts centralisés

(en millions d'euros)	Dépôts au 01.01.2021	Intérêts capitalisés au 01.01.2021	Dépôts au 31.12.2020	Dépôts au 01.01.2020	Intérêts capit alisés au 01.01.2020	Dépôts au 31.12.2019
Livret A, LDDS ⁽¹⁾	265 236	1 287	263 949	243 389	1 743	241 646
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie	71		71	74		74
Livret d'épargne populaire ⁽²⁾	19 696	188	19 508	19 694	234	19 460
Dépôts centralisés	285 003	1 475	283 528	263 157	1 977	261 180
Dont établissements de crédit	284 932	1 475	283 457	263 083	1 977	261 106
Dont opérations avec la clientèle	71		71	74		74

(1) Au 31 décembre 2020, les dépôts centralisés Livret A et LDDS enregistrent une hausse de 22,3 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2019 (1,7 milliard d'euros d'intérêts capitalisés et 20,6 milliards d'euros de collecte).

(2) Au 31 décembre 2020, les dépôts centralisés LEP sont stables par rapport au 31 décembre 2019 (+ 0,2 milliard d'euros d'intérêts capitalisés et - 0,2 milliard d'euros de collecte).

2.3.8.2 Rémunération des dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Livret A, LDDS	1 291	1 748
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie		1
Livret d'épargne populaire	189	234
Intérêts déposants	1 480	1 983
Dont établissements de crédit	1 480	1 982
Dont opérations avec la clientèle		1

Le taux moyen du Livret A et du LDDS s'élève à 0,52 % au 31 décembre 2020 (0,75 % au 31 décembre 2019) (cf. note 2.5.4). Ces rémunérations intègrent les intérêts versés aux établissements au titre des comptes clôturés au cours de l'exercice ; les montants ne peuvent donc être directement comparés avec les intérêts capitalisés présentés dans le tableau 2.3.8.1.

2.3.8.3 Compléments d'intérêts à verser aux réseaux

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Livret A, LDDS	67	62
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie	1	
Livret d'épargne populaire	7	7
Compléments d'intérêts à verser aux réseaux	75	69
Dont établissements de crédit	74	69
Dont opérations avec la clientèle	1	

2.3.9 Comptes de régularisation et passifs divers

2.3.9.1 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Produits constatés d'avance	625	698
– sur bonifications	568	592
– sur titres	(60)	(17)
– sur prêts ⁽¹⁾	11	12
– sur instruments financiers ⁽²⁾	106	111
– autres produits constatés d'avance		
Charges à payer	31	82
– commissions réseaux à payer ⁽³⁾	28	75
– charges à payer sur instruments financiers	3	7
– charges à payer sur prêts		
– autres charges à payer		
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme ⁽⁴⁾	669	477
Autres comptes de régularisation	111	72
Comptes de régularisation	1 436	1 329
Versements restant à effectuer sur titres ⁽⁵⁾	458	332
Autres créditeurs divers	314	313
Créditeurs divers	772	645
Comptes de régularisation et passifs divers	2 208	1 974

(1) Concerne les soultes à étaler liées aux réaménagements de prêts.

(2) Concerne les soultes reçues à l'initiation des *swaps* de micro-couverture.

(3) Concerne la part restant à verser de la commission d'accessibilité bancaire payée à la Banque Postale.

(4) Concerne les intérêts courus sur *swaps* de micro-couverture et de macro-couverture.

(5) Concerne le capital appelé non libéré des actifs non cotés.

2.3.9.2 Détail des produits constatés d'avance sur bonifications

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Bonifications brutes	3 628	3 588
Reprises en résultat	(3 060)	(2 996)
Total	568	592

2.3.10 Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2020
Provisions pour risques de contrepartie		1				1
– engagement par signature		1				1
– prêts						
– autres						
Provisions sur instruments de marché ⁽¹⁾	27	5		(18)		14
Provisions sur prêts déficitaires ⁽²⁾	2 587	102	(95)			2 594
– équipement	50	15	(3)			62
– logement social et politique de la ville	2 529	87	(87)			2 529
– divers	8		(5)			3
Autres provisions pour risques et charges	156		(51)			105
– autres ⁽³⁾	156		(51)			105
Provisions	2 770	108	(146)	(18)	0	2 714

(1) Les provisions sur instruments de marché correspondent à la prise en compte des moins-values latentes sur les *assets-swaps*, imputables à l'instrument de couverture. Ces moins-values latentes sont déterminées sur la base des valorisations (établies en fonction des données de marché à la date de clôture) du titre sous-jacent et de l'instrument de couverture. Le montant de la provision au 31 décembre 2020 s'élève à 14 millions d'euros.

(2) Ces prêts présentent des conditions de taux inférieures au coût de la ressource ; la perte actuarielle correspondante fait l'objet d'une provision, ajustée en fonction des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

(3) Dont provision au titre du Plan Logement 2, pour 100 millions d'euros au 31 décembre 2020 (150 millions d'euros au 31 décembre 2019).

2.3.11 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	5 247	5 917

2.3.12 Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capitaux propres au 31.12.2018	Affectation du résultat 2018	Versement au titre du résultat 2018	Autres variations	Résultat au 31.12.2019	Capitaux propres au 31.12.2019	Affectation du résultat 2019	Versement au titre du résultat 2019	Autres variations	Résultat au 31.12.2020	Capitaux propres au 31.12.2020
Réserve générale	5 535	556	(543)			5 548	412				5 960
Report à nouveau	239					239					239
Résultat de l'exercice	556	(556)			412	412	(412)			210	210
Capitaux propres – hors FRBG	6 330		(543)		412	6 199				210	6 409
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	5 650			267		5 917		(670)			5 247
Capitaux propres (y compris FRBG)	11 980		(543)	267	412	12 116		(670)		210	11 656

2.3.13 Risques de crédit

2.3.13.1 Ventilation des créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2020					Total	31.12.2019 Total
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif		
Répartition par zone géographique							
France	18 314					18 314	13 065
Europe							
Autres							
Total	18 314					18 314	13 065
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	6 679					6 679	692
De 3 mois à 1 an	842					842	887
De 1 an à 5 ans	2 391					2 391	2 538
Supérieure à 5 ans	8 402					8 402	8 948
Total	18 314					18 314	13 065

2.3.13.2 Ventilation des opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2020					Total	31.12.2019 Total
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif		
Répartition par zone géographique							
France	174 274		4 893	2	(89)	179 080	176 410
Europe							
Autres	1 007		74		(4)	1 077	1 060
Total	175 281		4 967	2	(93)	180 157	177 470
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	3 353		106		(44)	3 415	3 485
De 3 mois à 1 an	5 224		148		(1)	5 371	5 113
De 1 an à 5 ans	29 055		821		(8)	29 868	28 683
Supérieure à 5 ans	137 649		3 892	2	(40)	141 503	140 189
Total	175 281		4 967	2	(93)	180 157	177 470
Répartition par secteur							
HLM	125 872		2 045		(20)	127 897	125 142
EPIC	1 958		1			1 959	2 550
Collectivités locales	20 897		267	2	(19)	21 147	21 592
Sociétés non financières	16 703		2 399		(26)	19 076	17 827
Administrations privées	3 579		55		(13)	3 621	3 819
Administrations publiques	6 240		200		(15)	6 425	6 504
Autres	32					32	36
Total	175 281		4 967	2	(93)	180 157	177 470

2.3.13.3 Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés)

(en millions d'euros)	31.12.2020				31.12.2019
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total
Répartition par zone géographique					
France	72 144			(9)	72 135
Europe	25 764			(17)	25 747
Autres	418				418
Total	98 326			(26)	98 300
Répartition par durée résiduelle					
Inférieure à 3 mois	11 555				11 555
De 3 mois à 1 an	26 365			(3)	26 362
De 1 an à 5 ans	22 701			(11)	22 690
Supérieure à 5 ans	37 705			(12)	37 693
Total	98 326			(26)	98 300
Répartition par notation synthétique ⁽¹⁾					
AAA	6 435			(4)	6 431
AA	68 232			(2)	68 230
A	15 675			(3)	15 672
BBB	7 173			(10)	7 163
BB	54			(1)	53
B					
CCC	3				3
Non noté	754			(6)	748
Total	98 326			(26)	98 300

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et Fitch.

2.3.14 Bilan ventilé par devise – Valeurs nettes après dépréciation

<i>(en millions d'euros)</i>	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	86 319		2	32	86 353
Effets publics et valeurs assimilées	68 039				68 039
Créances sur les établissements de crédit	18 280		2	32	18 314
Opérations avec la clientèle	180 157				180 157
Autres concours à la clientèle à terme	180 157				180 157
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	41 333	121	777	1 374	43 605
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 973	121	69	97	30 260
Actions et autres titres à revenu variable	11 360		708	1 277	13 345
Immobilisations corporelles et incorporelles					
Comptes de régularisation et actifs divers	2 387				2 387
Total actif	310 196	121	779	1 406	312 502
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	295 852				295 852
Opérations avec la clientèle	72				72
Autres dettes envers la clientèle	72				72
Comptes de régularisation et passifs divers	2 197	2	9		2 208
Provisions	2 714				2 714
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	5 247				5 247
Capitaux propres – hors FRBG	6 409				6 409
Réserves et autres	5 960				5 960
Report à nouveau	239				239
Résultat de l'exercice	210				210
Total passif	312 491	2	9		312 502

2.4 Notes relatives au hors-bilan

2.4.1 Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
Euros à recevoir	2 347	2 273
Devises à livrer	2 345	2 347
Devises à recevoir contre euros à livrer		
Devises à recevoir	42	21
Euros à livrer	42	21
Report/Déport non couru		
À recevoir	1	2
À payer	4	13

2.4.2 Instruments financiers à terme

2.4.2.1 Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme

(en millions d'euros)	31.12.2020				31.12.2019			
	Transaction		Trésorerie/Couverture		Transaction		Trésorerie/Couverture	
	Engagements donnés – Achat/Emprunt	Engagements reçus – Vente/Prêt	Engagements donnés – Achat/Emprunt	Engagements reçus – Vente/Prêt	Engagements donnés – Achat/Emprunt	Engagements reçus – Vente/Prêt	Engagements donnés – Achat/Emprunt	Engagements reçus – Vente/Prêt
Opérations fermes								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré			48 178	48 178			45 507	45 507
Instruments de taux d'intérêt ⁽¹⁾			48 178	48 178			45 507	45 507
Valeur de marché ⁽²⁾			19 962	17 897			18 942	17 441
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Opérations conditionnelles								
Marchés organisés	196	174						
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change	196	174						
Marchés de gré à gré								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								

(1) Les « instruments de taux d'intérêt » (en nominal d'engagement) :

- à hauteur de 15 444 millions d'euros (15 169 millions d'euros au 31 décembre 2019) des swaps inflation en macro couverture du bilan ;
- à hauteur de 32 734 millions d'euros (29 838 millions d'euros au 31 décembre 2019) des opérations de couverture de titres essentiellement sous forme d'asset swap ;
- à hauteur de 500 millions d'euros au 31 décembre 2019 des contrats d'échange de taux réalisés sur les prêts.

(2) La valeur de marché, information issue du système de gestion, représente la valorisation des swaps sur la base des données de marché en date de clôture. Ces opérations étant des swaps de couverture, la valorisation des swaps se compense avec la valorisation des titres couverts.

2.4.2.2 Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2020					31.12.2019				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	1 405	5 688	15 209	25 876	48 178	1 180	8 276	12 809	23 242	45 507
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	1 405	5 688	15 209	25 876	48 178	1 180	8 276	12 809	23 242	45 507
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change	196				196					
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change	174				174					

2.4.2.3 Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2020					31.12.2019				
	EUR	USD	GBP	Autres	Total	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	48 178				48 178	45 507				45 507
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	48 178				48 178	45 507				45 507
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Achat/Emp. Op. condi. autres instruments	196				196					
Vente/Prêt Op. condi. autres instruments	174				174					

2.4.2.4 Ventilation par zone géographique des swaps de taux

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
France	6 806	6 746
Europe ⁽¹⁾	41 372	38 761
Autres		
Total	48 178	45 507

(1) Dont Royaume-Uni pour 35 910 millions d'euros (33 413 millions d'euros au 31 décembre 2019).

2.4.3 Risques de crédit – Ventilation par zone géographique des engagements donnés

(en millions d'euros)	31.12.2020				31.12.2019			
	France	Europe	Autres ⁽¹⁾	Toutes zones	France	Europe	Autres ⁽¹⁾	Toutes zones
Engagements donnés sains ⁽²⁾	32 220		37	32 257	29 795		27	29 822
Engagements donnés douteux	332			332	276			276
Total des engagements donnés	32 552		37	32 589	30 071		27	30 098

(1) Correspond notamment aux opérations avec la Nouvelle-Calédonie.

(2) Dont 10 441 millions d'euros au titre des garanties données sur emprunts contractés auprès de la BEI et de la Section générale (5 372 millions d'euros au 31 décembre 2019).

2.5 Notes relatives au compte de résultat

2.5.1 Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs		(18)	(4)
Intérêts sur titres reçus en pension livrée			
Produits sur report/Déport		3	4
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	2.5.3	215	284
Autres intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	2.5.3		(28)
Dotations/Reprises aux provisions pour prêts déficitaires	2.5.3	4	12
Intérêts et produits assimilés sur dépôts			
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires		204	268
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs		(7)	
Intérêts sur titres donnés en pension livrée			
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension		(44)	(52)
Charges sur report/Déport		(16)	(27)
Autres intérêts et charges assimilées			
Intérêts et charges assimilées sur dépôts ⁽²⁾	2.5.4.1	(2 360)	(2 824)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires		(2 427)	(2 903)

(1) Dont, au 31 décembre 2019, intérêts nets des charges sur swaps de couverture de prêts pour – 28 millions d'euros.

(2) Au 31 décembre 2020, le taux moyen du Livret A et du LDDS s'élevé à 0,52 % contre 0,75 % au 31 décembre 2019 (cf. note 2.5.4).

2.5.2 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Intérêts sur crédits à la clientèle et valeurs reçues en pension		2 480	2 755
Autres intérêts et produits assimilés ^{(1) (2)}		56	(161)
Produit sur report/Déport			
Dotations/Reprises aux provisions pour intérêts douteux		1	(19)
Dotations/Reprises aux provisions pour prêts déficitaires		(11)	(258)
Autres intérêts et produits assimilés (hors prêt)			
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2.5.3	2 526	2 317
Autres intérêts et charges assimilées		(5)	(3)
Autres charges sur engagements		1	
Intérêts et charges assimilées sur dépôts ⁽³⁾	2.5.4.1	(1)	(1)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		(5)	(4)

(1) Dont reprises de provisions au titre du Plan Logement 2 pour 50 millions d'euros au 31 décembre 2020 (dotation de 150 millions d'euros au 31 décembre 2019).

(2) Dont intérêts nets des charges sur swaps de couverture de prêts pour – 7 millions d'euros (– 16 millions d'euros au 31 décembre 2019).

(3) Concerne les dépôts des Livrets A et B de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

2.5.3 Intérêts et produits assimilés sur prêts

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Crédits d'équipement	461	504
Intérêts	465	522
Reprise nette de bonification		
Amortissements des surcotes décotes		
Autres intérêts et produits assimilés	10	6
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux	(2)	1
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires	(12)	(25)
Crédits au logement social et à la politique de la ville	2 273	2 067
Intérêts	2 148	2 401
Reprise nette de bonification	65	68
Amortissements des surcotes décotes	4	1
Autres intérêts et produits assimilés	53	(151)
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux	3	(20)
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires		(232)
Crédits divers	11	14
Intérêts	13	46
Reprise nette de bonification		1
Amortissements des surcotes décotes		
Autres intérêts et produits assimilés	(7)	(44)
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux		
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires	5	11
Total intérêts et produits assimilés sur prêts	2 745	2 585
Dont opérations de trésorerie et interbancaires	219	268
Dont opérations avec la clientèle	2 526	2 317
Intérêts	2 626	2 969
Reprise nette de bonification	65	69
Amortissements des surcotes décotes	4	1
Autres intérêts et produits assimilés ^{(1) (2)}	56	(189)
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux	1	(19)
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires	(7)	(246)

(1) Dont reprises de provisions au titre du Plan Logement 2 pour 50 millions d'euros au 31 décembre 2020 (dotation de 150 millions d'euros au 31 décembre 2019).

(2) Dont intérêts nets des charges sur *swaps* de couverture de prêts pour – 7 millions d'euros au 31 décembre 2020 et – 44 millions d'euros au 31 décembre 2019.

2.5.4 Intérêts sur dépôts

2.5.4.1 Intérêts et charges assimilées sur dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Intérêts déposants	(1 509)	(2 021)
Livret A, LDDS ⁽¹⁾	(1 309)	(1 770)
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie		(1)
Livret d'épargne populaire	(200)	(250)
Complément d'intérêts versés aux réseaux	(852)	(804)
Livret A, LDDS	(772)	(722)
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie		
Livret d'épargne populaire	(80)	(82)
Total des intérêts sur dépôts	(2 361)	(2 825)
Dont opérations interbancaires	(2 360)	(2 824)
Dont opérations avec la clientèle	(1)	(1)

(1) Au 31 décembre 2020, le taux moyen du Livret A et du LDDS s'élève à 0,52 % (0,75 % au 31 décembre 2019).

2.5.4.2 Taux de rémunération des livrets réglementés

Taux de rémunération	Livrets réglementés	
	Livret A – LDDS	LEP
Depuis le 1 ^{er} février 2020	0,50 %	1,00 %
Du 1 ^{er} août 2015 au 31 janvier 2020	0,75 %	1,25 %
Du 1 ^{er} août 2014 au 31 juillet 2015	1,00 %	1,50 %
Du 1 ^{er} août 2013 au 31 juillet 2014	1,25 %	1,75 %

2.5.5 Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Effets publics	(89)	(54)
Obligations	43	37
Autres titres à revenu fixe	106	134
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	60	117
Effets publics	206	704
Obligations		1
Autres titres à revenu fixe		
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	206	705
Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	266	822

2.5.6 Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Micro-couverture	98	90
Swaps de taux	96	88
Swaps financiers	2	2
Macro-couverture	2	8
Swaps complexes	2	8
Sur titres		
Autres intérêts et produits assimilés	100	98
Micro-couverture	(310)	(300)
Swaps de taux	(304)	(295)
Swaps financiers	(6)	(5)
Macro-couverture	(302)	(113)
Swaps complexes	(302)	(113)
Autres intérêts et charges assimilées	(612)	(413)

2.5.7 Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Actions	11	18
OPCVM	70	66
Autres titres à revenu variable		
Revenus des titres de placement	81	84
Actions	302	509
OPCVM	18	32
Autres titres à revenu variable	1	1
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	321	542
Revenus des titres à revenu variable	402	626

2.5.8 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2020		31.12.2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit ⁽¹⁾		(330)		(350)
Opérations avec la clientèle	1		2	
Opérations sur titres		(3)		(7)
Prestations sur instruments financiers à terme		(1)		(1)
Commissions	1	(334)	2	(358)
Produits et charges de commissions	(333)		(356)	

(1) Concerne la commission d'accessibilité bancaire versée à La Banque Postale.

2.5.9 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Résultat de cession des titres de placement ⁽¹⁾	(12)	87
– effets publics et valeurs assimilées	(1)	(1)
– obligations	(1)	5
– autres titres à revenu fixe		
– actions	(11)	17
– OPCVM et autres titres à revenu variable	1	66
Autres produits et charges sur titres de placement	(1)	(1)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de placement ⁽²⁾	7	111
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	(6)	197
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	48	131
– actions	19	60
– OPCVM et autres titres à revenu variable	29	71
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(3)	(1)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	(435)	49
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	(390)	179
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	(396)	376

(1) Dont les soultes reçues ou versées lors de la résiliation d'un swap de micro-couverture suite à la cession de l'élément couvert.

(2) Dont au 31 décembre 2020, une reprise de 13 millions d'euros sur les instruments de couverture (reprise de 23 millions d'euros au 31 décembre 2019) et une dotation de – 5 millions d'euros sur les titres de placement (reprise de 88 millions d'euros au 31 décembre 2019).

2.5.10 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Charges de personnel	(8)	(7)
Charges informatiques	(9)	(9)
Autres prestations	(147)	(136)
Charges de fonctionnement facturées par la Caisse des Dépôts ⁽¹⁾	(164)	(152)
Impôts et taxes		
Autres frais administratifs		
Charges générales d'exploitation	(164)	(152)

(1) La Section générale assure pour le compte du Fonds d'épargne et lui refacture :

- des prestations bancaires : centralisation de la trésorerie, traitement numéraire, intermédiation pour les opérations de marché ;
- des prestations administratives : mise à disposition de moyens, en personnel et en matériel notamment.

2.5.11 Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Dépréciation des créances	(39)	(24)
Risques sur engagements de signature	(1)	
Autres risques		(1)
Dotations pour dépréciations et provisions	(40)	(25)
Dépréciation des créances	31	38
Risques sur engagements de signature		
Autres risques	1	
Reprises de dépréciations et provisions	32	38
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations		
Pertes et récupérations		
Coût du risque	(8)	13

2.5.12 Dotations et reprises nettes aux FRBG et provisions réglementées

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Dotations et reprises nettes au FRBG	670	(267)
Dotations et reprises nettes aux FRBG et provisions réglementées	670	(267)

2.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels du Fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2020

À la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations

2.6.1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

2.6.2 Fondement de l'opinion

2.6.2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.6.2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

2.6.3 Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

2.6.3.1 Évaluation des titres de l'activité de portefeuille

L'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative. Les titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère (paragraphe 2.2.3 de la note « 2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation », notes 2.3.4 et 2.5.9 de l'annexe). Nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

2.6.3.2 Dépréciation des crédits

Notre établissement constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (paragraphe 2.2.2.1 de la note 2.2 « Principes comptables et méthodes d'évaluation », notes 2.3.2, 2.3.3, 2.3.13 et 2.5.11 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques.

2.6.3.3 Provision pour prêts déficitaires

Votre établissement constitue des provisions en couverture des pertes résultant de certains programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés (paragraphe 2.2.6 de la note 2.2 « Principes comptables et méthode d'évaluation », notes 2.3.10, 2.5.1, 2.5.2 et 2.5.3 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de détermination des pertes actuarielles attendues et leur couverture par des provisions pour risques.

2.6.3.4 Fonds pour risques bancaires généraux

Votre établissement constitue un fonds pour risques bancaires généraux (paragraphe 2.2.7 de la note 2.2 « Principes comptables et méthodes d'évaluation », notes 2.3.11, 2.3.12 et 2.5.12 de l'annexe) destiné à faire face aux risques inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur le marché. Nous avons vérifié que le contenu de l'annexe reflétait les pratiques mises en œuvre étant précisé que les dotations/reprises sont constatées à la discrétion des dirigeants.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

2.6.4 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du Fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

2.6.5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

2.6.6 Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

2.6.6.1 Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris-la Défense et à Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2021

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Jean Latorzeff

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Clavié

Le rapport d'activité et de développement durable du groupe Caisse des Dépôts, les états financiers qui s'y rapportent et le rapport du fonds d'épargne sont disponibles sur le site Internet :
<http://rapportannuel.caisseedesdepots.fr>

Édition

Groupe Caisse des Dépôts
Direction de la communication
Direction des finances (contact : Sandrine Gitton)

Avertissement du lecteur

Les états financiers de l'exercice 2020 se rapportent aux comptes consolidés certifiés du groupe Caisse des Dépôts, aux comptes certifiés de la Section générale de la Caisse des Dépôts et aux comptes certifiés du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts. Les comptes détaillés propres aux filiales, aux autres organismes et établissements gérés par la Caisse des Dépôts, ne figurent pas dans ce rapport, mais dans des rapports spécifiques établis par ces différentes entités.

Réalisation : **HAVAS PARIS**

Crédit : Getty Images

Imprimé sur papier 100 % recyclé

La version numérique de ce document est conforme aux normes pour l'accessibilité des contenus aux personnes handicapées moteurs, leur permettant de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce, à partir de n'importe quel support numérique.

Groupe Caisse des Dépôts
56 rue de Lille
75007 Paris
T 01 58 50 00 00

 |  |  | 
caissesdesdepots.fr



Ensemble, faisons grandir la France